

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1^{er} – ANNEXES AU RAPPORT DE
PRÉSENTATION

OCTOBRE 2019



*Vu pour être annexé à la délibération
d'approbation du conseil municipal du
14/10/2019*

Le Maire, Alain BOSSON

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Par Espaces & Mutations



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1^{er} – ANNEXE AU RAPPORT DE
PRÉSENTATION : diagnostic

Octobre 2019





Le contexte de planification à l'échelle supra-communale et/ou intercommunale

Le projet d'agglomération s'articule autour de 3 grands volets complémentaires :

L'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Les collectivités françaises engagées dans cette démarche sont membres de l'ARC du genevois qui constitue une agglomération de 350.000 habitants. A l'horizon 2030, selon la charte du projet, le développement de ces volets doit permettre de construire une agglomération compacte, capable d'accueillir le développement et de répondre aux besoins de mobilité sans gaspiller les ressources environnementales.

Sur Étrembières :

- Le Pas de l'Échelle est un centre local d'agglomération centrale
- Préservation de la pénétrante de verdure (lié au passage de l'Arve) et des corridors biologiques

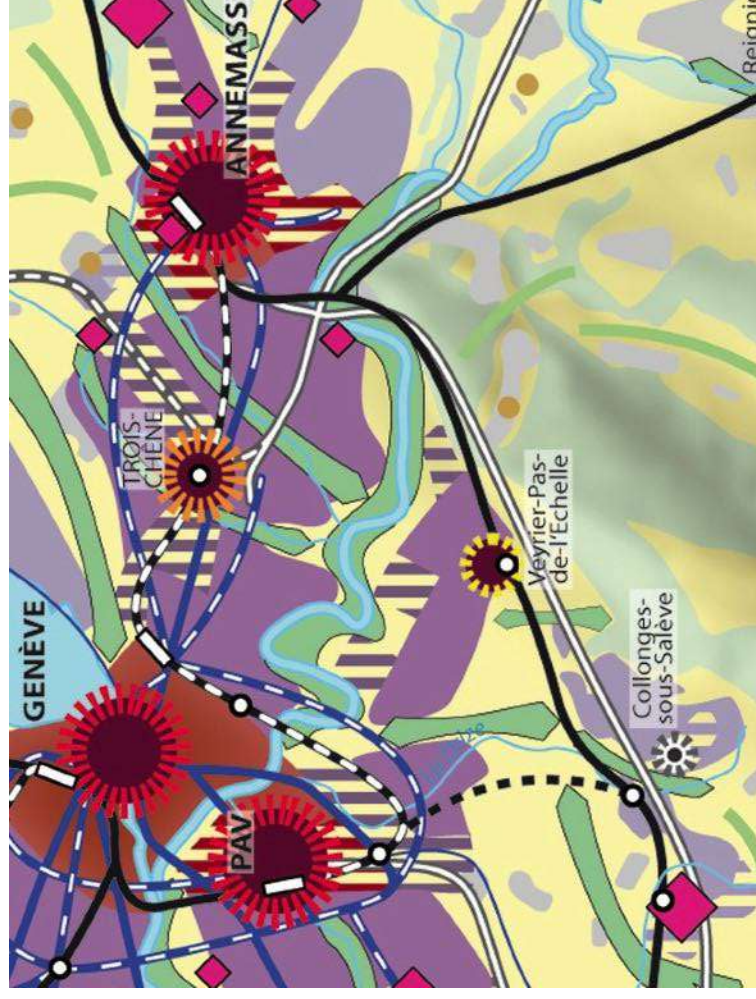
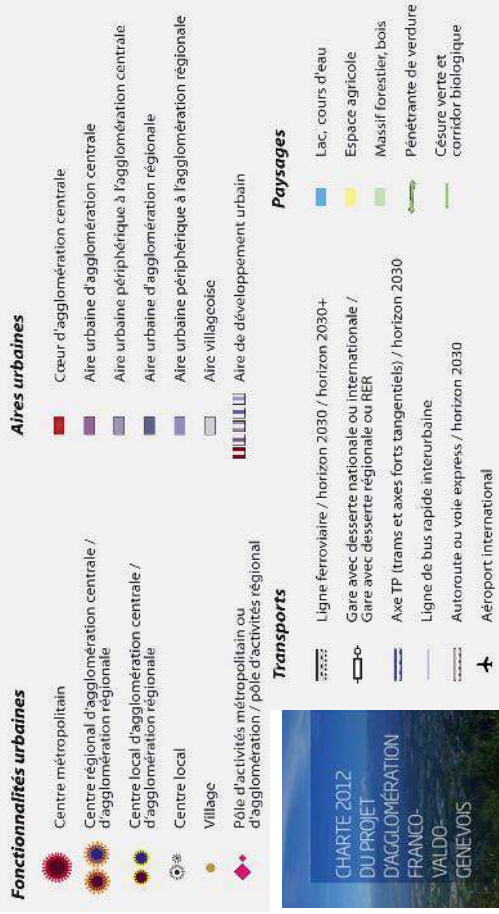


Schéma d'agglomération 2 - Horizon 2030



Mesures du Grand Genève sur la commune :

14 - Valorisation de la ligne RER Annemasse – Saint-Julien-en-Genevois – Bellegarde-sur-Valserine :

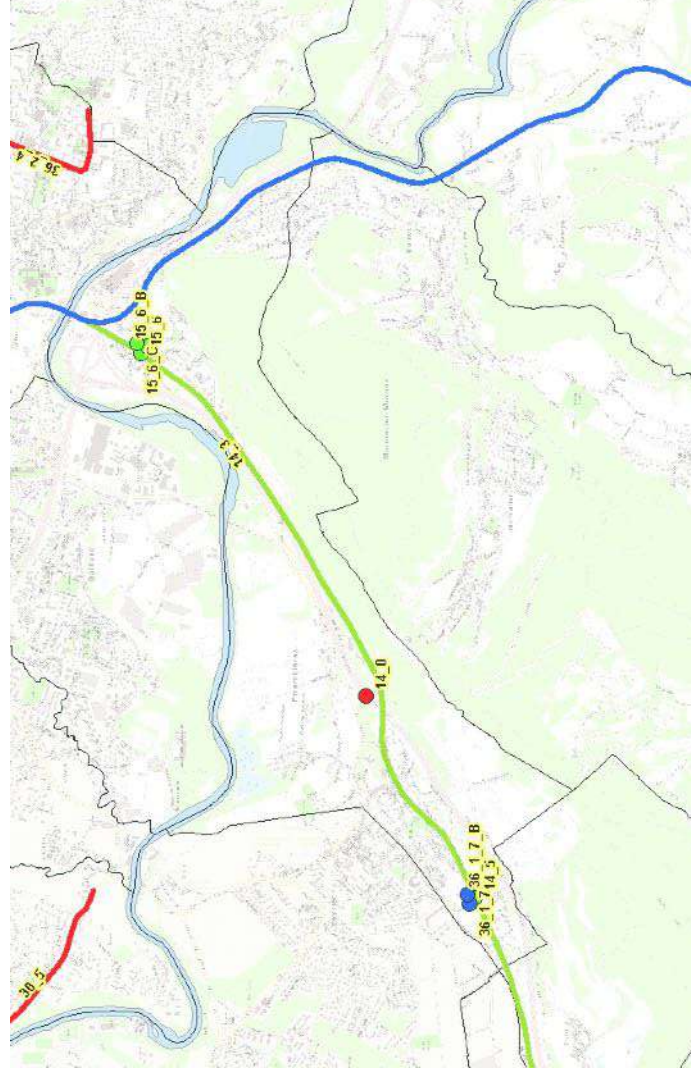
- 14-0. Pont biologique sur l'autoroute A40, la ligne SNCF et la route départementale au pied du Salève
- 14-5. Réactivation de la fonction voyageur de la halte Veyrier - Etrembières (Pas de l'Echelle)

15 - Valorisation des lignes RER Genève – Annecy / Vallée de l'Arve

- 15-3. Modernisation de la signalisation lumineuse (cette mesure comprend aussi des aménagements sur la branche Thonon: aménagements en gare de Thonon et Evian)
- 15-6. Halte ferroviaire et P+R/B+R au Brouaz - Etrembières

36 - Amélioration de l'axe Annemasse – Genève

- 36-1-7. P+R / B+R Pas de l'Echelle : desserte bus avec Genève (évolution ultérieure avec desserte ferroviaire possible).



Étrembières fait partie du SCOT de la Région d'Annemasse approuvé le 28/11/2007.

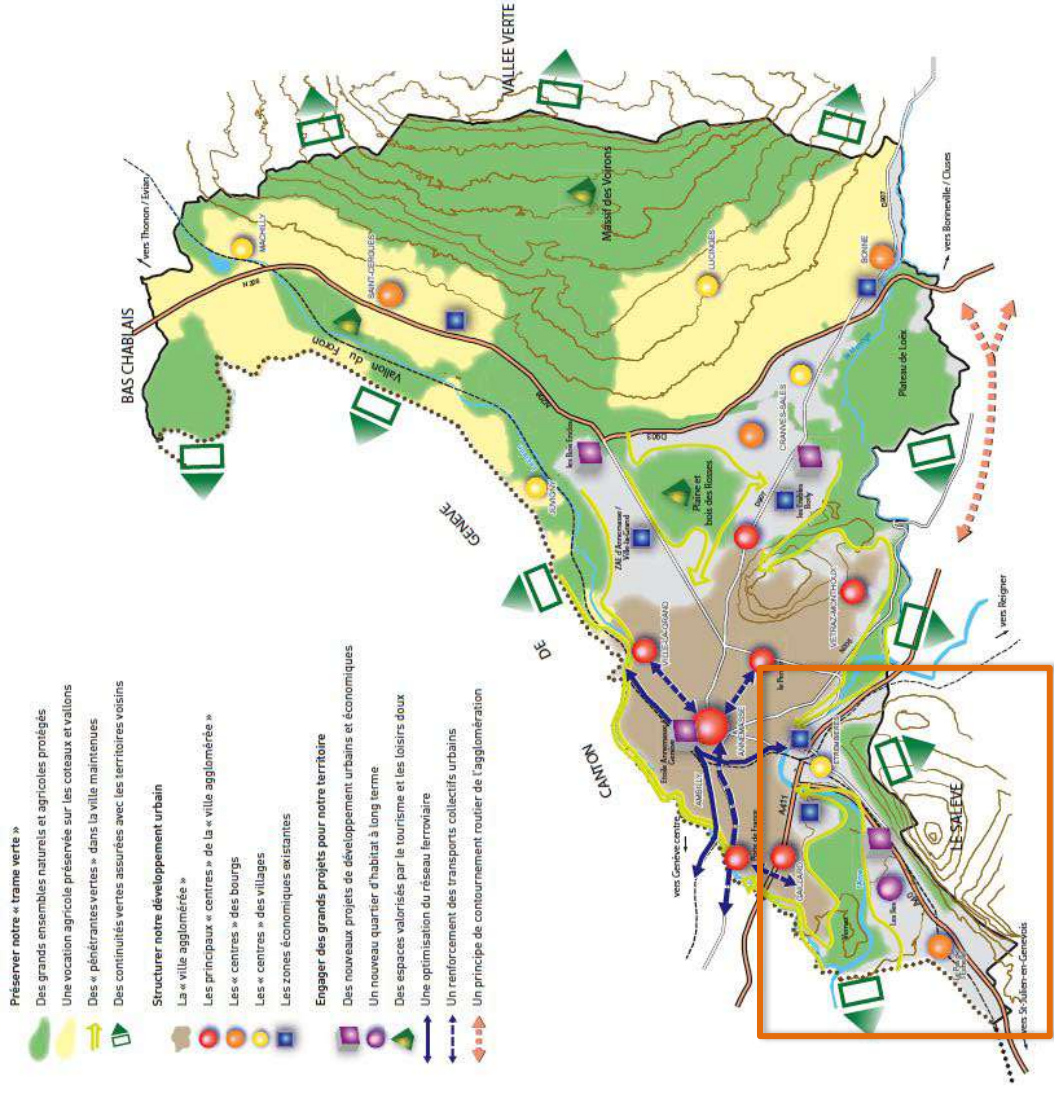
Ce document cadre fixe les grandes orientations stratégiques de développement de l'Agglomération.

Le Scot identifie pour Étrembières :

- Le chef-lieu est un centre de « Village »
- Le Pas de l'Echelle est un centre de « bourg »
- Une zone économique existante (Shopping Étrembières)
- Un nouveau quartier d'habitat à long terme
- Des nouveaux projets de développement urbain et économique

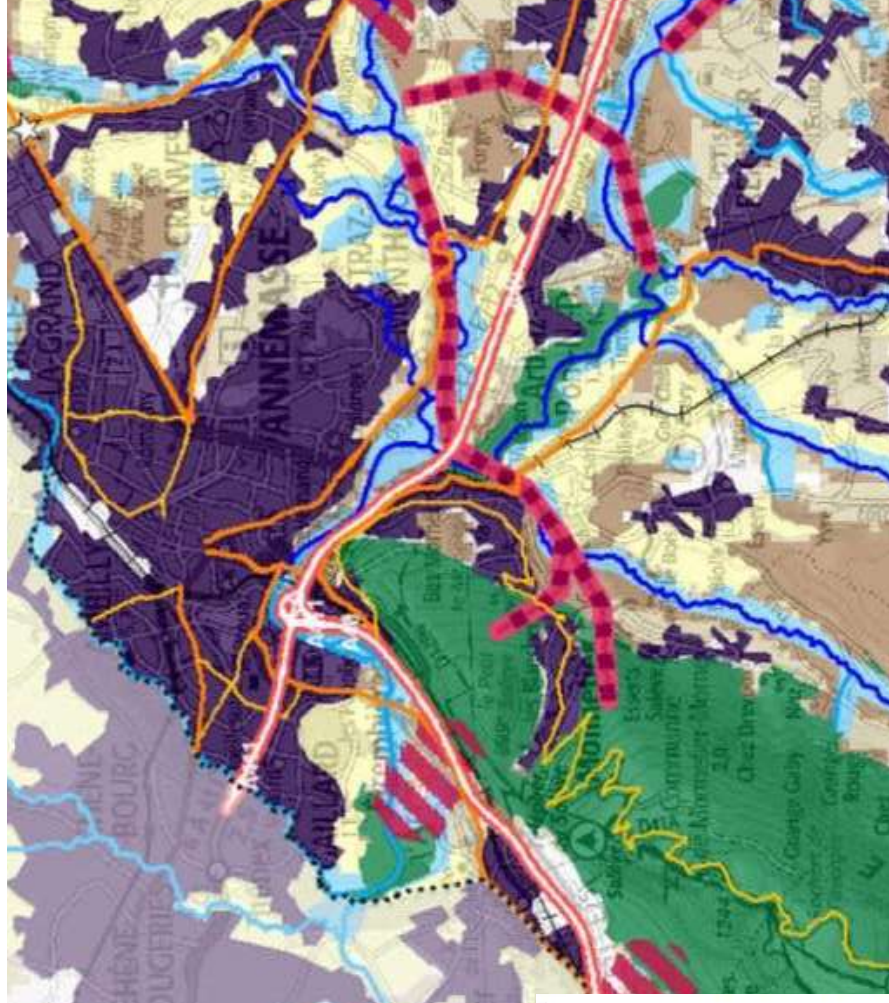
Le SCOT fixe pour la commune un certain nombre d'orientations de développement au regard de ce positionnement dans l'armature urbaine qui devront être prises en compte dans le cadre du projet de développement communal.

Carte de synthèse illustrant les grands équilibres du SCOT



Le schéma régional est un nouveau schéma d'aménagement du territoire issu des lois Grenelle qui visent à assurer la protection de certaines ressources naturelles, notamment diminuer la fragmentation écologique du territoire pour une remise en bon état écologique des habitats naturels.

La version 0 du SRCE (mars 2013) est désormais disponible.



Espaces supports de la fonctionnalité écologique du territoire

Espaces perméables terrestres* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

- Perméabilité forte
- Perméabilité moyenne
- Espaces perméables liés aux milieux aquatiques*

* constitué à partir des données de potentialité écologique du RESEA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser

★ Points de conflits (écrasements, obstacles...)

Zone de conflits (écrasements, falaises, obstacles, risque de noyade...)

Projets d'infrastructure linéaires (Mise à jour en cours)

Routes, autoroutes

Voies ferrées (les tracés comprennent les tunnels)

Classement des Tronçons principaux de voies ferrées

LGV et voies ferrées

Tunnel

Propositions de réservoirs de biodiversité

Propositions de corridors d'importance régionale :

- Fusaux
- Axes

Propositions pour la Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

Grands lacs naturels

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

Fond cartographique

Zones urbanisées

Cours d'eau, canaux

Classement des routes Bd-Topo par importance

- 1 (Type autoroutier)
- 2 (routes principales)
- 3 (routes secondaires)

Tunnel (couleur en fonction du type de route)

Remontées mécaniques (BD-Topo IGN)

En l'absence de SCOT ayant pris en compte le SRCE, les collectivités devant traduire le principe de connexion énoncé par le SRCE pour les corridors fuseaux, doivent préciser, à leur échelle (de préférence intercommunale), la localisation d'autant de corridors que nécessaire pour assurer ladite connexion.

Sources: BD Topo IGN, BD Carthage IGN, CLC 2006, RESEA, REGION RA, AJURG, EPURE, AUL, DREAL, Agence de l'eau, DRAAF, ONCFS, INPN-MNHN, ONF ONEHA, OGM, CG-01, CG-07, CG-26, CG-42, CG-38, CG-69, CG-73, CG-74



Situation et tendance démographique

1857 habitants en 2009

=> Soit 428 habitants supplémentaires

Croissance forte depuis 1999 : 2,7 %/an

=> commune attractive pour de nouveaux habitants

Perspective indicative :

Hypothèse de poursuite de la croissance à 2,7%/an

⇒ horizon **2018** (horizon PLH) : **env. 2360 hab**

+/- 500 hab supplémentaires

⇒ horizon **2020** : **env. 2500 hab**

+/- 630 hab supplémentaires

⇒ horizon **2025** (horizon PLU) : **env. 2850 hab**

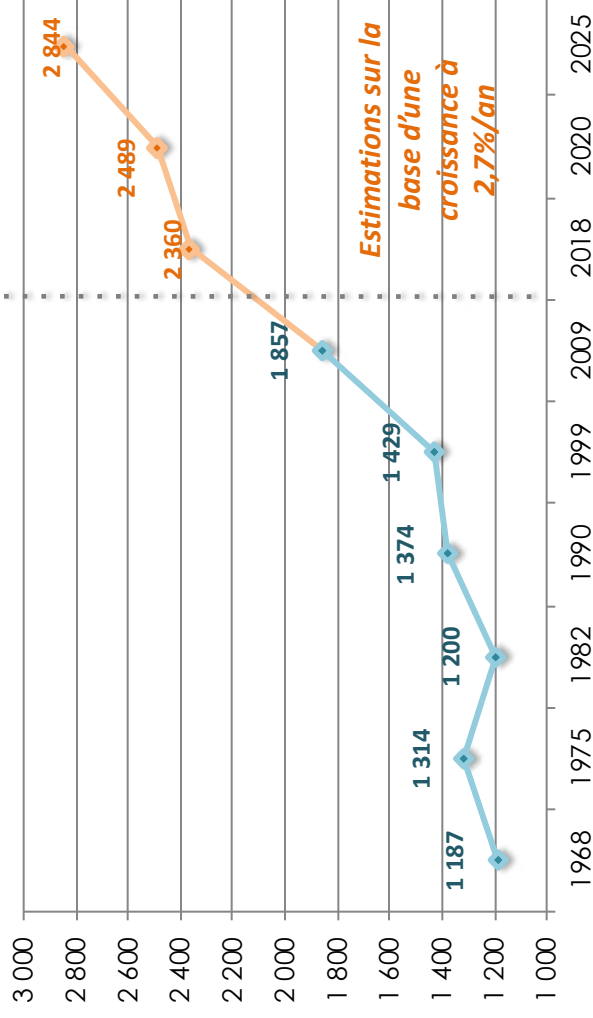
+/- 990 hab supplémentaires

Actualisation 2018:

2304 habitants en 2014 selon Insee

2612 habitants estimés en 2017 à partir Insee 2014 + estimation sur la base des logements commencés 2013/2017 et de la taille des ménages 2014.

Etrembières - Evolution de la population



Croissance forte depuis 1999 : 2,7 %/an

Croissance liée à un fort solde migratoire depuis 1999 = commune attractive pour de nouveaux habitants

Solde naturel est assez stable au fil des décennies : entre 0,1 et 0,7 %/an

=> **c'est la fluctuation de l'attractivité de la commune qui conditionne la croissance démographique**

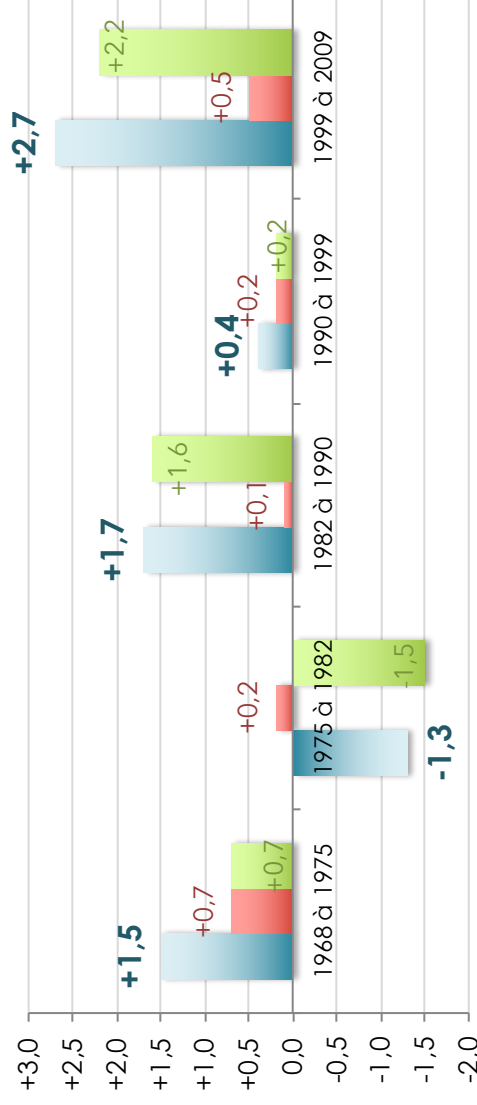
Perspective indicative :

Sauf bouleversement économique majeur, la croissance démographique devrait continuer de reposer sur l'apport de population nouvelle

Actualisation 2018:

Croissance 4,4 %/an entre 2009 et 2014 dont pour 3,8%/an lié au solde migratoire.

Indicateurs démographiques



- Variation annuelle moyenne de la population en %
- - due au solde naturel en %
- - due au solde apparent des entrées sorties en %

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,5	-1,3	1,7	0,4	2,6	4,4
due au solde naturel en %	0,7	0,2	0,1	0,2	0,5	0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,7	-1,5	1,6	0,2	2,2	3,8
Taux de natalité (‰)	15,3	8,8	9,0	10,8	10,0	11,0
Taux de mortalité (‰)	8,0	7,1	7,8	8,3	5,2	5,0

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2016.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2009 et RP2014 exploitations principales - État civil.

Une population équilibrée en âges avec une part plus croissante des classes d'âges les plus jeunes et les plus âgées.

Plus de 65 % de la population a moins de 45 ans.

Une commune jeune, qui ne souffre pas du phénomène de vieillissement et qui rajeunit (cf. indice de jeunesse). Le renouvellement des générations est assuré.

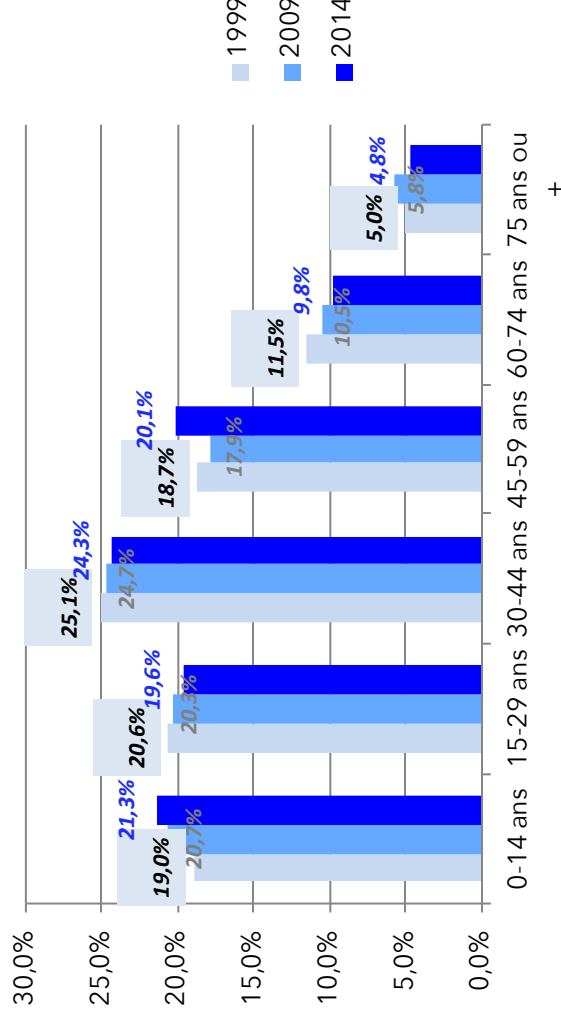
Perspective indicative :

Le rajeunissement de la population devrait se stabiliser.

La jeunesse de la population peut induire des besoins en terme d'équipements : école, périscolaire, équipements sportifs....

Cette jeunesse est fragile car elle est liée à l'apport massif de population nouvelle par le fort solde migratoire; limiter la croissance suppose d'être très attentif à la typologie des logements construits afin de poursuivre l'accueil de familles.

Population par tranche d'âges, en %

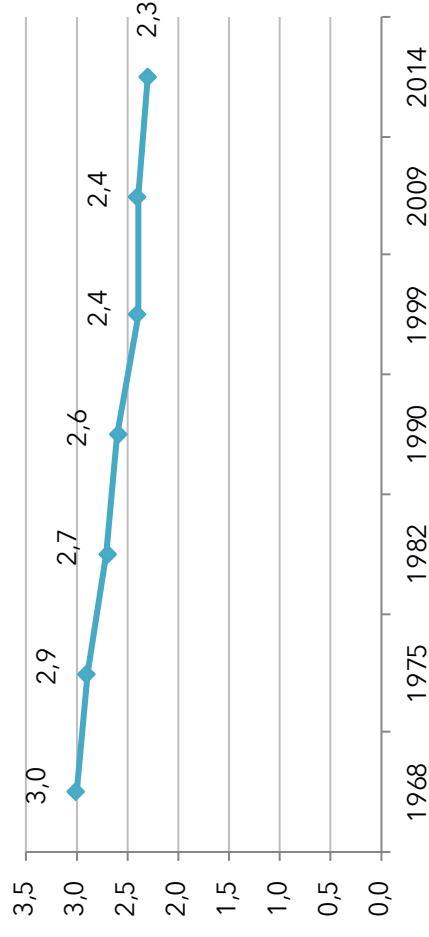


INDICE DE JEUNESSE	Etrembières		Haute Savoie	
	1999	2009	1999	2009
Moins de 20 ans	350	521	164831	186161
Plus de 60 ans	251	304	111315	141826
Indice en base 100	139	171	148	131

En lien avec la jeunesse de la population, la taille des ménages est importante à Etrembières : 2,4 pers/ménage en 2009, 2,3 en 2014. (pour mémoire : 2,3 pers/ménage en Haute Savoie)

Taille des ménages stable depuis 1999.

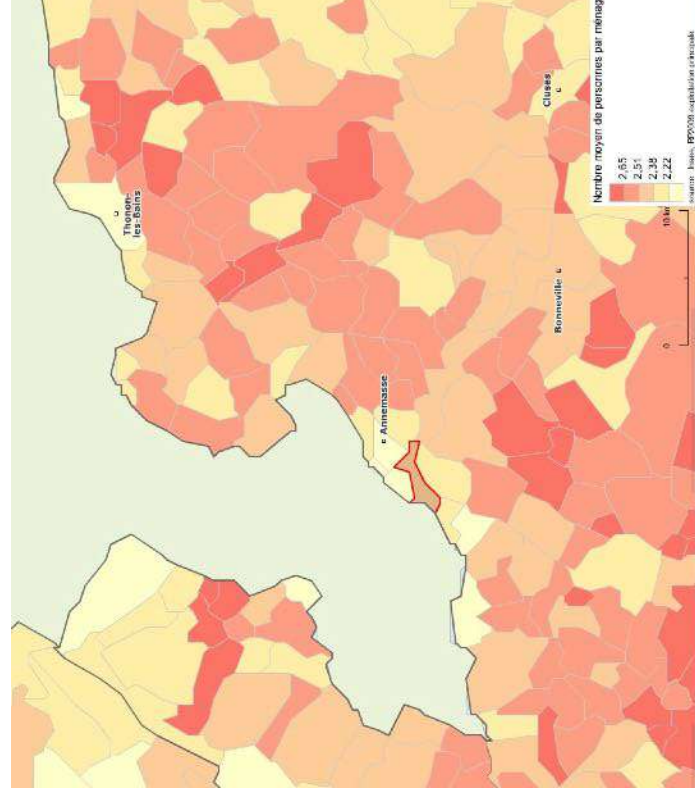
Evolution de la taille des ménages



Perspective indicative :

Le PLH envisage un desserrement de la taille des ménages qui atteindrait 2,02 pers/ménage en 2020.

Dans le cadre des prévisions de croissance pour le PLU, on retiendra une taille des ménages à l'horizon 2030 de 2,2 personnes par ménage. La commune souhaite poursuivre l'accueil de familles.





L'habitat : Le parc de logements

880 logements dont 767 résidences principales en 2009
1 213 logements dont 992 résidences principales en 2014

Une croissance forte du parc de logements avec une accélération sur la dernière période.

Croissance liée à un fort développement des résidences principales : 82% du parc

Logements vacants : 56 unités soit 6,5 % du parc = vacance faible / marché du logement tendu en 2009
Et 119 unités soit 9,8 % en 2014 : taux exceptionnel et conjoncturel, lié à une livraison de logements non encore occupés.

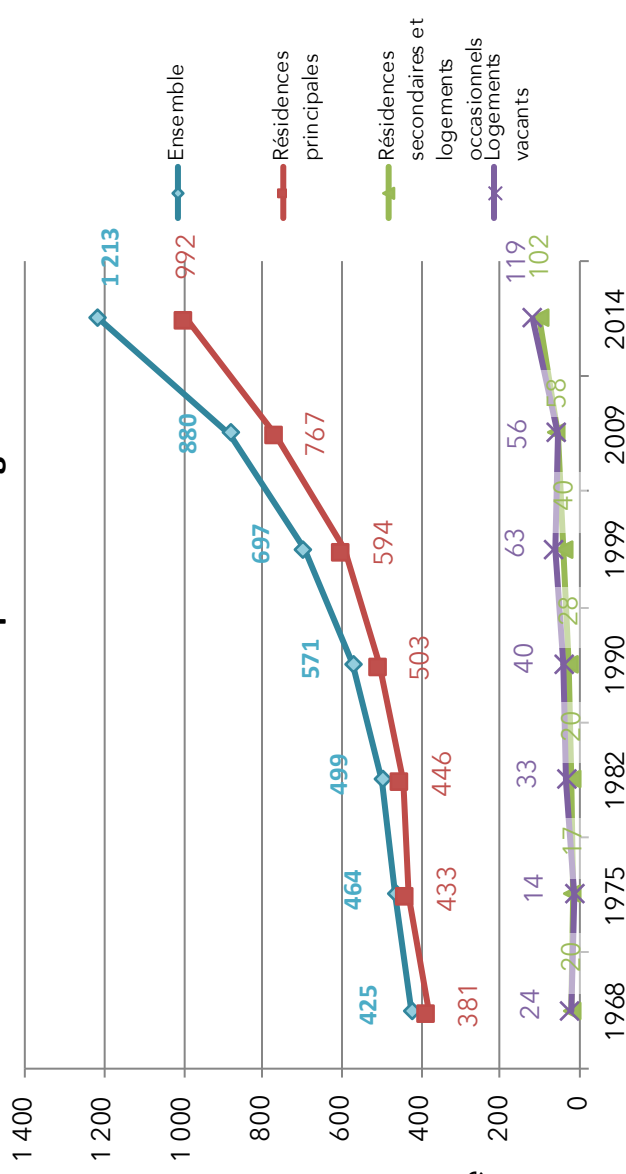
Part faible des résidences secondaires : 6,4 % en 2009; 9,8 % en 2014. On note à Etrembières une parti de « fausses résidences secondaires » : des logements occupés à l'année (ou presque) par des Suisses.

Perspective indicative :

Le développement de la résidence principale se poursuivra sans doute au regard du contexte de croissance actuel de la commune.

Si le taux de vacance reste faible, il pénalisera la fluidité du marché et ne permettra pas de répondre aux besoins des ménages en recherche de logements.

Evolution du parc de logements



Catégories et types de logements	2014		2009		1999	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 213	100%	880	100%	697	100%
Résidences principales	992	81,8%	767	87,2%	594	85,2%
Résidences secondaires et logements occasionnels	102	8,4%	58	6,6%	40	5,7%
Logements vacants	119	9,8%	56	6,4%	63	9,0%

Une majorité de propriétaires occupants : 60,3% contre 37,1 % de locataires. La part des propriétaires occupants diminue à 54,4% en 2014, lié à un effort de diversification.

13,6 % de logements sociaux avec une nette progression passant de 9% environ à près de 14% soit de 56 à 104 unités.

Une ancienneté d'emménagement moyenne différente entre propriétaires (18 ans) et locataires (6 ans) ;

Même temps de résidences pour la Haute-Savoie.

En 2014, l'ancienneté d'emménagement moyenne a diminué lié à la forte progression des résidences principales; les nouveaux arrivants sont nombreux.

175 logements locatifs sociaux à Etrembières en 2014 selon la DDT 74.
13 LLS à livrer en 2019

Perspective indicative:

Selon le PLH (voire dans la suite de la présentation) , la commune devra poursuivre ses efforts en matière de logements aidés et de statu d'occupation.

Résidences principales selon le statut d'occupation	2009			1999		
	Nb	%	Nb d'hab.	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nb	%
Ensemble	767	100%	1 843	14	594	100%
Propriétaire	462	60,3%	1 228	18	337	56,7%
Locataire	284	37,1%	574	6	238	40,1%
dont d'un logement HLM loué vide	104	13,6%	242	5	56	9,4%
Logé gratuitement	20	2,6%	41	19	19	3,2%

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2014		2009			
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en années(s)		
Ensemble	992	100,0	2 286	11,2		
Propriétaire	540	54,4	1 400	16,0		
Locataire	434	43,8	849	5,0		
dont d'un logement HLM loué vide	131	13,3	308	6,2		
Logé gratuitement	18	1,8	37	14,1		
					767	100,0
					462	60,3
					284	37,1
					104	13,6
					20	2,6

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Population 2012	2036
Nb Rés principales	995
Inventaire LLS au 01/01/2014	175
% LLS	17,59 %

Source : DDT74

2009 : Une répartition assez équilibrée entre maisons (env 59%) et appartements (env. 40%), liée à la position en 1^{ère} couronne d'Annemasse.

2014 : la répartition s'est inversée avec une majorité d'appartements; ceci s'explique par la forte production de logements collectifs (62% de la production neuve) et de logements intermédiaires (23%) depuis 2004.

Une taille moyenne des résidences principales dans la moyenne du département (4 pièces par logt en Haute Savoie).

Une nette différence de taille entre appartements et maisons.

Une dominance des logements de grande taille : 59% des logements ont 4 pièces ou plus (2009) ; cette proportion est stable depuis 1999. toutefois elle diminue depuis 2009 : 51,6% de plus de 4 pièces en 2014.

On note la taille moyenne des appartements assez faible.

Le parc est malgré tout, assez équilibré.

175 logements locatifs sociaux à Etrembières en 2014 selon la DDT 74.

13 LLS à livrer en 2019

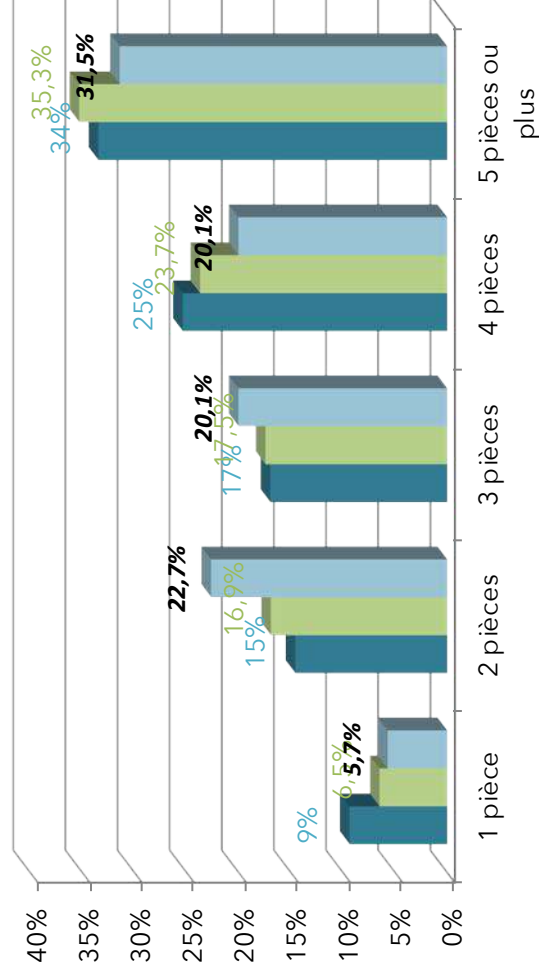
Population 2012	2036
Nb Rés principales	995
Inventaire LLS au 01/01/2014	175
% LLS	17,59
Source : DDT74	%

Typologie des logements	2009		1999	
	Nb	%	Nb	%
- maison	548	45,2%	379	54,4%
- appartement	657	54,2%	281	40,3%

Nombre moyen de pièces par résidence principale	2014	2009	1999
	- maison	3,7	4,0
- appartement	4,9	4,9	4,7
	2,6	2,6	2,6

Taille des résidences principales

■ 1999 ■ 2009 ■ 2014



662 logements (constructions nouvelles) mis en chantier entre 2001 et 2017, soit une moyenne de 39 logt/an.

662 logements répartis comme suit :

- 64 logts individuels, soit 10 %
- 118 logts groupés, soit 18 %
- 480 logts collectifs, soit 73 %

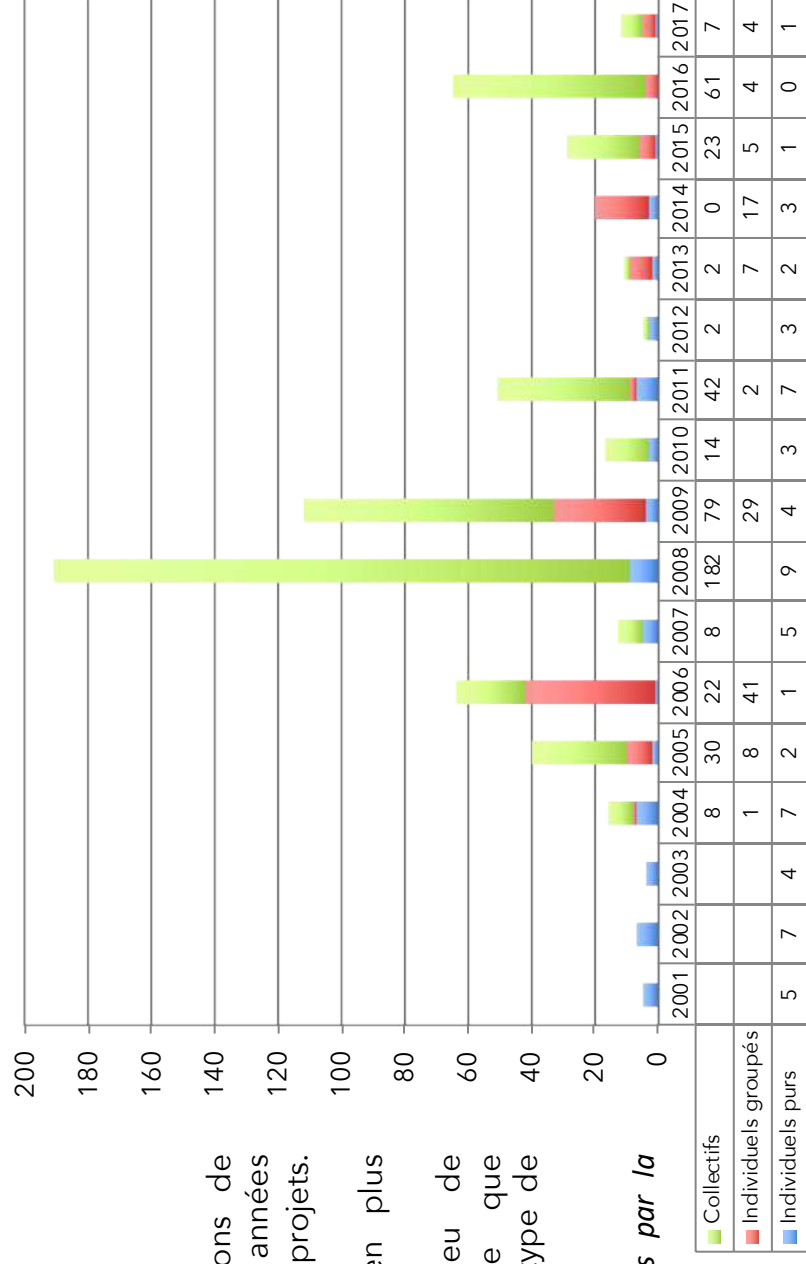
On observe une dynamique de constructions de logements collectifs depuis 2005 avec 3 années (2008, 2009 et 2016) comportant d'importants projets.

Les formes intermédiaires sont de plus en plus représentées.

Les statistiques mettent en évidence peu de logements intermédiaires mais il semble que certaines opérations récentes relèvent de ce type de constructions.

L'analyse sera complétée par les données fournies par la commune sur les opérations récentes.

Logements commencés - Constructions nouvelles



Perspective indicative :

Du fait de la pression foncière, du coût et de la rareté du foncier, l'offre de logements intermédiaires et collectifs devrait se développer.



L'habitat : Constats et enjeux ciblés en matière de logements à travers le PLH 01/2012 - 01/2018

Programme Local de l'Habitat approuvé le 23/05/13

Un parc assez équilibré entre propriétaires occupants et locataires.
=> 40% logements en location dont 12% de locataires HLM.

Un parc équilibré dans la typologie de logements : env. 50 % en typologie familiale (T4, T5, T6) et env. 34 % petits logements (T1, T2)

72% des ménages de la commune sont éligibles au logement social (PLS-PLUS-PLAI) s'ils en faisaient la demande.

Parmi eux 60% ont des revenus inférieurs aux plafonds PLUS dont 32% ont des ressources inférieures au plafond très social.

432 demandeurs de logements sociaux sont recensés dont la durée moyenne d'attente d'un logement aidé est de 20 mois.

2009 : Env. 14% du parc de résidences principales est constitué de logements sociaux (soit +/- 107 logements en 2009) = la commune a dépassé l'objectif SCOT de 10%

Proposition : taux de 20% de logements sociaux dans le PLH 2012-2018 avec effort envers le PLAI (très social) et l'accession sociale.

La répartition spatiale actuelle de la mixité répond aux objectifs portés par le SCoT.

Le PLU actuel ne prévoit aucun emplacement réservé affecté à la production de logements aidés.

La règle de 20% de logements sociaux dans les opérations > 5000 m² SHON permettrait de construire 130 logements sociaux alors que les potentiels théoriques du PLU autorisent la production de 1100 à 1200 logements (hors site des Iles).

Poursuivre les objectifs généraux suivants à l'échelle de la 1^{ère} couronne :

- Maîtriser la croissance démographique en passant de 1,5 %/an en 2007 à 1,36%/an en 2020 soit 24500 hab à l'horizon 2020. *(pour mémoire : croissance actuelle à Etrembières : 2,7%/an)*
- permettre la production de 205 logts nouveaux par an

Poursuivre les objectifs généraux suivants à l'échelle d'Etrembières :

- Densifier en priorité le centre-bourg du Pas de l'Echelle
- Permettre l'implantation d'un habitat intermédiaire à la densité adaptée et différenciée en fonction des secteurs (de 30 à 100 logt/ha) en favorisant notamment une compacité plus importante dans les secteurs proches des centralités
- Veiller à conserver un niveau de mixité suffisant permettant l'accueil des ménages les moins favorisés

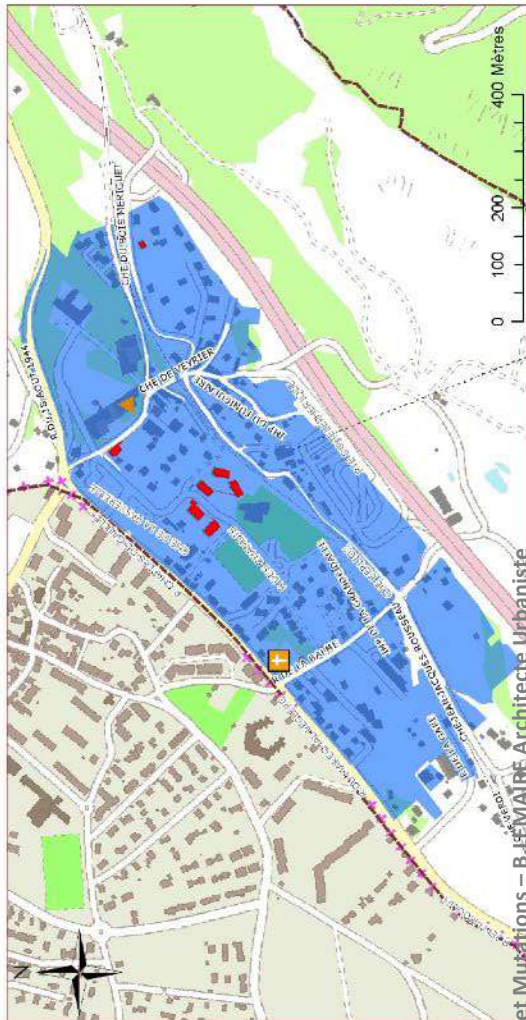
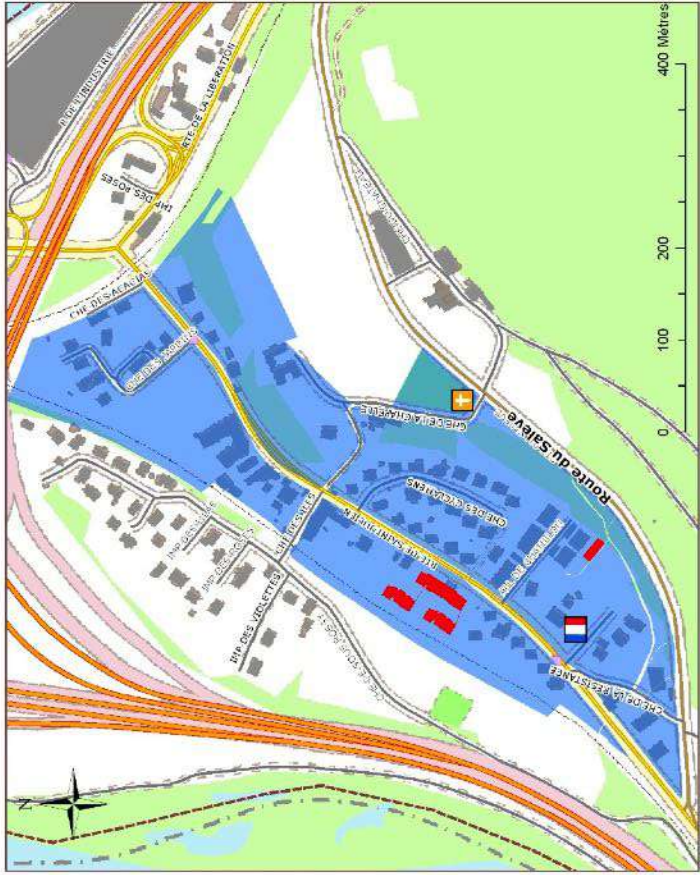
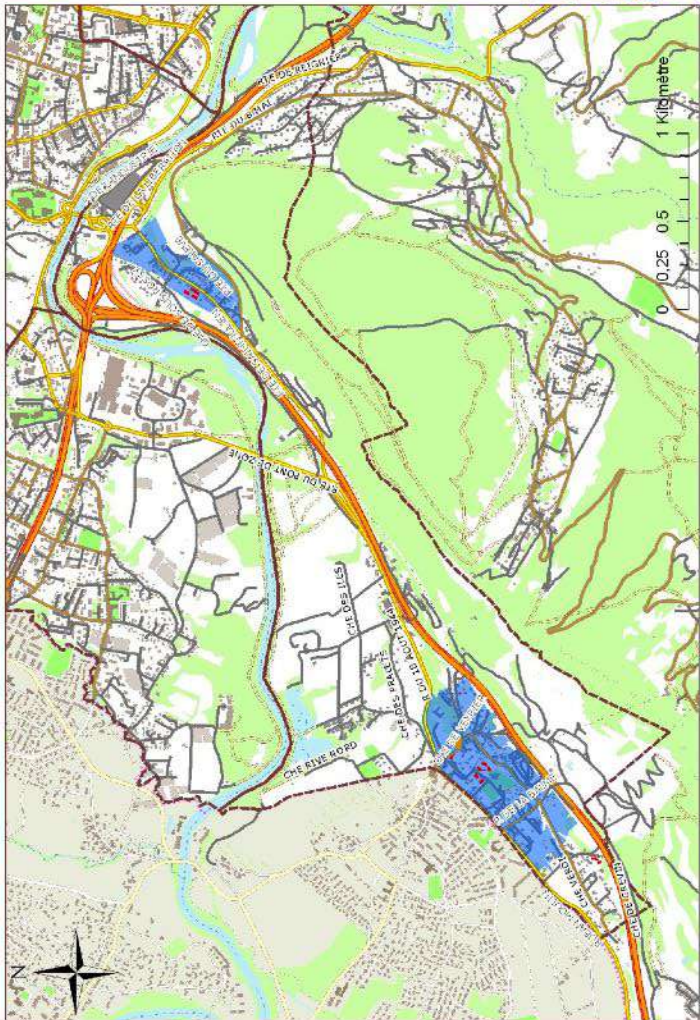
OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS PAR AN SUR ETREMBIERES D'ICI 2018

- **34 logements (soit 204 logements sur 6 ans)**
- **Répartition par produits :**
 - ✓ **24** logements privés
 - ✓ **3** logements en accession sociale
 - ✓ **20%** de logements aidés soit **7** logements¹
dont : - **30 %** de PLAI soit **2** logements
- **70 %** de PLUS soit **5** logements

THEMES	OBJECTIFS
<p>Production quantitative</p>	<p>34 logements par an maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> - dont 20% de logements aidés (30% de PLAI et 70% de PLUS) - dont 10% d'accession abordable
<p>Enjeux démographiques</p>	<p>Accueillir tout type de ménage en termes de composition familiale, et permettre l'accueil des ménages de classes moyennes ou à plus faible revenus</p>
<p>Offre qualitative de logements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des typologies de logements variées - Poursuivre la production de logements abordables, en locatif comme en accession
<p>Zones préférentielles</p>	<p>Les zones préférentielles de développement pour le financement du logement aidé figurent sur la carte ci-jointe.</p>
<p>Qualité urbaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'urbanisation venant en renforcement des bourgs, permettant le développement d'activités, d'équipement et des transports en commun - Introduire des formes d'habitat intermédiaire dans les secteurs de transition urbaine

Selon l'analyse réalisée par SCOT, le PLU actuel dégage 16 ha urbanisables à court terme. Le PLH indique qu'avec une rétention de 30%, cela rend potentiellement disponible 11 ha, soit environ 700 logements...
 Le potentiel du PLU est supérieur aux besoins formulés par le PLH.

Etrembières
Logement social : Secteurs préférentiels



Secteurs préférentiels pour le logement social

Logements sociaux livrés

Logements sociaux financés



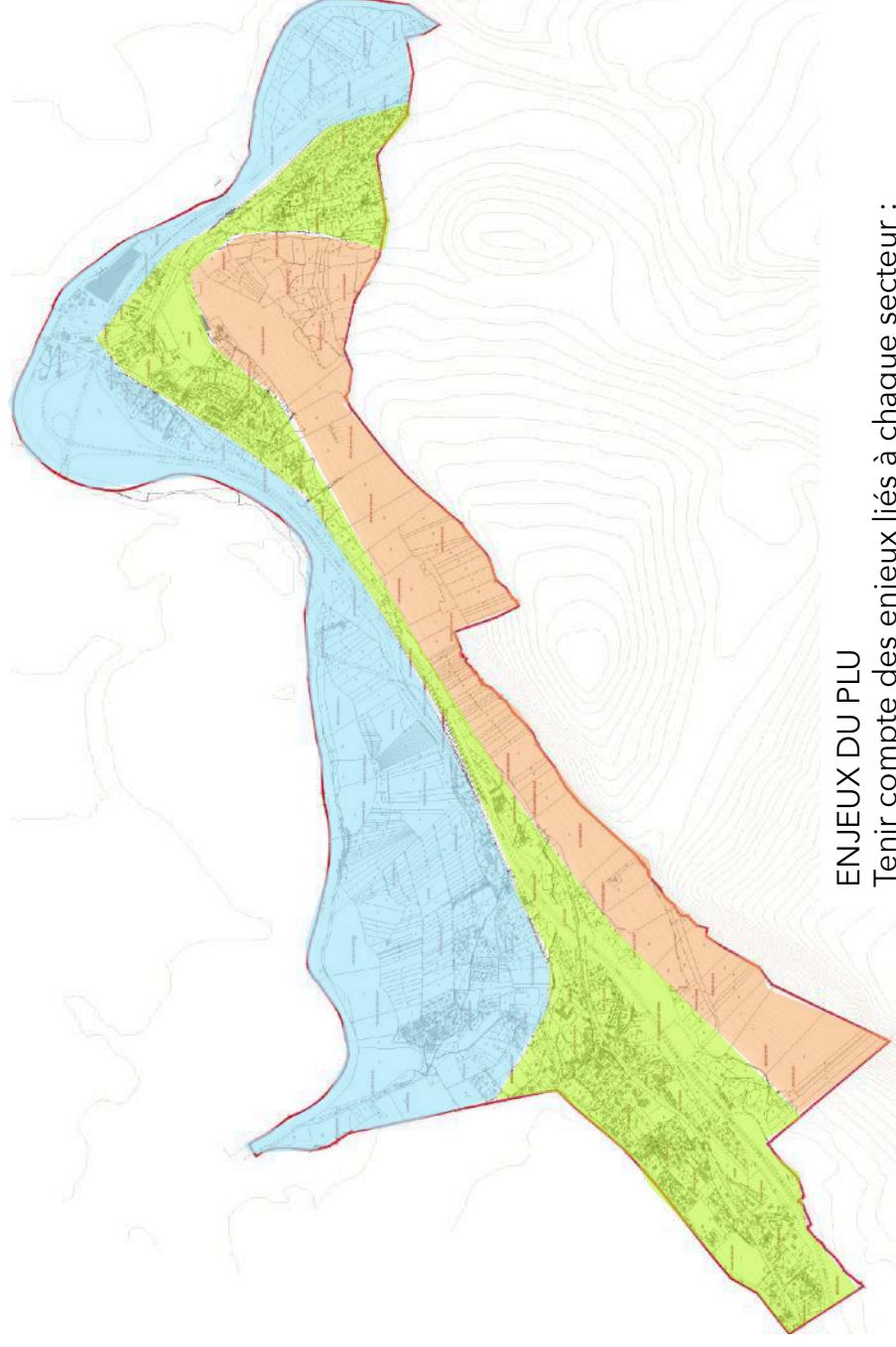
Organisation spatiale

La commune est partagée en 3 entités liées au relief et aux infrastructures :

1/ Le Petit Salève, avec une dominante naturelle et forestière

2/ Le piémont, qui accueille les zones construites : habitat, activité, carrière

3/ La vallée de l'Arve, qui accueille une partie des bâtiments d'activités (secteur de Shopping Etrembières / secteurs pour déchets inertes...) et d'habitat (Les Iles / Chemin de Pralets)



ENJEUX DU PLU

Tenir compte des enjeux liés à chaque secteur :

- Petit Salève : enjeux environnementaux / risques
- Piémont : enjeux de développement urbain / nuisances et contraintes liés aux infrastructures de transport / enjeux d'activités / enjeux liés à la carrière
- Vallée de l'Arve : enjeux environnementaux / risques d'inondation / habitat / activité

Le principal site d'implantation de l'occupation humaine est situé dans le piémont car :

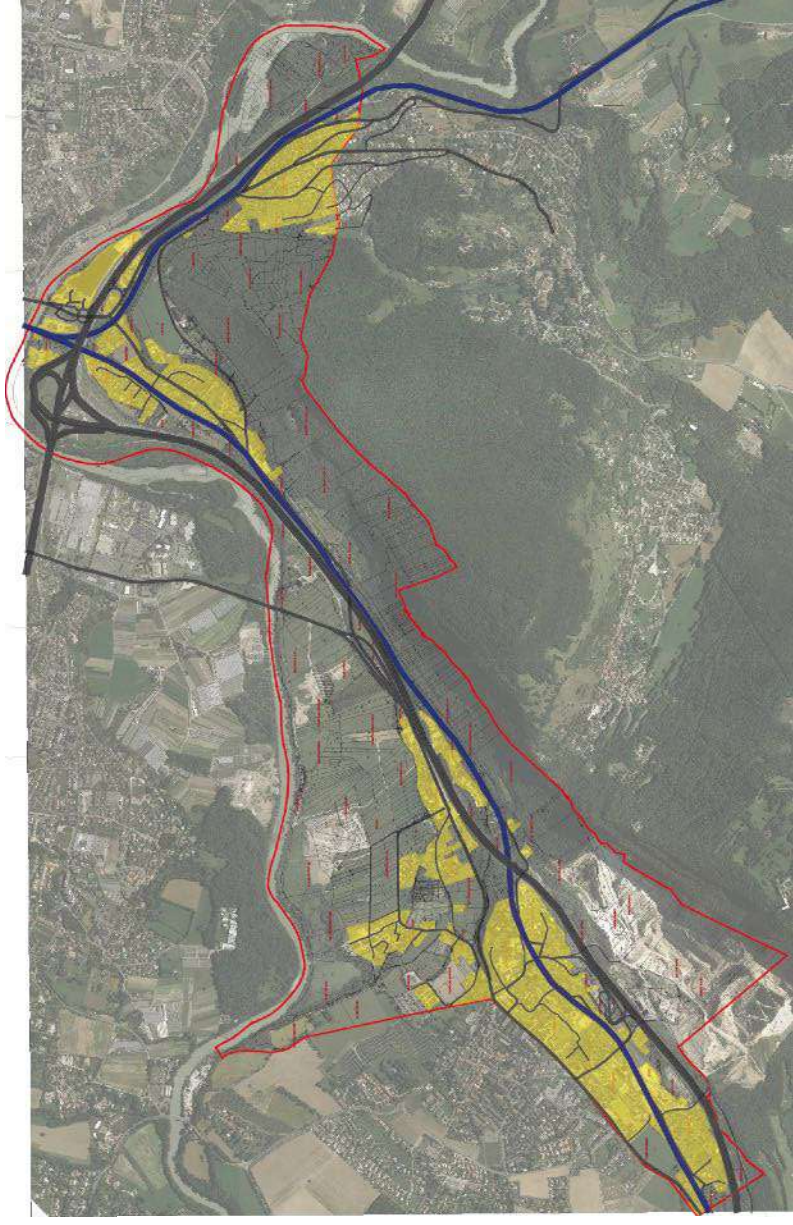
- il est proche des voies de desserte,
- il est situé dans un relief peu marqué, propice à l'installation humaine,
- il offre parfois des vues sur le grand territoire
- il permet de préserver les terrains agricoles.

Le piémont est un secteur convoité, notamment par l'habitat résidentiel.

Le secteur de la plaine connaît une occupation humaine , pour l'instant, plus faible,

La plaine agricole offre une large étendue, fractionnée par quelques groupes de constructions et d'activité. Le PLU actuel prévoit un développement important du bâti dans ce secteur

Le bâti récent se caractérise par de l'habitat majoritairement pavillonnaire de formes diverses alors que le bâti traditionnel est caractéristique de l'architecture rurale. Il existe un certain nombre d'anciens corps de ferme ou de constructions traditionnelles remarquables.

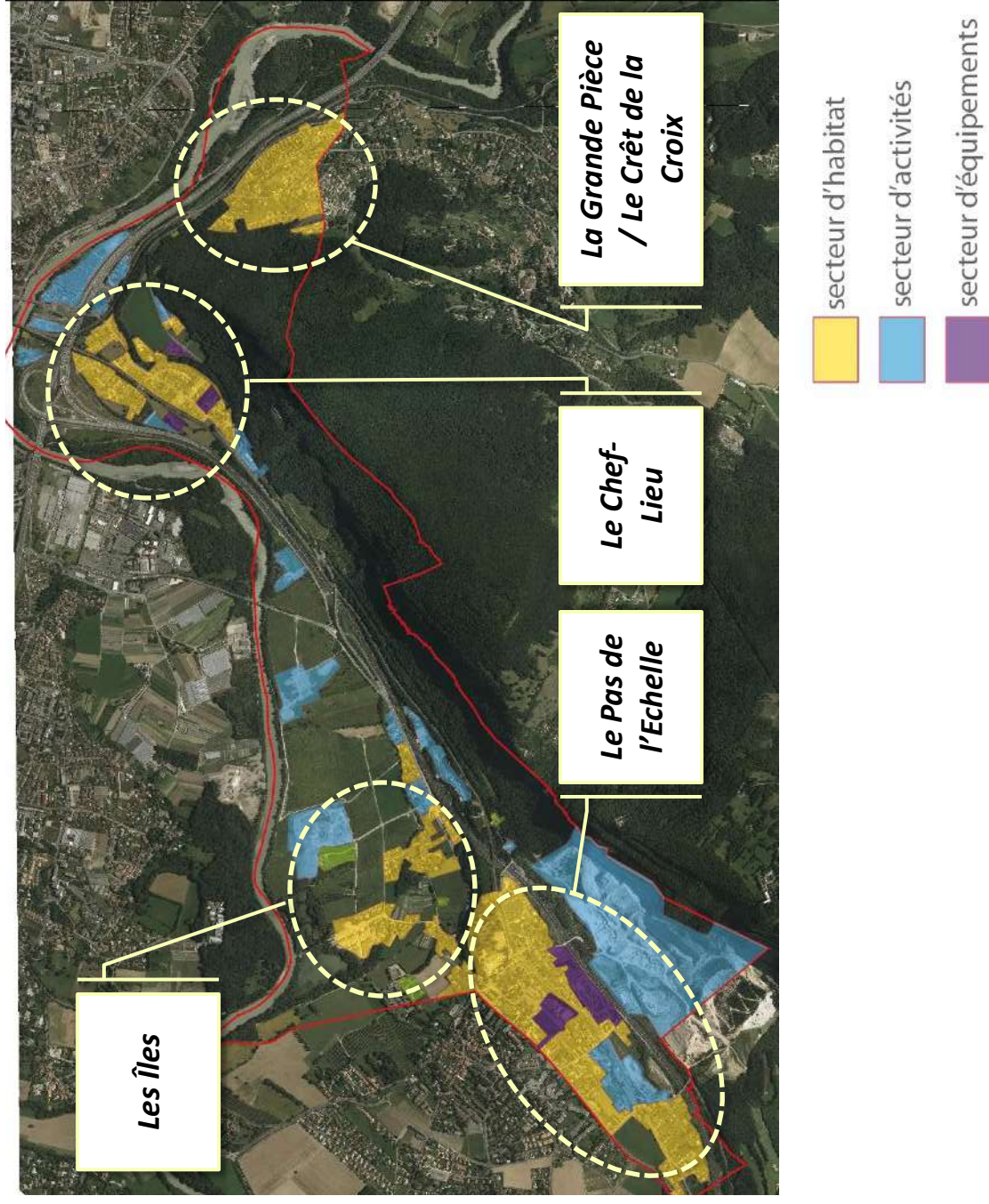


Etrembières présente une **multipolarité**, avec :

- Deux pôles principaux : **le Chef Lieu et le Pas de l'Echelle**
- Un pôle secondaire : **La Grande Pièce / Le Crêt de la Croix**
- Un pôle en évolution : **Les Iles**

Quelques constructions à usage d'habitation isolées ; la plupart des constructions isolées sont des activités

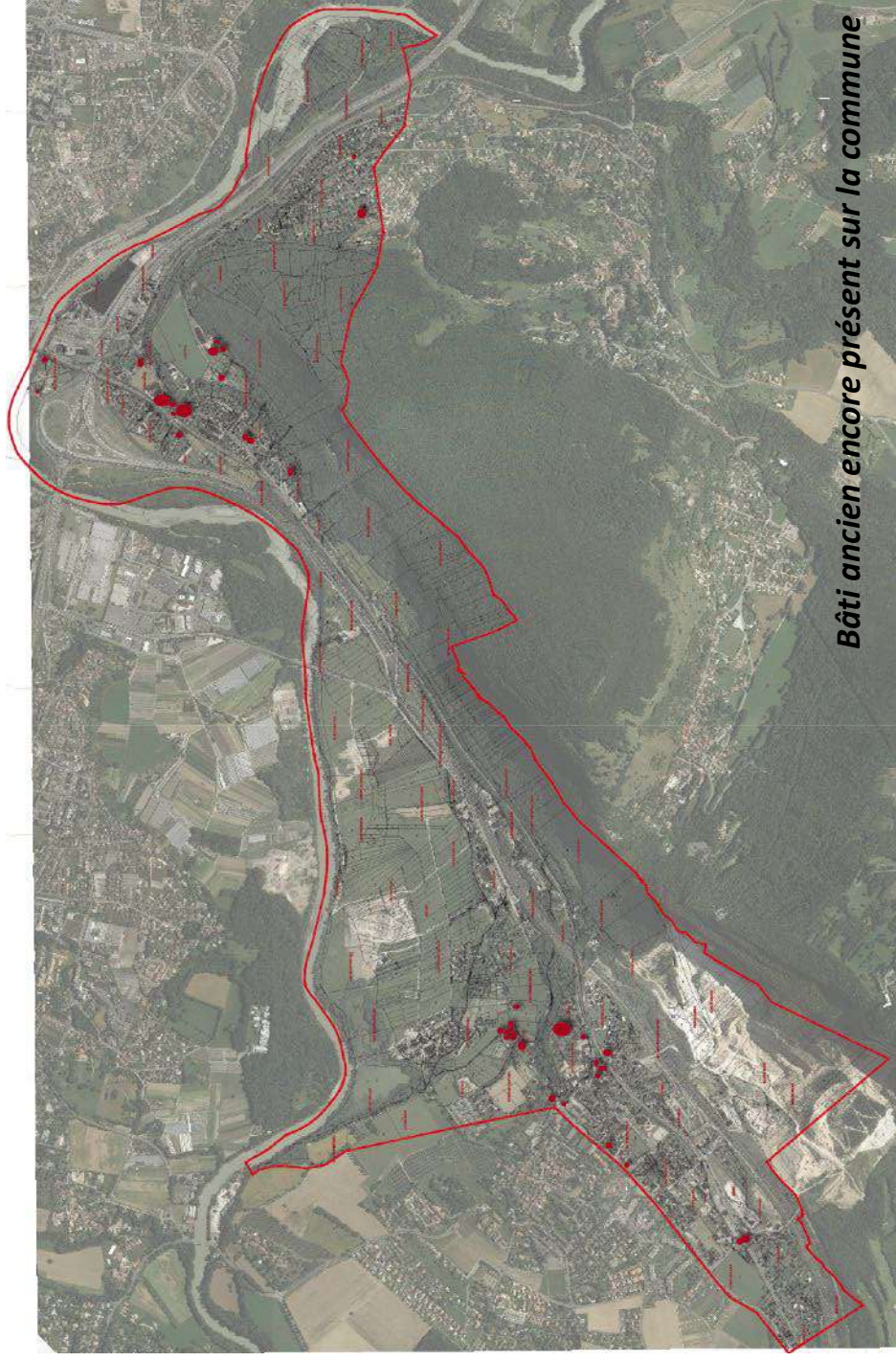
Hormis la Grande Pièce / Le Crêt de la Croix, **toutes les polarités mêlent habitats et activités**, voire équipements.



Le domaine bâti ancien :

Il existe encore un certain nombre de bâtiments anciens : anciens corps de ferme ou de constructions traditionnelles remarquables; ainsi que les anciennes écoles ou ancienne gare.

Les hameaux historiques, à l'origine groupés et denses, ont été peu à peu reliés par l'habitat pavillonnaire peu structuré et consommateur d'espace. L'ensemble des zones bâties se rejoignent banalisant le territoire. La lisibilité des entités urbaines devient difficile et les coupures d'urbanisation ne reposent plus que sur le domaine agricole.



Bâti ancien encore présent sur la commune

ENJEUX DU PLU

Préserver les structures urbaines historiques et identitaires de la commune.

Assurer leur mise en valeur.

Veiller aux « greffes » mises en œuvre par l'urbanisation contemporaine, notamment dans le secteur « vers le Moulin ».



Hormis le Château et la Chapelle, le bâti ancien au chef lieu ne présente pas d'intérêt architectural ou patrimonial majeur.

Il s'agit de maisons de village, qui ont pour beaucoup, connu des extensions peu maîtrisées.

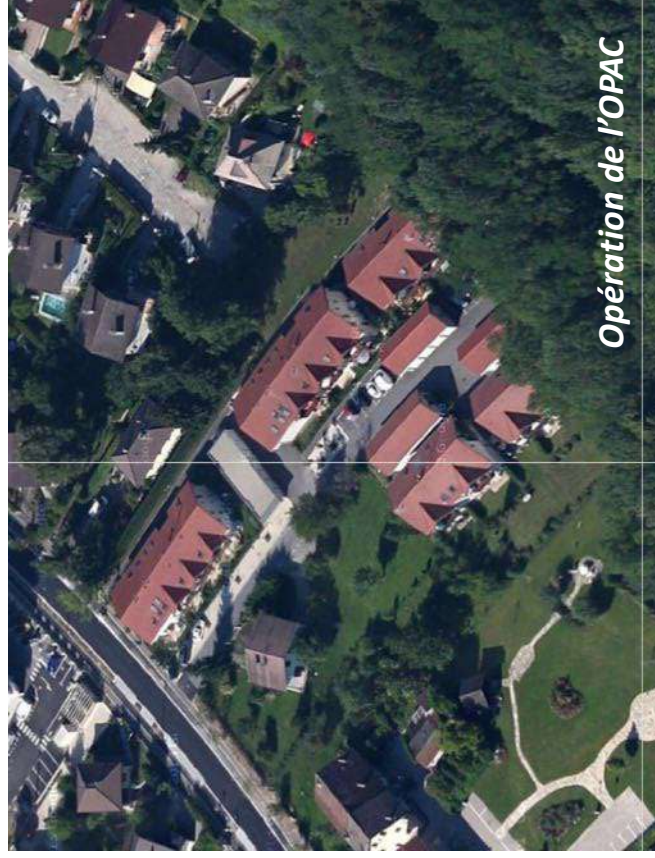


Un chef lieu à l'image et à l'architecture hétéroclite

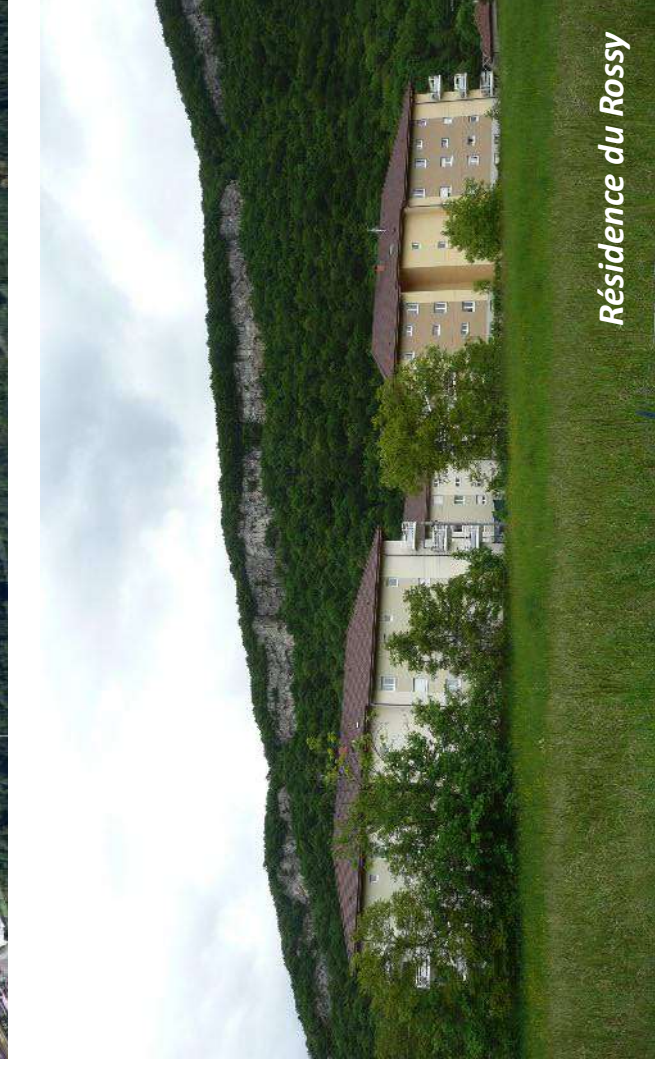


Présence de densité dans les opérations récentes :

- Résidence du Rossy : immeubles collectifs,
- Opération de l'OPAC : logements dits intermédiaires (R+1+C)



Opération de l'OPAC



Résidence du Rossy

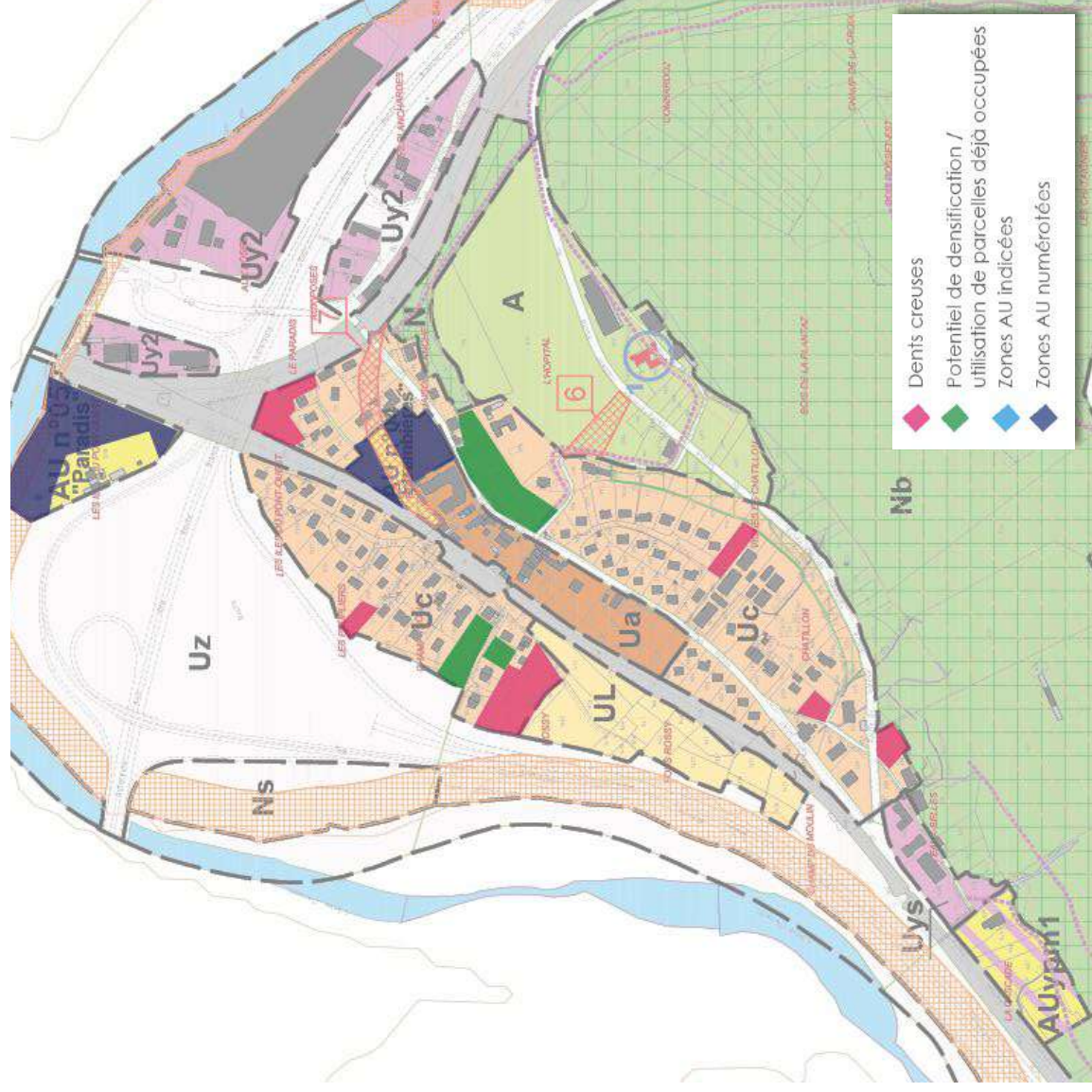
Analyse 2013, mise à jour dans le chapitre « capacités de densification »

Le PLU d'Etrembières propose désormais que de faibles disponibilités sur des terrains nus. Le seul potentiel important est la zone AU n°4 « Etrembières » qui est traversée par un emplacement réservé; de plus ce tènement appartient à la SNCF.

L'enjeu au Chef-lieu ne réside que dans la possibilité d'opération de renouvellement « urbain ».

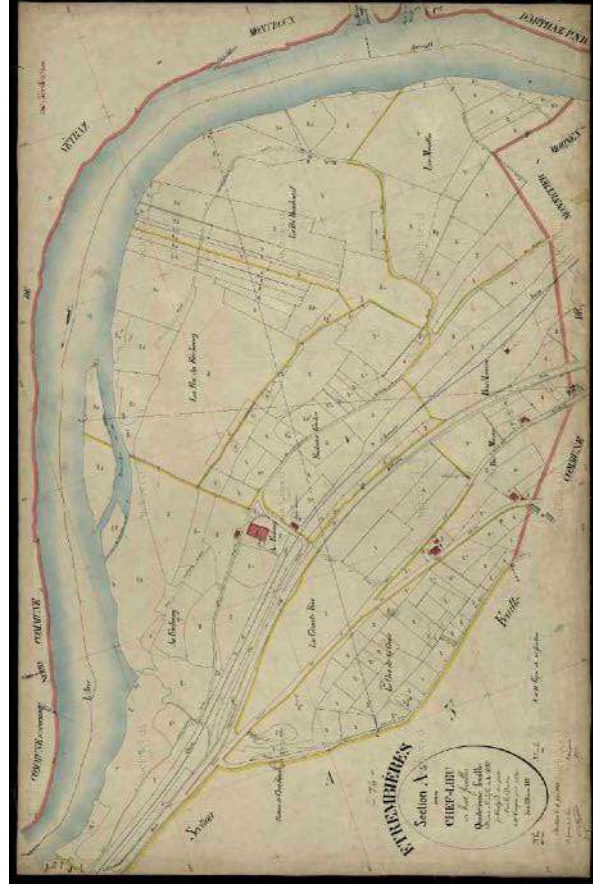
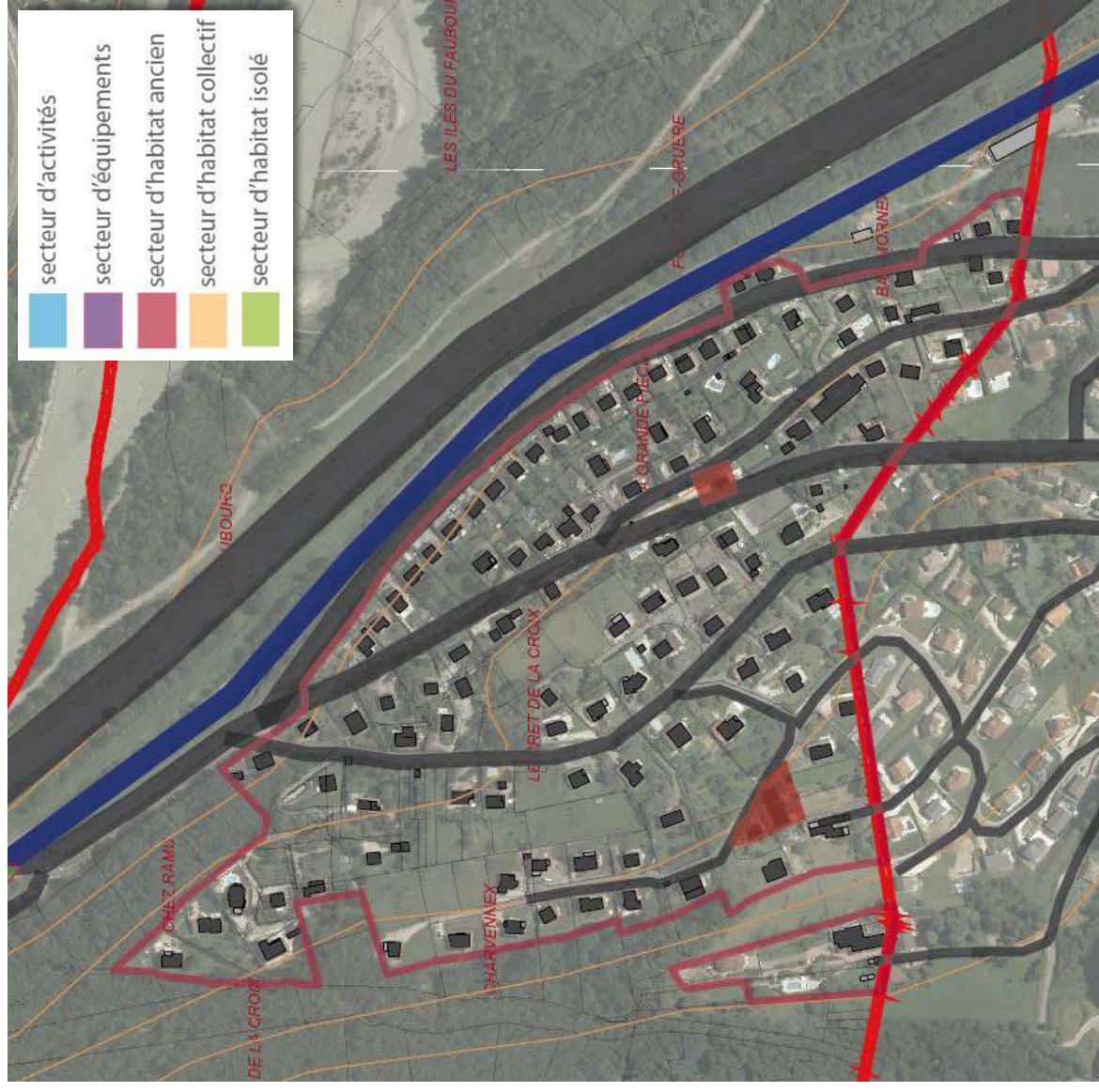
On peut s'interroger sur la pertinence de la zone AU n°5 du Paradis.

ENJEUX DU PLU
Identifier les tènements qui pourraient faire l'objet de renouvellement urbain.



constat

La Grande Pièce / Le Crêt de la Croix est un secteur bâti de la commune qui ne repose pas sur une structure ancienne. En effet, on note une ancienne ferme et un petit bâtiment isolé sur le cadastre Napoléon.



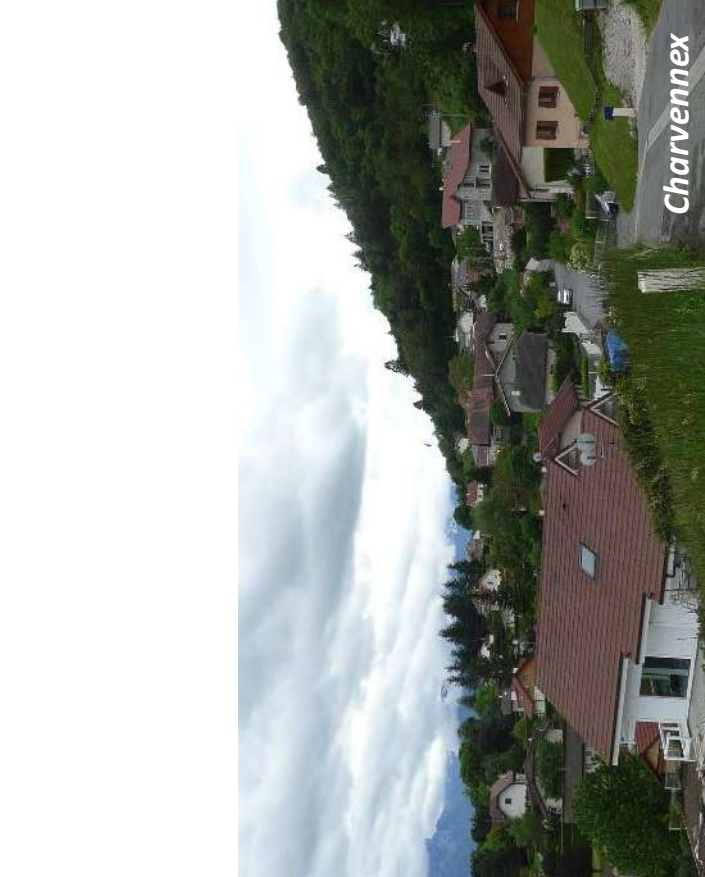
La Grande Pièce / Le Crêt de la Croix

Aujourd'hui le tissu bâti est exclusivement pavillonnaire avec un fort développement récent.

On note la présence de bâtiments d'activité dispersés dans le tissu d'habitat.

Du fait de la situation dans le versant, ce secteur offre des vues dégagées, ce qui le rend attractif comme quartier résidentiel.

Les constructions présentent une variété de formes, teintes, volumes, et mode d'implantation



Le PLU dispose encore de possibilités de constructions nouvelles, essentiellement en dents creuses.

Il faudra sans doute revoir ces potentiels pour :

Tenir compte de la place de ce secteur dans l'organisation générale de la commune
Tenir compte des enjeux environnementaux (arrêté préfectoral de protection de biotope, Natura 2000)



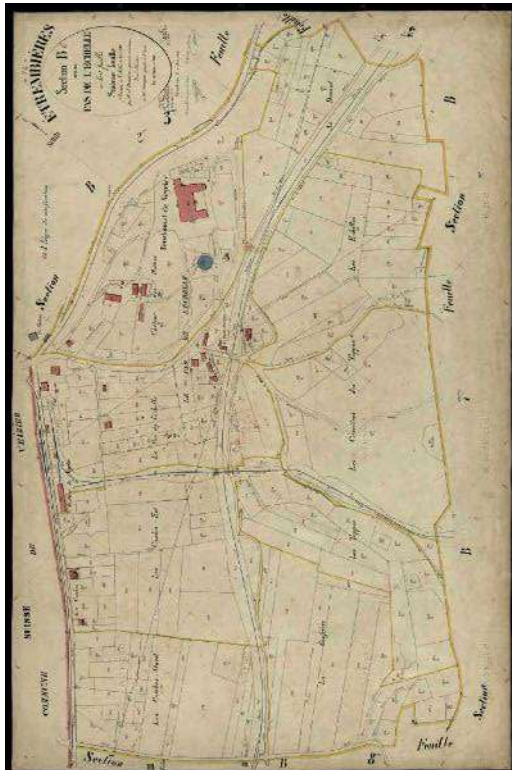
ENJEUX DU PLU

Définir la place de ce secteur dans l'organisation générale de la commune

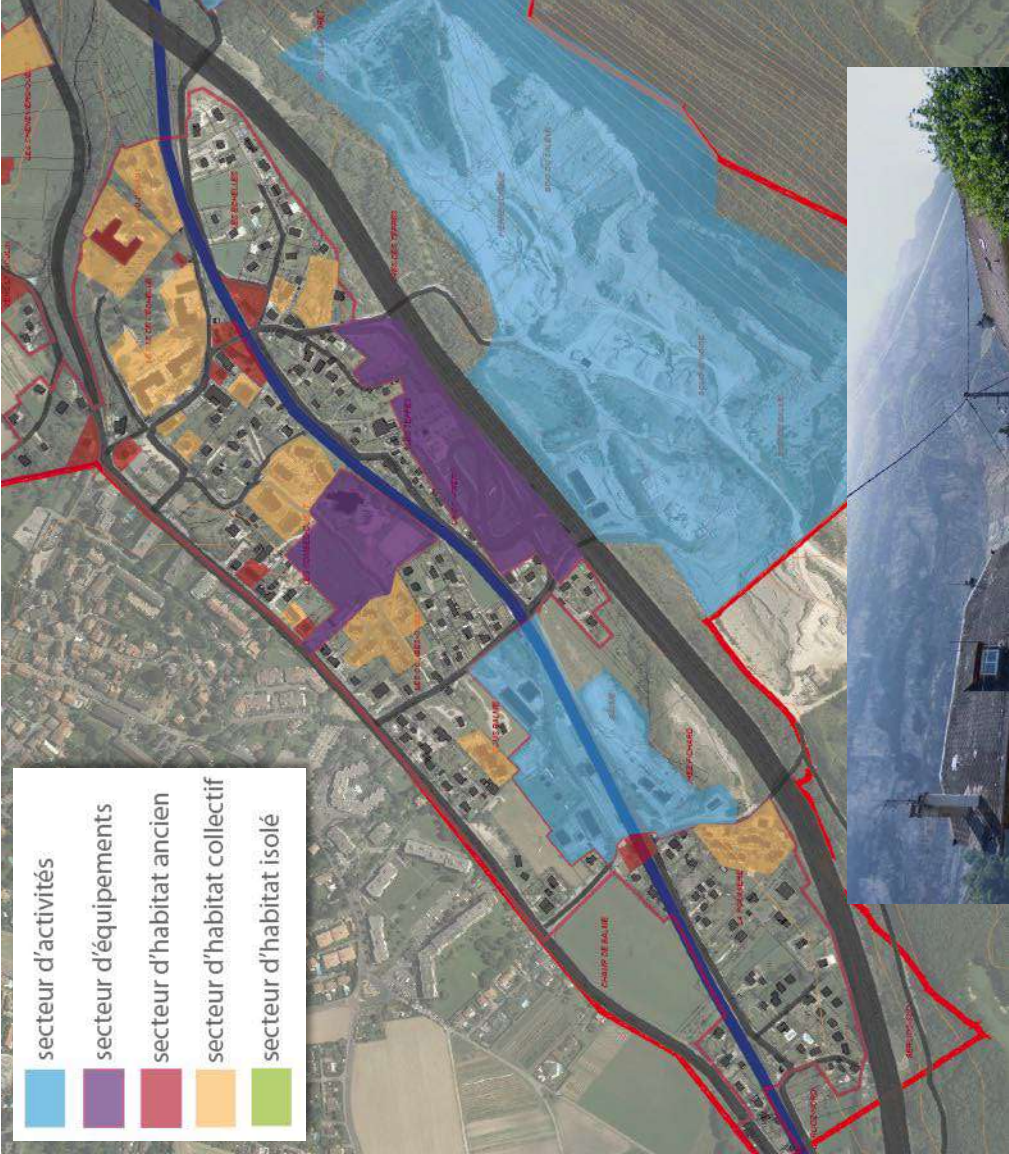
Prendre en compte les enjeux environnementaux

Le cadastre napoléonien montre quelques constructions anciennes au niveau de la Poste actuelle, ainsi que le Pensionnat de Veyrier qui a été récemment réhabilité en logements.

Le Pas de l'Echelle présente une continuité bâtie avec la commune suisse voisine de Veyrier.



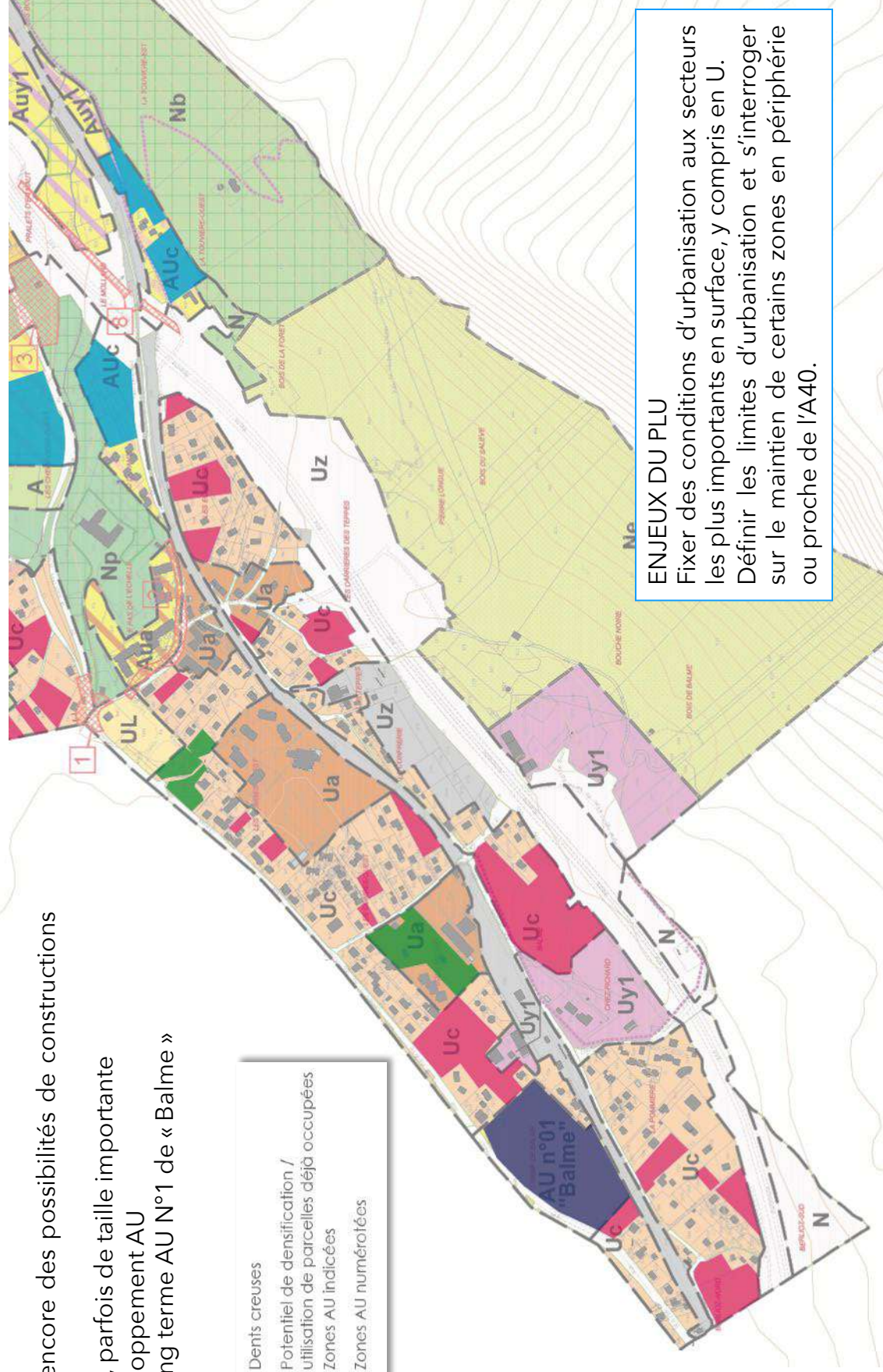
On peut regretter que le bâti ancien soit souvent peu mis en valeur.



Analyse 2013, mise à jour dans le chapitre « capacités de densification »

Le PLU propose encore des possibilités de constructions nouvelles :
En dents creuses, parfois de taille importante
En zone de développement AU
En zone à plus long terme AU N°1 de « Balme »

-  Dents creuses
-  Potentiel de densification / utilisation de parcelles déjà occupées
-  Zones AU indicées
-  Zones AU numérotées



ENJEUX DU PLU

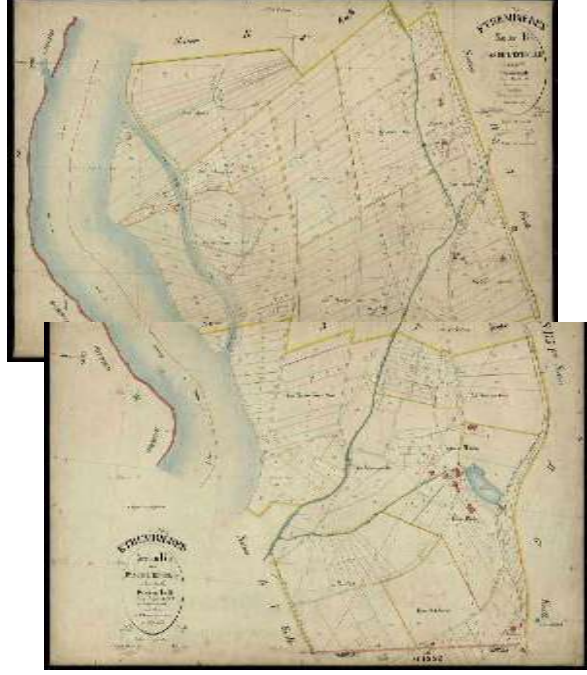
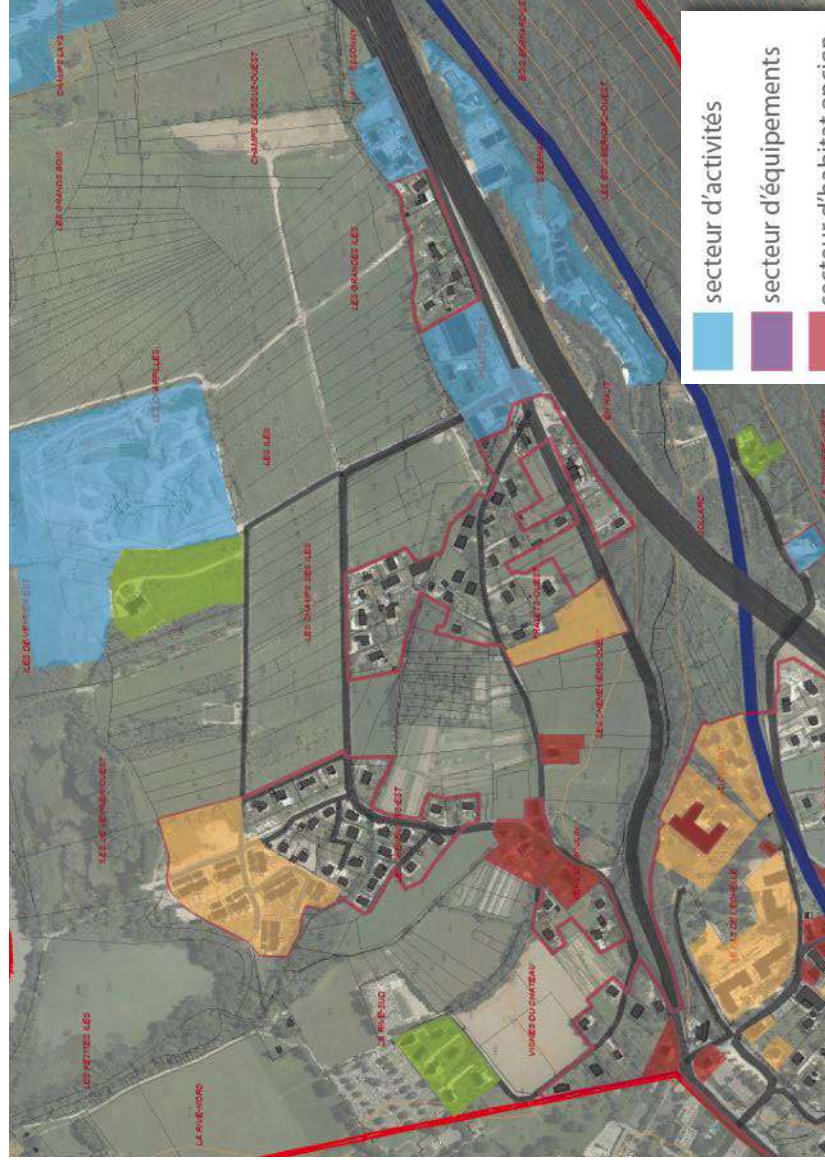
Fixer des conditions d'urbanisation aux secteurs les plus importants en surface, y compris en U.
Définir les limites d'urbanisation et s'interroger sur le maintien de certains zones en périphérie ou proche de l'A40.

Un secteur basé sur une petite structure ancienne « Sur le Moulin » constituée de fermes anciennes. Ce bâti ancien est toujours présent.

On notait également la présence de quelques constructions aux Grandes Iles, qui n'existent plus aujourd'hui.

Un secteur qui présente une urbanisation lâche, réalisée au gré des opportunités. Les années 2000 ont vu un fort développement pavillonnaire.

Depuis quelques années, la construction est réorientée vers les logements collectifs et intermédiaires





Habitat pavillonnaire à « Vers le Moulin » / « Vignes du Château »



Habitat pavillonnaire à « Vers le Moulin » / « Vignes du Château »



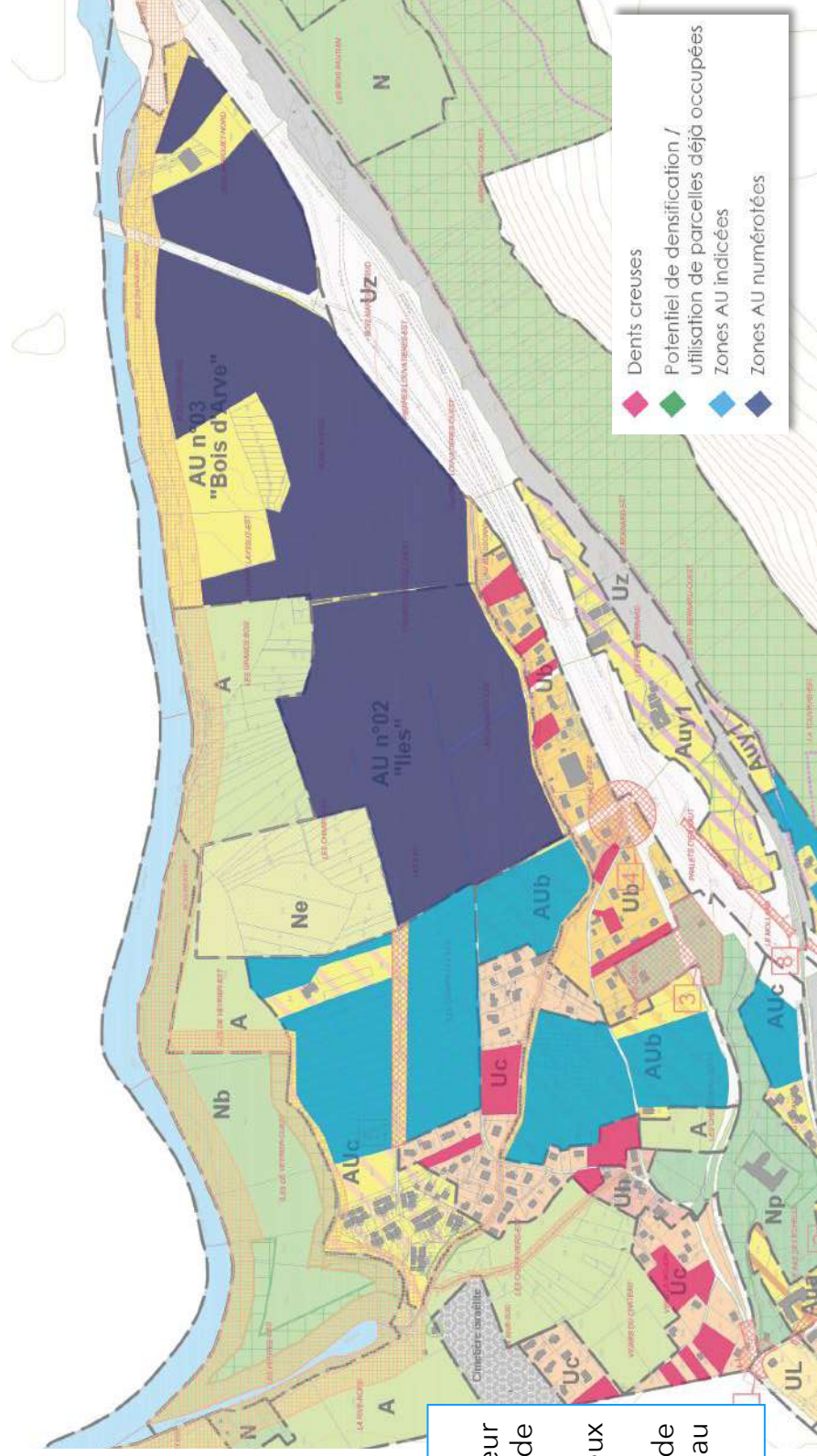
Habitat intermédiaire aux « Pralats »



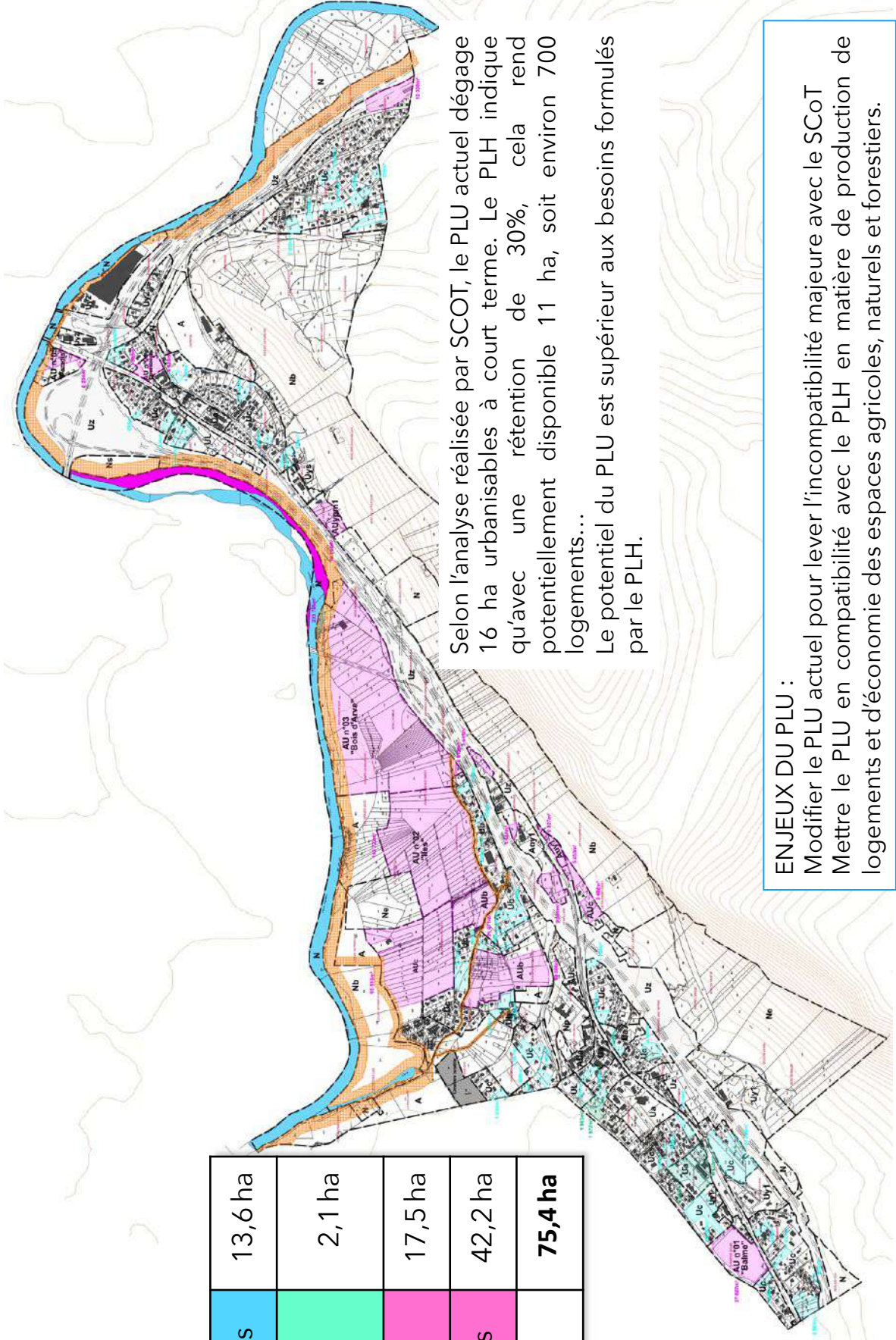
Habitat intermédiaire aux « Eaux Belles »

Le PLU de propose encore de nombreuses possibilités de constructions nouvelles : en dents creuses importantes en zones U (secteur Vignes du Château) en potentiels très importants : zones AU indicées et AU numérotées

Analyse 2013, mise à jour dans le chapitre « capacités de densification »



ENJEUX DU PLU
 Définir la place de ce secteur dans l'organisation générale de la commune
 Prendre en compte les enjeux environnementaux
 Définir des zones de développement adaptées au projet communal



U dents creuses	13,6 ha
U densification parcelles déjà occupées	2,1 ha
AU indicées	17,5 ha
AU numérotées	42,2 ha
Total	75,4 ha

Selon l'analyse réalisée par SCOT, le PLU actuel dégage 16 ha urbanisables à court terme. Le PLH indique qu'avec une rétention de 30%, cela rend potentiellement disponible 11 ha, soit environ 700 logements...

Le potentiel du PLU est supérieur aux besoins formulés par le PLH.

ENJEUX DU PLU :
 Modifier le PLU actuel pour lever l'incompatibilité majeure avec le SCoT
 Mettre le PLU en compatibilité avec le PLH en matière de production de logements et d'économie des espaces agricoles, naturels et forestiers.



Mobilité Infrastructures de transport

Nombres infrastructures de transport:

- A40 et échangeur + sortie vers la carrière depuis l'aire de l'A40 pour les poids lourds
 - RD1206 et RD2, voies de transit importantes
 - RD15, et RD46, de liaison vers les communes voisines
 - un maillage de voies communales
- ⇒ Commune facilement accessible
⇒ Connexions entre quartier par la voirie départementale.

Atout : bonne desserte

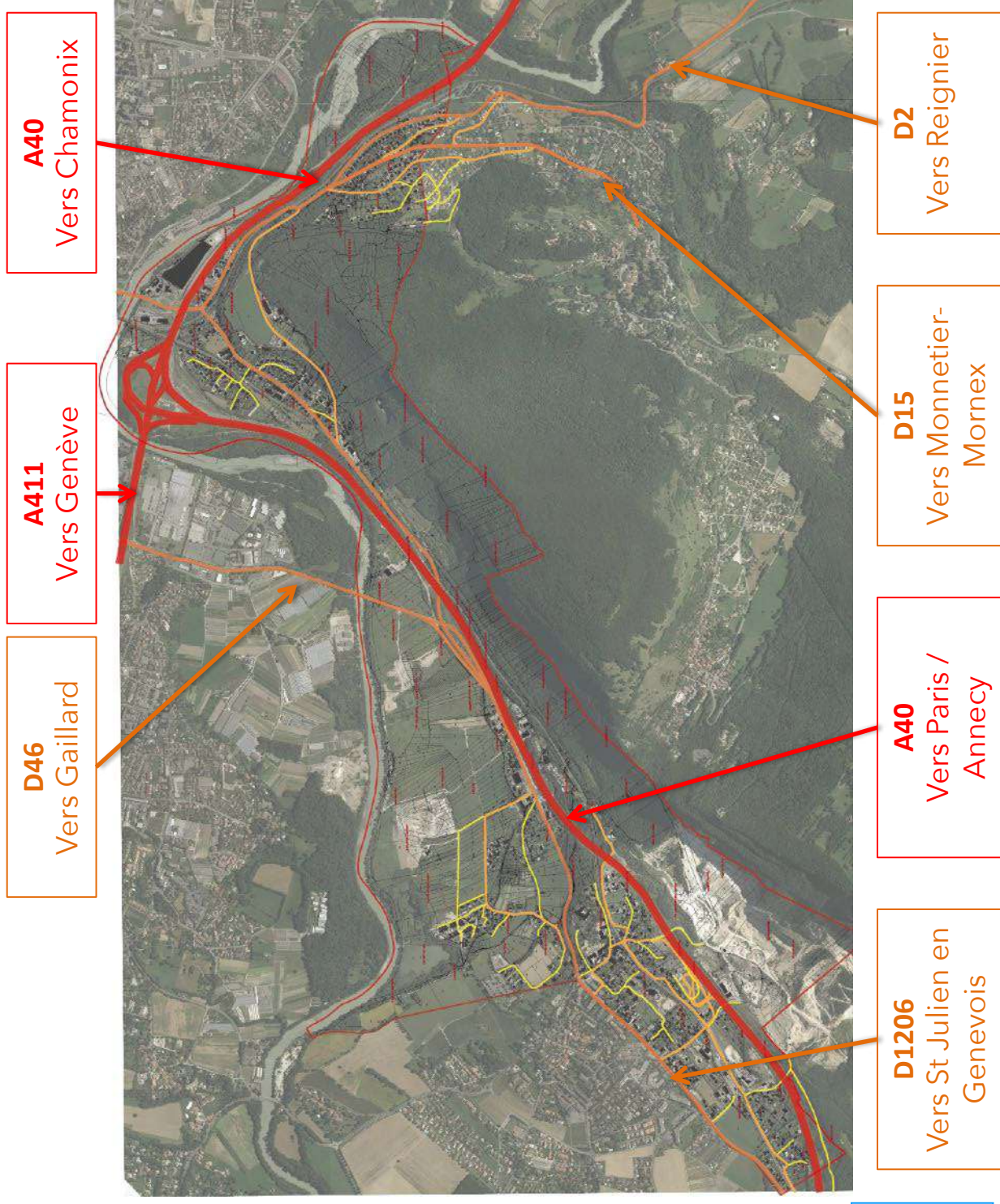
Faiblesse: bruit, pollution, coupures écologiques

Application de l'article L111-1-4 en dehors des parties actuellement urbanisées :

- A40 - 100 m
 - RD1206 - 75 m
- => Etude L111-1-4 + RLP

ENJEUX DU PLU

Intégrer organisation et fonctionnement des réseaux dans la réflexion sur le projet.



Des voiries qui supportent un fort trafic, en particulier l'A40, la RD1206 et le RD2.
 Un trafic lié aux transports de marchandises et aux déplacements des actifs (par exemple 252 actifs vont quotidiennement sur Genève).

Voies soumises à l'application de l'article L111-1-4 CU A40 => bande inconstructible de 100 m RD1206 => bande inconstructible de 75 m En dehors des parties actuellement urbanisées

Perspective indicative : Du fait de l'attractivité de Genève, les trafics resteront élevés.

ENJEUX DU PLU
 Si la commune prévoit une urbanisation à proximité de l'A40, l'A41 ou de la RD1206, et en dehors des parties actuellement urbanisées, le PLU devra comporter une étude L111-1-4

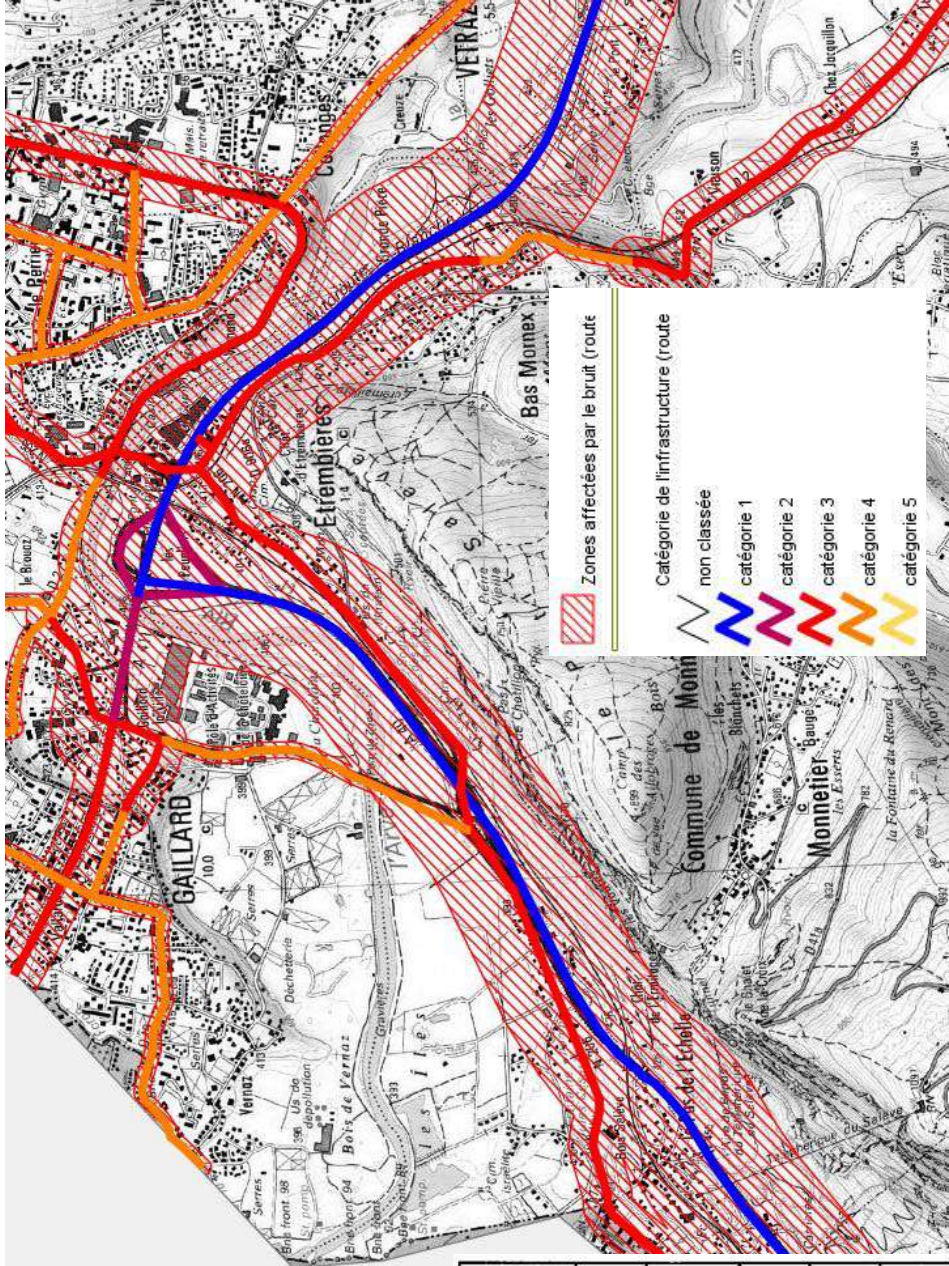


Voie	N° sur le plan	MJA 2012	MJA 2011	Variation	Pointe 2012	% PL
A40	4	34145	33010	3,44%	68568	6,66%
D1206	95	20112	19753	1,82%	25797	2,71%
D1206	50	11808	-	-	-	-
D2	117	13057	13176	-0,90%	20104	2,83
D906A	37	4332	-	-	-	-

Voies bruyantes:

- voie ferrée
- A40, A411
- RD1206, RD2, RD46

Suisse



ENJEUX DU PLU

Tenir compte des contraintes de bruit dans l'élaboration du projet, sachant que la quasi-totalité des espaces urbanisés de la commune sont concernés par les zones de bruit.

Commune traversée par la voie	Voies classées	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie	Largeur du secteur affecté par le bruit en mètres	Tissu ouvert ou en « u »
ETREMBIERES	Voie ferrée	Bossey/ Etrembières	Limite Etrembières/ Annemasse	3	100	ouvert
ETREMBIERES	A 40	Limite Monnetier/ Mornex/ Etrembières	Limite Etrembières/ Bossey	1	300	ouvert
ETREMBIERES	A 411	A 40	Limite Etrembières/ Gaillard	2	250	ouvert
ETREMBIERES	Bretelles A 40/ A 411	A 40	A 411	2	250	ouvert
ETREMBIERES	RD1206	Limite Bossey/ Etrembières	RD 46	3	100	ouvert
ETREMBIERES	Route de Saint-Julien RD 1206	RD 46	Route de la Libération	3	100	ouvert
ETREMBIERES	Route des Déportés RD 1206	Route de la Libération	Limite Etrembières/ Annemasse	3	100	ouvert
ETREMBIERE	Route de la Libération RD 2	Route de Saint-Julien RD 1206	Limite Etrembières/ Monnetier/ Mornex	3	100	ouvert
ETREMBIERES	Route de la Zone	Route de Saint-Julien RD 1206	Limite Etrembières/ Gaillard	4	30	ouvert

Ligne de voie ferrée vers :

- Annemasse
 - La Roche sur Foron puis Bonneville/Chamonix ou Annecy / Chambéry / Lyon
 - St Julien / Nantua / Paris
- Les gares les plus proches sont Annemasse et St Julien en Genevois

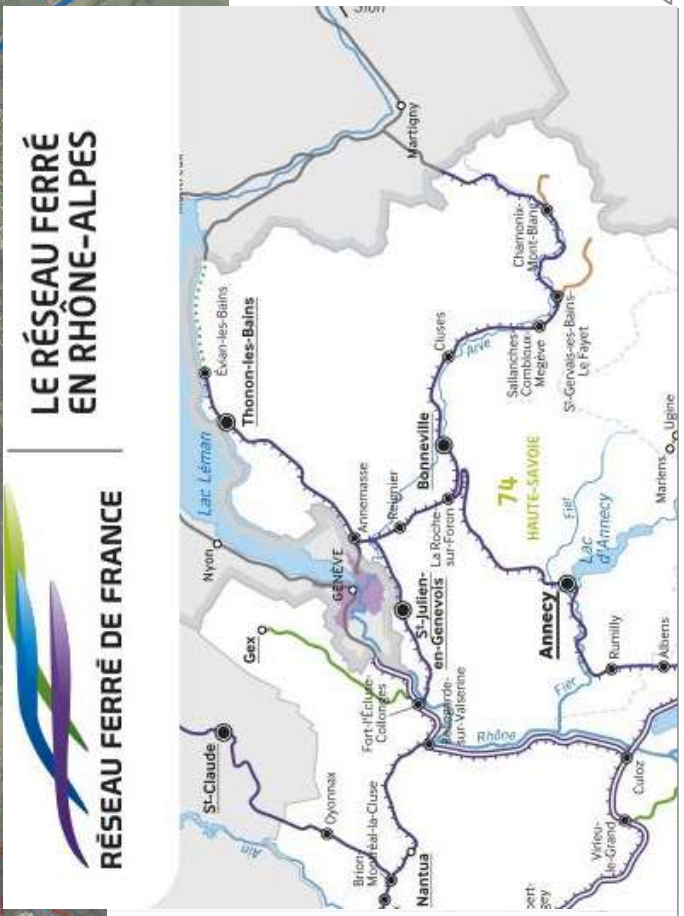
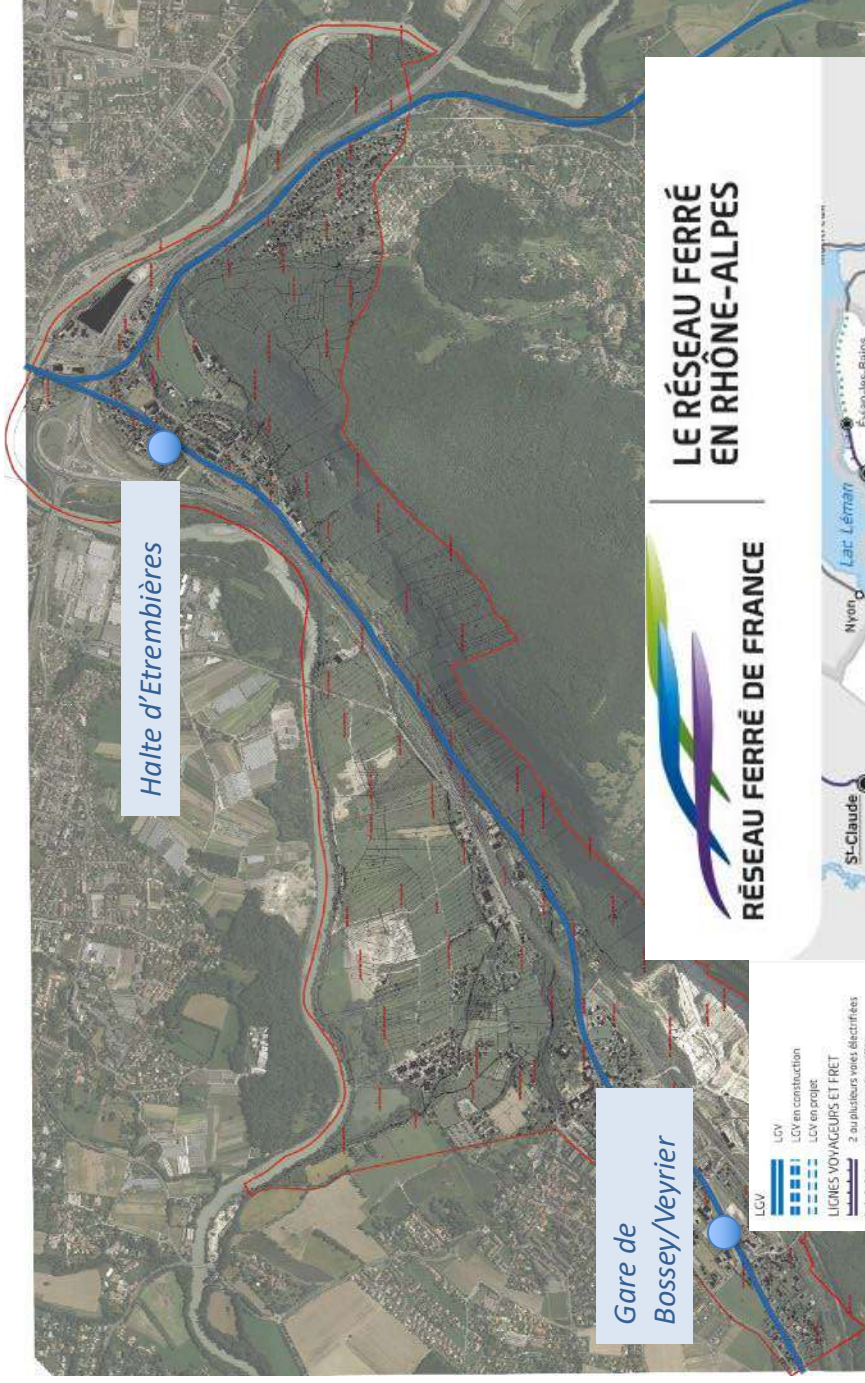
Perspective indicative :

- Possibilité de remise en service de la gare **Bossey/Veyrier** dans le cadre du CEVA.
- Éventuelle remise en service de la Halte d'Étrembières (projet Grand Genève).

ENJEUX DU PLU

Voir l'évolution des choix (Agglo et Gd Genève) sur la mise en service de la Halte et la réutilisation de la gare

Bossey/Veyrier



TRANSPORTS URBAINS

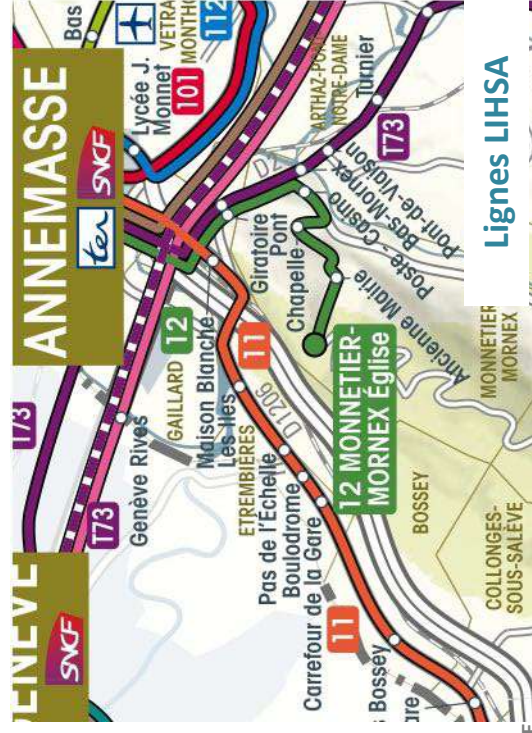
La commune est desservie par :

- La ligne 5 du TAC
 - ⇒ Ligne régulière jusqu'à la mairie
 - ⇒ Desserte scolaire et heures de pointe jusqu'au Pas de l'Echelle
- Le ProxiTAC aux Iles et à la Grande Pièce
- Le réseau des TPG est accessible au Pas de l'Echelle

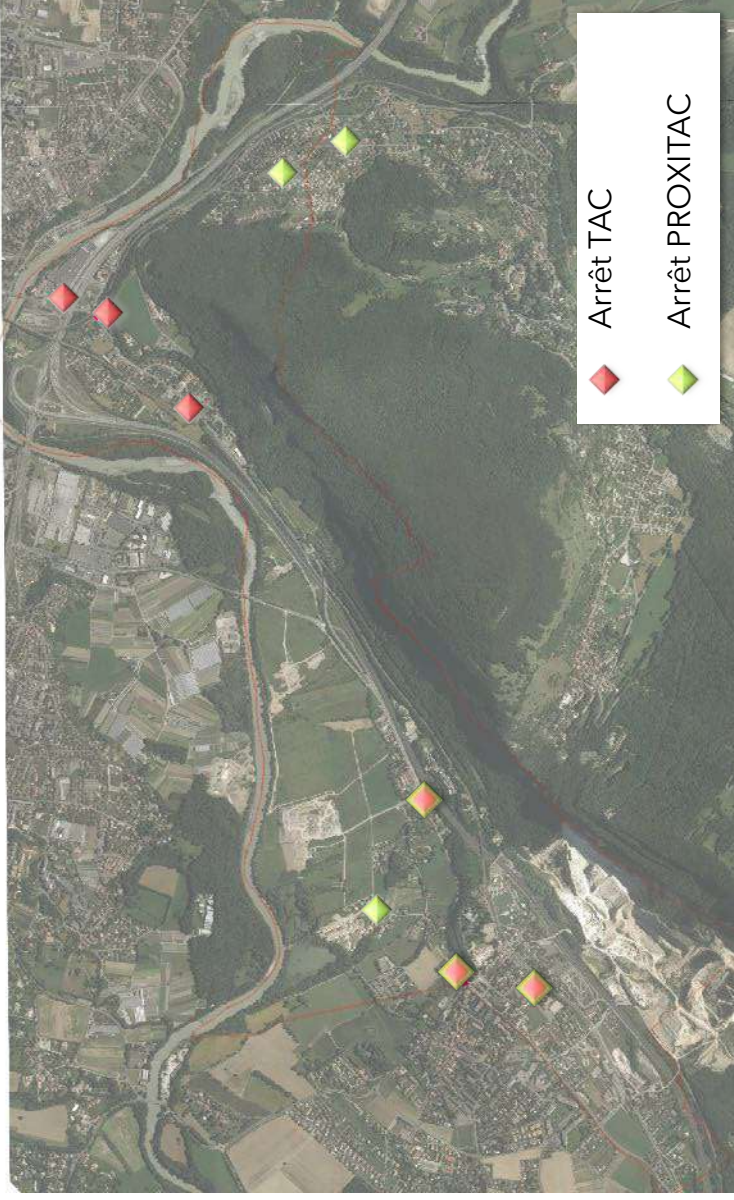
LIGNES DU CG74 - LIHSA

La commune est desservie par :

- La ligne 11 St Julien / Annemasse 3A/R vers St Julien et 4A/R Annemasse
- La ligne 12 Monnetier/Annemasse 1A vers Annemasse, 2R vers Monnetier
- La ligne T73 Genève Anney : 2A/R vers Anney, 6A/R vers la Roche



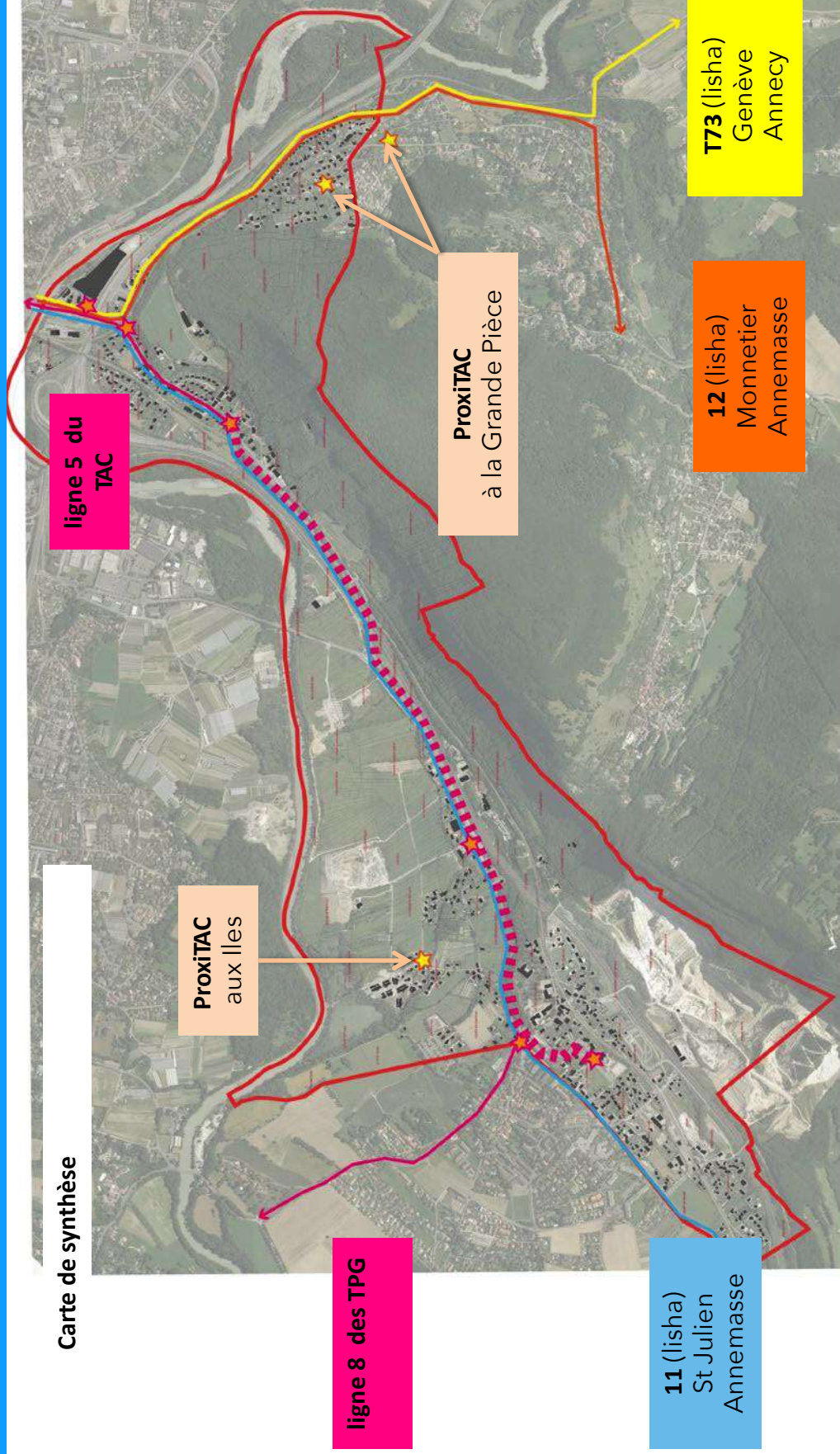
Lignes LIHSA



- ◆ Arrêt TAC
- ◆ Arrêt PROXITAC



Réseau TAC



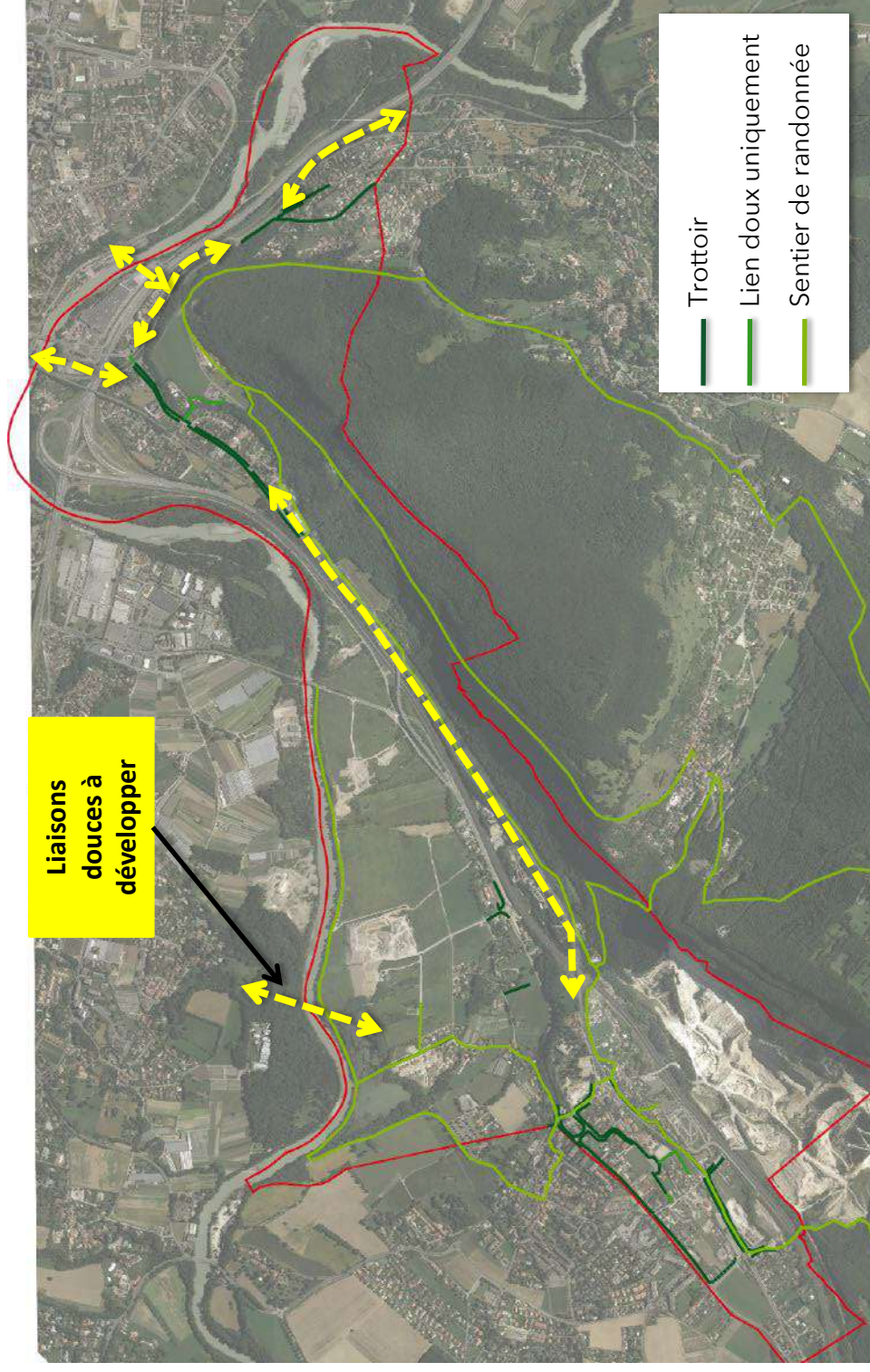
ENJEUX DU PLU

- * Il faudrait un renforcement de la ligne 5 du réseau TAC pour permettre une utilisation plus régulière des transports en commun
- * Les TPG envisagent une extension de la ligne 8 jusqu'au téléphérique
- * Anticiper les besoins d'un P+R au Pas de l'Echelle
- * Rendre accessibles aux PMR les arrêts de transport collectifs

Les secteurs du Chef lieu et du Pas de l'Échelle permettent des déplacements doux sécurisés par des trottoirs la plupart du temps. Depuis le PAVE en 2009, des travaux d'accessibilité ont été réalisés : chef lieu, Pas de l'Échelle

Le secteur des Iles est peu desservi par les modes doux en dehors de sentiers de randonnée

Le Salève et les abords de l'Arve sont parcourus de sentiers de randonnée piétonne et VTT



ENJEUX DU PLU

Compléter la sécurisation des déplacements doux dans les secteurs urbanisés, notamment le long de la RD2

Développer les maillages doux dans les nouveaux quartiers, par l'inscription d'emplacements réservés ou de principe de maillage dans les orientations d'aménagement et de programmation

Permettre le franchissement de l'A40 pour rejoindre Shopping Etrembières

Implantation de la passerelle Shopping Etrembières / Casino d'Annemasse

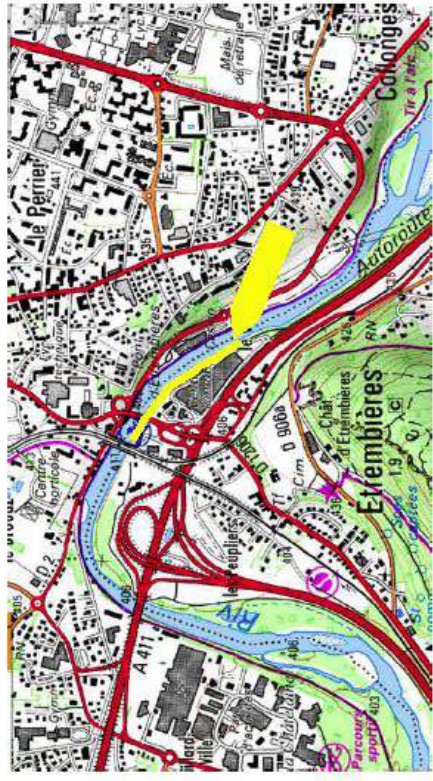


PASSERELLE ANNEMASSE/ETREMBIÈRES - ETUDES PRÉLIMINAIRES - PHASE 2

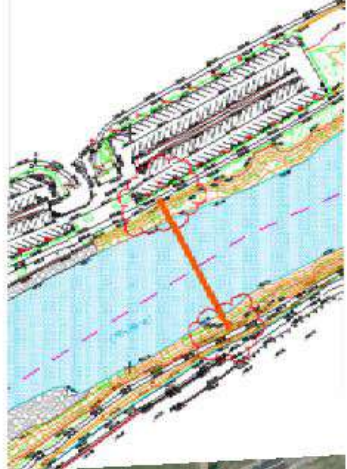
4

2. Position retenue

La passerelle sera située à l'amont du pont routier d'Etrembières derrière le bâtiment du centre commercial Shopping Etrembières. Elle rejoindra la rive droite de l'Arve sur le parking du Casino, sensiblement au droit du rond-point.



Lors des Comités de Suivi, l'implantation de la passerelle a été envisagée à une vingtaine de mètres à l'amont de l'axe des voiries d'accès au Casino, soit environ, dans le prolongement du passage piétons situé sur l'avenue de l'Europe en direction de Vétraz-Monthoux/Thonon.



LEGENDE

CONTRAINTES PONCTUELLES

- Point noir
Contrainte / difficulté ponctuelle de cheminement
- Arrêt de bus

CHEMINEMENT LINEAIRES

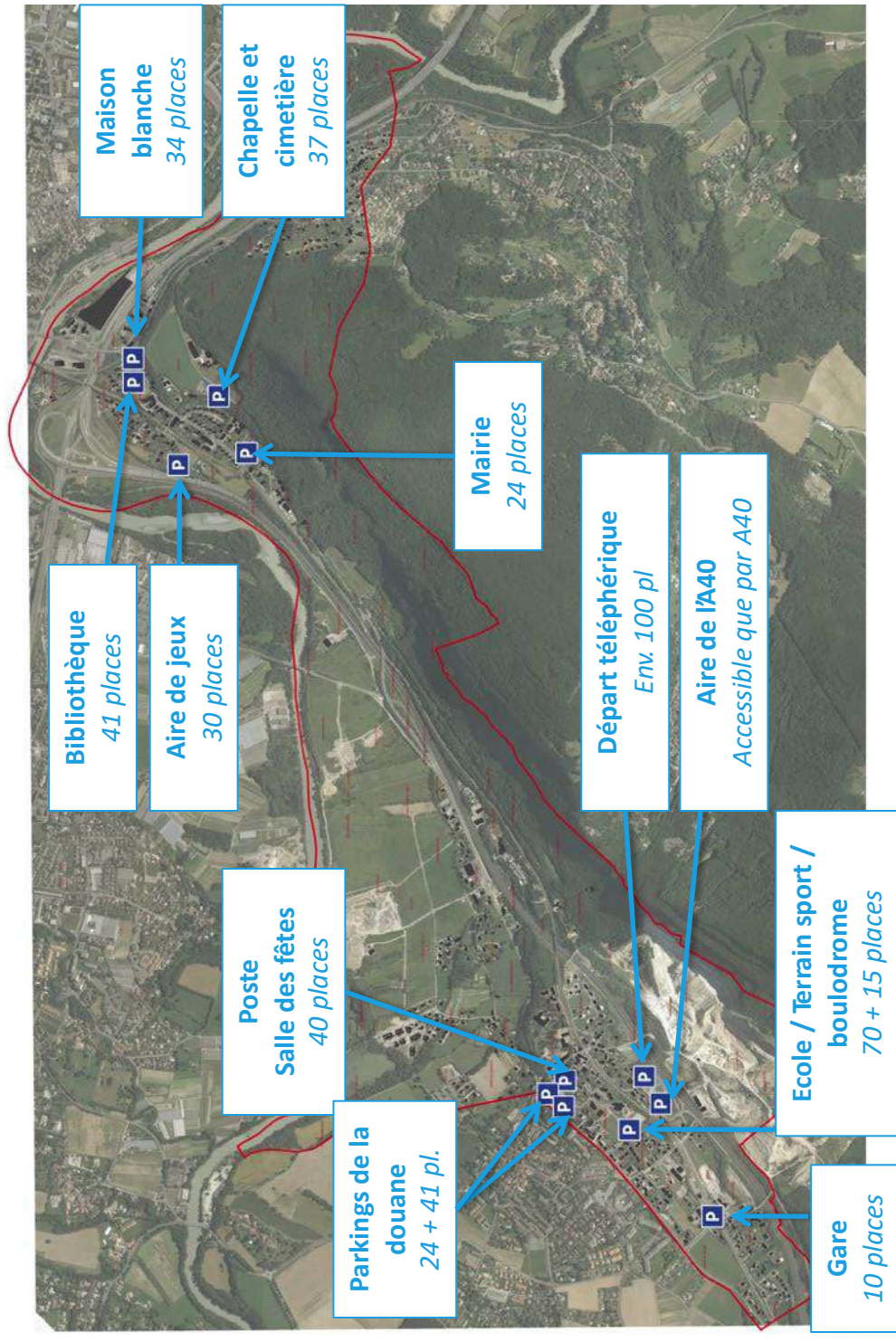
- Tronçon rouge**
Cheminement impossible en terme de praticabilité ou de sécurité (obligation de passer par la chausée)
- Tronçon rouge pointillé**
Impasses ou allées où le cheminement se fait sur la chaussée ou fait de la faible circulation et des vitesses réduites
- Tronçon orange**
Cheminement praticable mais difficile pour une personne à mobilité réduite
- Tronçon vert**
Cheminement possible



La commune est plutôt bien équipée en parking.

Certains ont un usage de parking relais, comme ceux proches de la douane de Veyrier, alors que d'autres ont clairement un usage touristique (parking du téléphérique).

Au chef-lieu, les parkings sont associés aux équipements qu'ils desservent



ENJEUX DU PLU

Evaluer la nécessité de compléter l'offre de stationnement, au regard :
du PDU

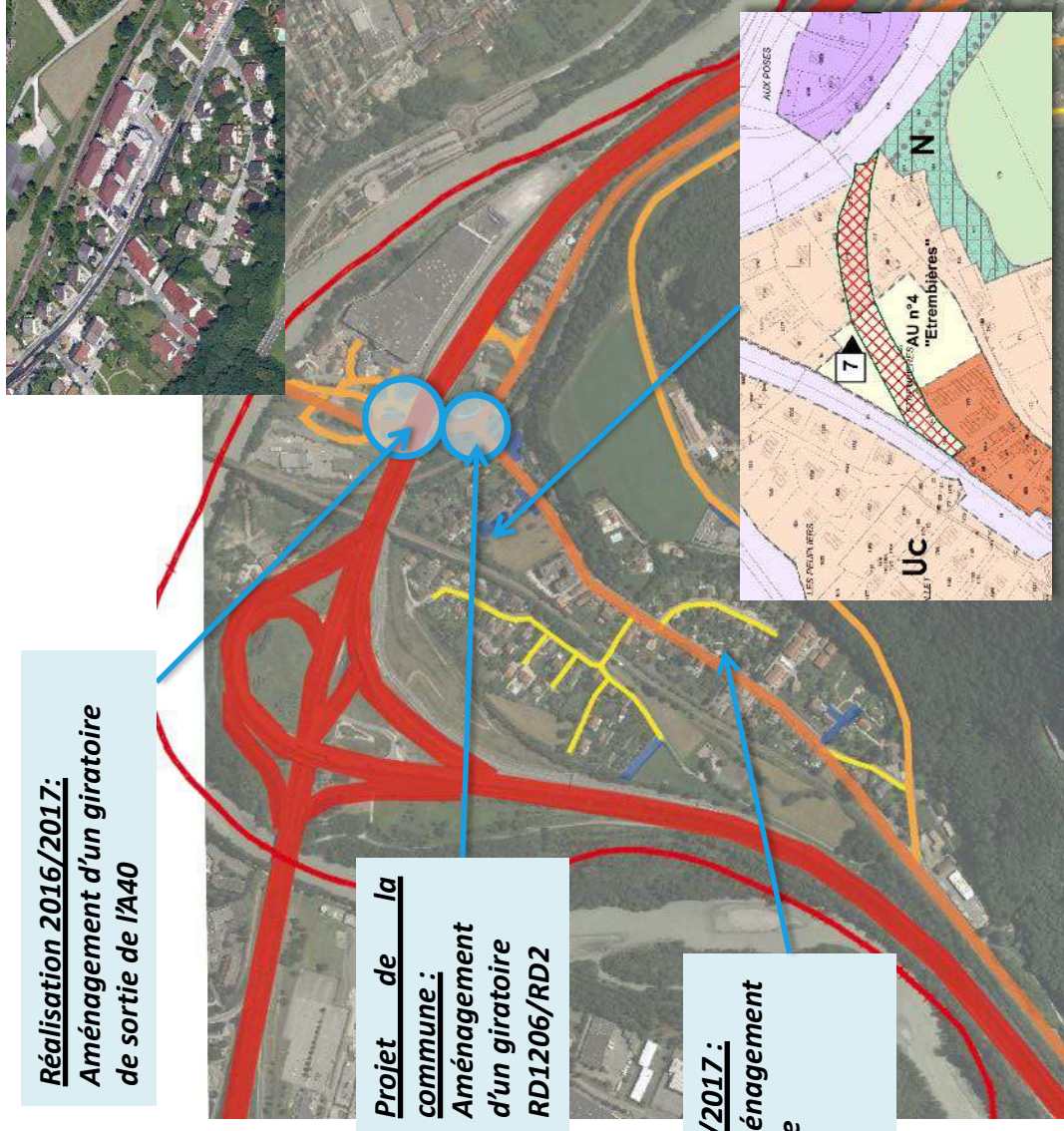
du projet communal : anticiper des besoins de P+R au Pas de l'Échelle

La RD1206 traverse le chef-lieu.
 Un trottoir est aménagé le long de la RD1206
 Les constructions se desservent souvent directement
 De nombreuses petites voiries en peigne branchées sur
 la RD1206 : petite desserte pour plusieurs constructions
 Une sortie de l'A40 sur Etrembières dangereuse
 Un ER au PLU pour la ligne de chemin de fer : non réalisé
 à ce jour. Cet ER a été abandonné en cours d'étude de
 PLU par la SNCF / RFF.

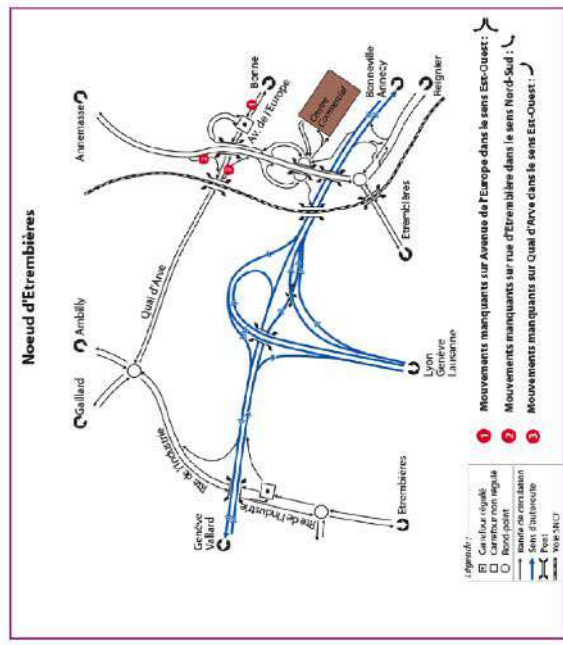
Réalisation 2016/2017:
Aménagement d'un giratoire
de sortie de l'A40

Projet de la commune:
Aménagement d'un giratoire
RD1206/RD2

Réalisation 2016/2017:
Poursuite de l'aménagement
de la traversée de



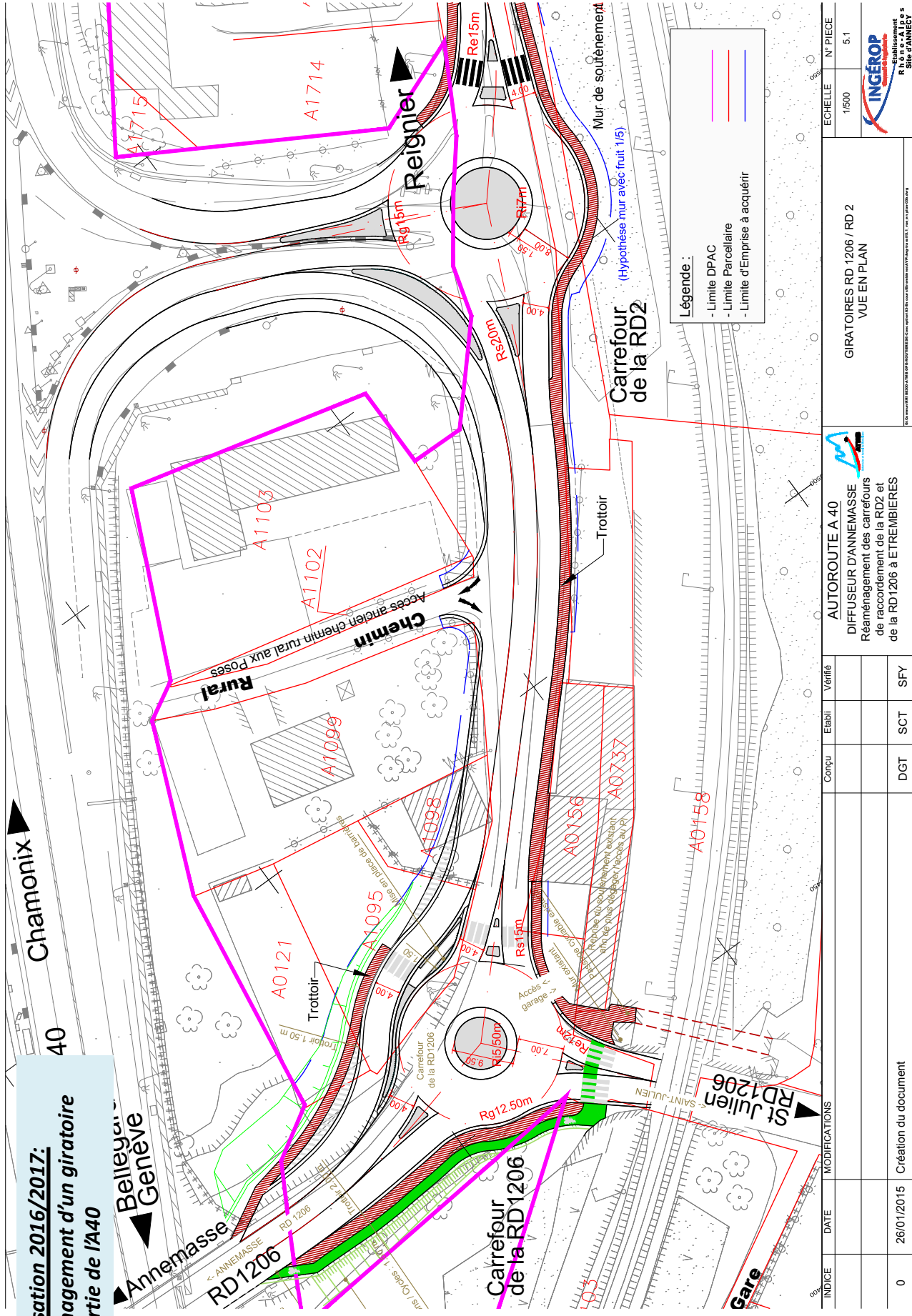
ENJEUX DU PLU
 Être attentif aux sorties sur la RD1206 en terme de sécurité pour les piétons et les véhicules
 Sécuriser le carrefour de sortie de l'A40



Espaces et Mutations – B. LEMAIRE Architecte Urbaniste
 Figure 31 : La configuration du réseau routier autour de l'échangeur d'Etrembières, 2009.

La desserte des quartiers – 1 – Chef lieu

Réalisation 2016/2017:
Aménagement d'un giratoire
de sortie de l'A40



Chamonix

40

Bellevaux
 Genève


Annemasse
 RD1206

Carrefour
 de la RD1206

St Julien
 SAINT-JULIEN
 RD1206

Gare

Légende :
 - Limite DPAC
 - Limite Parcellaire
 - Limite d'Emprise à acquérir

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	Conçu	Établi	Vérifié	AUTOROUTE A 40	
0	26/01/2015	Création du document	DGT	SCT	SFY	DIFFUSEUR D'ANNEMASSE Réaménagement des carrefours de raccordement de la RD2 et de la RD1206 à ETREMBIERES	
							GIRATOIRES RD 1206 / RD 2
							VUE EN PLAN
							ECHELLE N° PIÈCE 1/500 5.1
							 Ingérop R o d e - A l p e s Site d'ANNÉCY

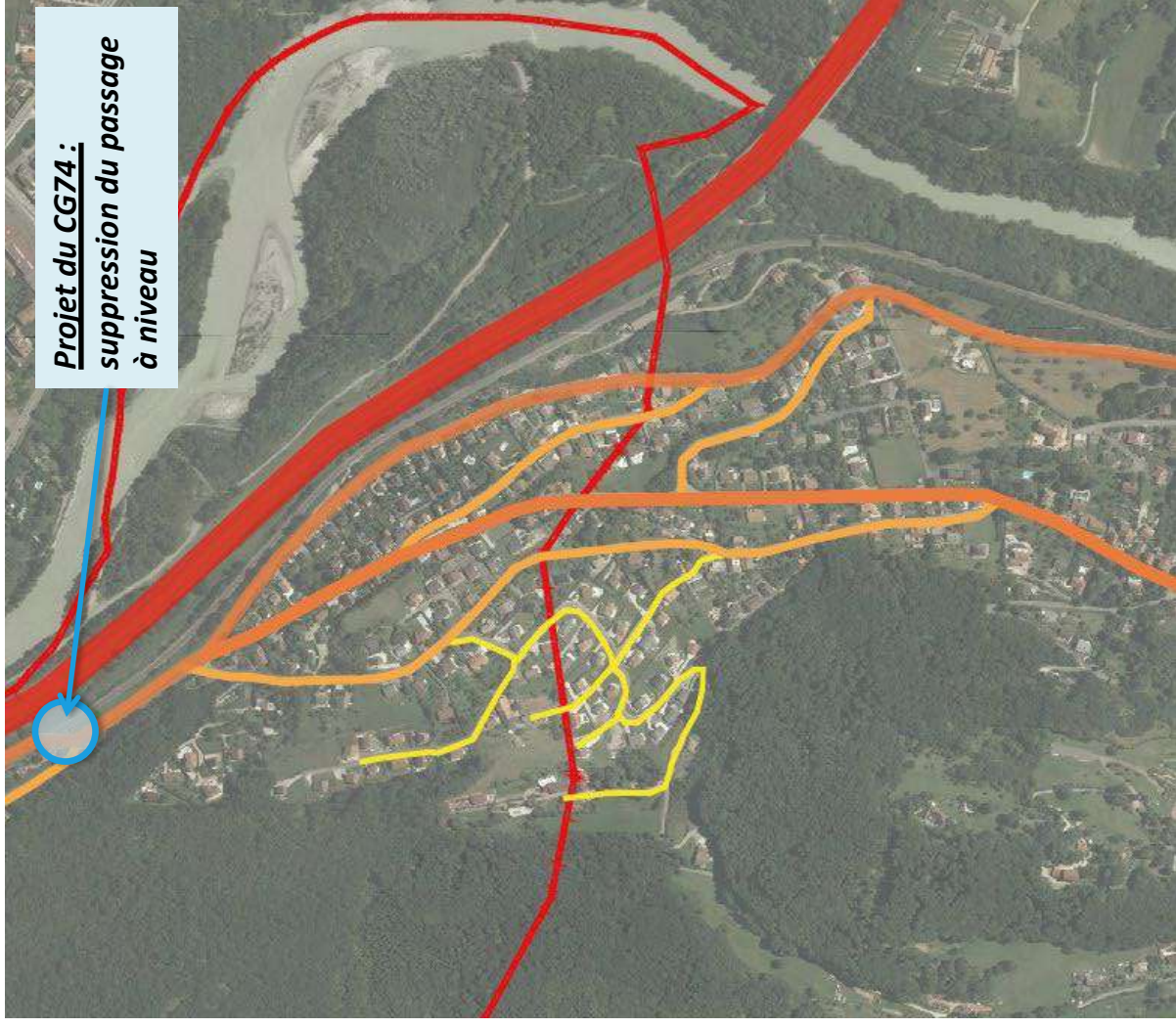
Un secteur dans la pente qui est desservi en partie par la commune de Monnetier - Mornex

Les voies communales qui desservent le haut du secteur n'ont pas la capacité de desservir de nouvelles constructions

Aucun emplacement réservé au PLU



ENJEUX DU PLU
Poursuivre la sécurisation des piétons le long de la RD15 et de la voie communale
Sécuriser la RD2



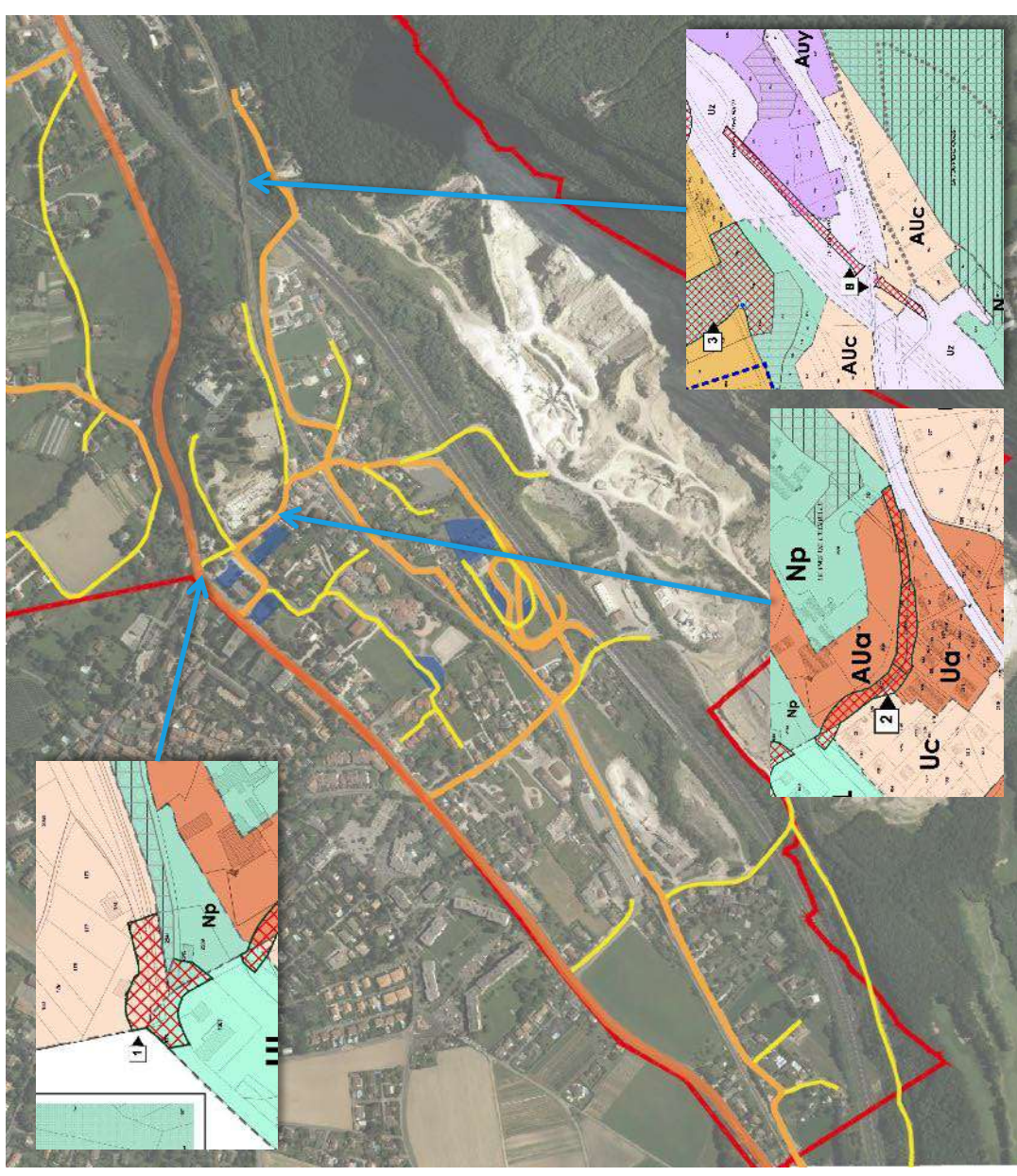
**Projet du CG74 :
suppression du passage
à niveau**

Un axe principal de desserte : RD1206
Deux voies principales perpendiculaires qui permettent de franchir la voie ferrée

La rue JJ Rousseau / rue Berlioz permet de desservir les constructions entre voie ferrée et A40

Dans le quartier, beaucoup de voiries en impasse et de nombreuses voies privées qui desservent uniquement une opération

2 ponts sur A40, et 1 passage inférieur



ENJEUX DU PLU
Poursuivre le maillage doux du secteur

Tracé retenu pour la route des Carrières

MAIRIE DE SALVIGNY
COMMUNE D'ETREMENIERES
PROJET DE NOUVELLE VOSSERTE
DU SECTEUR DES CARRIERES DU SALVIGNY
AU PAS DE L'ECHELLE

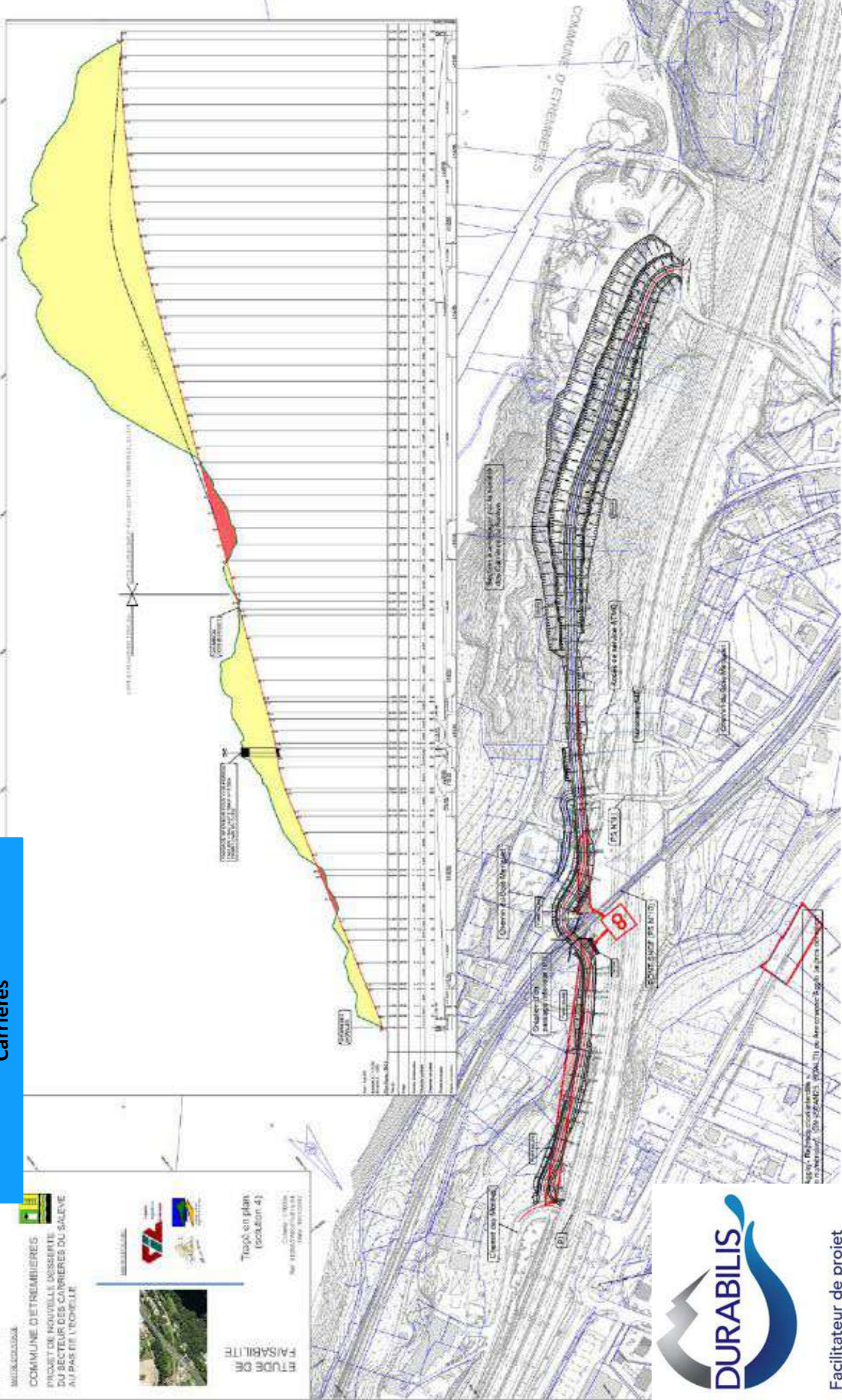


Tracé en plan
(résolution 4)

Commune de
ETREMENIERES
Pas de l'ECHELLE

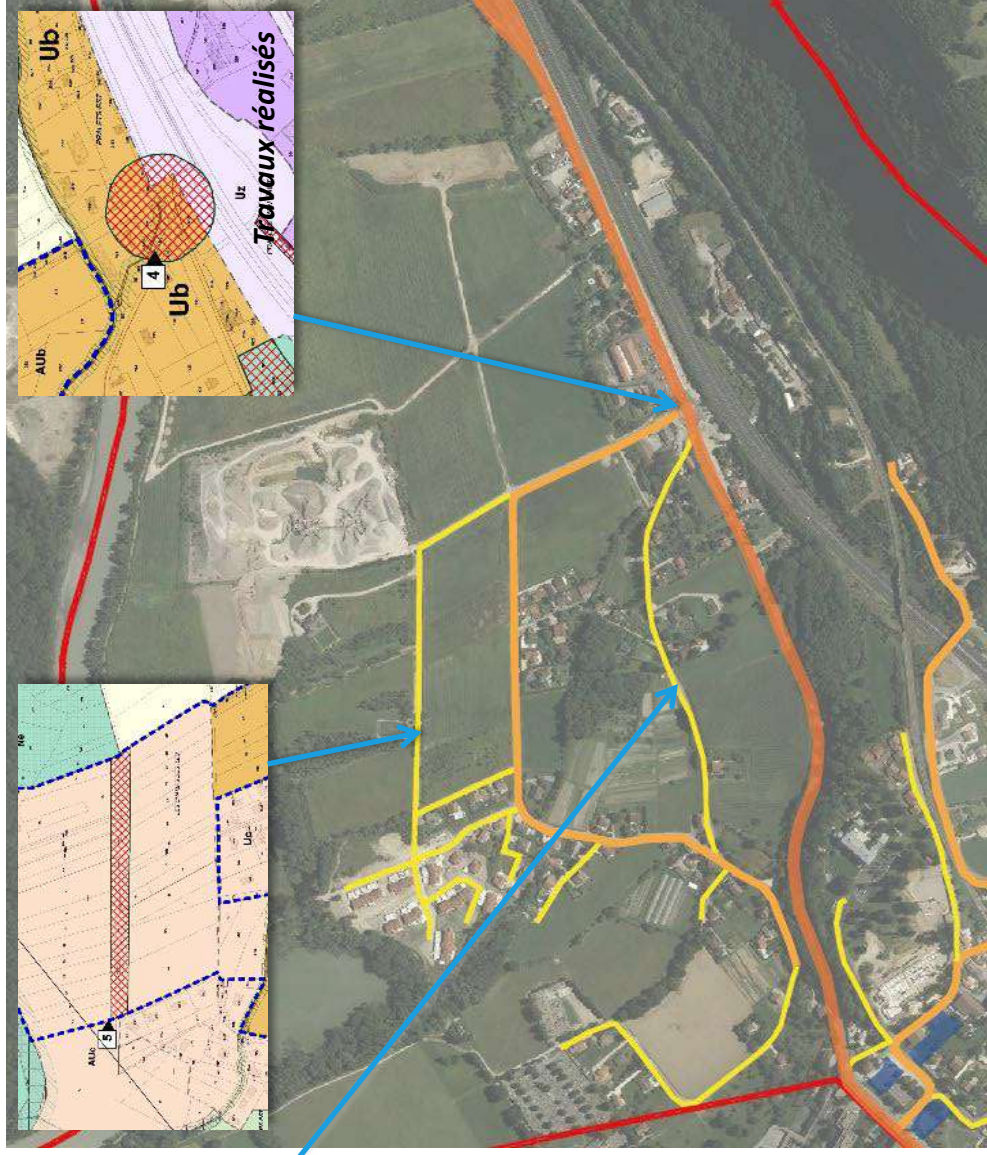


ETUDE DE
FAISABILITE



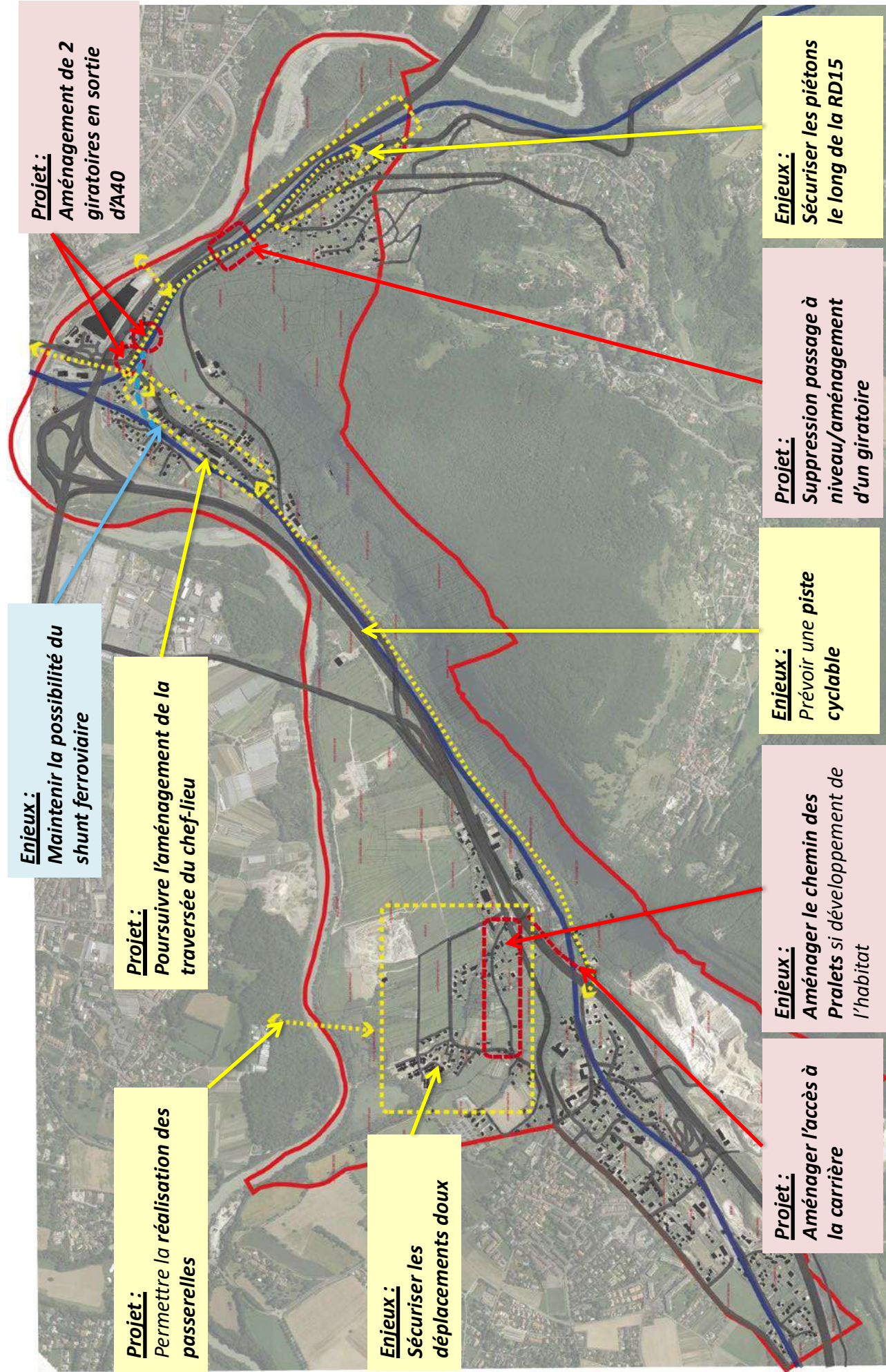
La rue de la République est l'accès principal au secteur des Iles.
Le chemin de Pralets est de faible gabarit (difficulté pour croiser 2 voitures)

Le giratoire est désormais aménagé.



ENJEUX DU PLU
Si ce secteur reste le principal pôle de développement de la commune, des travaux d'élargissement de voirie seront à prévoir
Il faudra envisager la sécurisation des déplacements doux

Enjeux et projets de desserte des quartiers



Projet:
Aménagement de 2 giratoires en sortie d'A40

Enjeux:
Maintenir la possibilité du shunt ferroviaire

Projet:
Poursuivre l'aménagement de la traversée du chef-lieu

Projet:
Permettre la réalisation des passerelles

Enjeux:
Sécuriser les déplacements doux

Enjeux:
Sécuriser les piétons le long de la RD15

Projet:
Suppression passage à niveau/aménagement d'un giratoire

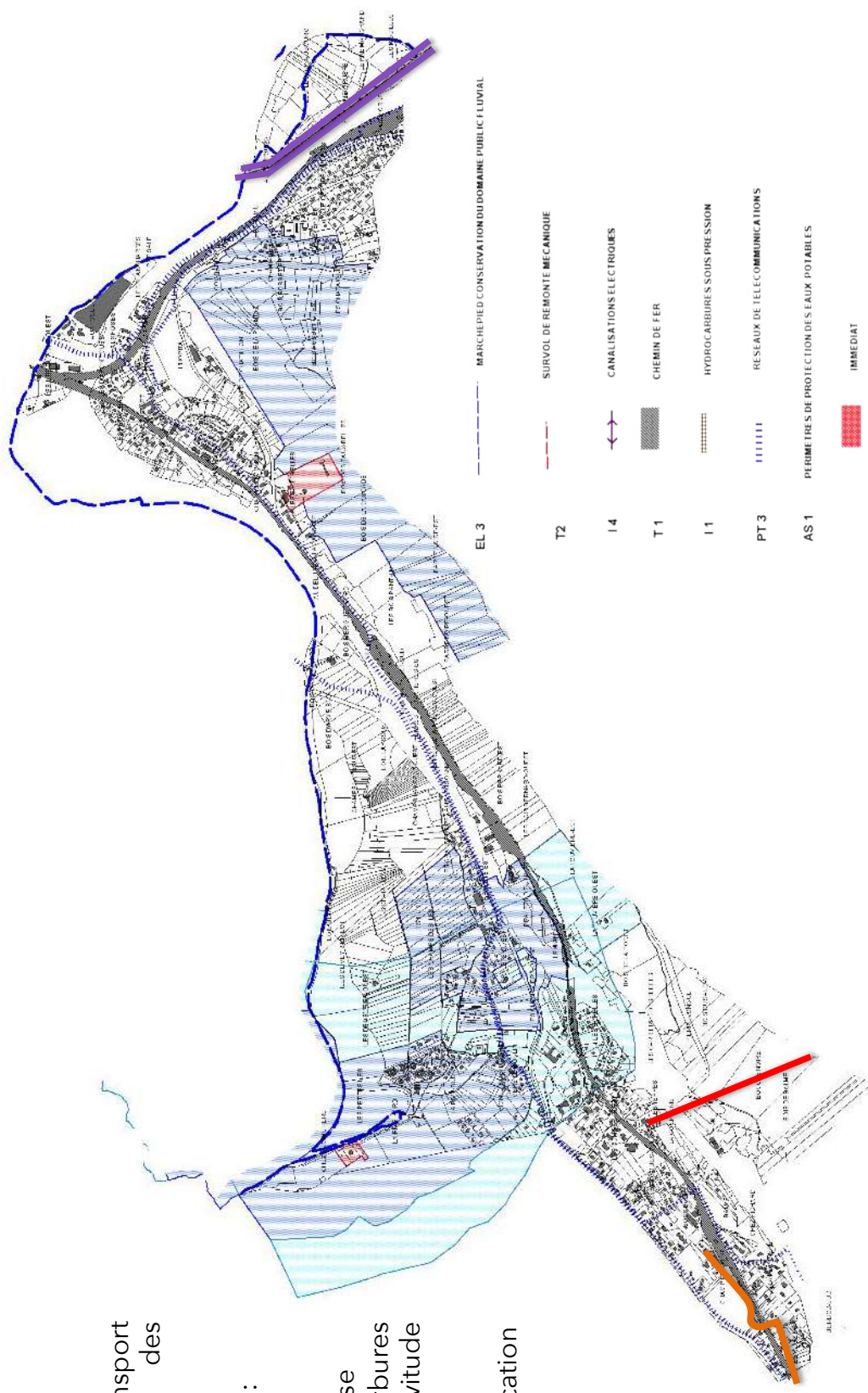
Enjeux:
Prévoir une piste cyclable

Enjeux:
Aménager le chemin des Pralets si développement de l'habitat

Projet:
Aménager l'accès à la carrière

Infrastructures de transport particulières, générant des servitudes :

- 1/ transport de personnes :
 - * Téléphérique du Salève
- 2/ transport de marchandise
 - * Pipeline d'hydrocarbures (pipeline désaffecté) / servitude levée
 - * Lignes électriques
 - * Réseau de télécommunication



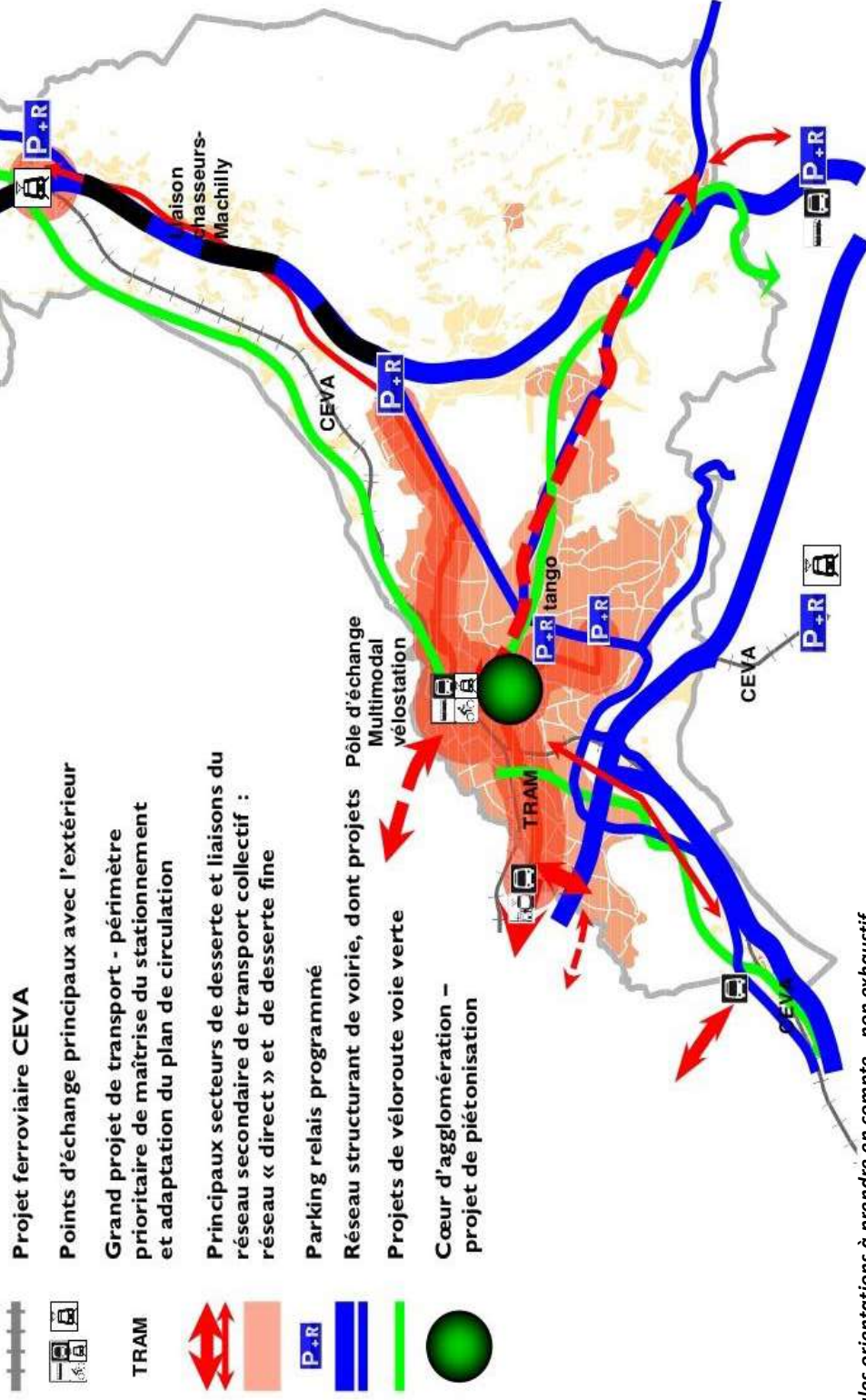
ENJEUX DU PLU
 Tenir compte des servitudes générées par ces infrastructures de transport

Rappel des orientations du PDU pour Étrembières*

Les PLU doivent permettre la mise en œuvre du PDU :
Ils doivent donc être compatibles avec le PDU.

Une ambition de définir sur un périmètre précis des principes de circulation, d'organisation des transports collectifs, des mobilités douces et du stationnement.

Schéma multimodal



*Principales orientations à prendre en compte - non exhaustif

Les objectifs en matière de transports collectifs, le TRAIN :

La commune n'est pas directement concernée par les objectifs du PDU concernant le train

Les objectifs en matière de transports collectifs, le BUS:

- Renforcer l'efficacité et la couverture du réseau et mieux l'intégrer aux autres réseaux de transports collectifs.
- Assurer une desserte efficace en direction des territoires voisins pour permettre une reconnexion forte à des nouveaux réseaux urbains en développement (potentiellement le secteur du Pas de l'Echelle)
- Envisager le renforcement de la ligne 8 des TPG vers le Pas de l'Echelle avec aménagement de voirie et connexion à un parc relais
- Prévoir le développement à moyen/long terme de lignes plus fortes ayant vocation de devenir lignes du réseau primaire avec TCSP vers Gaillard Sud voire Chatelaine / les Iles si le potentiel le justifie

Les transports en commun

Schéma illustratif du réseau de transport à échéance CEVA

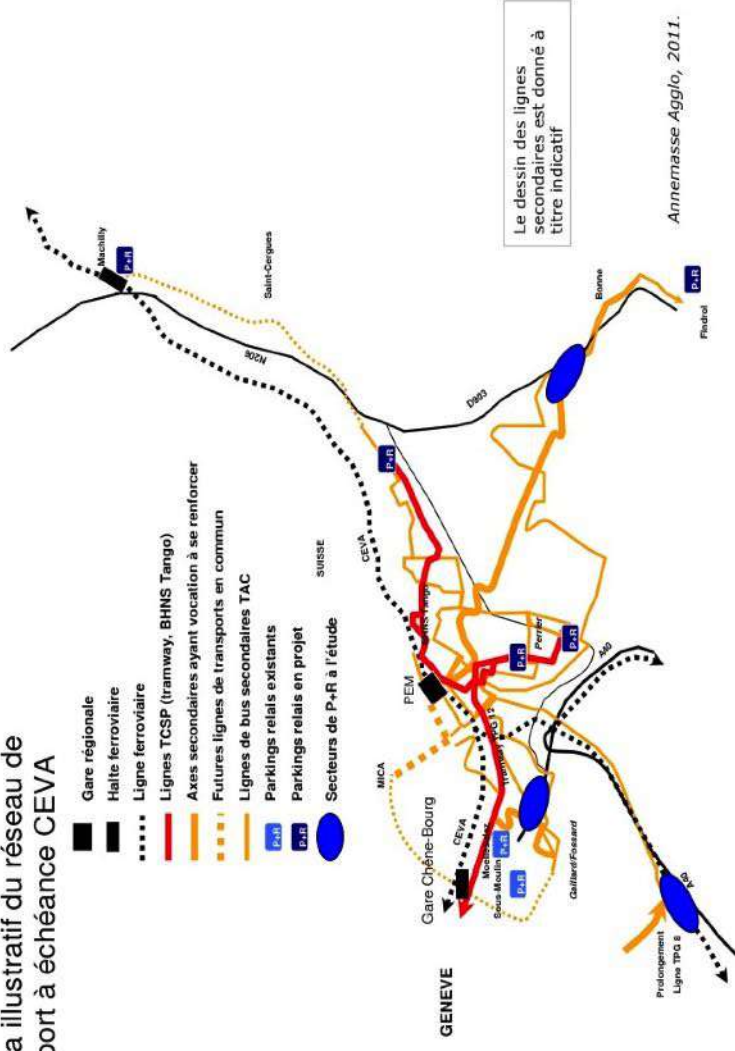


Figure 50 : Schéma de transport collectif du PDU

Rappel des orientations du PDU pour Étrembières*

Les objectifs en matière de transports individuels et de stationnement :

- Réduire la circulation des transports individuels motorisés dans le centre urbain de l'agglomération
- Etudier la possibilité de mise en œuvre à long terme d'un P+R en lien avec le développement du réseau primaire de transport
 - Etude dans les prochaines années de P+R :
 - Secteur de l'autoroute A411, en lien avec TPG
 - Secteur du Pas de l'Echelle , en lien avec TPG lignes 8 et 16
- Réduire la circulation des transports individuels

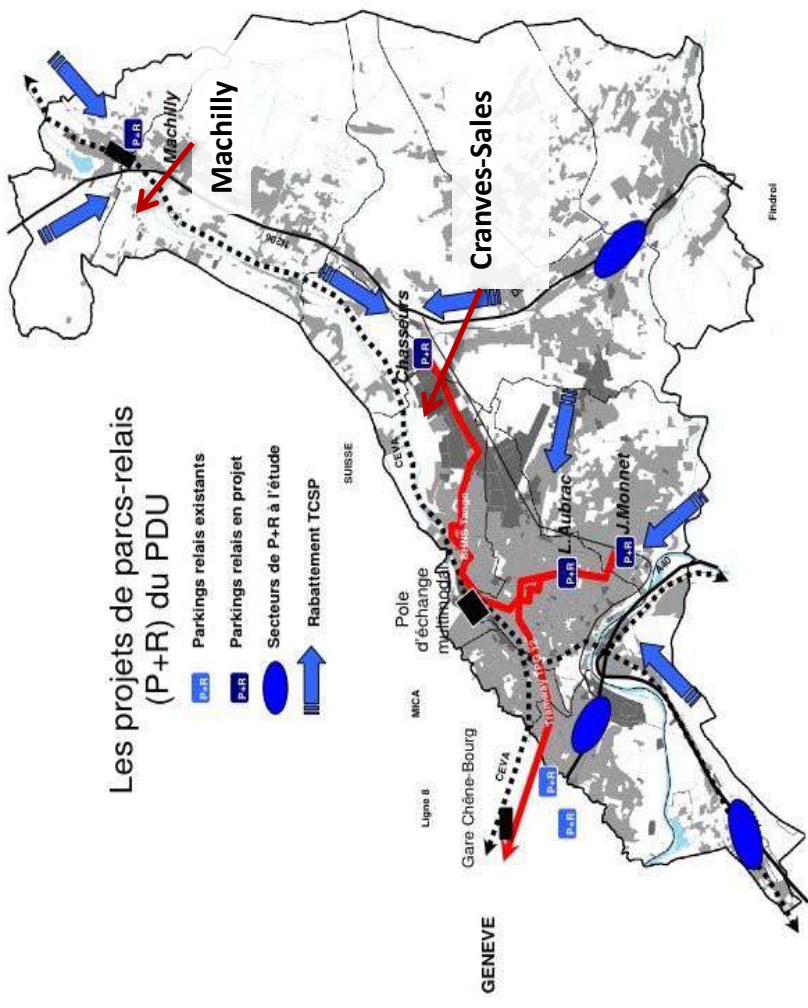


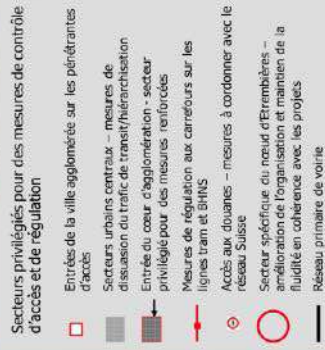
Figure 51 : Les projets de parcs-relais du PDU

Rappel des orientations du PDU pour Étrembières*

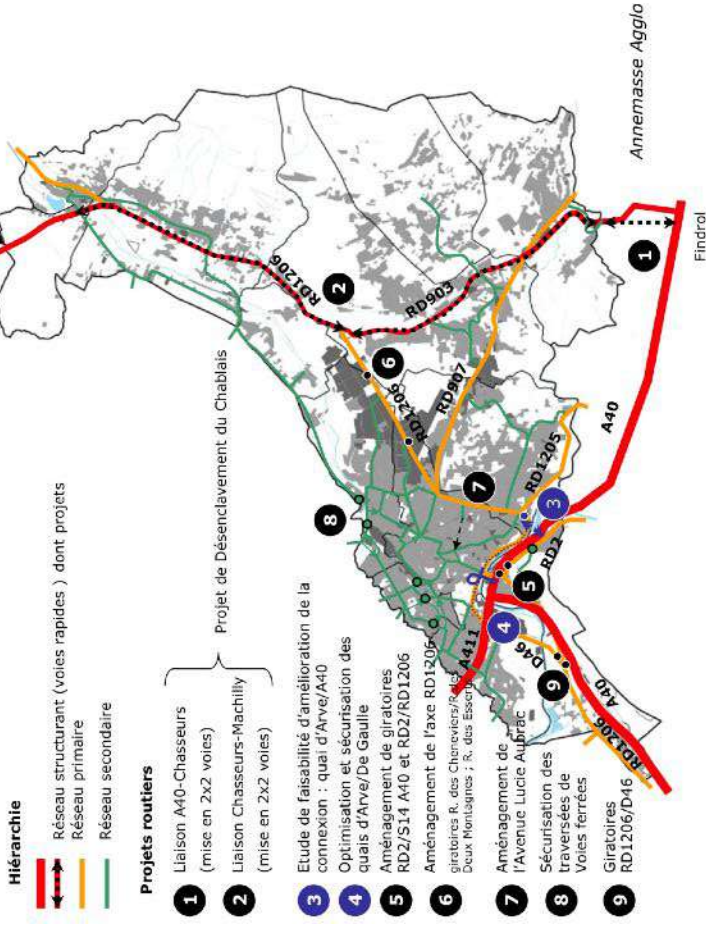
Les objectifs en matière de sécurité et transport motorisés

- Sécuriser le carrefour de la sortie 14 de l'A40 et celui de l'intersection de la RD2 et de la route de St Julien => aménagement de 2 giratoires
- Permettre le projet de reprise du carrefour RD46/RD1206
- Etudier la faisabilité d'amélioration du contournement de l'Agglo sur l'A40
- Sécuriser les traversées piétonnes au Chef-lieu et au Pas de l'Echelle sur la RD1206 (réseau primaire d'agglo)

Organisation de la circulation urbaine et pour l'accès à l'agglomération



Principes du schéma routier du PDU



Rappel des orientations du PDU pour Étrembières*

Les objectifs en matière de mobilités douces :

- Réaliser un itinéraire vélo-route verte structurant majeur Etrembières / PEM / Ville la Grand
- Développer l'offre (quotidien et loisirs). Promouvoir la pratique des modes doux
- Créer des espaces dédiés + partagés et liés avec les autres modes (VP et TC).
- Développer les stationnements pour cycles
- Réduire les effets de coupures urbaines, notamment le Pont d'Arve à Etrembières
- Mettre en œuvre les travaux prévus dans les PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics)

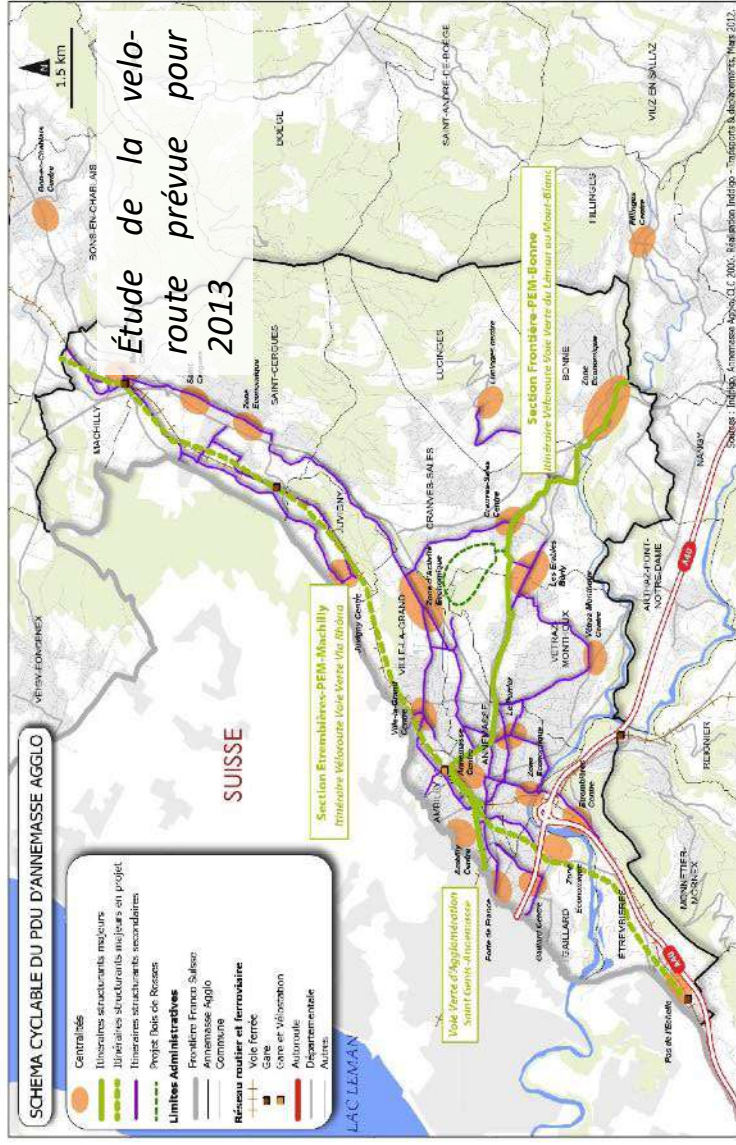
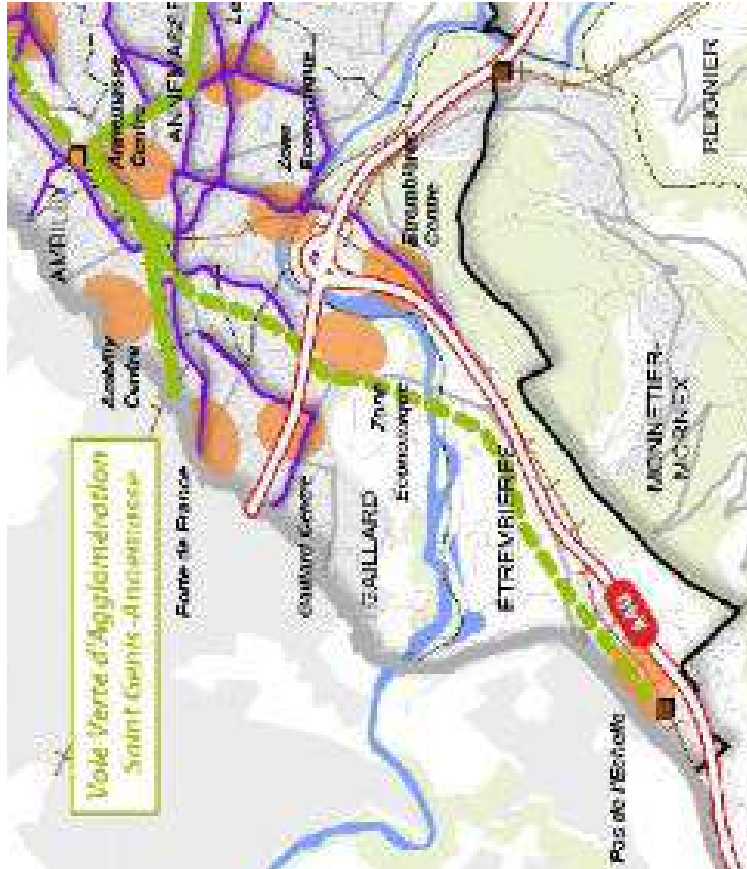


Figure 63 : Schéma cyclable du PDU d'Annemasse Agglo

*Principales orientations à prendre en compte - non exhaustif



Équipements

Malgré la proximité immédiate d'Annemasse, la commune reste une commune résidentielle.

Les équipements publics permettent de répondre aux besoins quotidiens des habitants.

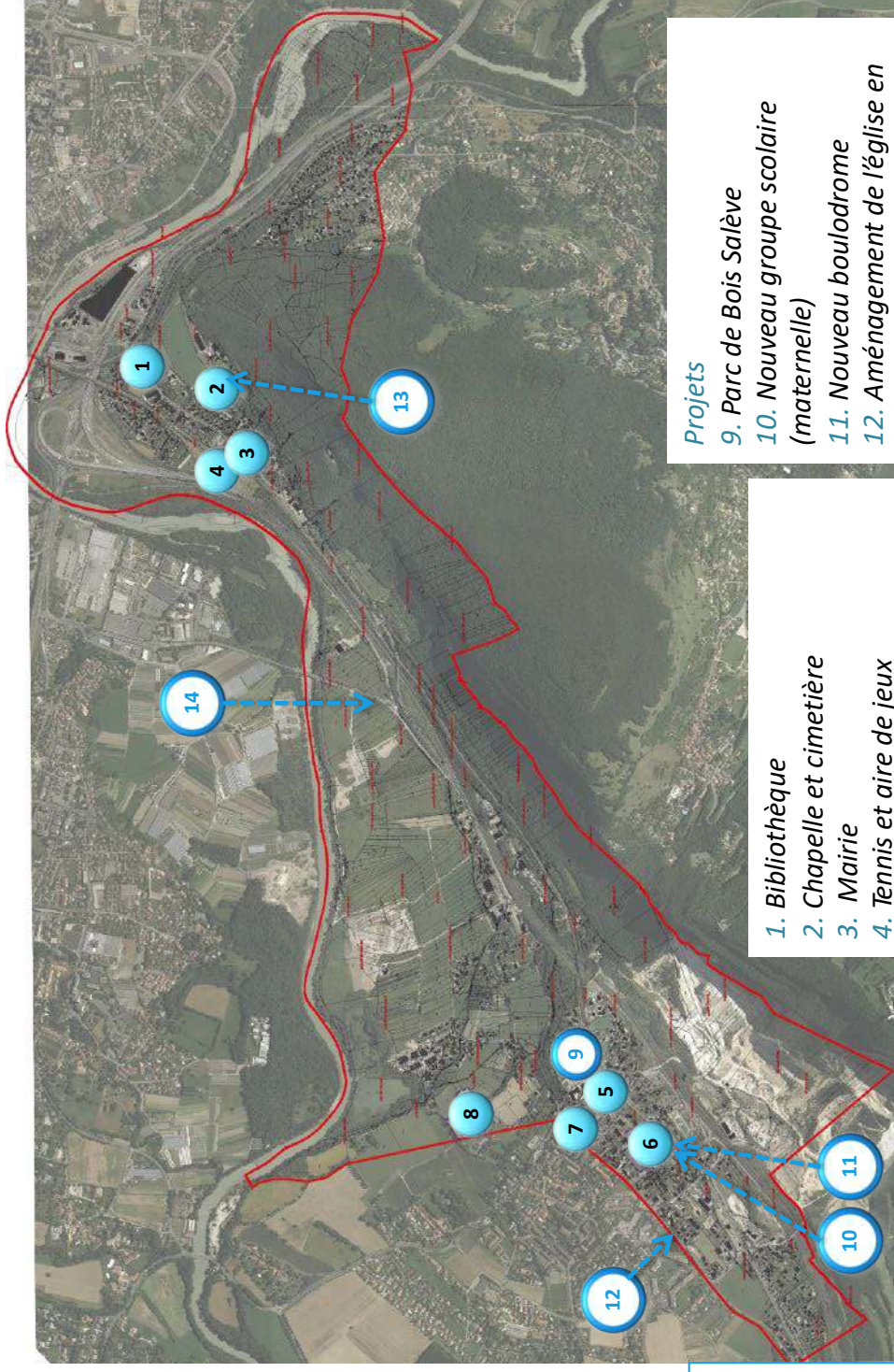
Pour les équipements plus occasionnels, les habitants bénéficient des équipements de l'agglomération.

Hormis les équipements culturels, les équipements sont regroupés au Chef-lieu et au Pas de l'Echelle

ENJEUX DU PLU

Conforter les équipements existants, évaluer les nouveaux besoins

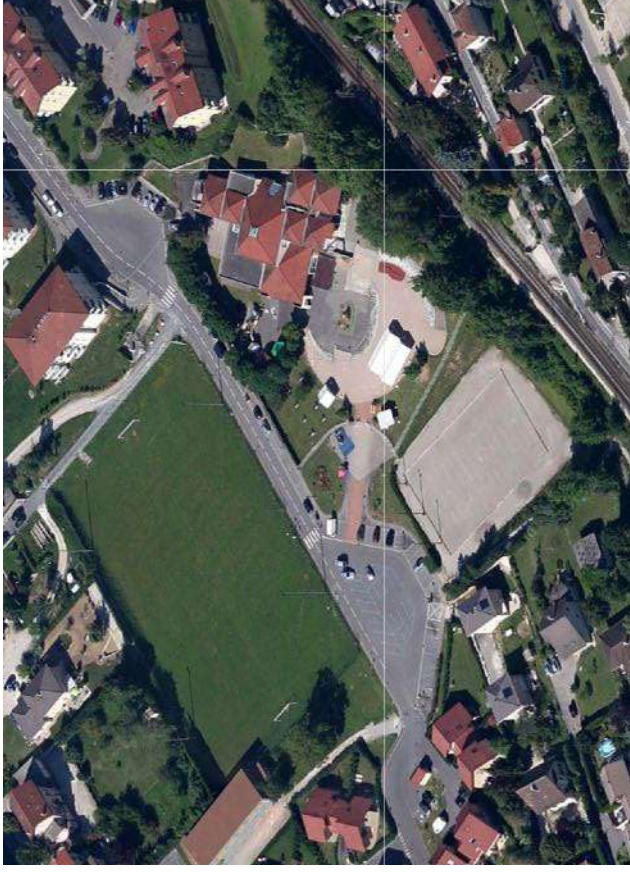
Permettre un accès en mode doux aux équipements, en particulier aux équipements sportifs et loisirs



1. Bibliothèque
2. Chapelle et cimetière
3. Mairie
4. Tennis et aire de jeux
5. Poste et salle des fêtes
6. Ecole / Terrain de sport / jeux de boules
7. Skate parc
8. Cimetière israélite

Projets

9. Parc de Bois Salève
10. Nouveau groupe scolaire (maternelle)
11. Nouveau boulodrome
12. Aménagement de l'église en lieu d'accueil de manifestations culturelles
13. Agrandissement du cimetière
14. Équipement sportif à l'échelle de l'agglomération



La commune dispose d'un groupe scolaire accueillant, sur 7 classes, les enfants de la petite maternelle au CM2.

La commune propose aussi les services de :

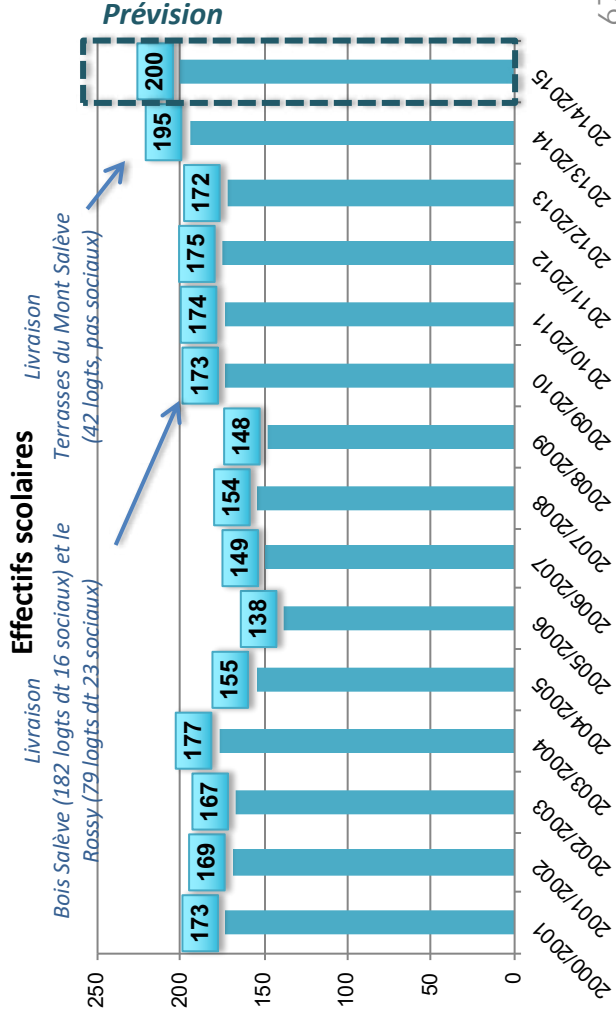
- Accueil périscolaire
 - Etude surveillée
 - Cantine
 - Transport scolaire du chef-lieu vers le Pas de l'Echelle
- L'ensemble de ces équipements est implanté au Pas de l'Echelle

Augmentation de population mais effectifs scolaires stables depuis 2008/2009.

Entre 2000 et 2009, baisse des effectifs alors que la population a gagné près de 430 habitants !

La commune est rattachée au :

- Collège de Gaillard
 - Lycées d'Annemasse
- => Transport scolaire via le réseau LIHSA et TAC



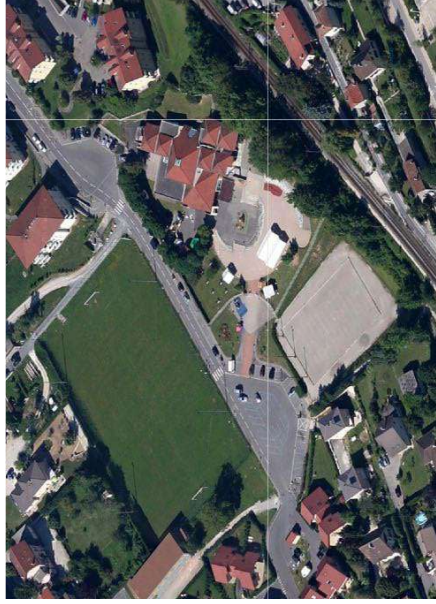
Peu d’espace publics au Pas de l’Echelle :

- abords de l’école
- skate parc

Les autres espaces publics sont trottoirs et stationnements, y compris aux abords de la salle des fêtes et du téléphérique

ENJEUX DU PLU

Poursuivre l’amélioration et le développement d’espaces publics dans les principaux lieux de vie
Evaluer l’opportunité de réaliser des espaces communs dans les opérations nouvelles d’habitat



Eau potable	Eaux usées	Eaux pluviales
<p>Compétence : Annemasse Agglo (production et distribution)</p> <p>Schéma directeur d'alimentation en eau potable en cours d'étude</p> <p>2 ressources principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pompage de Veyrier - Captage des eaux belle <p>+ Secteur de l'Hôpital alimenté par une source privée</p> <p>+ territoire communal héberge le captage du Pas de l'Echelle, exploité par le Syndicat des Rocailles et de Bellecombe.</p> <p>Etat du réseau correct</p> <p>Rendement : env. 70%</p>	<p>Compétence : Annemasse Agglo</p> <p>Zonage d'assainissement de 2008</p> <p>+/- 98 % des habitations sont raccordables au réseau EU (soit +/- 1034 logements)</p> <p>Step Ocybelle : à Gaillard, pour 15 communes</p> <p>Capacité 86000 EH étendue à 125000 EH</p> <p>Charge actuelle : 83628 EH raccordés, 104780 EH en pointe</p>	<p>Compétence : Annemasse Agglo</p> <p>Zonage d'assainissement des eaux pluviales en 2008</p> <p>Schéma de gestion des eaux pluviales en cours d'étude par l'agglo</p> <p>Existence d'un réseau relativement bien développé et connu</p> <p>Réseau 100% séparatif</p>
<p>=> Les réseaux ne sont pas un facteur limitant</p>		

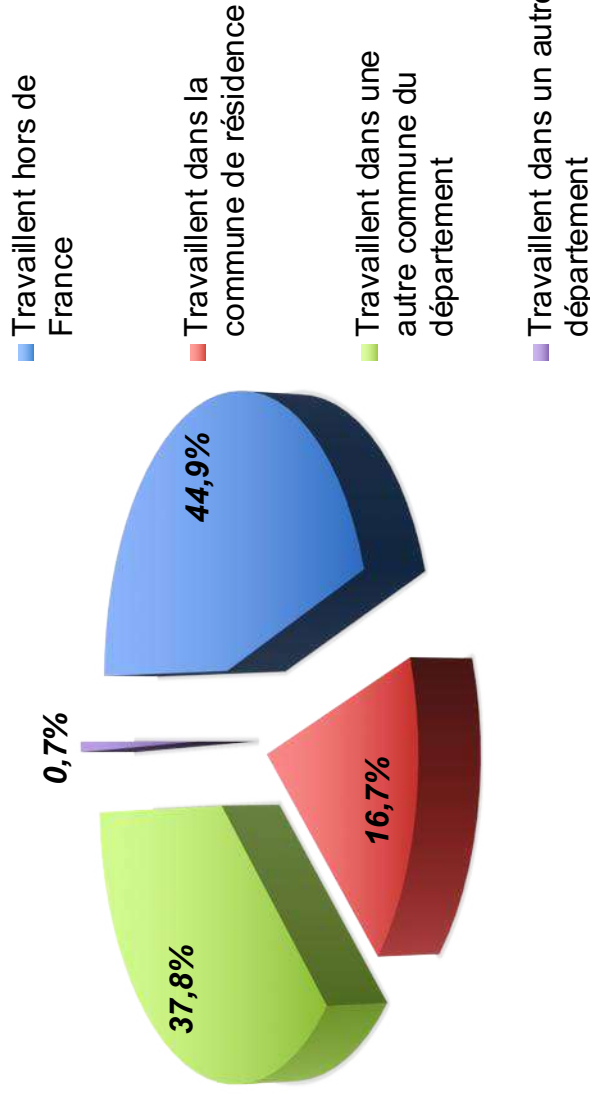
ENJEUX DU PLU

Tenir compte de la capacité des réseaux dans la définition du projet de la commune



Économie

Lieu de travail des actifs - 2009



2009 : 1252 actifs, soit 76,6 % de la population (72,6 % en 1999) dont 9,7 % de chômeurs (insee 2009)
2014: 1570 actifs, soit 79,6 % de la population (76,6 % en 1999) - 11% chomeurs

+/- 800 emplois dans la commune en 2009 et 2014 contre 660 en 1999

13,4 % des actifs résidents et travaillent à Etrembières, soit +/- 146 actifs (20,2% en 1999)
=> caractère résidentiel de la commune.

Env. 45% des actifs travaillent hors France en 2009 (379 actifs) - chiffre non disponible en 2014
411 actifs travaillent sur Genève (selon fichier de la mobilité professionnelle - insee 2014)

539 travailleurs frontaliers en 2013 selon les déclarations en mairie.

ENJEUX DU PLU

Permettre le maintien et le développement des activités économiques afin d'éviter la transformation en « commune dortoir »
Intégrer dans le projet de mobilité et d'organisation du développement urbain l'importance des flux domicile/travail

En 2009,

Les emplois proposés correspondent globalement à des catégories socio-professionnelles moyennes :

Professions intermédiaires : 17,6 %

Employés : 37,7%

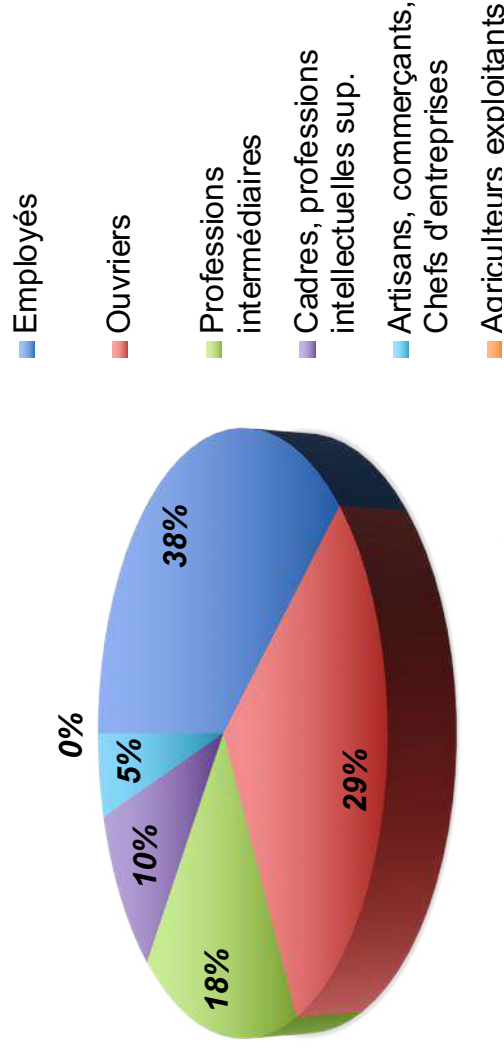
Ouvriers : 28,5 %

Qui représentent à elles 3, 83,8% des actifs.

Cette structure est liée à la forte présence des commerces et au poids de l'industrie extractive.

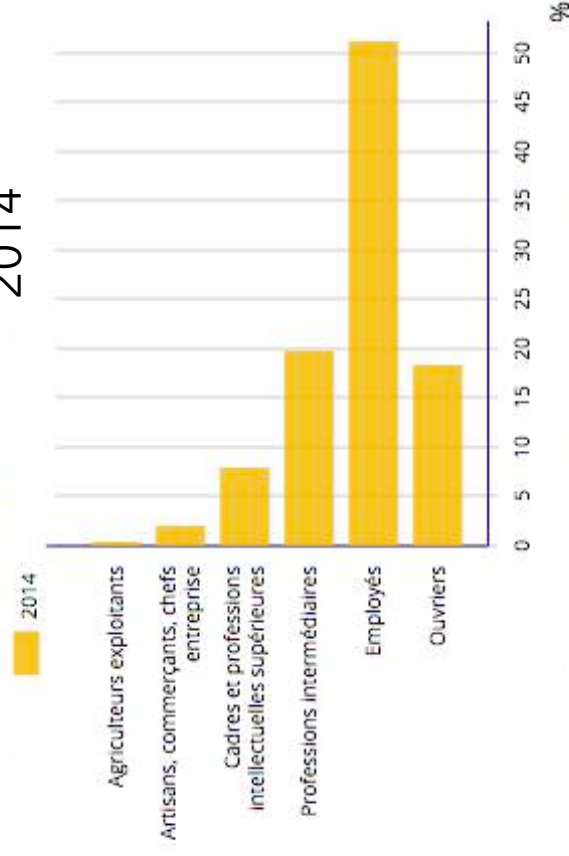
En 2014, la part des employés a explosé, dépassant la barre des 50%. La part des ouvriers est passée sous les 20%, de même que celle des cadres est passée sous les 10%.

Catégories socio-professionnelles - 2009



EMP G3 - Emplois par catégorie socio-professionnelle

2014



Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2015) lieu de travail exploitations complémentaires.

Sur l'ensemble des actifs :

L'analyse des salaires nets moyens comparés à ceux de la Haute Savoie, souligne la présence d'une population active aux revenus plus élevés. Le nombre important de frontaliers explique cette différence.

Revenu net moyen en 2009			
	Ensemble des foyers fiscaux	Foyers fiscaux imposables	Foyers fiscaux non imposables
Etrembières	29200	42612	16076
Haute Savoie	27770	37625	12666

Le tableau ci-contre montre l'évolution importante du revenu imposable net moyen ; il a augmenté de plus de 50% entre 2009 et 2015, témoignant de la part très forte des frontaliers dans la population étrembiéroise.

Source DGI	2009	2015
Part des foyers imposables	49,5 %	35,4 %
Revenu imposable net moyen (en €)	42 612,48	64 014,53

Selon la Baseco de la CCI, la commune compte 178 établissements au 31/12/2015 avec une progression depuis 2011.

38% sont des commerces, leur poids diminue au profit des « autres services ».

Cette proportion s'explique par la présence du centre commercial Shopping Etrembières.

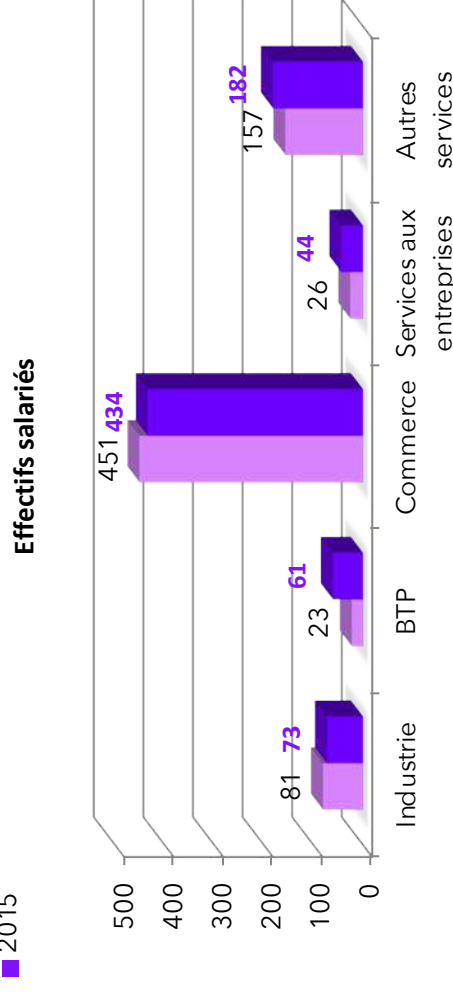
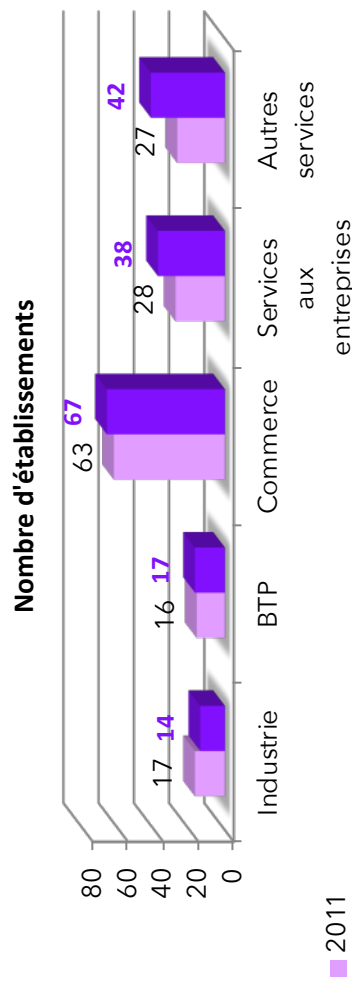
Les commerces sont également les plus gros pourvoyeurs d'emplois avec 434 salariés (55 % des emplois.)

Viennent ensuite les autres services qui proposent 182 emplois sur la commune (23%).

Le tableau des 5 principales activités montre que les industries extractives proposent 64 emplois, en constante augmentation depuis 2009. On note donc le poids des carrières dans la vie de la commune.

ENJEUX DU PLU

Assurer le maintien des activités pourvoyeuses d'emplois
Prévoir des règles adaptées pour assurer le développement des activités artisanales.



5 principales activités NAF 88 (Eff. salariés)	2009	2010	Var 09-10 (%)
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	438	425	- 3 %
Restauration	109	108	- 0,9 %
Autres industries extractives	51	59	+ 15,7 %
Autres services personnels	36	31	- 13,9 %
Travaux de construction spécialisés	13	19	+ 46,2 %

5 principales activités NAF 88 (Eff. salariés)	2015	2016	Var 15-16 (%)
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	411	423	+ 2,9 %
Restauration	133	123	- 7,5 %
Autres industries extractives	59	64	+ 8,5 %
Autres services personnels	37	43	+ 16,2 %
Génie civil	44	41	- 6,8 %

La commune ne compte pas de très grandes entreprises.
 33% des entreprises ne comptent aucun salariés
 55% comptent entre 1 et 9 salariés
 9% comptent plus de 10 salariés

Le centre commercial de Shopping Etrembières abrite les entreprises qui compte le plus grand nombre de salariés :

- Salon de coiffure : Shampoo
- Magasin de vêtement : Célio, H&M, Promod
- Magasin de sport : Go Sport
- Téléphonie : Orange
- Optique : Grand Optical
- Restauration : Mc Donald's, La Brioche Dorée
- Supermarché : Migros
- Parfumerie : Douglas

Nombre d'établissements actifs* inscrits au RCS au 30/06/2016 par tranches de taille	0 Sal.	1-9	10-19	20-49	50-99	100 et plus	Total
Industrie		6					10
BTP							6
Commerce	23	38					61
Services aux entreprises	6	10					18
Autres services	6	12					22
Total**	39	64	7	4			117

Source : Fichier des OCI de Rhône-Alpes

ENJEUX DU PLU

Permettre le maintien et le développement des services et commerces de proximité
 Prévoir les besoins liés aux commerces du centre commercial
 Prendre en compte les besoins liés aux industries, aux activités extractives et à l'artisanat

Les activités présentes sur la commune

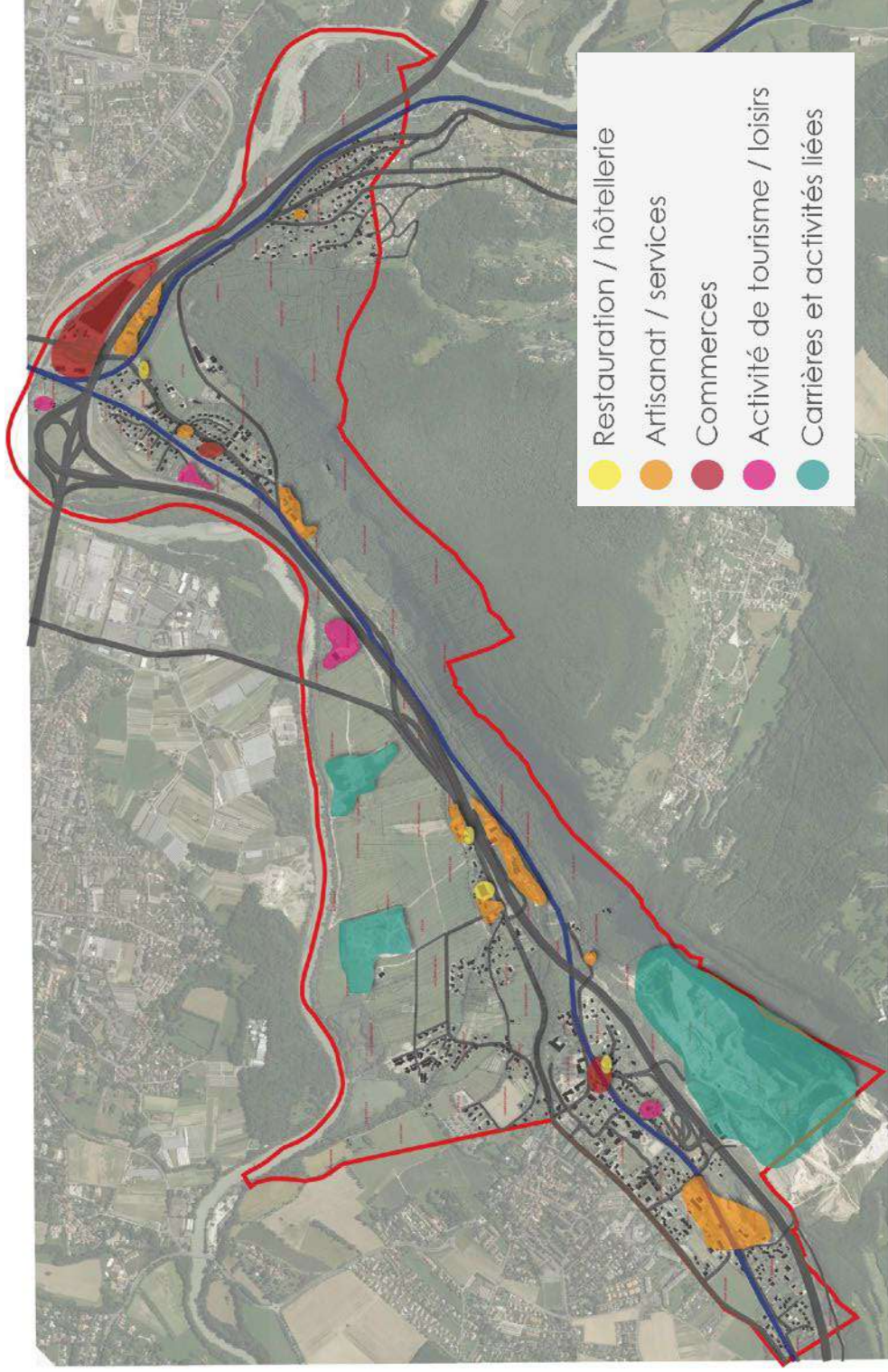
Extraction de matériaux	8
Artisanat	4
Artisanat du bâtiment et travaux publics	19
Récupération de déchets	1
Industrie agro-alimentaire	1
Commerces et services liés aux voitures	6
Commerces de gros	6
Commerces alimentaires	6
Commerces télécom, audio, vidéo	5
Commerces et services équipement de la maison	4
Commerces d'habillement, équipement de la personne	28
Commerces et services culturels	6
Autres commerces de détails	5
Commerces sur marché	6
Transport	6
Hotels, restaurant	11
Immobilier	10
Services	9
Enseignement	6
Services de santé	3
Services à la personne	9
Total	159

Les commerces de proximité se trouvent au chef-lieu et au Pas de l'Echelle.

Les activités de restauration/hôtellerie sont implantées le long des voies de circulation.

Le centre commercial est implanté à l'entrée d'Annemasse. Les activités extractives utilisent le coteau du Salève et la plaine de l'Arve.

Enfin les activités artisanales, industrielles ou de services sont réparties sur plusieurs sites : extrémités du chef-lieu, secteur des Grandes Iles, secteur de la gare du Pas de l'Echelle



Restauration / hôtellerie

Artisanat / services

Commerces

Activité de tourisme / loisirs

Carrières et activités liées

ENJEUX DU PLU

Assurer la gestion et le développement des zones d'activité au regard des besoins à l'échelle de la commune et du SCOT / DAC.

Permettre l'exploitation de la carrière et des activités annexes

S'interroger sur la nécessité de maintenir une multitude de sites d'activité

Assurer le maintien et le développement des commerces de proximité et service au Chef-lieu et Pas de l'Echelle

Permettre un développement mesuré des activités existantes installées dans le tissu urbain d'habitat

CHEF LIEU

Pour les commerces et services au chef-lieu, il n'y a pas de zonage spécifique. Le règlement du PLU admet l'artisanat, les commerces et les bureaux s'ils font moins de 300m² de surface de plancher et s'ils n'induisent pas de nuisance pour le voisinage. Aucun outil n'est instauré pour assurer le maintien des commerces et services.

L'hôtel « Maison Blanche » qui se situait à l'entrée nord du chef-lieu a fermé ses portes; aucun repreneur connu à ce jour.



Commerces et services de proximité

Artisanat du bâtiment



ENJEUX DU PLU

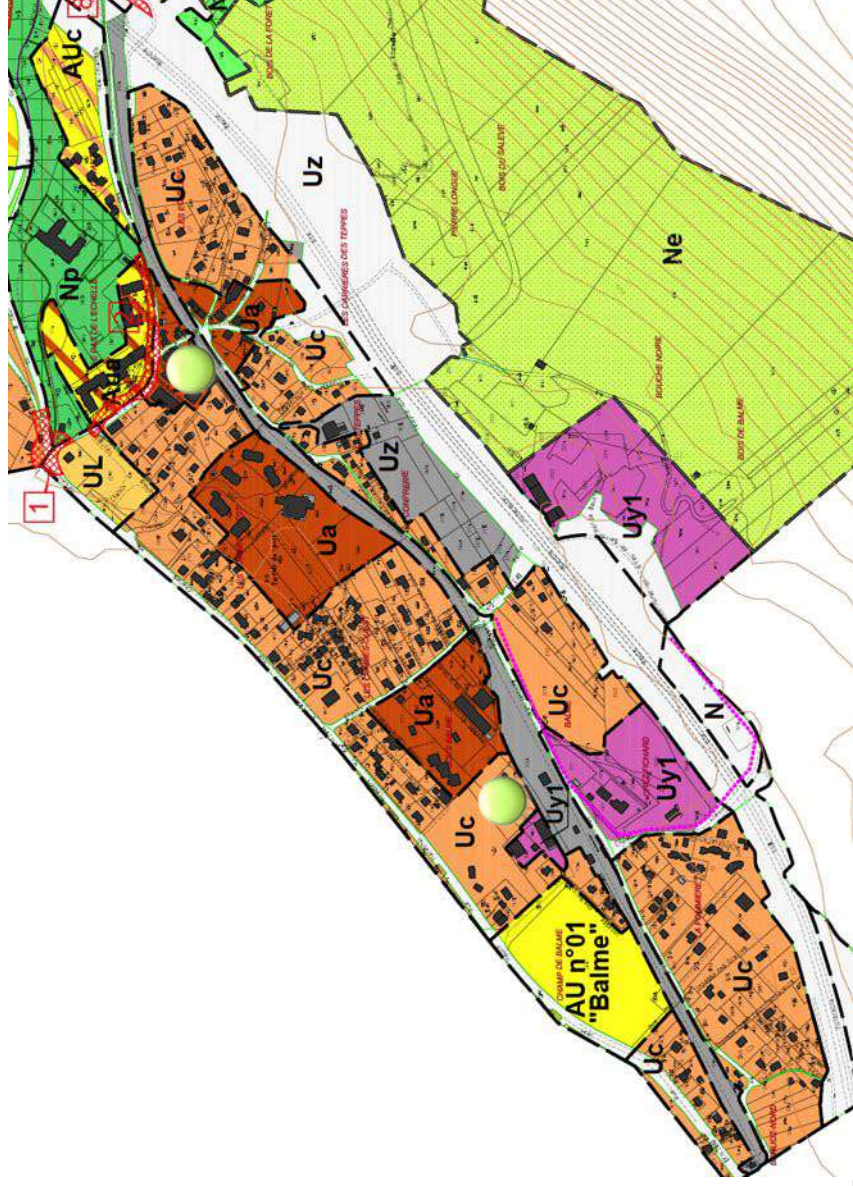
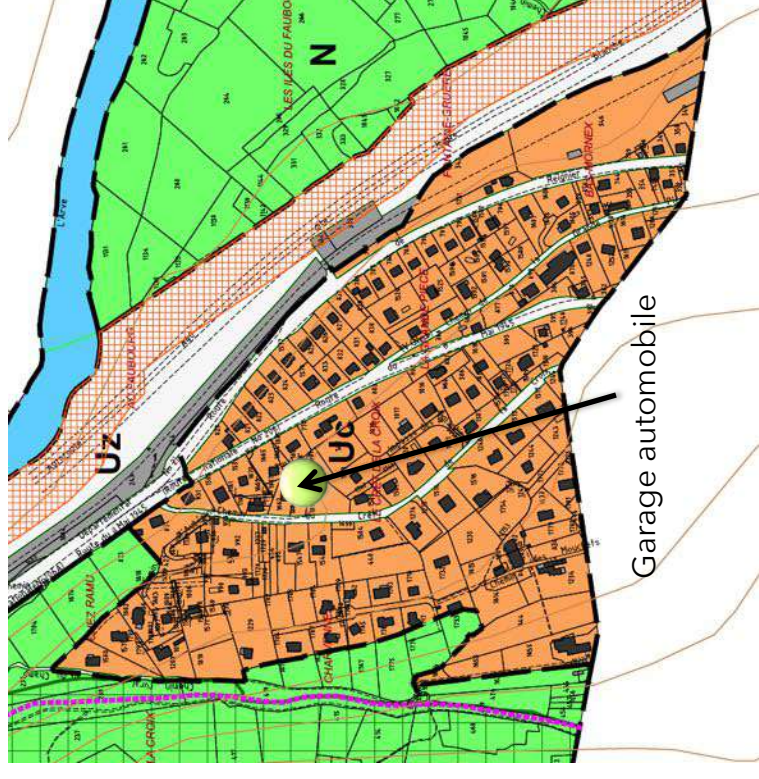
Mettre en place des dispositions réglementaires pour maintenir les activités de proximité (art. L123-1-5-7°bis CU)

Etablir un règlement de zone plus précis pour les zones périphériques

PAS DE L'ÉCHELLE ET CRET DE LA CROIX

Pour les activités au Pas de l' Echelle et au Crêt de la Croix, il n'y a pas de zonage spécifique.

En Uc comme en Ua, le règlement du PLU admet l'artisanat, les commerces et les bureaux s'ils font moins de 300m2 de surface de plancher et s'ils n'induisent pas de nuisance pour le voisinage.



ENJEUX DU PLU

S'interroger sur la pertinence d'admettre des commerces en zone Uc.

Etablir un règlement de zone plus précis pour les zones périphériques

ENTRE VOIE FERRÉE ET ARVE

Les zones d'activité sont repérées par un zonage UY2, destiné aux activités commerciales, d'hébergement hôtelier, de bureaux et services. En zone UY2, sont interdits l'artisanat et l'industrie.

Les 3 zones UY2 sont entièrement occupées.

Certains bâtiments ne sont cependant pas utilisés, ils pourraient être réinvestis ou démolis/reconstruits.



ENJEUX DU PLU

Evaluer les potentiels de réutilisation des bâtiments ou de parcelles.

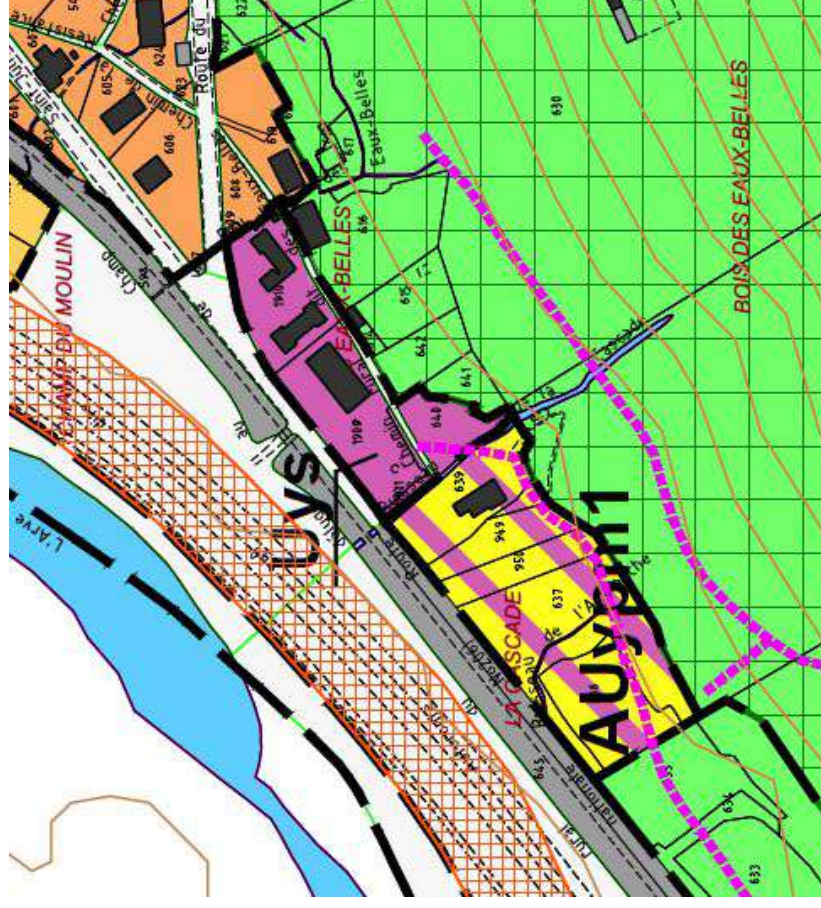


SORTIE SUD DU CHEF LIEU

Le secteur U «ys» est destiné à l'accueil d'équipements publics et d'intérêt collectif; il accueille l'usine des eaux et les ateliers communaux.

Le secteur AU «y pm 1» dit la « Cascade » est un secteur de plan de masse situé à l'entrée du Chef Lieu d'Etrembières. Ce secteur est destiné à l'implantation d'activités d'hébergement hôtelier, et de loisirs. Pour le secteur AUypm1, se référer complémentairement aux dispositions spécifiques complémentaires du plan de masse si elles existent.

Ces 2 secteurs sont exposés à l'aléa fort du risque de chute de bloc identifié par l'étude du RTM réalisée n 2013. Aucun développement ne peut être envisagé.



ENJEUX DU PLU

S'interroger sur le classement Uys des équipements publics et d'intérêt collectifs.

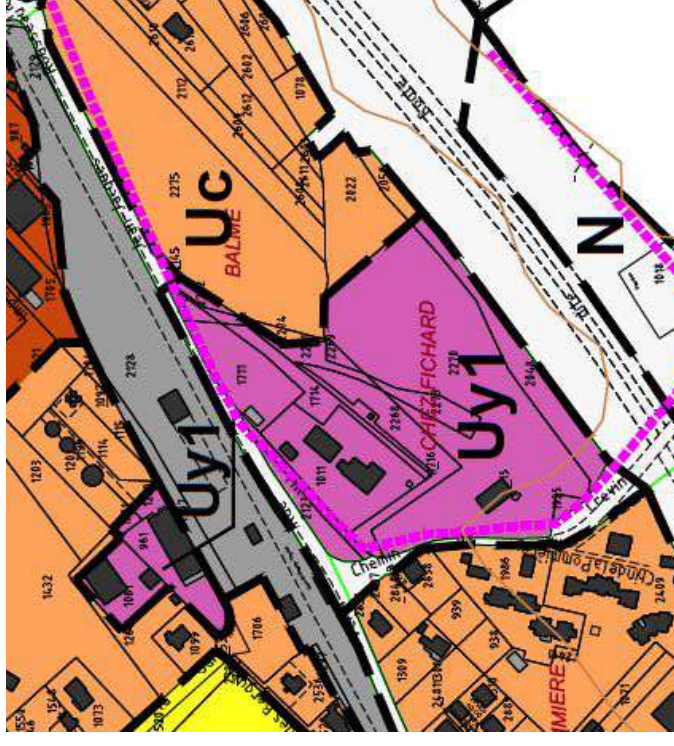
S'interroger sur l'intérêt d'un secteur d'hébergement hôtelier et de loisirs à la sortie du chef-lieu et face à l'A40.

CHEZ FICHARD

Les zones Uy1 sont déjà entièrement occupées; mais une partie est utilisée pour des stockages de matériaux.

La zone Uy1 est destinée aux activités industrielles, artisanales, de bureaux et services

ENJEUX DU PLU
Évaluer la pérennité de ces activités
S'interroger sur la pertinence de la vocation d'activité à long terme



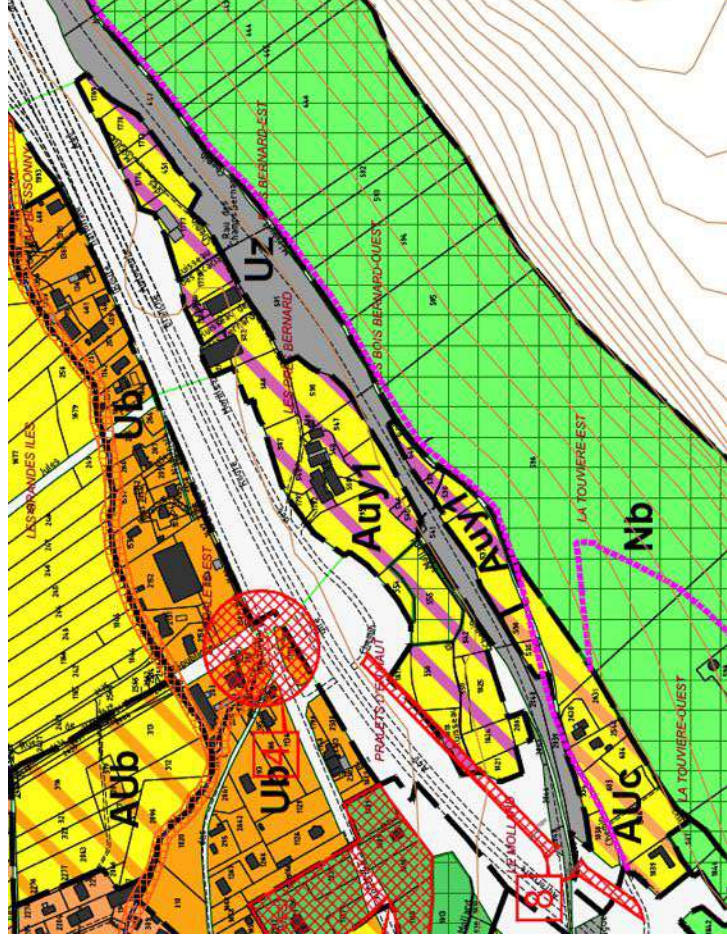
ZONE DU CHEMIN DES MORILLES

Une zone AUy1 peu accessible, avec une image peu qualifiée.
Activités : garage, artisans du bâtiment, ...
La zone est déjà bien occupée, sauf au plus près de l'A40.

Ce secteur sont exposés à l'aléa fort du risque de chute de bloc identifié par l'étude du RTM réalisée en 2013. Aucun développement ne peut être envisagé.

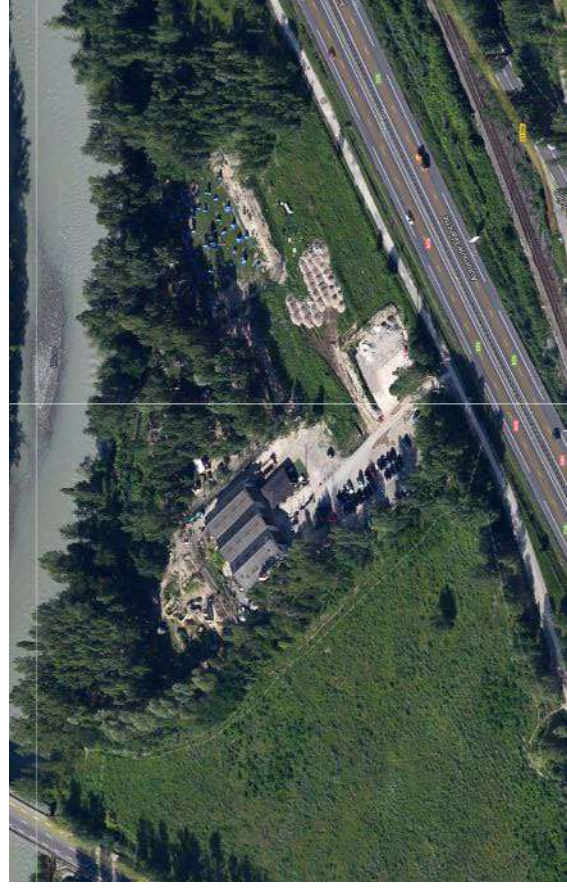
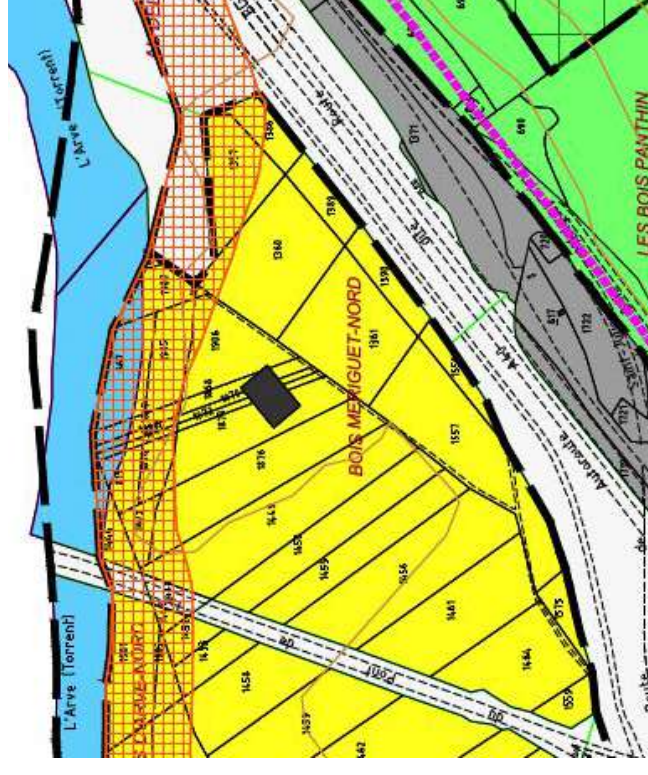


ENJEUX DU PLU
S'interroger sur l'intérêt de maintenir la zone AUy1 sur les parcelles les plus proches de l'A40.



BOIS MÉRIGUET / BOIS D'ARVE

La zone AU n°3 est occupée en partie par l'activité de Paint-ball, une aire de moto-école, un projet de moto cross.



ENJEUX DU PLU

Envisager un zonage plus adapté à ce type d'activité.

S'interroger sur l'intérêt de développer des activités de loisirs dans ce secteur ... et de quelle nature ?

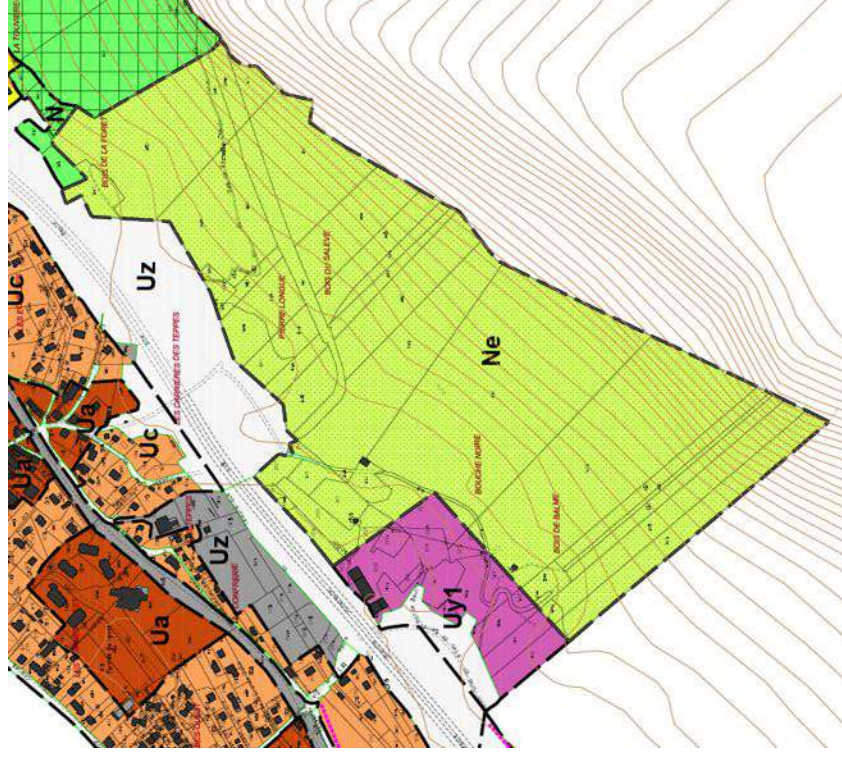
LA CARRIÈRE

La commune est concernée par les carrières du Salève, autorisées par arrêté préfectoral du 16 mai 2003, pour une durée de 30 ans.

L'arrêté préfectoral du 4 juin 2012 modifie les conditions de remise en état de la carrière.

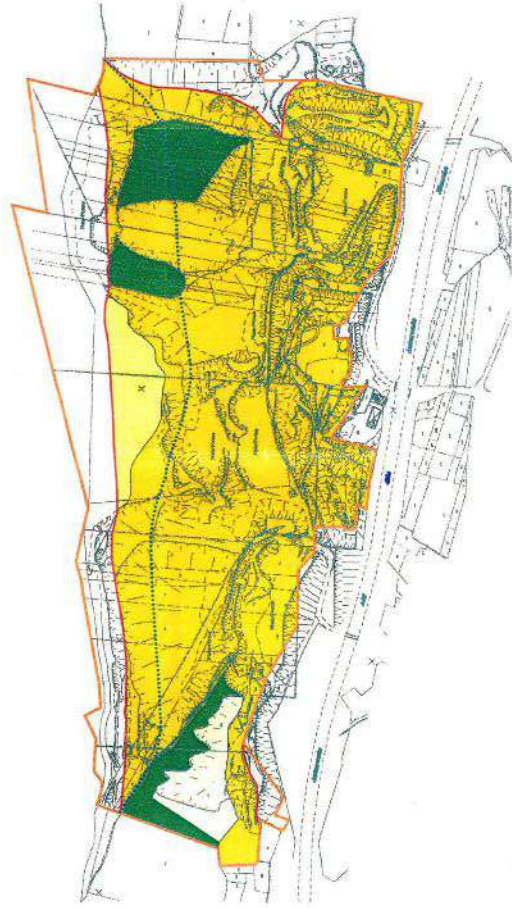
Elle fait l'objet d'un classement Ne au PLU, classement réservé à l'exploitation de carrières et gravières.

La zone Ne correspond à l'arrêté préfectoral.



ENJEUX DU PLU

Conservier la zone prévue pour la carrière telle qu'elle a été autorisée par arrêté préfectoral
Régler les problématiques d'accès à la carrière et gérer le flux des poids lourds



EXPLOITATION CARRIÈRE DU SALEVE
Phase 1

- Surfaces d'occupation non agricoles ou d'infrastructures
- Surfaces affectées pour l'agriculture
- Surfaces forestières
- Surfaces dédiées à l'exploitation
- Surfaces dédiées à l'exploitation agricole
- Surfaces dédiées à l'exploitation industrielle
- Surfaces dédiées à l'exploitation commerciale
- Surfaces dédiées à l'exploitation artisanale
- Surfaces dédiées à l'exploitation agricole
- Surfaces dédiées à l'exploitation industrielle
- Surfaces dédiées à l'exploitation commerciale
- Surfaces dédiées à l'exploitation artisanale



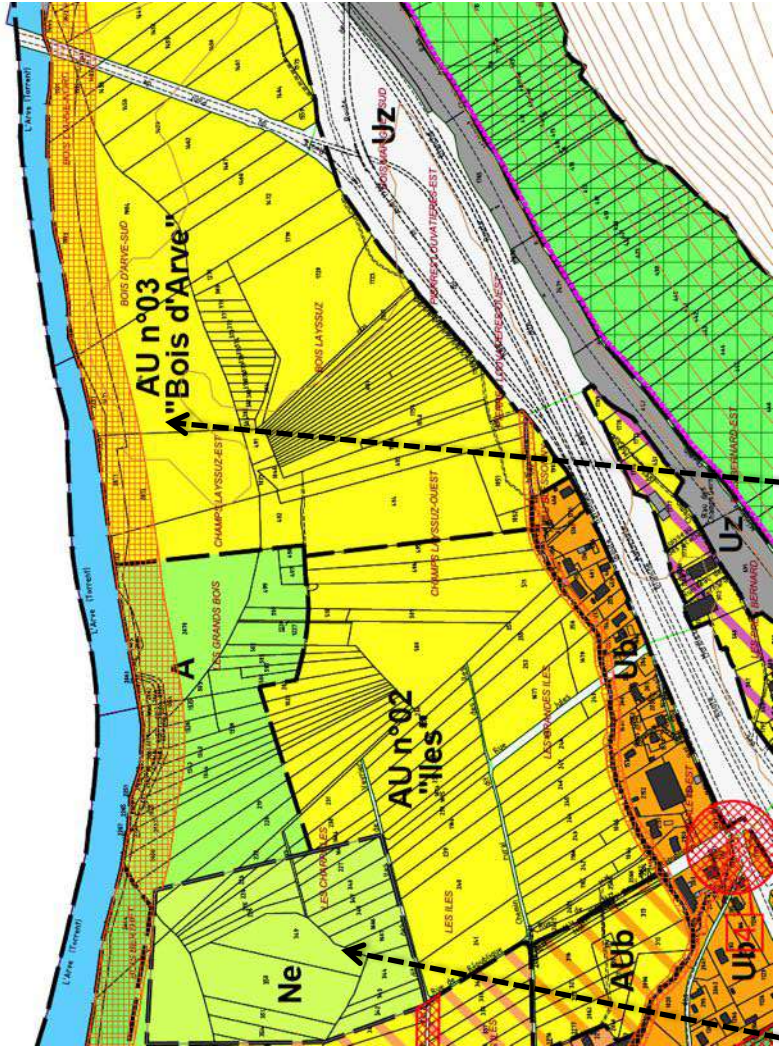
POUR PLUS D'INFORMATIONS
RUE DE LA CARRIÈRE, 10000
04 77 44 11 11

LES PLATEFORMES DE MATÉRIAUX DE LA PLAINE DES ILES ET BOIS D'ARVE

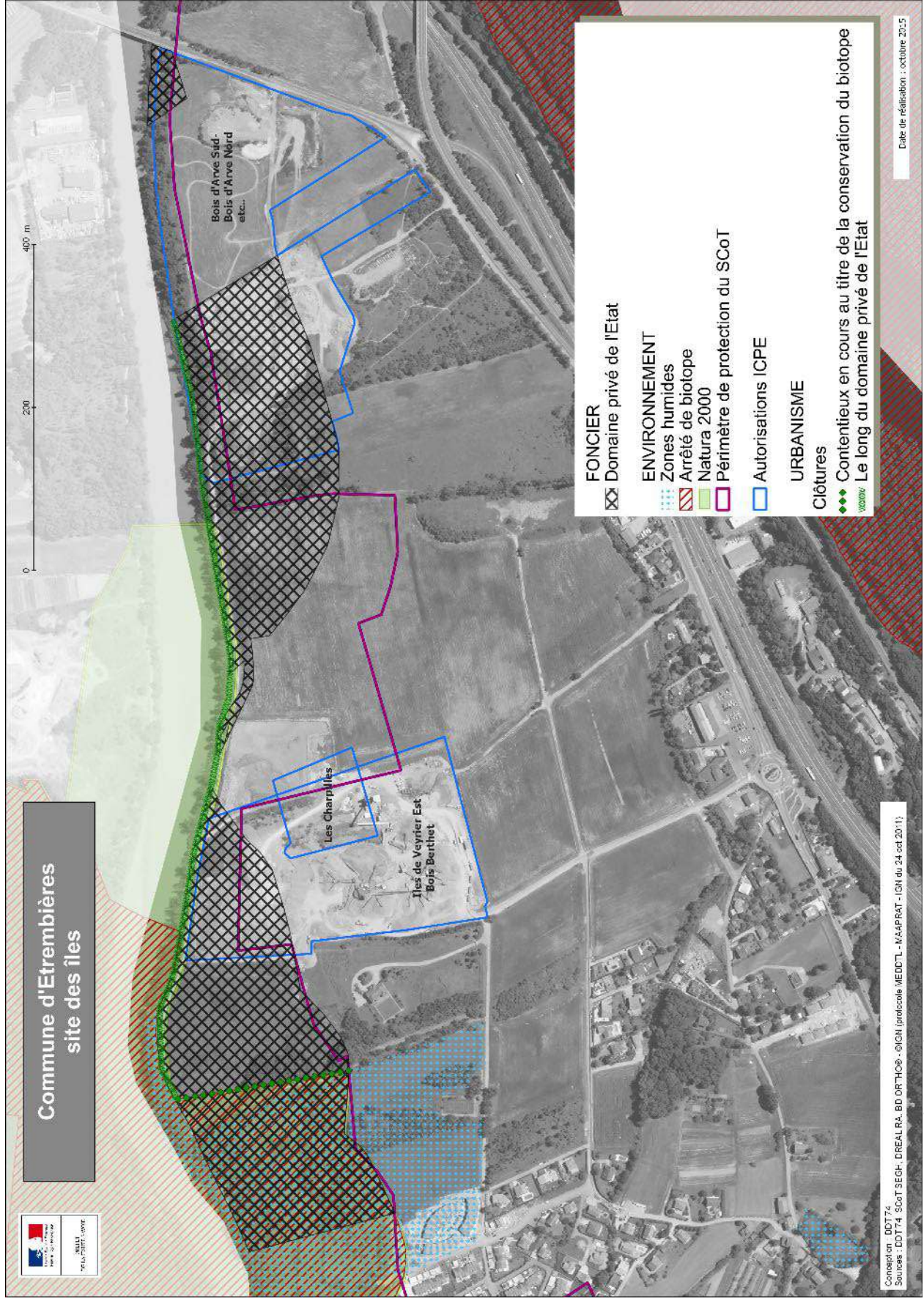
Il existe une station de transit et de valorisation des matériaux inertes (criblage, concassage, chaulage...) en zone AU n°3 « Bois d'Arve »
Installation soumise à déclaration; récépissé du 3 septembre 2010

La zone Ne accueille quant à elle une centrale de reposition et malaxage de matériaux.
Installation soumise à déclaration; récépissé du 9 juin 2010

ENJEUX DU PLU
Prévoir un zonage adapté à la nature de ces activités.
Tenir compte des nuisances induites par ces activités dans la définition du projet communal de ce secteur



LES PLATEFORMES DE MATÉRIAUX DE LA PLAINE DES ÎLES ET BOIS D'ARVE



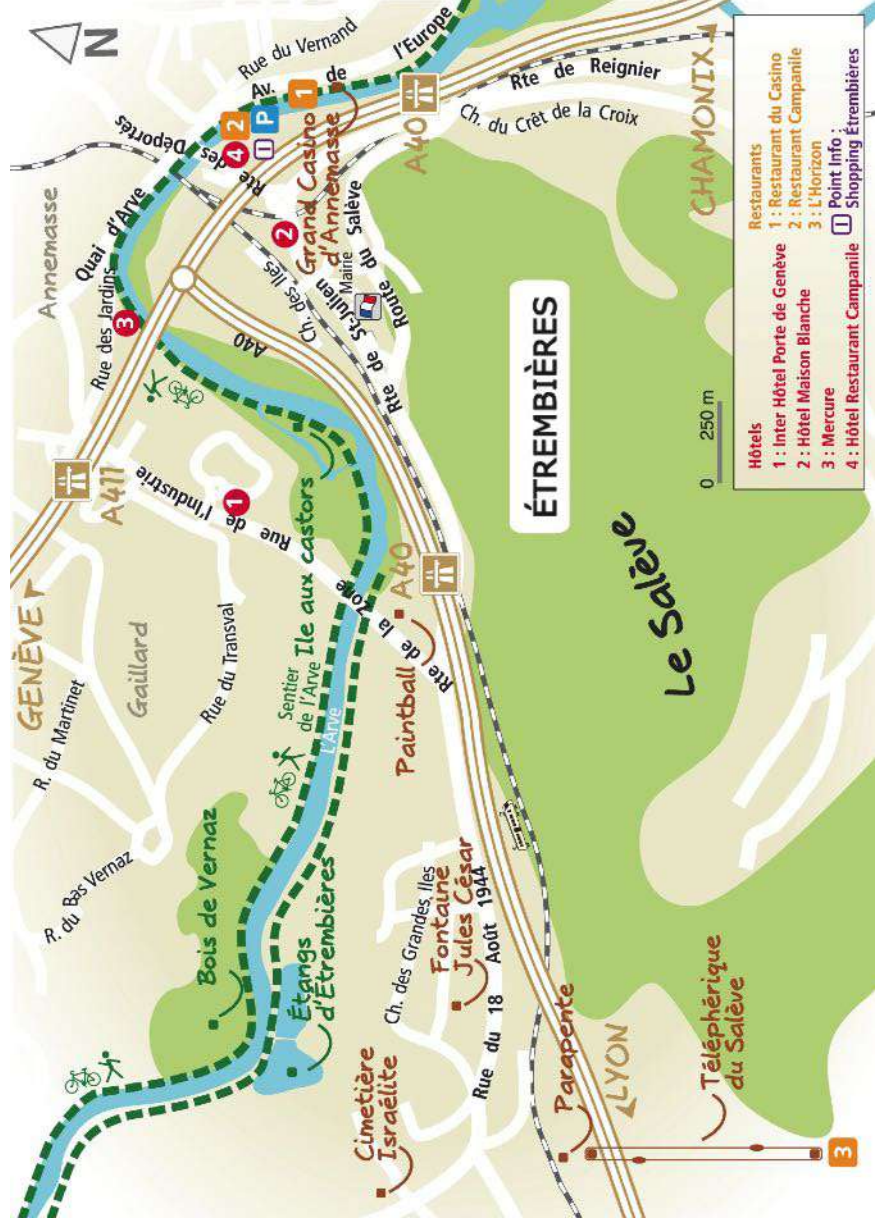
- Aujourd'hui, le développement touristique et de loisirs est tourné vers le tourisme vert de proximité principalement à travers les actions de mise en valeurs des sites remarquables naturels et bâtis nombreux sur la commune :
- Sentiers de randonnées (pédestres et VTT) dans le Massif du Salève et le long de l'Arve
 - Les étangs
 - Le site de paintball

Depuis 2010 : Annemasse Tourisme met en œuvre la stratégie touristique.

La commune accueille un site touristique d'importance : le téléphérique du Salève

Modes d'hébergements très limités : 1 chambre d'hôtes pour 5 personnes

Les 2 hôtels (Maison Blanche au chef-lieu et Campanile à côté de Shopping Etrembières) ont fermé.



ENJEUX DU PLU

Préserver, protéger mettre en valeur, et aménager les éléments du territoire pouvant être le support au développement des activités touristiques et de loisirs.

Traduire la stratégie touristique portée par la commune et Annemasse les Voironis Tourisme (notamment des éléments du plan d'action de la charte de développement touristique et de loisirs de la région d'Annemasse)

LE TÉLÉPHÉRIQUE (source : www.etrembieres.fr et www.telepherique-du-saleve.com)

Inauguré en août 1932, le téléphérique du Salève fut salué comme une réalisation d'avant-garde tant sur le plan technique qu'au niveau de son architecture. Il est le fruit de la collaboration entre l'architecte genevois Maurice Braillard, Georges Riondel, un ingénieur civil lui aussi genevois et l'ingénieur parisien, André Rebuffel, spécialiste des téléphériques. Cet ouvrage remplaça le chemin de fer électrique du Salève créé en 1890.

Par une volonté politique franco-suisse, le téléphérique laissé à l'abandon, renait et est restauré en 1984. Sa gestion politique et son financement d'investissement est géré par le GLCT (groupement local de coopération transfrontalière) composé du canton de Genève, d'Annemasse Agglo et de la commune de Monnetier-Mornex. Les résultats de cette union politique et financière sont indéniables : 90 000 voyageurs en 2005, et près de 200 000 en 2012. Tous les 5 ans, le GLCT propose la délégation de service à un prestataire.

Depuis 2013, c'est le groupement RATP Dev, TPG et COMAG qui assure la gestion du service en lui donnant un nouveau souffle et une nouvelle image commerciale et technologique.

Le téléphérique du Salève emmène les visiteurs en moins de cinq minutes à 1100 mètres d'altitude.

Le Salève est un immense terrain de jeux pour sportifs : parapente, escalade, VTT, la randonnée...

Les amateurs de la nature et de l'air pur iront à la découverte de la faune et de la flore, et profiteront de ce panorama unique sur Genève, la rade, le lac et le Jura en toile de fond. Sur le versant sud-est, on aperçoit les Alpes avec le massif du Mont Blanc.



source : www.etrembieres.fr



Territoire communal : 543 ha
 Surface agricole : 59 ha
 2 exploitations pro. :
 1 maraîchère (les Îles)
 1 laitière (l'Hôpital)

Secteurs stratégiques :

Les Îles : qualité des terres, terrains plats, accessibles, de bonne taille, possibilité de reprendre des terres sur les friches

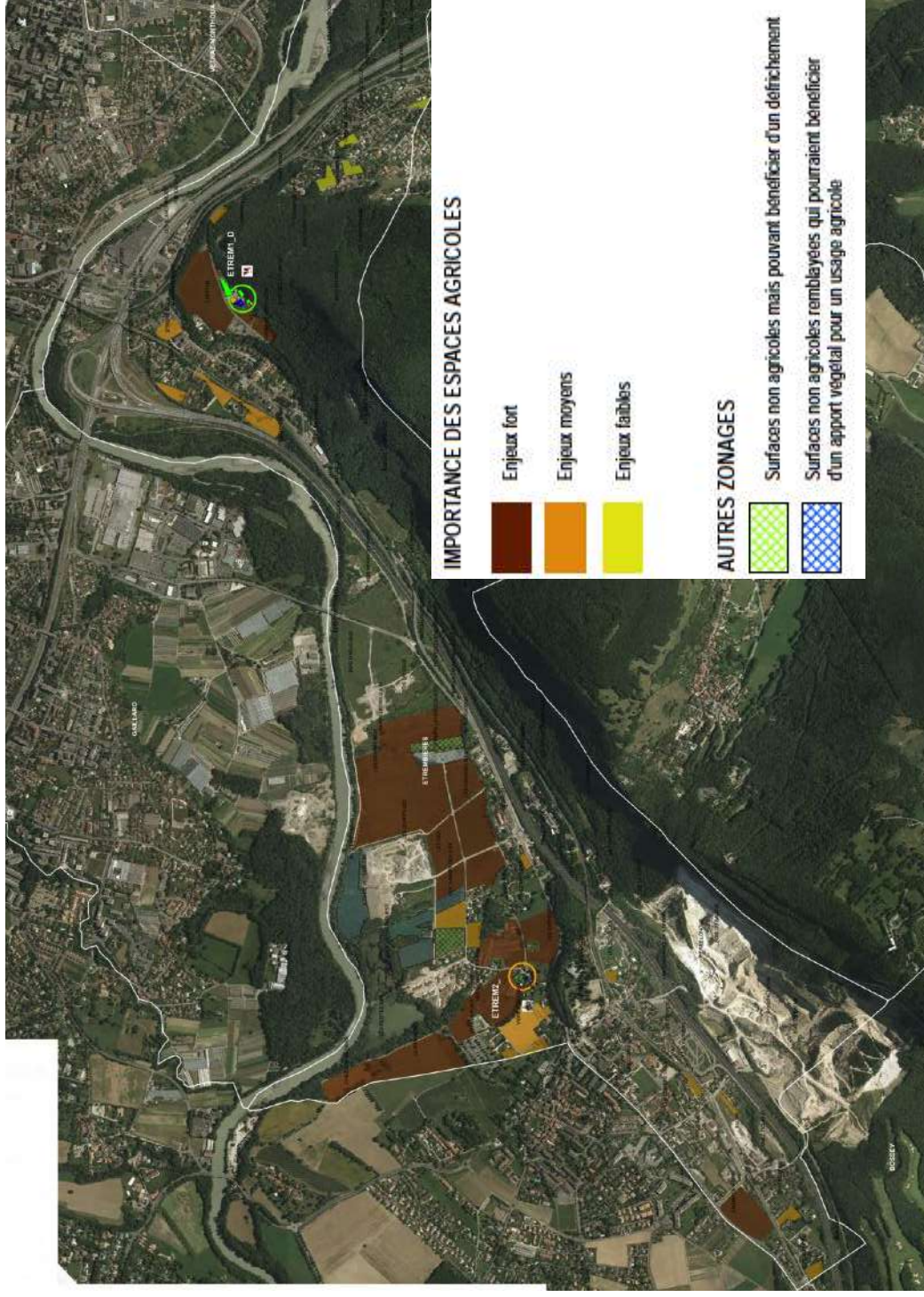
L'Hôpital : proximité immédiate de l'exploitation laitière, bonne qualité agronomique, terrains plats la plaine partagée avec Veyrier

ENJEUX DU PLU

Préserver les terres agricoles stratégiques

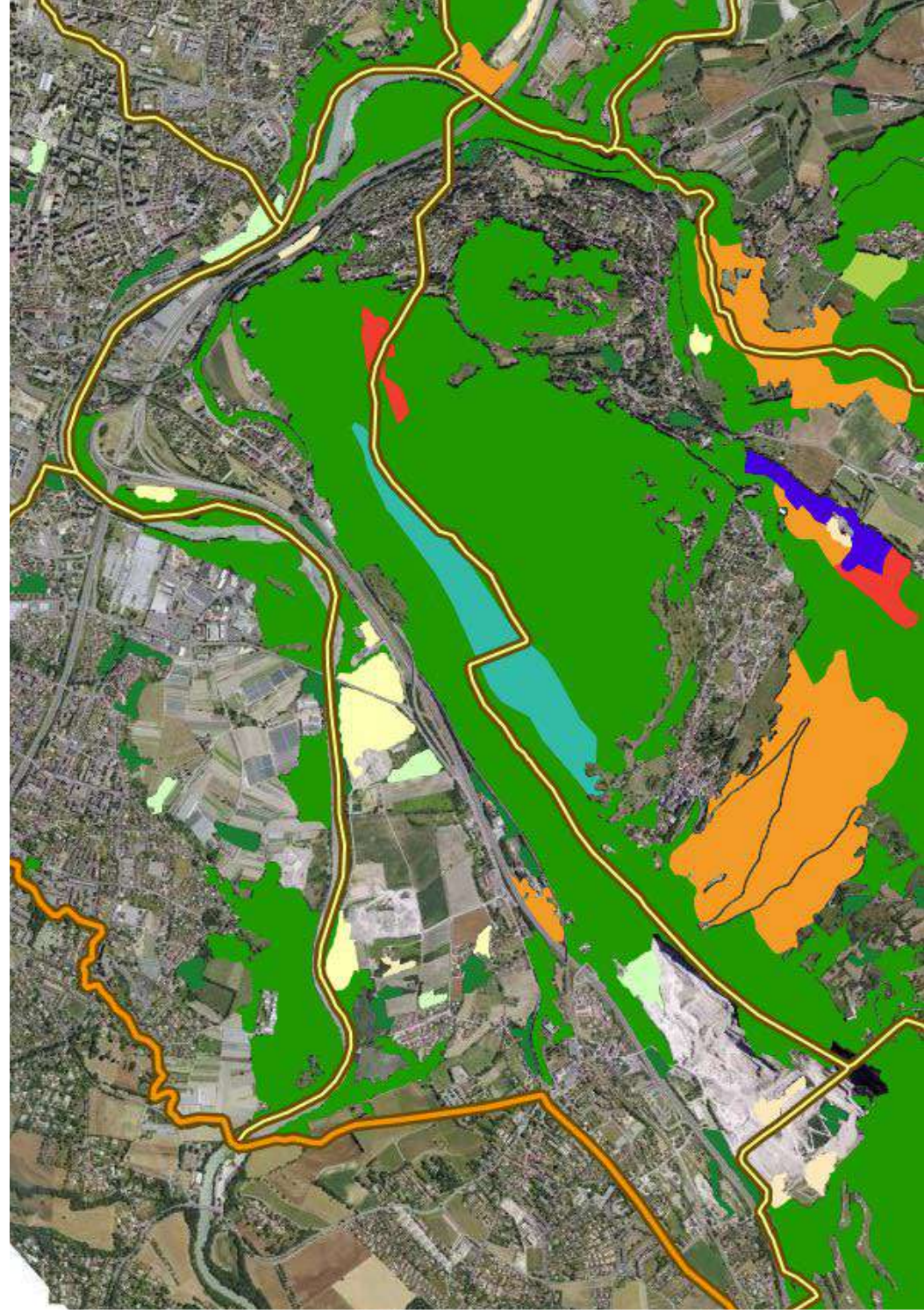
Maintenir de bonnes conditions d'exploitations aux sites agricoles

Permettre le développement des exploitations



La commune est couverte par des espaces forestiers sur le Salève. Dans la plaine, ce sont des bois de taille réduite. On note un bel espace en bord d'Arve en limite Est. Les versants boisés sont dominés par un mélange de feuillus, excepté sur la partie sommitale du Salève avec principalement des hêtres.

- Jeune peuplement ou coupe rase ou incident
- Feuillus purs en îlots
- Chênes décidus purs
- Chênes sempervirents purs
- Hêtre pur
- Châtaignier pur
- Robinier pur
- Autre feuillu pur
- Mélange de feuillus
- Peupleraie
- Conifères purs en îlots
- Pin maritime pur
- Pin sylvestre pur
- Pin laricio ou pin noir pur
- Pin d'Alep pur
- Pin à crochets ou pin cembro pur
- Autre pin pur
- Mélange de pins purs
- Sapin ou épicéa pur
- Mélèze pur
- Douglas pur
- Autre conifère pur
- Mélange d'autres conifères
- Mélange de conifères
- Mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Forêt ouverte avec coupe rase ou incident
- Forêt ouverte de feuillus purs
- Forêt ouverte de conifères purs
- Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
- Lande ligneuse
- Formation herbacée



Source : inventaire forestier national

La commune appartient à la région forestière « entre Jura et Savoie » .

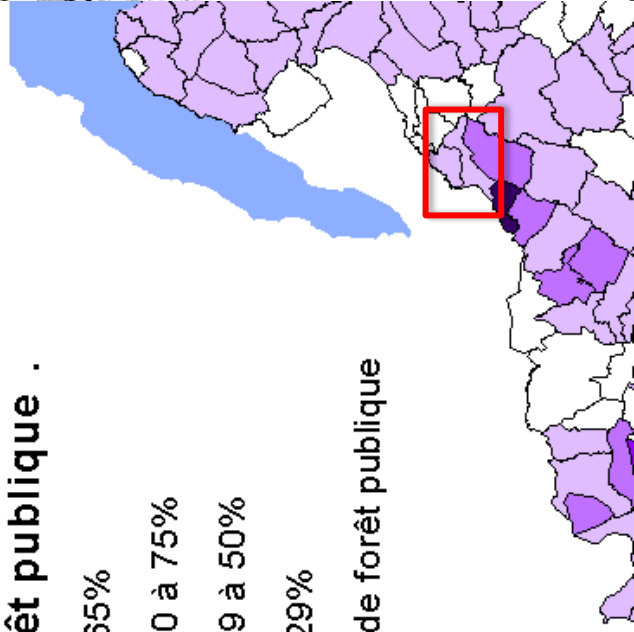
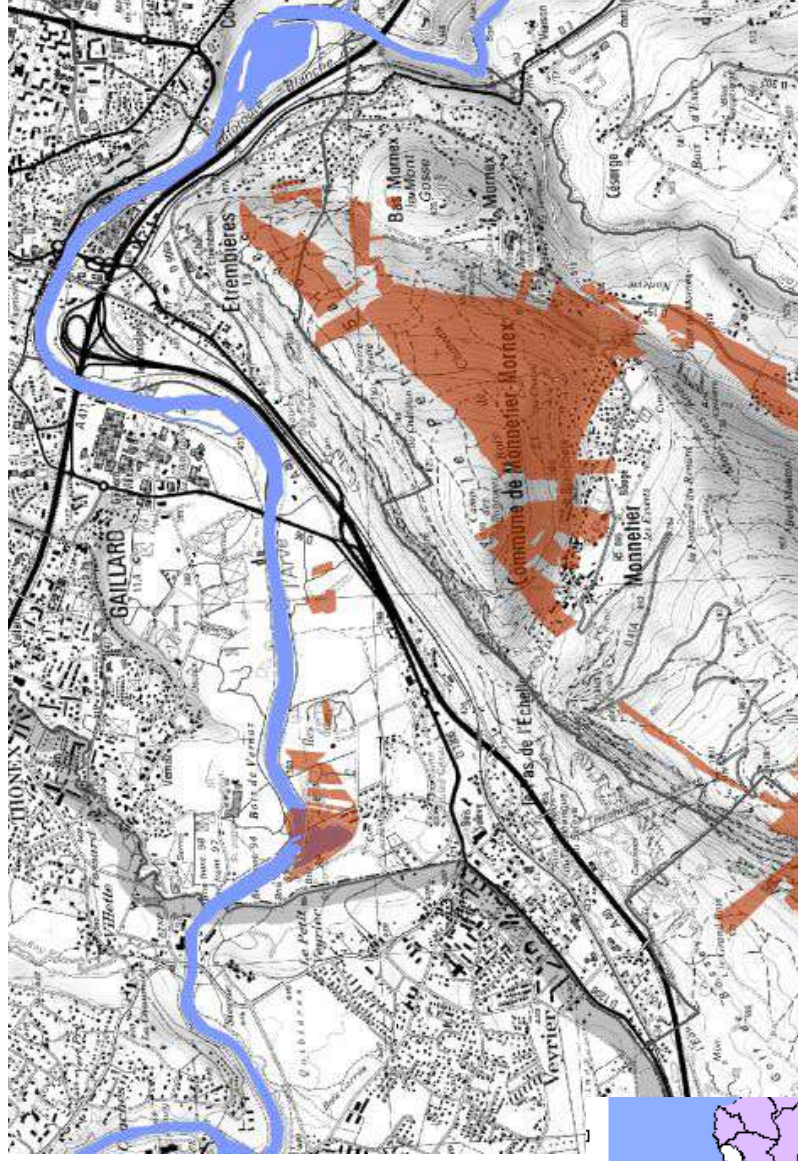
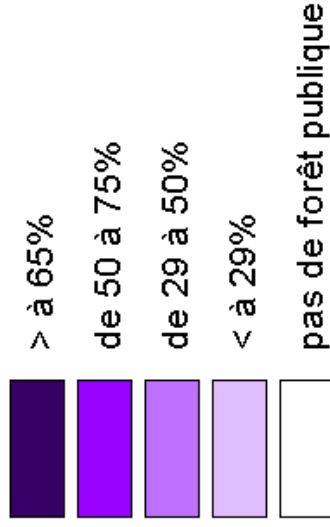
Le territoire communal n'est pas concerné par une charte forestière.

Une toute petite partie de la forêt soumise au régime forestier (couleur rouge sur la carte) c'est à dire gérés par un organisme public :

- Boisement des Iles D'arve
- Extrémité nord du Petit Salève

Les autres forêts sont donc soit communales soit privées.

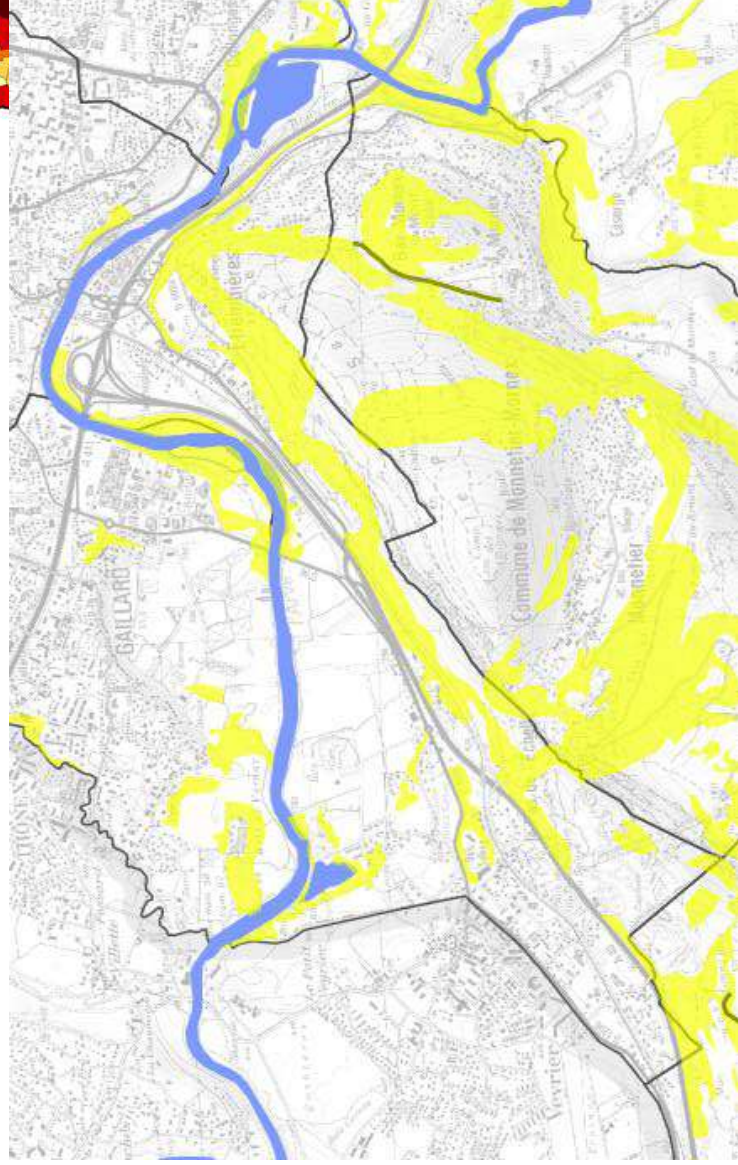
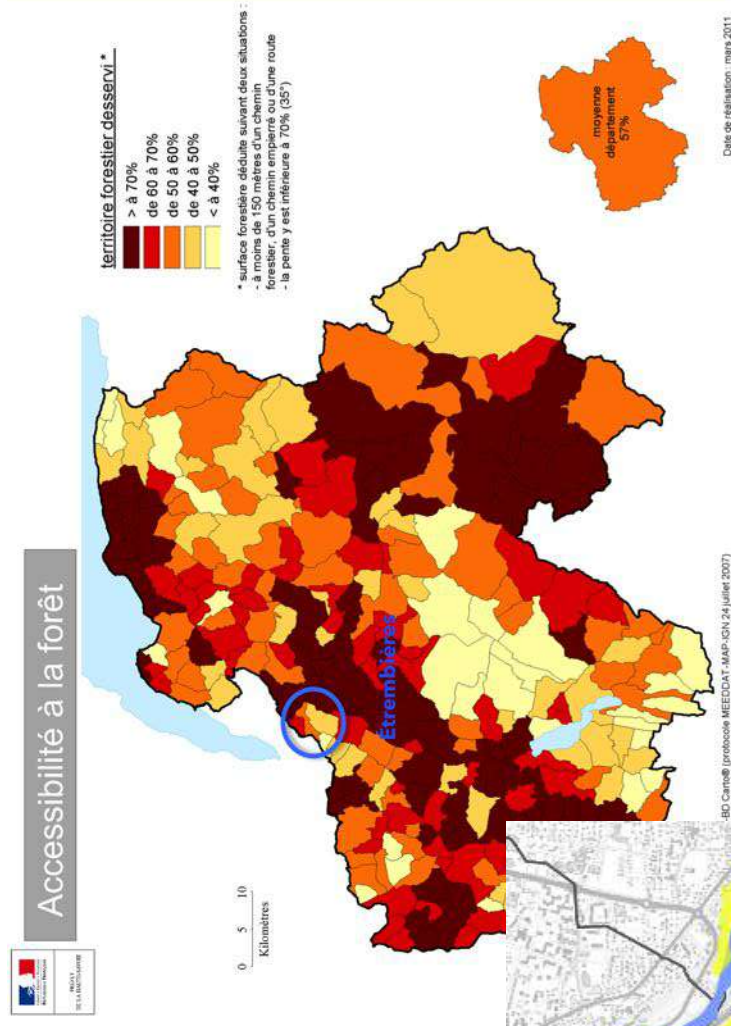
Taux de forêt publique .



Accessibilité pour exploitation

La commune présente des forêts moyennement favorables à leur exploitation ; en effet entre 50 et 60% % du territoire forestier est desservi (57% en moyenne pour le département) ;

L'accessibilité est définie sur la base des critères suivants :
 Surface forestière située à moins de 150 m d'un chemin forestier, d'un chemin empierré ou d'une route
 La pente est inférieure à 70% (=35 degrés)

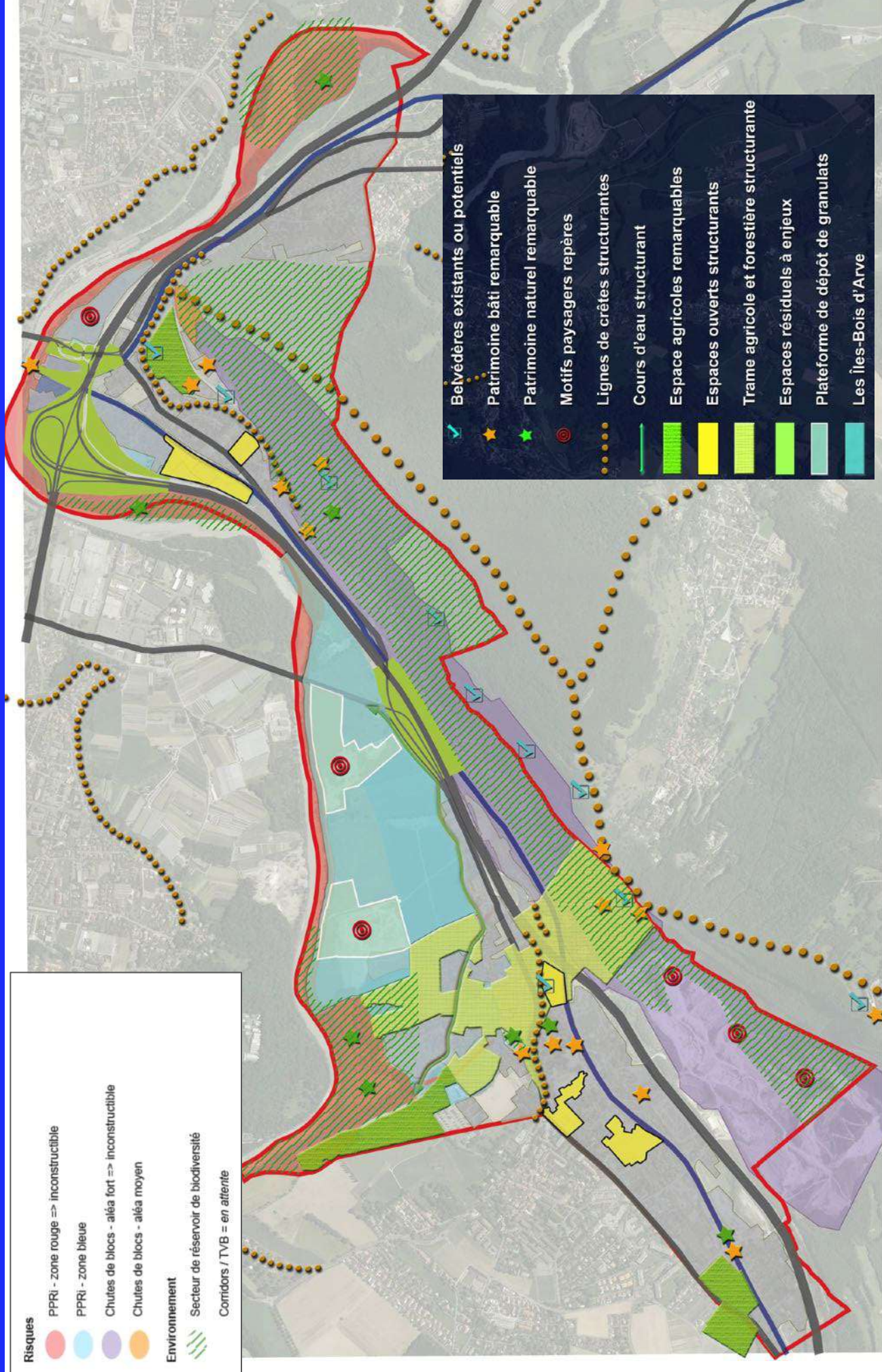


La commune ne compte aucune exploitation forestière installée ni aucune scierie sur le territoire. La scierie la plus proche se situe à Bonneville, qui compte plusieurs établissements.

Les détails sur l'intérêt et la sensibilité écologiques des forêts sont présentés dans l'état initial de l'environnement.



Carte de synthèse



Risques

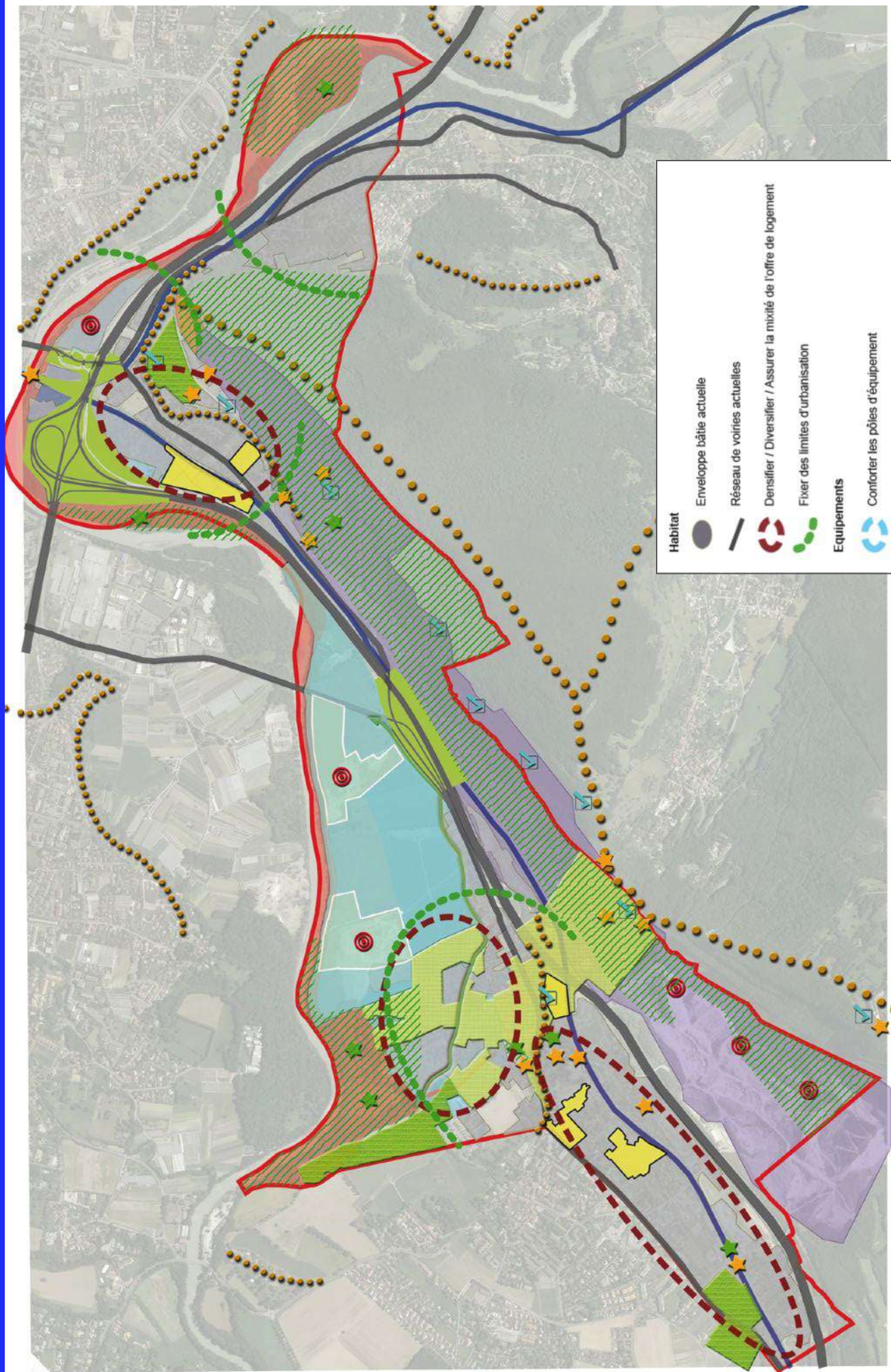
- PPRI - zone rouge => inconstructible
- PPRI - zone bleue
- Chutes de blocs - aléa fort => inconstructible
- Chutes de blocs - aléa moyen

Environnement

- Secteur de réservoir de biodiversité
- Corridors / TVB = en attente

Belvédères existants ou potentiels

- Patrimoine bâti remarquable
- Patrimoine naturel remarquable
- Motifs paysagers repères
- Lignes de crêtes structurantes
- Cours d'eau structurant
- Espace agricoles remarquables
- Espaces ouverts structurants
- Trame agricole et forestière structurante
- Espaces résiduels à enjeux
- Plateforme de dépôt de granulats
- Les îles-Bois d'Arve

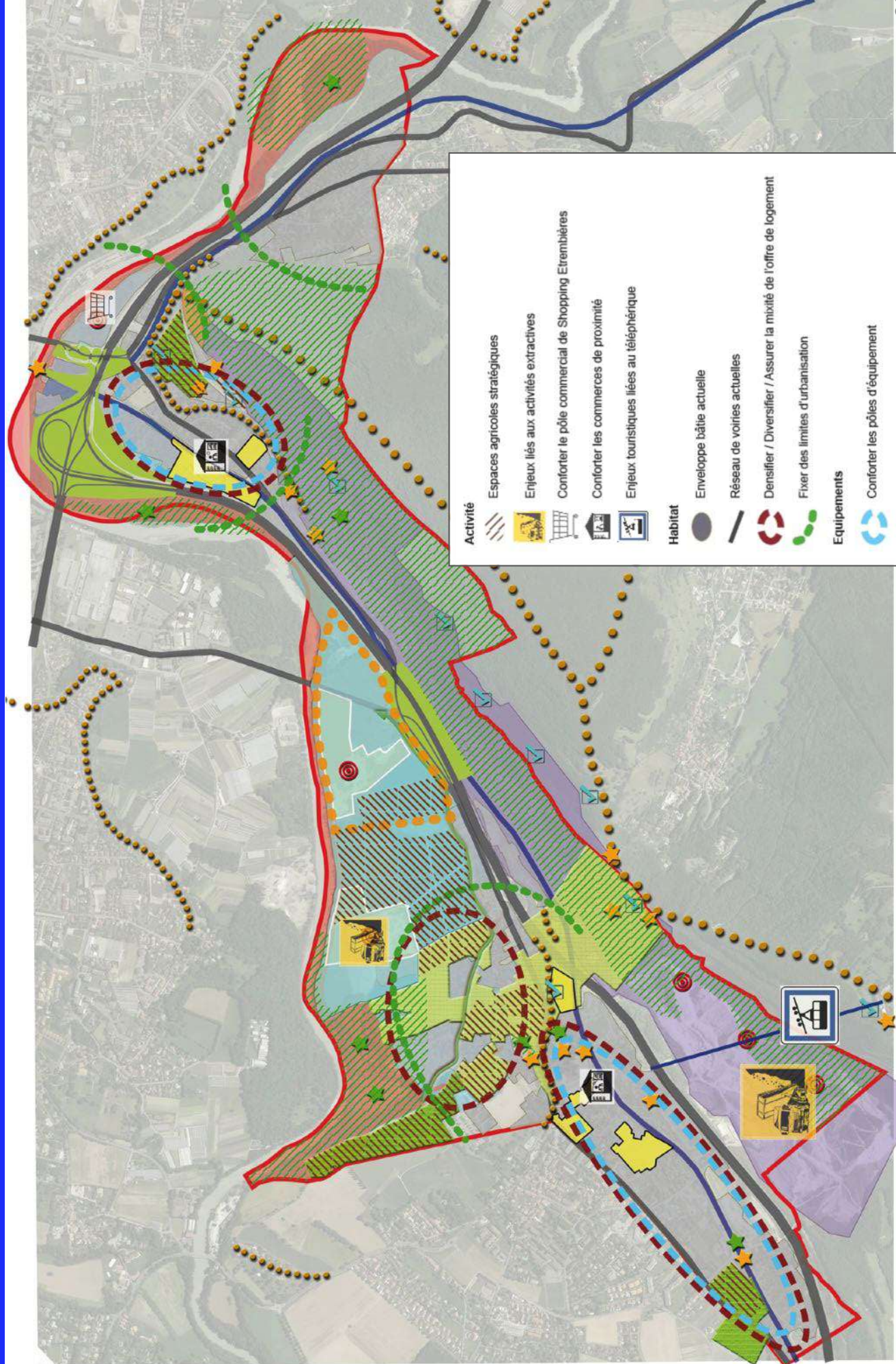


Habitat

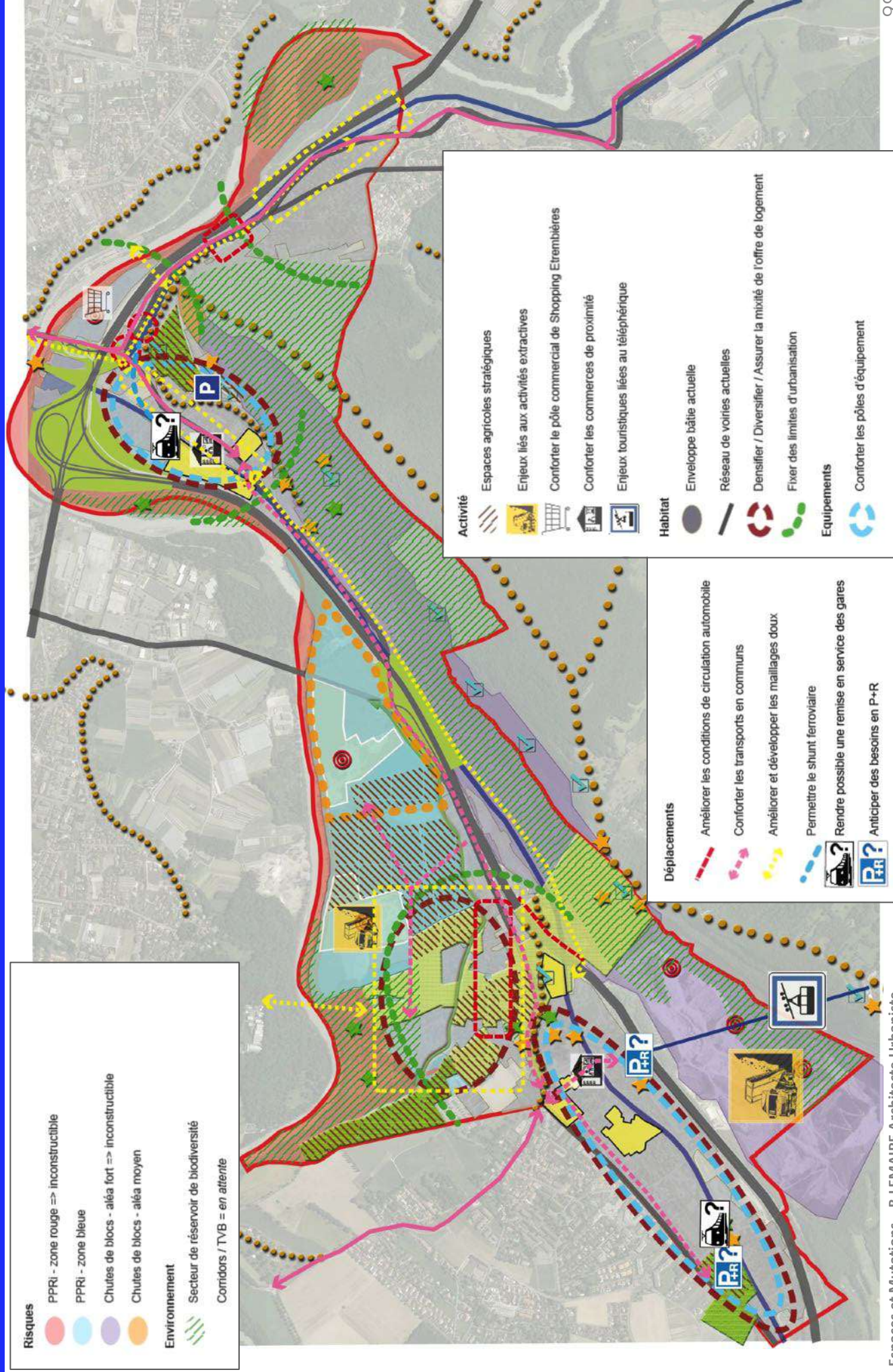
- Enveloppe bâtie actuelle
- Réseau de voiries actuelles
- Densifier / Diversifier / Assurer la mixité de l'offre de logement
- Fixer des limites d'urbanisation

Equipements

- Conforter les pôles d'équipement



Activité		Espaces agricoles stratégiques
		Enjeux liés aux activités extractives
		Conforter le pôle commercial de Shopping Etrembières
		Conforter les commerces de proximité
		Enjeux touristiques liés au téléphérique
Habitat		Enveloppe bâtie actuelle
		Réseau de voiries actuelles
		Densifier / Diversifier / Assurer la mixité de l'offre de logement
		Fixer des limites d'urbanisation
Equipements		Conforter les pôles d'équipement



Risques

- PPRI - zone rouge => inconstructible
- PPRI - zone bleue
- Chutes de blocs - aléa fort => inconstructible
- Chutes de blocs - aléa moyen

Environnement

- Secteur de réservoir de biodiversité
- Corridors / TVB = en attente

Activité

- Espaces agricoles stratégiques
- Enjeux liés aux activités extractives
- Conforter le pôle commercial de Shopping Etrembières
- Conforter les commerces de proximité
- Enjeux touristiques liés au téléphérique

Habitat

- Enveloppe bâtie actuelle
 - Réseau de voiries actuelles
 - Densifier / Diversifier / Assurer la mixité de l'offre de logement
 - Fixer des limites d'urbanisation
- Equipements**
- Conforter les pôles d'équipement

Déplacements

- Améliorer les conditions de circulation automobile
- Conforter les transports en communs
- Améliorer et développer les maillages doux
- Permettre le shunt ferroviaire
- Rendre possible une remise en service des gares
- Anticiper des besoins en P+R

DIAGNOSTIC AGRICOLE

Par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc



Etrembières

Diagnostic agricole dans le cadre de la révision du PLU d'**Etrembières**

1. Notice méthodologique

Votre contact :

Sébastien ALCAIX

Chargé d'études

52 avenue des Iles - 74994 ANNECY Cedex 9

☎ 06 86 18 18 16

✉ sebastien.alcaix@haute-savoie.chambagri.fr

Novembre 2013



SOMMAIRE

1.	Méthodologie de l'étude	3
•	1.1 Livrables.....	3
•	1.2 Méthodologie	3
•	1.3 Echancier de travail.....	4
2.	Indicateurs utilisés lors du diagnostic.....	5
•	2.1 Définition d'une exploitation agricole professionnelle.....	5
•	2.2 Définition d'une exploitation agricole non professionnelle.....	6
•	2.3 Pérennité des exploitations agricoles.....	6
3.	Cartographie des surfaces agricoles.....	7
•	3.1 Une base : les orientations de la DTA des Alpes du Nord.....	7
•	3.2 Carte de synthèse des enjeux agricoles : méthodologie.....	7
4.	Tableau des sigles.....	10

1. Méthodologie de l'étude

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune d'Étrembières a souhaité approfondir sa connaissance de l'agriculture locale.

Cette partie présente la méthodologie générale du diagnostic agricole réalisé.

1.1 Constitution de l'étude : les livrables

La présente étude comprend les livrables suivants :

- notice méthodologique
- note de synthèse caractérisant l'agriculture locale et ses enjeux
- Carte de synthèse des enjeux agricoles au format A0,
- Support de présentation de la réunion de synthèse,

Les données numériques sont envoyées (support de présentation de la réunion de synthèse, rapport synthétique et données numérisées de la carte de synthèse).

1.2 Méthodologie

La méthodologie est basée sur :

- 1) La réalisation d'une phase de collecte/réactualisation des données sur l'agriculture de la commune : le principal exploitant agricole professionnel de la commune a été rencontré. Le deuxième exploitant principal a été contacté. En complément, des investigations sur le terrain ont été menées afin de conforter l'identification des surfaces et du bâti.
- 2) La réalisation d'une phase de traitement et d'analyse des données : les données socio-économiques ont été analysées afin de caractériser l'agriculture de la commune et d'en identifier les enjeux. Les relevés concernant les surfaces agricoles et les bâtiments ont fait l'objet d'analyses croisées afin de générer des cartes hiérarchisant les espaces agricoles selon leurs niveaux d'enjeux. La commune compte moins de trois exploitations. Le secret statistique s'impose. **Les données statistiques de l'agriculture ne pourront pas être communiquées dans le présent rapport.**

In fine, le présent diagnostic, outre la présentation d'un état des lieux de l'activité et du potentiel agricole de la commune, propose des orientations en matière d'aménagement.

A noter :

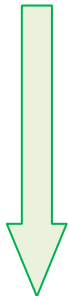
Sont intégrés dans l'analyse tous les espaces agricoles ou potentiellement agricoles de la commune, comprenant :

- Les surfaces travaillées par les exploitations de la commune
- Les surfaces travaillées par des exploitations extérieures à la commune
- Les surfaces travaillées par des doubles-actifs ou des retraités de l'agriculture
- Les surfaces entretenues à usage de loisir

Par souci d'objectivité, ne sont pas utilisés pour réaliser l'analyse :

- Le zonage du document d'urbanisme en vigueur
- La notion de propriété des surfaces
- L'identification de « qui exploite quoi »

1.3 Echancier de travail



< Septembre 2013 > : Rencontre individuelle du principal exploitant professionnel

< Octobre 2013 > : Analyse socio-économique de l'agriculture

< 5 Novembre 2013 > : Restitution de l'étude auprès de la commune

2. Indicateurs utilisés lors du diagnostic

Ces indicateurs ont servi à la réalisation du diagnostic. Ils sont précisés point par point dans cette partie.

2.1 Définition d'une exploitation agricole professionnelle

→ Qu'est-ce qu'une exploitation agricole professionnelle pour la Chambre d'Agriculture ?

Les exploitations sont considérées comme professionnelles si elles travaillent un minimum d'une ½ SMI¹. La valeur de base est de 18 hectares et concerne l'élevage bovin. Cependant, en fonction du type de production, la valeur varie. Le tableau en ANNEXE 1 donne un aperçu des différentes SMI en fonction des productions.

Aussi, par exemple, une ½ SMI, pour une exploitation en élevage, sera égale à 18 ha/2 soit **9 ha**. Toute exploitation bovine travaillant plus de 9 ha de surfaces sera donc professionnelle.

Notre définition diffère de celle du RGA², qui veut qu'une exploitation agricole soit une « *unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...)* et de *gestion courante indépendante* » (RGA 2010). Cette définition ne nous a pas paru pertinente pour faire une distinction entre exploitations vivant de leur activité (bien que parfois doubles-actives, elles en tirent un revenu) et exploitations « patrimoniales », tenues par des retraités ou doubles actifs pour de toutes petites activités.

Elles sont représentées dans la cartographie en fonction de la typologie de leurs bâtiments.

FONCTION DES BATIMENTS

	Habitation des exploitants ou des associés
	Gîte
	Bâtiment d'élevage
	Stockage des effluents
	Salle de traite, Laiterie, Salle de fabrication Chambre froide, Atelier de transformation
	Magasin de vente
	Stockage végétaux et matériel
	Restauration
	Serre (en verre, PVC, chauffées)
	Projet bâtiment d'exploitation

SITES D'ALPAGE

	Localisation
	Habitation des exploitants ou des associés
	Logement des animaux
	Atelier fabrication
	Magasin de vente

Nous avons procédé à des typologies des bâtiments agricoles afin de différencier leur rôle. Cette classification est importante pour les services instructeur d'autorisations d'urbanisme en cas de réciprocité.

La cartographie reprend l'ensemble de la classification présentée ci-contre pour les exploitations agricoles professionnelles.

¹ SMI : Surface Minimum d'Installation. C'est la surface minimum qui est reconnue pour la viabilité économique minimum d'une exploitation. Elle varie en fonction du type de production (Schéma Directeur Départemental des Structures).

² RGA : Recensement Général Agricole. Il a été actualisé en 2010. Les précédentes versions datent de 1979, 1988 et 2000.



Sur la carte sont également présentées les exploitations agricoles en fonction de leurs productions. La production principale apparaît en premier sur le logo, suivi éventuellement des productions secondaires.

Ci-contre les différents logos correspondant aux modes de productions.

Ci-dessous la distinction faite concernant le régime réglementaire des exploitations : R pour RSD, D pour ICPE soumis à déclaration et A pour ICPE soumis à autorisation.


REGLEMENTATION

- R** Installation soumise au Règlement Sanitaire Départemental
- D** Installation classée soumise à déclaration
- A** Installation classée soumise à autorisation

2.2 Définition d'une exploitation agricole non professionnelle

Une exploitation est considérée comme non professionnelle dans la mesure où elle n'entre pas dans le cadre de la définition précédente.

Les exploitations non professionnelles détiennent parfois des animaux.

Elles peuvent être représentées sur les cartes par un cercle noir : 

Cette donnée n'est pas exhaustive, dans la mesure où elle est indicative et que les agriculteurs non-professionnels ne sont pas enquêtés.

2.3 Pérennité des exploitations agricoles

Nous évaluons la pérennité des exploitations agricoles pour les 5 à 10 prochaines années. **Il ne s'agit que d'une estimation.** Il est en effet délicat d'affirmer le devenir des exploitations, celles-ci étant des entreprises privées.

Cette estimation a pour but de donner une lisibilité du futur des exploitations agricoles de la commune.

Qu'est-ce que la pérennité des exploitations ?

La pérennité est analysée en fonction de :

- l'âge de l'exploitant (+ ou - 55 ans),
- la situation de l'exploitation au regard de sa localisation et de la repreneabilité des bâtiments,
- la possibilité de succession de l'exploitation,
- la stratégie personnelle de l'exploitant.

A noter toutefois qu'il ne s'agit que d'estimation. En fonction des projets individuels de chacun ou des évolutions de parcours (viabilité économique dans les prochaines années, trajectoire personnelle des exploitants) cette donnée peut changer.

- Sur la cartographie :
-  Exploitation pérenne
 -  Pérennité incertaine
 -  Pérennité non assurée

A noter toutefois qu'une exploitation indiquée comme non assurée dans sa pérennité peut très bien, dans les prochaines années, voir ses surfaces et ses bâtiments repris par d'autres agriculteurs.

3. Cartographie des surfaces agricoles

Les cartes sont présentées au 1 : 5 000^{ème}. L'échelle est volontairement la plus fine possible pour prendre en compte toute surface agricole potentielle.

Est considérée comme « surface agricole » toute surface agricole – ou à potentiel agricole, c'est-à-dire :

- exploitée à des fins économiques,
- exploitée à des fins patrimoniales par d'anciens agriculteurs à la retraite,
- travaillée à des fins de loisirs par des tiers.

A Etrembières, des surfaces ne sont pas travaillées par l'agriculture pour le moment mais peuvent faire l'objet de réhabilitation facile et rapide (exemple : surfaces en cours d'enfrichement, terres remblayées à mettre en valeur...). Ces surfaces sont indiquées sur la carte de synthèse des enjeux.

A noter que les cartes réalisées sont des éléments d'aide à la décision. Elles n'ont en aucun cas un caractère réglementaire.

3.1 Une base : les orientations de la DTA des Alpes du Nord

Pour qualifier et hiérarchiser les espaces agricoles, l'étude se base sur les orientations indiquées dans la DTA des Alpes du Nord :

"Les zones agricoles stratégiques seront déterminées notamment en fonction des critères suivants :

- *le potentiel productif : sont particulièrement concernés les zones d'AOC et d'IGP, celles faisant l'objet de contractualisation (conversion en agriculture biologique, mesures agro-environnementales territorialisées), les zones à fort potentiel agronomique et constituant des entités agricoles homogènes, les terrains mécanisables,*
- *la fonctionnalité des espaces agricoles : il est nécessaire de sauvegarder les espaces agricoles homogènes, de maintenir les accès aux espaces, de prendre en compte l'interdépendance entre les terres arables de plaine, les alpages et le siège d'exploitation,*
- *les investissements publics réalisés : les parcelles ayant fait l'objet de restructuration collective, d'équipements d'irrigation, de drainage, d'accès, présentent de ce fait un potentiel à préserver,*
- *les parcelles soumises à une forte pression foncière dans les zones périurbaines."*

3.2 Carte de synthèse des enjeux agricoles : méthodologie

La carte de **synthèse des enjeux agricoles** identifie les espaces agricoles à faible, moyen et fort enjeu. Elle résulte du croisement de **trois critères**, afin de garantir l'objectivité du travail :

- ❖ Qualité des surfaces agricoles,
- ❖ Taille des surfaces agricoles,
- ❖ Surfaces agricoles de proximité.

En outre, elle précise :

- les éventuels points problématiques (circulations, accès...),
- toute information utile au diagnostic et à la compréhension des enjeux agricoles.

3.2.1 Les surfaces agricoles de proximité

Il s'agit des espaces agricoles dans l'environnement immédiat des bâtiments agricoles. Ces surfaces ont une fonction essentielle pour les élevages, pour lesquels le pâturage des vaches est favorisé et leurs trajets biquotidiens au maximum limités, le tout afin de maintenir une bonne production, notamment laitière.

Les parcelles de proximité sont importantes pour le fonctionnement de toutes les structures. L'exploitation est d'une manière générale moins coûteuse du fait de distances limitées entre les tènements et les bâtiments agricoles, de même que la circulation du matériel en est facilitée.

Enfin, ces espaces assurent souvent l'accès à d'autres tènements agricoles plus éloignés.

Par ailleurs, assurer le maintien des parcelles de proximité en zone agricole limite l'exposition des tiers (habitants non exploitants agricoles) aux nuisances inhérentes au fonctionnement des exploitations (bruits, odeurs...).

Dans la présente étude, les parcelles de proximités ont été définies comme étant les espaces agricoles situés dans un rayon de 600 mètres autour des bâtiments agricoles, indépendamment de l'exploitant qui les travaille. Pour les autres types d'exploitations, la distance est de 2 SMI, soit environ 100 à 200 mètres autour des bâtiments.

En cas de reliefs montagneux, le périmètre peut être réduit à 300 mètres, en raison du relief accidenté, de l'organisation des agriculteurs locaux avec des salles de traite mobiles, etc. Cet aspect est précisé dans le rapport concernant la caractérisation de l'agriculture et les enjeux.

3.2.2 La taille des tènements agricoles

L'intérêt pour l'activité agricole d'exploiter des tènements de grande surface réside dans le fait qu'ils sont moins difficiles à travailler et économiquement plus rentables à exploiter.

Les espaces agricoles ont été classés en trois catégories selon la surface agricole concernée : grands tènements, tènements moyens, petits tènements. Ils peuvent parfois comprendre des boisements ou des chemins lorsque ceux-ci ne constituent pas de limite fonctionnelle à l'usage agricole (pâturage, accès en tracteur par exemple, ...).

3.3.3 La qualité des surfaces agricoles

Toute exploitation agricole doit pouvoir disposer de suffisamment de surfaces d'une certaine qualité pour assurer la récolte du foin qui sera consommé par le troupeau en période hivernale et pour assurer l'alimentation des vaches laitières aux besoins nutritifs élevés qui ne peuvent être satisfaits que par des fourrages riches.

Au-delà de ces aspects techniques, il est évident que la qualité des terres est un facteur déterminant de la rentabilité de l'exploitation, auquel il est nécessaire d'associer deux autres facteurs : la productivité des surfaces (quantité produite de céréales, foin ou herbe) et le coût de production limité (temps passé, sollicitation du matériel...).

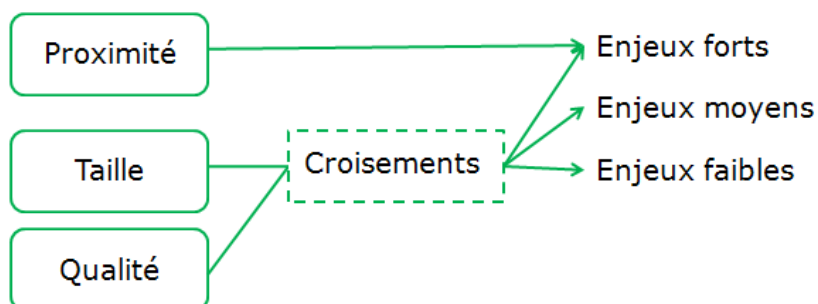
La qualité des terres s'apprécie donc en termes de potentiel de production. Elle est souvent la résultante de la profondeur du sol et de la possibilité de mécaniser les travaux. Le facteur limitant sera alors la pente.

Cette définition permet de distinguer les terres labourables et les prairies facilement mécanisables et productives, les pâturages de qualité moyenne et les terres de faible valeur.

Les espaces agricoles, représentés sur la carte sur la « qualité des terres », sont ainsi identifiés selon trois catégories : bonne qualité, qualité moyenne, faible qualité.

3.3.4 Le croisement des critères et la carte de synthèse

Les surfaces agricoles à proximité représentent des enjeux très importants pour les exploitations agricoles. Ainsi, **toute surface agricole identifiée à proximité des fermes est considérée comme étant à enjeux forts dans la carte de synthèse.**



	Bonne qualité	Qualité moyenne	Faible qualité
Grand tènement	Importance forte	Importance forte	Importance moyenne
Tènement moyen	Importance forte	Importance moyenne	Importance faible
Petit tènement	Importance moyenne	Importance faible	Importance faible

4. Tableau des sigles

AFA	Association Foncière Autorisée
AFP	Association Foncière Pastorale
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
CDDRA	Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
DDPP	Direction Départementale de la Protection de la Population
DOG	Document d'Orientations Générales
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs
DPU	Droit à Paiement Unique
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement
DUL	Documents d'Urbanisme Locaux
EA	Exploitation Agricole
ENE	Engagement National pour l'Environnement
ETP	Equivalent Temps Plein
Ha	Hectares
ICHN	Indemnité de Compensation des Handicaps Naturels
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut National des Appellations d'Origine
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
OAP	Orientations d'Aménagement et de Programmation
PAC	Politique Agricole Commune
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PEAN	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains
PHAE	Prime Herbagère Agro-Environnementale
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POS	Plan d'Occupation des Sols
RGA	Recensement Général Agricole
RGP	Recensement Général de la Population
PSADER	Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural
RSD	Règlement Sanitaire Départemental
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SMI	Surface Minimum à l'Installation
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain

UGB	Unité de Gros Bétail
VL	Vache Laitière
ZAP	Zone Agricole Protégée



Diagnostic agricole dans le cadre de la révision du PLU d'**Etrembières**

2. Caractérisation et enjeux de l'agriculture

Votre contact :

Sébastien ALCAIX

Chargé d'études

52 avenue des Iles - 74994 ANNECY Cedex 9

☎ 06 86 18 18 16

✉ sebastien.alcaix@haute-savoie.chambagri.fr

Novembre 2013



SOMMAIRE

1.	Partie 1 : Caractérisation de l'agriculture communale	3
•	1.1 Etrembières : une commune au pied du Salève	3
•	1.2 La présence de l'agriculture est limitée et fragmentée	3
•	1.3 Des surfaces agricoles peu importantes mais encore présentes car fragmentées.....	3
2.	Les enjeux agricoles	4
•	2.1 L'agriculture a besoin de surfaces	4
•	2.2 Les enjeux agricoles dans le secteur des Îles.....	5
•	2.3 Une activité agricole qui nécessite des sites adaptés et fonctionnels.....	6
•	2.6 Caractérisation des enjeux agricoles des espaces.....	7

1. Partie 1 : Caractérisation de l'agriculture communale

1.1 Etrembières : une commune au pied du Salève

Etrembières est une commune de la Communauté d'agglomération d'Annemasse – les Voirons – Agglomération. Elle est située au pied du Salève et s'étend jusqu'à l'Arve au nord. Elle s'inscrit donc dans un contexte géographique restreint, surtout pour les surfaces en plaine. Le point culminant d'Etrembières se situe à 825 mètres (sur le Salève, lieu-dit de Barbe-Noire – ouest) tandis que le point le plus bas culmine à 390 mètres, entre Thônex et Veyrier, en aval de l'Arve.

Ce contexte est contraint également par la présence de la frontière suisse au sud-ouest de la commune. Prise entre le Salève et la frontière, la commune est la porte d'entrée française entre la vallée de l'Arve et le Genevois, au niveau du Pas de l'Echelle. Elle est traversée par trois axes de communication important : l'autoroute A40, la voie ferrée et l'ancienne nationale (RD1206). En outre, la commune est très urbanisée. Elle compte trois « pôles » d'urbanisation :

- Le Pas de l'Echelle au sud-ouest, 54
- Le Chef-lieu au nord de la commune,
- Charvennex au nord-est, en limite de Monnetier-Mornex.

Le contexte agricole à Etrembières est donc particulièrement difficile. Les surfaces sont restreintes, fragmentées et sont sous la double pression de l'urbanisation et des axes de communication.

L'urbanisation est fortement présente et la population augmente. Elle est passée de 1 200 habitants en 1982 à 1 887 en 2010, soit une hausse de + 57%. Les logements principaux ont connu une augmentation sensible entre 1982 et 2010, passant de 446 à 779, soit une augmentation nettement supérieure à celle de la population (+ 75%). Ces données intéressent directement l'agriculture puisqu'elles donnent des indications sur la **consommation d'espaces**.

1.2 La présence de l'agriculture est limitée et fragmentée

La commune compte deux exploitations agricoles professionnelles dans son territoire. Elles sont peu nombreuses. Cela s'explique par le contexte très urbain dans lequel évolue l'agriculture de la commune.

En outre, d'autres éléments viennent renforcer sa fragilité :

- > la présence des gravières aux lieux-dits des Iles, des Charpilles, du Bois Layssuz et du Champs Layssuz-Est,
- > des zones remblayées, prêtes à être remises en terres agricoles
- > des propriétaires qui refusent de louer leurs terres agricoles, préférant les laisser gagner par la friche

Ce contexte particulier renforce la pression foncière sur l'activité agricole. Il sera détaillé en deuxième partie de ce rapport.

1.3 Des surfaces agricoles peu importantes et fragmentées mais à enjeux

La superficie totale d'Etrembières est de 543 hectares. **Les surfaces agricoles représentent un total de 59 hectares**, soit 11 % de la commune. **Elles sont donc très restreintes**. Elles se situent quasi exclusivement en plaine, en concurrence directe avec l'urbanisation, les gravières et les axes de communication.

2. Les enjeux agricoles

Deux exploitations professionnelles ont été recensées sur la commune :

- une exploitation maraîchère,
- une exploitation laitière.

La commune est comprise dans la zone franche : l'exploitation peut donc livrer son lait en Suisse aux Laiteries Réunies de Genève. Elle fonctionne sur la base d'une alimentation à base de fourrage et d'ensilage de maïs, nécessitant des surfaces pour les produire.

2.1 L'agriculture a besoin de surfaces

Pour pouvoir exercer son activité, l'agriculture a besoin d'espaces.

2.1.1 Pour épandre les effluents d'élevage

Afin de respecter les prescriptions réglementaires et limiter les inconvénients vis-à-vis de l'environnement et du voisinage, les exploitations agricoles ont besoin de surface pour épandre leurs effluents d'élevage.

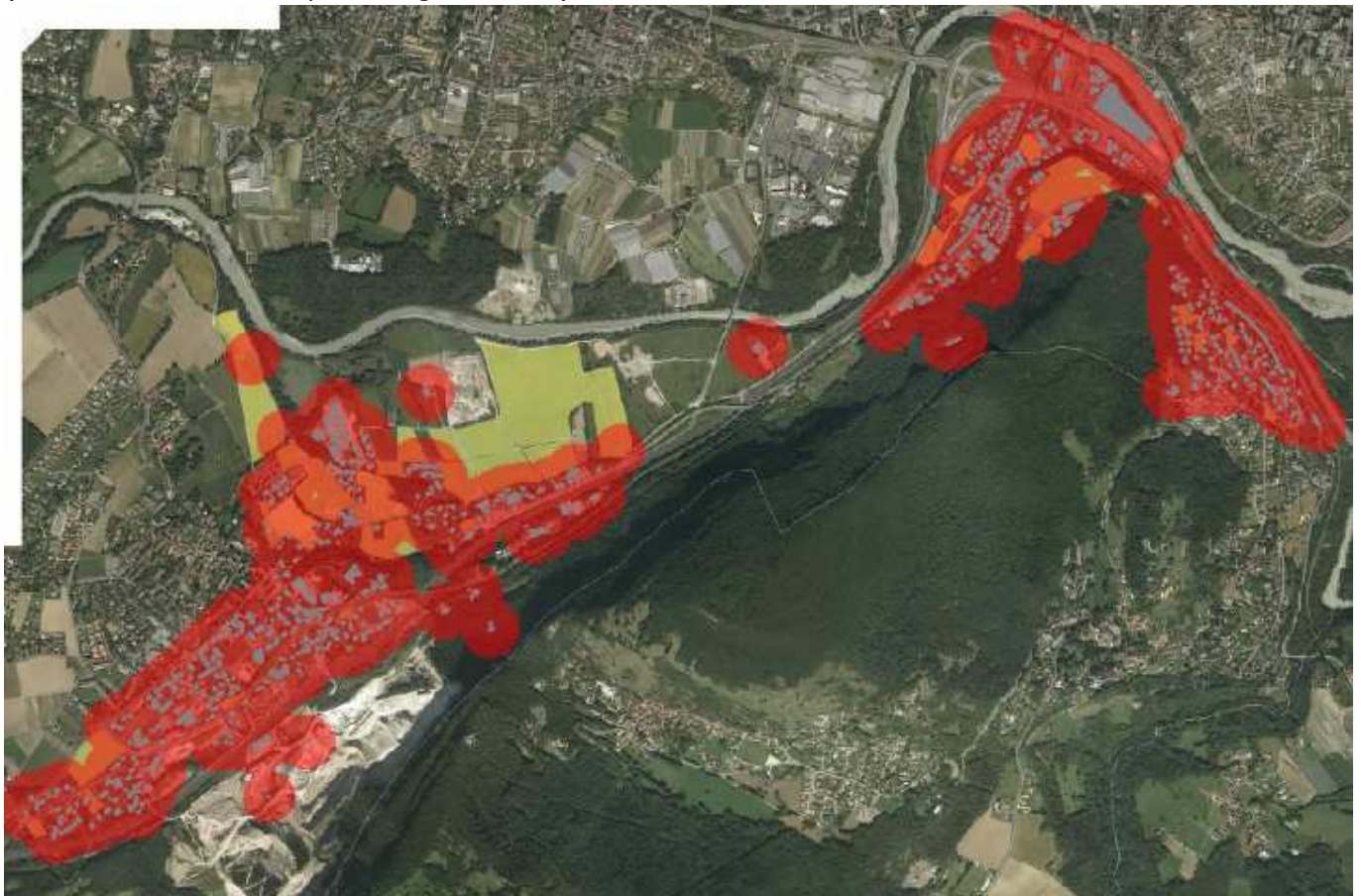
Pour exemple, nous avons simulé l'impact de l'urbanisation, et uniquement de l'urbanisation (la proximité des cours d'eau, par exemple, n'est pas prise en compte) sur la zone potentiellement épandable.

Un cercle rouge de 100 m de rayon (distance réglementaire maximale. En fonction du type d'élevage et du type d'effluents, modes d'enfouissements..., la distance varie de 0 à 100 mètres) a été fait autour de tous les bâtiments cadastrés de la commune. Il en résulte que plus d'un tiers des surfaces agricoles ne sont potentiellement plus épandables du fait de l'urbanisation uniquement. A cela, il faudrait ajouter la distance aux cours d'eau, la pente et l'aptitude des sols à l'épandage.

La carte suivante a uniquement une valeur illustrative.

Effet potentiel de l'urbanisation sur la surface épandable (hors pente, cours d'eau, aptitude des sols...).

(Carte illustrative – sans portée réglementaire)



2.1.2 Pour respecter les engagements financiers liés aux surfaces

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) indique sur son site internet¹ que « *La société reconnaît les fonctions de l'agriculture en matière d'aménagement du territoire, ainsi que ses fonctions environnementale et sociale qui en font une contributrice importante au développement durable de l'économie* ». En conséquence, les exploitations agricoles françaises ont la possibilité de percevoir des aides pour rémunérer les effets positifs induits par leurs pratiques.

- **LES DPU (Droits à Paiement Unique)**

La réforme de la PAC a introduit le principe du découplage des aides directes. Depuis 2006, le découplage s'applique en France. Deux types d'aides sont en vigueur : des aides couplées à la production et l'aide découplée. Cette dernière est fondée sur un dispositif de **droits à paiement unique (DPU)**.

Pour donner lieu à paiement, un DPU doit être « activé » avec un hectare de terre agricole. **En cas de perte définitive de cet hectare, ou même temporaire de plus de 2 ans, le DPU « repart » à la réserve nationale.**

En outre, les quotas laitiers sont liés aux surfaces. **Toute diminution de surfaces agricole entraîne donc une perte de droit à produire et donc de revenus pour les exploitations, qu'elles soient françaises ou suisses.**

2.2 Les enjeux agricoles dans le secteur des Iles

Ce secteur est occupé par la carrière, l'urbanisation (quartier récent au lieu-dit des Cheneviers-Est), des zones humides, des friches et par l'agriculture.

Ce secteur est soumis à une forte pression sur l'agriculture, en raison de :

- > l'urbanisation récente, côté ouest,
- > l'exploitation de surfaces par la gravière avec des zones de dépôts de matériaux dans certains secteurs, qui pourraient être remises en état pour l'agriculture
- > l'enfrichement de certaines parcelles (volonté des propriétaires de ne pas louer).

Ces surfaces sont consommées et perdent leur utilisation agricole.

Le secteur des Iles est stratégique pour l'agriculture car il comprend des surfaces de bonne valeur agronomique, plate et de bonne taille. Il a une importance agricole à l'échelle de l'agglomération, qui dépasse donc celle d'Étrembières. Ce sont les derniers espaces agricoles de la commune.

La carte de synthèse met en évidence les secteurs qui pourraient retrouver une utilisation agricole par :

- le dépôt d'une couche végétale suffisamment épaisse,
- d'un défrichement (il s'agit d'une petite végétation de taille moyenne).

Ces opérations, sous réserve de l'accord des propriétaires, permettraient à l'agriculture de regagner du terrain et de renforcer les exploitations agricoles locales.

2.3 Les enjeux agricoles sur le secteur de « l'Hôpital »

Le secteur du lieu-dit « l'Hôpital » est stratégique. Il fait l'objet d'enjeux importants. Il s'agit d'un secteur présentant des enjeux urbains car proche du chef-lieu. En outre, il est situé à proximité d'un nœud de communication majeur à l'échelle de l'agglomération genevoise, à la porte d'entrée de la vallée de l'Arve.

¹ <http://agriculture.gouv.fr/>

Néanmoins, le secteur présente de forts enjeux agricoles. Il constitue une plaine agricole de bonne qualité agronomique, relativement plate. Sa taille est d'un seul tenant, facile à travailler.

D'autre part, il est à **proximité immédiate de la principale exploitation professionnelle** de la commune. Il s'agit d'un secteur de pâture et de fauche, indispensable à l'exploitation agricole. Il est, en revanche, difficile à traverser car séparé de l'exploitation par la RD900 (route du Salève), au trafic dense (notamment en heures de pointe).

Enfin, le secteur présente des enjeux paysagers rendus possibles par la présence de surfaces agricoles bien entretenues. En effet, depuis la route s'offre une vue d'ensemble du bassin genevois, accessible par des milliers de personnes empruntant la route du Salève. Ce secteur est donc stratégique sur le plan paysager, à une échelle d'agglomération.

2.3 Une activité agricole qui nécessite des sites adaptés et fonctionnels

2.3.1 Situation sanitaire des exploitations

Le règlement sanitaire départemental (RSD) dont l'existence est prévue par le code de la santé édicte des règles techniques propres à préserver la santé de l'homme,

Ces règles sont prescrites par arrêté préfectoral sous forme du règlement sanitaire type pouvant être adapté aux conditions particulières de chaque département.

L'application du RSD relève essentiellement de la compétence de l'autorité municipale.

Le RSD comprend 9 titres dont les prescriptions applicables aux activités d'élevage et autres activités agricoles. L'arrêté préfectoral prescrivant le RSD de la Haute-Savoie date du 18 décembre 1985 (arrêté préfectoral modificatif le 03 août 1987).

La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement trouve son origine législative dans la loi du 19 juillet 1976. Son champ d'application est très large :

- ❖ protection de l'environnement (commodité du voisinage, santé, sécurité et salubrité publiques, agriculture, protection de la nature...) contre les atteintes qu'il peut subir, les dangers d'incendie et d'explosion, le bruit, la pollution de l'air et de l'eau, celles résultant des déchets et de la radioactivité...
- ❖ encadrement et contrôle des activités génératrices des nuisances,
- ❖ prévention des pollutions et des risques de l'installation et de son exploitation.

L'intervention de la loi se limite aux « installations », c'est-à-dire aux sources fixes de nuisances (bâtiments, stockages...).

Pour l'activité agricole, les domaines de l'élevage, du séchage et/ou stockage des céréales et de la viticulture peuvent être concernés par cette réglementation.

Ainsi, les activités d'élevage sont régies par :

- ❖ des dispositions concernant l'implantation et l'aménagement des bâtiments d'élevage et de leurs annexes (ouvrages de stockage des effluents, salle de traite, bâtiments de stockage de fourrages, silos d'ensilage...). Ainsi, les bâtiments d'élevage des exploitations soumises au RSD doivent respecter un recul de 50 mètres vis-à-vis notamment des immeubles habituellement occupés par des tiers. Les bâtiments d'élevage et leurs annexes des exploitations régies par les ICPE doivent respecter un recul de 100 mètres vis-à-vis notamment des immeubles habituellement occupés par des tiers et des limites de zones d'urbanisation destinées à l'habitat, entre autre.
- ❖ des règles d'exploitation.

L'affiliation au RSD ou aux ICPE dépend de la nature et de la taille de l'élevage. Les obligations sont différentes que l'exploitation dépende du RSD ou des ICPE.

A Etrembières, 1 exploitation est soumise à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), (sources provenant de la Direction Départementale de la Protection de la Population, données 2013).

Enfin, il est important de rappeler que les dispositions de l'article L111-3 du code rural s'appliquent à toutes nouvelles constructions d'habitation de tiers ou changement de destination (principe dit de « réciprocité ») à proximité des sites d'exploitation.

A Etrembières, une exploitation se trouve à moins de 50 mètres d'un tiers et une à plus de 100 mètres.

2.4.2 Angles d'ouverture et circulations

Les angles d'ouverture sont un facteur pour la fonctionnalité autour des sièges d'exploitation. Il s'agit de l'angle d'ouverture qu'ont les exploitations sur les espaces agricoles environnants. Celui-ci est volontairement analysé sans prendre en compte les utilisateurs des surfaces.

A Etrembières, une exploitation a un angle d'ouverture inférieur à 90°.

Les voies d'accès aux maisons de tiers sont parfois problématiques pour maintenir les accès agricoles. Elles bloquent parfois l'accessibilité aux champs. Le PLU doit être vigilant sur ces problématiques.

2.4.3 Synthèse sur la situation des exploitations et perspectives d'évolution

Une exploitation dispose d'un site éloigné de l'urbanisation. En revanche, l'autre exploitation est intégrée dans l'urbanisation et ses possibilités d'évolutions sont limitées.

2.6 Caractérisation des enjeux agricoles des espaces

2.6.1 Les espaces agricoles à enjeux ne sont pas recensés dans le SCoT d'Annemasse Agglo

La commune s'inscrit dans le périmètre de délimitation du SCoT d'Annemasse Agglo. Le DOG du SCoT prescrit, entre autre, que, « *dans les périmètres de protection délimités graphiquement, l'objectif est la protection des milieux naturels et agricoles. Toute intervention humaine dans ces périmètres doit être compatible avec la préservation des milieux naturels et le fonctionnement d'une activité agricole et forestière respectueuse des milieux naturels. Aussi, toute urbanisation nouvelle et tout aménagement nouveau sont à proscrire. Cependant, pour tenir compte de l'existant, pour favoriser la découverte et la pérennisation de ces milieux et pour ne pas créer de rupture dans l'aménagement plus global du territoire, pourront notamment être admis, sous réserve d'une localisation adaptée et d'une bonne intégration environnementale et paysagère dans le site :*

- *les constructions et installations à vocation agricole et forestière, ne pouvant être situées en dehors de ces milieux, pour assurer la mise en valeur et l'exploitation des espaces agricoles et forestiers,*
- *(...).* »

(DOG page 295)

La cartographie du SCoT d'Annemasse Agglo mentionne très peu d'enjeux agricoles forts. Ceux qui sont mentionnés se trouvent dans la partie nord, au bord de l'Arve, vers Veyrier. **Le SCoT ne prend pas en compte les enjeux agricoles dans le secteur des Iles ni au lieu-dit de « l'Hôpital », à proximité immédiate de la principale exploitation de la commune.**

→ Carte des enjeux agricoles du SCoT, partie occidentale :



Extrait du DOG du SCoT d'Annemasse Agglo. Les mesures réglementaires de protection se limitent aux abords de l'Arve et sur une partie du coteau du Salève.

→ Carte des enjeux agricoles du SCoT, partie orientale :



Extrait du DOG du SCoT d'Annemasse Agglo. Les mesures réglementaires de protection se limitent aux abords de l'Arve et sur une partie du coteau du Salève. Les espaces agricoles au sein ou autour de l'urbanisation d'Etrembières ne bénéficient pas de protections réglementaires dans le cadre du SCoT.

2.6.2 Les surfaces de proximité des bâtiments agricoles

→ La notice méthodologique ci-jointe au rapport reprend l'ensemble des critères exposés ci-après. Les surfaces de proximité sont très limitées à Etrembières au vu du nombre d'exploitations agricoles.

Tableau : les surfaces de proximité à Etrembières

	en ha	en %
Surfaces de proximité	8	14,0
Total des surfaces de la commune	59	100,0

La **carte 1** « parcelles de proximité » ci-après identifie les espaces répondant à la définition du critère « proximité » du bâtiment agricole. Les espaces non colorés ne sont pas considérés comme des surfaces d'importance en terme de proximité. Pour autant, cela ne signifie pas que ces espaces ne soient pas exploités ou qu'ils ne revêtent pas d'importance agricole au regard des autres critères que sont la qualité des terres et la taille des tènements.



Extrait de la carte des surfaces de proximité vers le Chef-lieu

Voir **carte 1** : les parcelles de proximité

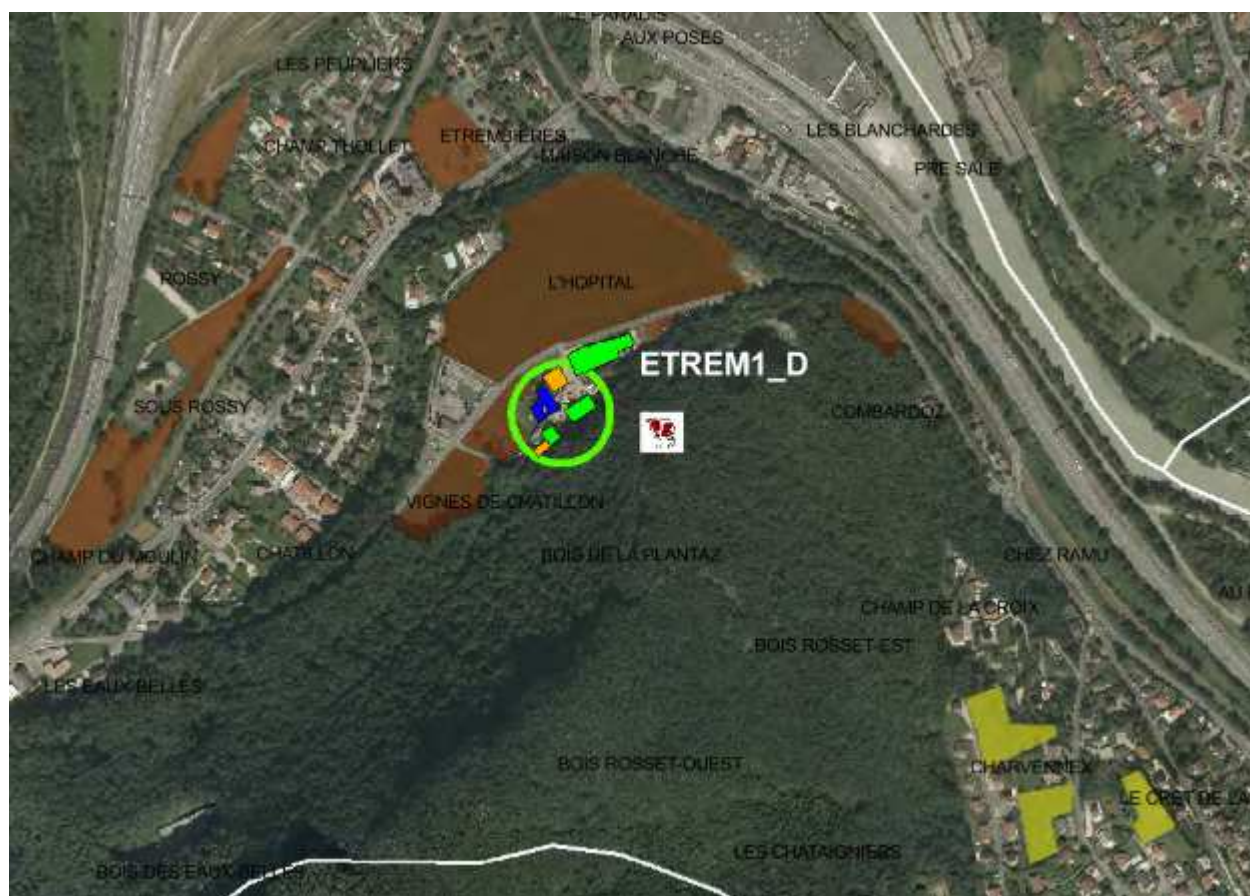
2.6.3 La qualité des surfaces agricoles

Les espaces agricoles, représentés sur la carte 2 « carte de qualité des terres », sont ainsi identifiés selon trois catégories : bonne qualité, qualité moyenne, faible qualité. A noter que les surfaces en cultures spécialisées (maraîchage, arboriculture, viticulture) sont classées en bonne qualité.

Tableau : les surfaces de qualité à Etrembières

	en ha	en %
Surfaces de bonne qualité	54	92,0
Surfaces de qualité moyenne	4	7,0
Surfaces de faible qualité	1	1,0
Total des surfaces de la commune	59	100,0

La qualité des surfaces agricoles est bonne aux abords de l'Arve, sur les surfaces plates, non accidentées. L'exemple ci-dessous illustre bien cet écart entre des surfaces plates, de bonne qualité agronomique (chef-lieu), avec celles, accidentées, marquées par le relief, à Charvennex. Dans le secteur des Iles, les surfaces sont de bonnes qualités agronomiques mais certaines sont marquées par l'utilisation passée et présente de la gravière. Certaines sont donc de qualité moyenne malgré l'absence de nivellement.



Voir **carte 2** : la qualité des terres

2.6.4 La taille des tènements agricoles

La taille des tènements agricoles est disparate dans la commune. Elle varie en fonction du degré d'urbanisation des vallées et des coteaux mais également en fonction des surfaces non agricoles mais dépourvues de bâti. Dans le tissu urbain, les parcelles agricoles sont nombreuses. Elles sont considérées comme des « dents creuses » mais gardent une utilité agricole.

Tableau : la taille des surfaces à Etrembières

	en ha	en %
Surfaces de grande taille	26	44,0
Surfaces de taille moyenne	23	39,0
Surfaces de petite taille	10	17,0
Total des surfaces de la commune	59	100,0

Voir **carte 3 :** la taille des tènements



2.6.5 L'importance des espaces agricoles à Etrembières

Les enjeux agricoles les plus forts à Etrembières sont :

- **le secteur des Iles,**
- **la plaine partagée avec Veyrier,**
- **le lieu-dit de « l'Hôpital ».**

Les autres secteurs sont moins stratégiques mais leur importance est réelle pour l'agriculture. L'agriculture est inter-communale et, dans le cas d'Etrembières, internationale. Des exploitants extérieurs travaillent des surfaces dans la commune ainsi que des agriculteurs suisses. Cette fonctionnalité est importante à prendre en compte. La consommation de surfaces agricoles dans la commune a des effets sur les exploitations agricoles de l'ensemble du bassin de vie.

Tableau : la taille des surfaces à Etrembières

	en ha	en %
Surfaces à enjeux forts	49	83,0
Surfaces à enjeux moyens	9	16,0
Surfaces à enjeux faibles	1	1,0
Total des surfaces de la commune	59	100,0

Voir **carte 4** : la synthèse des enjeux agricoles

Échelle 1:1000
 N 000° 00' 00" (N) 000° 00' 00" (E)
 000 000 000 (N) 000 000 000 (E)
 00 00 00 (N) 00 00 00 (E)
 00 00 00 (N) 00 00 00 (E)

LEGÈNDE

INDICATEUR DES DÉPARTEMENTS ET DES PAYSANES

- 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 97 - 98 - 99 - 100

INDICATEUR DES PARCELLES

- Parcelles agricoles
- Parcelles bâties
- Parcelles boisées
- Parcelles en friche
- Parcelles en culture
- Parcelles en jachère
- Parcelles en prairie
- Parcelles en forêt
- Parcelles en marais
- Parcelles en vigne
- Parcelles en vergers
- Parcelles en champs
- Parcelles en prés
- Parcelles en pâtures
- Parcelles en jardins
- Parcelles en vergers
- Parcelles en champs
- Parcelles en prés
- Parcelles en pâtures
- Parcelles en jardins

INDICATEUR DES ZONES

- Parcelles en friche
- Parcelles en culture
- Parcelles en jachère
- Parcelles en prairie
- Parcelles en forêt
- Parcelles en marais
- Parcelles en vigne
- Parcelles en vergers
- Parcelles en champs
- Parcelles en prés
- Parcelles en pâtures
- Parcelles en jardins

INDICATEUR DES ZONES

- Parcelles en friche
- Parcelles en culture
- Parcelles en jachère
- Parcelles en prairie
- Parcelles en forêt
- Parcelles en marais
- Parcelles en vigne
- Parcelles en vergers
- Parcelles en champs
- Parcelles en prés
- Parcelles en pâtures
- Parcelles en jardins

INDICATEUR DES ZONES

- Parcelles en friche
- Parcelles en culture
- Parcelles en jachère
- Parcelles en prairie
- Parcelles en forêt
- Parcelles en marais
- Parcelles en vigne
- Parcelles en vergers
- Parcelles en champs
- Parcelles en prés
- Parcelles en pâtures
- Parcelles en jardins

INDICATEUR DES ZONES

- Parcelles en friche
- Parcelles en culture
- Parcelles en jachère
- Parcelles en prairie
- Parcelles en forêt
- Parcelles en marais
- Parcelles en vigne
- Parcelles en vergers
- Parcelles en champs
- Parcelles en prés
- Parcelles en pâtures
- Parcelles en jardins

INDICATEUR DES ZONES

- Parcelles en friche
- Parcelles en culture
- Parcelles en jachère
- Parcelles en prairie
- Parcelles en forêt
- Parcelles en marais
- Parcelles en vigne
- Parcelles en vergers
- Parcelles en champs
- Parcelles en prés
- Parcelles en pâtures
- Parcelles en jardins

INDICATEUR DES ZONES

- Parcelles en friche
- Parcelles en culture
- Parcelles en jachère
- Parcelles en prairie
- Parcelles en forêt
- Parcelles en marais
- Parcelles en vigne
- Parcelles en vergers
- Parcelles en champs
- Parcelles en prés
- Parcelles en pâtures
- Parcelles en jardins

INDICATEUR DES ZONES

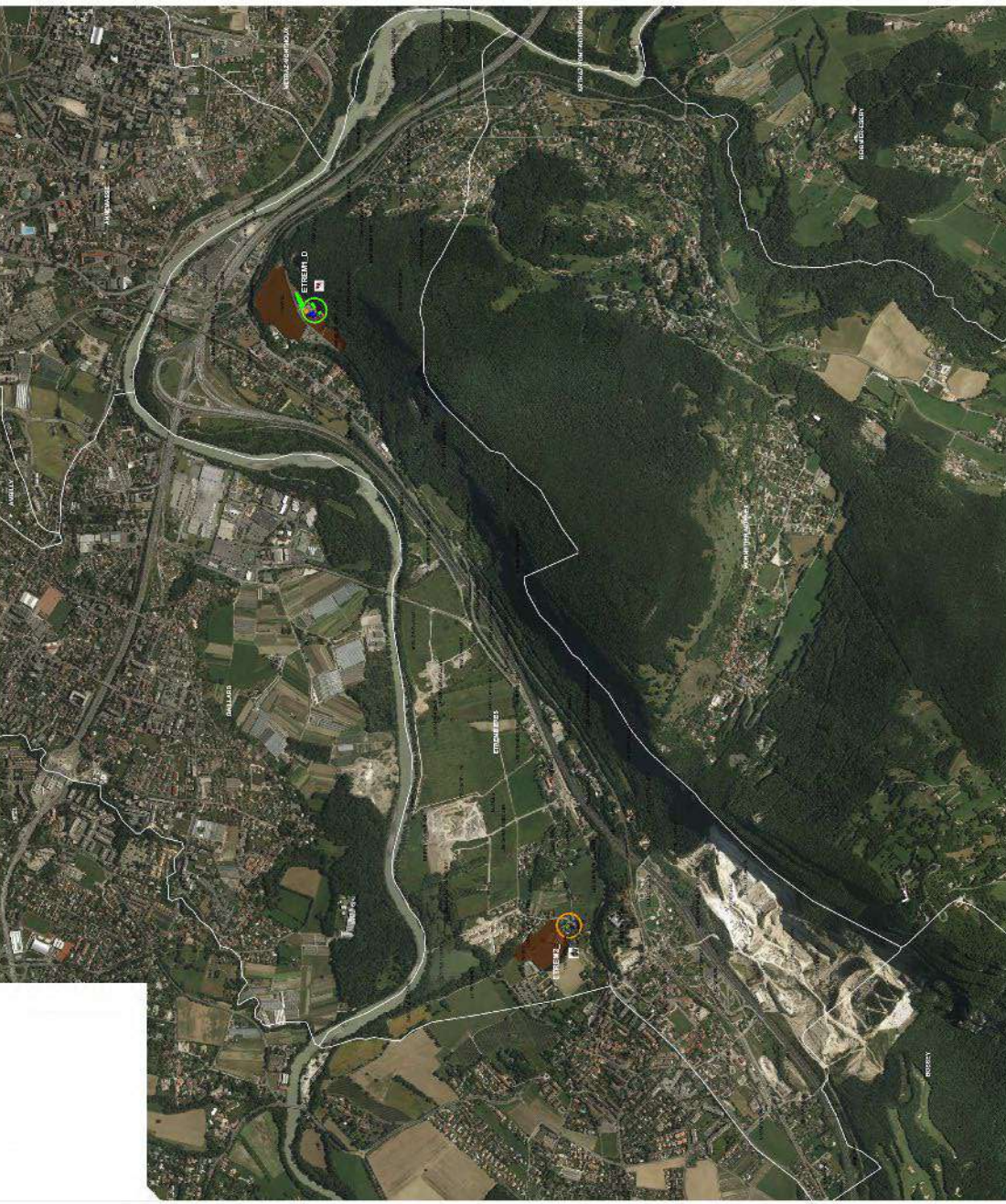
- Parcelles en friche
- Parcelles en culture
- Parcelles en jachère
- Parcelles en prairie
- Parcelles en forêt
- Parcelles en marais
- Parcelles en vigne
- Parcelles en vergers
- Parcelles en champs
- Parcelles en prés
- Parcelles en pâtures
- Parcelles en jardins

INDICATEUR DES ZONES

- Parcelles en friche
- Parcelles en culture
- Parcelles en jachère
- Parcelles en prairie
- Parcelles en forêt
- Parcelles en marais
- Parcelles en vigne
- Parcelles en vergers
- Parcelles en champs
- Parcelles en prés
- Parcelles en pâtures
- Parcelles en jardins

INDICATEUR DES ZONES

- Parcelles en friche
- Parcelles en culture
- Parcelles en jachère
- Parcelles en prairie
- Parcelles en forêt
- Parcelles en marais
- Parcelles en vigne
- Parcelles en vergers
- Parcelles en champs
- Parcelles en prés
- Parcelles en pâtures
- Parcelles en jardins



DIAGNOSTIC AGRICOLE
Carte 2
Carte de qualité des terres

Communes de ETREMURZELLE

Échelle : 1:50 000
Nomenclature : N 50-60/80
Date : Juin 2014
Service : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Département : Nord-Pas de Calais
Région : Nord-Pas de Calais

LÉGENDE

OPÉRATION - INDICATEUR PÉDAGOGIQUES DE LA QUALITÉ DES TERRES

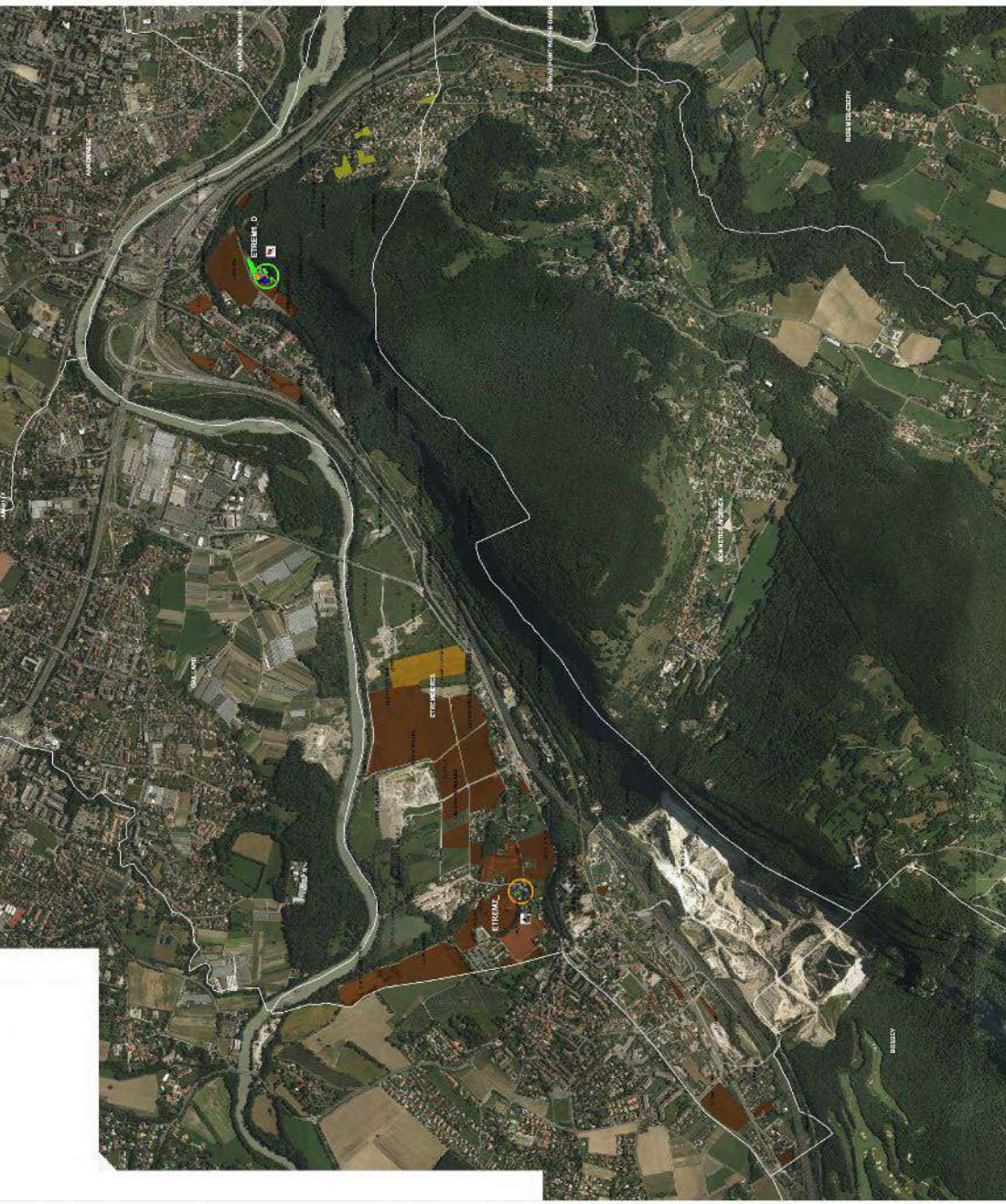
- Qualité** : Dégradée, Moyenne, Bonne, Très bonne
Statut : Indivisible, Dégradée, Moyenne, Bonne, Très bonne

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

- Indicateurs de dégradation** : Dégradée, Moyenne, Bonne, Très bonne
Indicateurs de fertilité : Dégradée, Moyenne, Bonne, Très bonne
Indicateurs de rendement : Dégradée, Moyenne, Bonne, Très bonne
Indicateurs de rendement des cultures : Dégradée, Moyenne, Bonne, Très bonne
Indicateurs de rendement des cultures (hors céréales) : Dégradée, Moyenne, Bonne, Très bonne
Indicateurs de rendement des cultures (céréales) : Dégradée, Moyenne, Bonne, Très bonne
Indicateurs de rendement des cultures (hors céréales) - Céréales : Dégradée, Moyenne, Bonne, Très bonne

ÉVALUATION GLOBALE

- Évaluation globale** : Dégradée, Moyenne, Bonne, Très bonne
Évaluation globale (hors céréales) : Dégradée, Moyenne, Bonne, Très bonne
Évaluation globale (céréales) : Dégradée, Moyenne, Bonne, Très bonne





Scale 1:10000
 Date of publication: 2018
 Author: MAPS 2018
 Editor: MAPS 2018
 Distribution: MAPS 2018
 Contact: MAPS 2018
 Tel: 03 20 30 30 30
 Fax: 03 20 30 30 30

LEGENDA
LES ZONES D'USAGES AGRICOLES ET DE LA FORÊT
 Agriculture
 Forêt
 Zones d'usages agricoles et de la forêt

LES ZONES D'USAGES AGRICOLES ET DE LA FORÊT
 Agriculture
 Forêt
 Zones d'usages agricoles et de la forêt

LES ZONES D'USAGES AGRICOLES ET DE LA FORÊT
 Agriculture
 Forêt
 Zones d'usages agricoles et de la forêt

LES ZONES D'USAGES AGRICOLES ET DE LA FORÊT
 Agriculture
 Forêt
 Zones d'usages agricoles et de la forêt

LES ZONES D'USAGES AGRICOLES ET DE LA FORÊT
 Agriculture
 Forêt
 Zones d'usages agricoles et de la forêt

LES ZONES D'USAGES AGRICOLES ET DE LA FORÊT
 Agriculture
 Forêt
 Zones d'usages agricoles et de la forêt

LES ZONES D'USAGES AGRICOLES ET DE LA FORÊT
 Agriculture
 Forêt
 Zones d'usages agricoles et de la forêt

LES ZONES D'USAGES AGRICOLES ET DE LA FORÊT
 Agriculture
 Forêt
 Zones d'usages agricoles et de la forêt

LES ZONES D'USAGES AGRICOLES ET DE LA FORÊT
 Agriculture
 Forêt
 Zones d'usages agricoles et de la forêt



DIAGNOSTIC AGRICOLE
Carte 5
Carte d'épandage

Commune de ETTENBESSES

Orientation : N 135°
 Echelle : 1:10000
 Date : 2023
 Révisé : 2023

LEGÈNDE

- Zone agricole
- Parcelles de 100 mètres ou plus de large
- Zone : 50 ans
- Zones communales

ANNEXES ÉLECTRIFICATION ET COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Par le cabinet NICOT ingénierie

Commune d'Etrembières



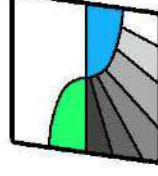
Plan Local d'Urbanisme

ANNEXE ELECTRIFICATION et COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Certifié conforme par le maire et vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2019 le PLU d'Etrembières.

Le maire,
Alain BOSSON

Octobre 2019



NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74630 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT



Volet ELECTRIFICATION



CADRE GENERAL

Organisation du service public de l'électricité

- La distribution d'électricité est un service public local relevant de la compétence de l'autorité organisatrice exercée par la collectivité ou un Syndicat si la collectivité lui a transféré son pouvoir concédant.
- Les collectivités ont donc 2 choix pour gérer leur service public d'électricité:
 - Exploiter en direct leur réseau, à travers des régies,
 - Confier l'exploitation des réseaux à des sociétés privées dans le cadre d'une délégation de service public.
- ↳ La majorité des communes n'exercent pas en direct leur compétence en matière d'électricité, mais choisissent d'adhérer à des syndicats intercommunaux ou départementaux.
- ↳ En Haute-Savoie, le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) qui regroupe toutes les communes de la Haute-Savoie – excepté Thonon-les-Bains - et le Département est l'autorité organisatrice et concédante du service public de distribution de l'électricité.
- ↳ Historiquement et légalement (loi de nationalisation), la distribution d'électricité sur la Haute-Savoie est confiée à des Gestionnaires de Réseaux de Distribution (concessionnaires) qui sont soit:
 - Enedis distributeur national
 - des entreprises locales de distribution (SEM – Société d'Economie Mixte, Régie)

Compétences

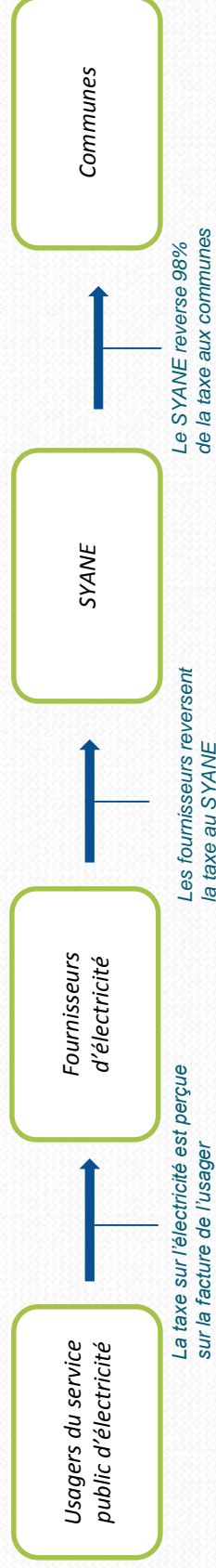
3 acteurs:

- L'ÉTAT
 - L'Etat détermine les règles générales (cahier des charges de concession) et fixe les tarifs réglementés sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie.
- LES COLLECTIVITES LOCALES
 - Les collectivités locales (communes, Département ou syndicat) sont reconnues comme **autorités concédantes** en matière de distribution de l'électricité.
 - La collectivité concédante **contrôle** l'exécution du service public.
 - Les collectivités locales sont **propriétaires** des équipements installés durant la concession.
- LE CONCESSIONNAIRE
 - Le concessionnaire exécute la mission de service public dans le cadre défini par le cahier des charges de concession signé avec le concédant.

Rôle du SYANE

- En tant qu'autorité organisatrice et concédante du service public de distribution de l'électricité, le SYANE:
 - exerce le contrôle de la concession départementale, concédée au délégataire ENEDIS.
 - réalise, en tant que maître d'ouvrage, des travaux sur les réseaux électriques des communes et porte un plan de sécurisation des réseaux aériens les plus fragiles.
 - exerce le contrôle de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité pour les communes ayant choisi de lui confier cette mission.

208 communes de Haute-Savoie ont confié au SYANE la gestion de la taxe sur l'électricité (perception, contrôle et reversement).



- Le SYANE reverse 98% de la taxe sur l'électricité aux communes et prélève 2% du montant de la taxe pour couvrir les frais de gestion et de contrôle.
- Le SYANE organise les services publics de distribution et de fourniture d'électricité (au tarif réglementé) à travers un **contrat de concession** départemental attribué à :
 - Enedis, filiale d'EDF dédiée à la distribution
 - EDF BC (EDF Branche Commerciale) dédiée à la fourniture.
- Le contrat de concession en cours est entré en application en janvier 2004 pour une durée de 30 ans.

Contexte Réglementaire

• LOI NOME – Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité

- Depuis le 1^{er} janvier 2011, la loi NOME a instauré un nouveau régime juridique et financier pour les taxes locales sur l'électricité *.
- 2 types de taxes:
 - Les **taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE)**:
 - Elles se substituent aux anciennes taxes communales et départementales
 - Elles sont perçues par les communes ou les syndicats compétents et les départements pour les consommations sous une puissance souscrite inférieure à 250 KVa.
 - La **taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)**:
 - Une nouvelle taxe
 - Elle est perçue par l'Etat pour les consommations sous une puissance souscrite supérieure à 250 KVa.

↳ La **taxe communale** sur l'électricité qui était facultative avant le 1^{er} janvier 2011 est devenue **obligatoire pour toutes les consommations finales d'électricité**.

↳ Le consommateur final d'électricité et le producteur d'électricité doivent s'acquitter de cette taxe communale sur la consommation finale d'électricité à l'exception de certaines exonérations (production d'électricité à partir d'énergie renouvelables, gros consommateurs, usages spécifique comme la métallurgie, chimie,...).

↳ **Depuis 2011, les consommations liées à l'éclairage public des communes sont soumises à la taxe, alors qu'elles étaient jusque là exonérées.**

* Il existait auparavant la taxe municipale, perçue au profit des communes et la taxe départementale, perçue au profit du Département.

- **LOI NOME – Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité**

- Montant de la taxe:

- Le taux d'imposition a été remplacé à partir du 1^{er} janvier 2011 par un **tarif** en €/MWh, basé sur les quantités d'électricité **consommées**, composé d'un tarif de base auquel s'applique un coefficient multiplicateur.
- Tarifs de base:
 - Consommations professionnelles (36 KVa < puissance souscrite ≤ 250 KVa) : 0,25 €/MWh
 - Consommations résidentielles et professionnelles (puissance souscrite ≤ 36 KVa) : 0,75 €/MWh
- L'instance délibérante a la possibilité de moduler ces tarifs en choisissant un coefficient compris entre 0 et 8.

↳ **À compter de 2012, la collectivité doit délibérer avant le 1^{er} octobre pour modifier, si elle le souhaite, le coefficient applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante. Sans délibération, le coefficient est automatiquement reconduit.**

↳ **Les recettes communales sont amenées à évoluer du fait de la nouvelle assiette d'imposition.**

↳ **A consommation constante, le nouveau dispositif légal est prévu pour être neutre en terme financier.**

• PLAN DE SÉCURISATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

- En 2010, le SYANE a lancé un **programme de travaux** pour la sécurisation du réseau de distribution électrique. Ce programme vise à **résorber les réseaux basse tension aériens nus de faible section** (section < 14 mm² pour les réseaux en cuivre; section < 22 mm² pour les réseaux en aluminium).
- En effet, ces réseaux BT aériens nus de faible section sont susceptibles d'affecter la qualité d'alimentation des usagers avec l'apparition d'incidents.
 - ↳ **D'après les éléments du diagnostic établi sur Etrembières (janvier 2011):**
 - **Moins de 5% du réseau est représenté par des câbles aériens nus de faible section**
 - **Entre 3 et 5% des incidents sont liés aux réseaux nus de faibles sections**
 - ↳ **Au 31/12/2012, le linéaire du réseau BT aérien nu de faible section est résiduel avec un total de 405 m.**
- Programme concernant la concession départementale planifié sur 10 ans et organisé en plusieurs phases:
 - **Phase 1** (2010-2011): actions ciblées sur les réseaux « sensibles » (+10% du linéaire communal en BT aérien nu de faible section) - 31 communes concernées pour 40 km de réseau
 - **Phase 2 et suivantes:** communes présentant moins de 10% du linéaire en BT aérien nu de faible section – 188 communes concernées pour 301 km de réseau
 - ↳ La commune d'Etrembières n'est pas concernée par les phases 1 et 2.
- La **priorisation des opérations** est basée sur:
 - ✓ La proportion de réseau BT aérien nu faible section par rapport au linéaire communal total,
 - ✓ Des critères techniques: nombre d'usagers mal alimentés, chutes de tension, charges des transformateurs amont/aval
 - ✓ Des vérifications de terrain
- La **liste des opérations:**
 - ✓ Fait l'objet d'une concertation avec le concessionnaire
 - ✓ Est proposée aux maires des communes concernées
- **Financement: - participation du SYANE: 85%**
 - participation des communes: **15%**

● ECLAIRAGE PUBLIC

- Depuis le 1^{er} janvier 2011, la **taxe locale sur l'électricité** s'applique aux consommations liées à l'éclairage public.
 - L'éclairage public demeure le premier poste de consommation d'électricité des communes (18% des consommations toutes énergies confondues – 38% des factures d'électricité).
 - La loi **Grenelle II** a instauré un principe de **prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses**. Le décret d'application 2011-831 du 12/07/2011 précise selon quelles modalités les sources lumineuses sont réglementées. Les prescriptions techniques concernent: le niveau d'éclairage, la puissance lumineuse des installations, les modalités d'usage de certaines installations selon les zones considérées.
 - Économies d'énergie = axe prioritaire de la politique énergétique européenne et française
 - ↳ Réduction d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre
 - ↳ Amélioration de 20% de l'efficacité énergétique d'ici 2020.
 - Mesures réglementaires de la **directive européenne EUP 2005/32/CE**: échéancier d'interdiction des lampes d'éclairage public à faible rendement (type « ballon fluo » notamment).
- ↳ Enjeu du **diagnostic d'éclairage public** proposé par le SYANE aux communes dont l'objectif est de trouver l'équilibre entre:
- Les besoins d'éclairage (quantité et qualité)
 - L'impact sur l'environnement (maîtrise de l'énergie et nuisances lumineuses).
- ↳ Groupe de travail pour l'Eclairage Public crée en 2010 par le comité syndical du SYANE
⇒ **plan d'action global pour « éclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité »**



DIAGNOSTIC

Caractéristiques du réseau

- Sur la commune d'Etrembières, la distribution électrique est assurée par :
 - Le poste source d'Annemasse situé, comme son nom l'indique, sur la commune d'Annemasse,
 - 27 postes de distribution publique répartis sur le territoire communal,
- ↳ Ces postes sont de type CB (Cabine Basse), CH (Cabine Haute), UP (Urbain Portable), UC (Urbain Compact), RC (Rural Compact), H6 (poste aérien sur poteau), IM (poste situé à l'intérieur de bâtiment), SA ou PSSA (poste sur socle).

- Les caractéristiques des postes de distribution sont synthétisées dans le tableau suivant:

Poste	Type	Puissance installée	Coefficient d'utilisation au 06/08/2013
BALME	CB	400 KVA	20,62%
BERLIOZ	H6	160 KVA	66,69%
BLESSONY	UC	250 KVA	41,93%
BOIS D'ARVE	H6	160 KVA	8,70%
BOIS MERIGUET	H6	100 KVA	28,62%
CHEMIN DE VEYRIER	UP	250 KVA	53,88%
CHENEVIERS	UP	400 KVA	63,61%
EAUX BELLES	UC	160 KVA	21,55%
GALERIE (2 postes)	IM	2 x 630 KVA	80,08%
GRAND PALAIS	UP	630 KVA	15,81%
HLM POMMIERS	CB	250 KVA	33,98%

Caractéristiques du réseau

Poste	Type	Puissance installée	Coefficient d'utilisation au 06/08/2013
LA TOUVIERE	H6	100 KVA	66,60%
LES ILES	CH	160 KVA	38,68%
LES PRALETS	SA	160 KVA	43,87%
LOTISSEMENT MONTANT	UC	160 KVA	80,61%
MAISON BLANCHE	IM	1000 KVA	24,50%
MILOU	UP	630 KVA	36,26%
PAS DE L'ECHELLE	UC	160 KVA	90,93%
PEUPLIERS	UC	160 KVA	70,55%
PONT ETREMBIERES	UC	250 KVA	96,13%
SALLE DES FETES	IM	1000 KVA	69,67%
CHARVENEX	UC	160 KVA	33,11%
GRANDE PIECE	RC	250 KVA	68,96%
LE CRET	H6	100 KVA	86,62%
TERRASSE	H6	160 KVA	36,41%
BOIS SALEVE	Nouveau poste installé en 2013		8,38%

Caractéristiques du réseau

- ↳ Le réseau de distribution d'Etrembières est majoritairement composé de postes de type « urbain compact », « urbain portable » et aérien sur poteau.
- ↳ La majorité des postes sont de type évolutif (la puissance du transformateur peut être augmentée) et présentent des puissances installées de 100 à 1000 KVA, avec une majorité de poste de 160 KVA.
- ↳ Sur la commune d'Etrembières, le taux moyen du coefficient d'utilisation des postes de distribution électrique est de 49% (valeurs au 06/08/2013). Parmi les 27 postes utilisés, 6 présentent une charge supérieure à 70%:
 - Lotissement Montant,
 - Pas de l'Echelle
 - Peupliers,
 - Pont Etrembières,
 - Le Crêt,
 - Galerie.

↳ Ces postes alimentent des secteurs plutôt densément urbanisés.

↳ Sur le secteur desservi par le poste « salle des fêtes », la chute de tension observée attient la chute de tension admissible (de l'ordre de 15%). Bien que le poste de distribution ne soit pas utilisé à son maximum, la chute de tension est liée à la longueur du réseau. Puisqu'aucune plainte d'utilisateur n'est à signaler sur la fourniture d'électricité, cette situation en justifie pas d'aménagements particuliers à ce jour.

Caractéristiques du réseau

- Le réseau est structuré par +/- 15 km de réseau HTA (Haute Tension) et +/- 25 km de réseau BT (Basse Tension).

Type de réseau	Linéaire (actualisation au 31/12/2012)
HTA souterrain	7 615 m
HTA aérien	7 562 m
BT souterrain	14 373 m
BT aérien nu	750 m
BT aérien torsadé	9 655 m

- Le réseau électrique **HTA** est presque autant **aérien que souterrain**, tandis que le réseau **BT** est plus représenté par des câbles **souterrains**.
- Enedis prévoit la mise en souterrain de ligne HTA sur le secteur du Crêt de la Croix.

Alimentation électrique HTA

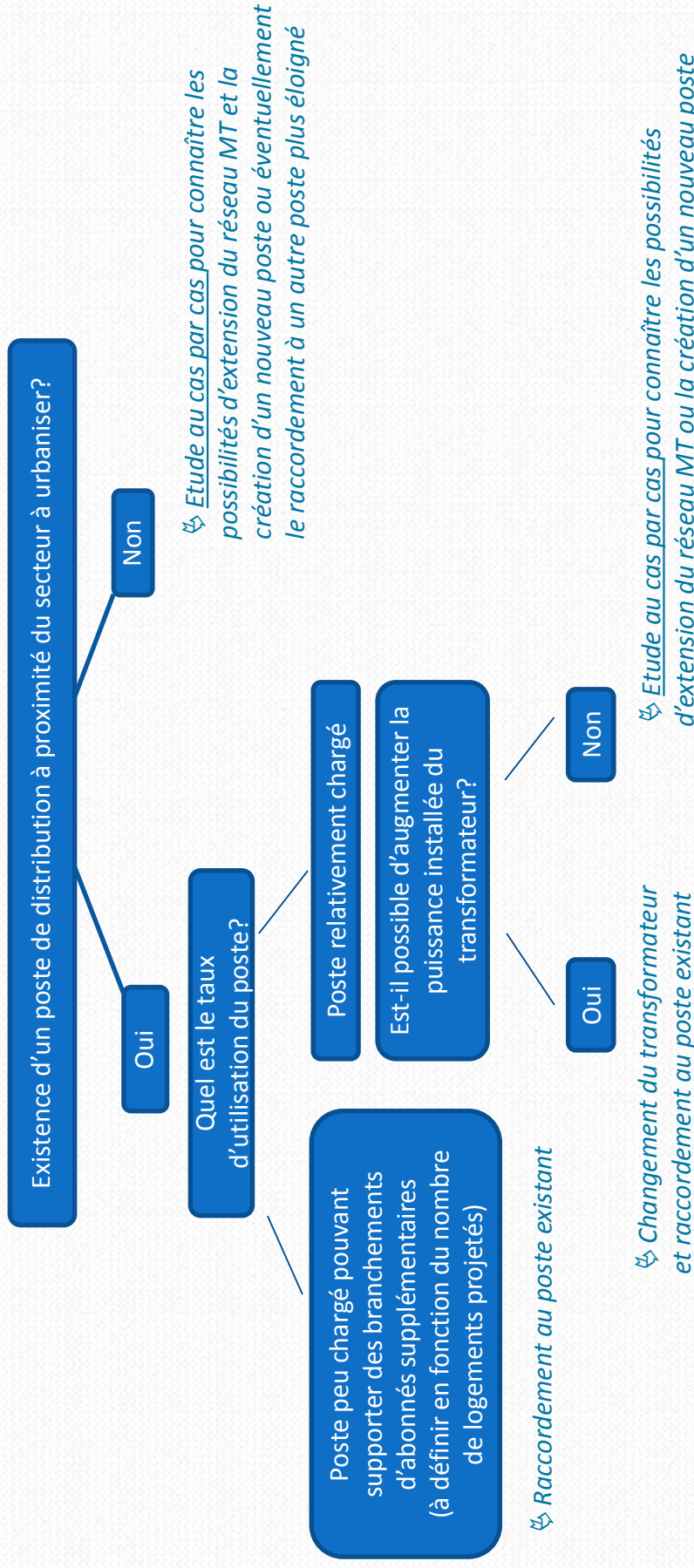
- Le réseau électrique HTA est alimenté par le poste source d'Annemasse. Équipé de 3 transformateurs, ce poste alimente actuellement les communes d'Annemasse, Etrembières, Ambilly, Monnetier-Mornex, Gaillard, Arthaz, Ville La Grand, La Muraz et Reignier en partie. Une étude est en cours pour la sécurisation du réseau moyenne tension via un maillage entre les postes d'Annemasse et de St Julien.
- La répartition de l'alimentation électrique suit le Schéma Directeur d'Enedis (Ex ERDF).

Examen des secteurs potentiellement urbanisables

- Sur la base du zonage PLU actuellement en vigueur, on dénombre **12 zones d'urbanisation potentielle** sur la commune d'Etrembières (principales zones U et AU actuellement non urbanisées). Ces zones vont nécessiter la création de nouvelles infrastructures d'électrification plus ou moins importantes.
 - **NB:** la commune d'Etrembières étant de type « urbaine », le renforcement des réseaux est géré par Enedis.
 - Pour chaque zone, il s'agit d'examiner:
 - Le poste de distribution publique d'électricité duquel dépendra le secteur potentiellement urbanisable (ou du moins le poste le plus proche actuellement),
 - Le type de poste, sa puissance installée et son coefficient d'utilisation actuel,
 - L'existence ou non d'un réseau électrique à proximité de la zone,
 - Les aménagements projetés sur la zone (qui vont influencer les soutirages en électricité).
- **Ce diagnostic pourra s'effectuer lorsque la commune aura plus précisément défini les secteurs de développement souhaités ainsi que le potentiel de chaque zone.**

Examen des secteurs potentiellement urbanisables

- Schématiquement, les possibilités d'électrification d'un secteur à urbaniser suivent ce raisonnement:



- En fonction de cette analyse, des préconisations de travaux seront proposées.

	Point Fort	Point Faible
Réseaux électriques	<ul style="list-style-type: none">• Projet de renforcement et de mise en souterrain du réseau haute tension sur le secteur du Crêt de la Croix	
Postes de distribution	<ul style="list-style-type: none">• 27 postes de distribution répartis sur le territoire communal	<ul style="list-style-type: none">• 6 postes chargés à 70% et plus de leur capacité
Secteurs Potentiellement Urbanisables	<ul style="list-style-type: none">• +/- 52% des postes de distribution sont chargés à moins de 50%, ce qui laisse une marge de progression pour l'ouverture de nouveaux abonnements	<ul style="list-style-type: none">• Certains types de poste de distribution ne sont pas évolutifs <p>👉 Examen à réaliser au cas par cas</p>



Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune
d'ETREMBIERES

ANNEXE ELECTRICITE

LEGENDE :

- [Orange line] Réseau Aérien Moyens Tensions
- [Red line] Réseau Souterrain Moyens Tensions
- [Blue line] Réseau Réseau Moyens Tensions
- [Green line] Réseau Réseau Moyens Tensions
- [Purple line] Réseau Réseau Moyens Tensions
- [Yellow line] Réseau Réseau Moyens Tensions
- [Blue circle] Poste de Transformation
- [Red square] Poste de Transformation
- [Green square] Poste de Transformation
- [Purple square] Poste de Transformation
- [Yellow square] Poste de Transformation

Degré Altitude: 518 m
Surface: 26,4 km²
Canton: 14^e RD
N° PDS: 741004324200001
Mars 1983

SMICST
Société de Distribution
de Moyens Tensions
et de Réseaux
de Distribution
de Moyens Tensions



Volet

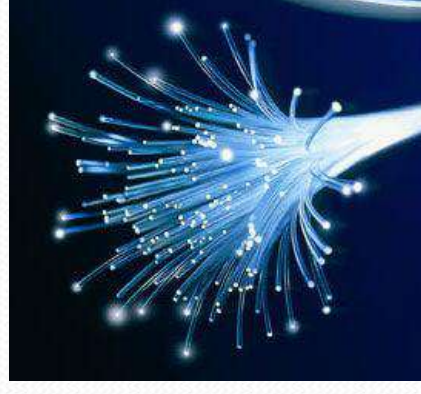
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Définitions

- **Télécommunications ou communications électroniques:** transmission (émission et réception) à distance d'informations (signes, signaux, écrits, images, sons, etc...) avec des moyens électroniques (fils électriques, radioélectricité, optique ou autres systèmes électromagnétiques).
- **Haut Débit:** le terme de **haut débit** (ou **large bande** par traduction littérale de l'expression anglo-saxonne *broadband*) fait référence à des capacités d'accès à internet supérieures à celles de l'accès analogique par modem et de l'accès numérique. Il s'agit des plages de débit (généralement fournis par l'ADSL) allant de 512 Kbit/s à 20 Mbit/s dans les meilleurs cas.
Les principales technologies de raccordement des clients aux réseaux haut-débit sont:
 - La fibre optique,
 - Le câble,
 - Le satellite,
 - La DSL (asymétrique: ADSL, ou autres: xDSL) s'appuyant sur le réseau téléphonique traditionnel,
 - Le WiMAX, par voie hertzienne,
 - Le Wi-Fi, qui fonctionne avec un réseau sans fil,
 - Les courants porteurs en ligne (CPL), qui utilisent le réseau électrique de distribution.

Le terme de **très haut débit** concerne les plages de débit atteignant 100 Mbit/s et plus. La fibre optique est la technologie qui permet actuellement d'atteindre de tels débits chez l'abonné.

- **Fibre optique:** fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété de conduire la lumière et sert dans les transmissions de données. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers de kilomètres.



Zoom sur la fibre optique

• Les atouts:

- Technologie actuellement la plus **performante en débit**: les offres sur fibre optique à destinations des particuliers proposent en général 100 Mbit/s actuellement. Les opérateurs prévoient que les développements futurs permettront d'atteindre des débits de l'ordre de 1 Gbit/s. Sur les réseaux de collecte et de transport, des débits de 1, 10 voire 40 Gbit/s sont déjà d'usage courant
- **Symétrie** du débit en réception EI en émission de données
- Transport des données sur de **très longues distances**, avec une très faible atténuation du signal
- **Insensible aux perturbations électromagnétiques** (contrairement à l'ADSL sur cuivre), ce qui devrait garantir une meilleure qualité de service
- **Simultanéité des usages**, sans contrainte liée au partage des débits
- Technologie la plus pérenne en raison de son **évolutivité** en terme de débit, et en terme de structure des réseaux qui peuvent supporter des évolutions technologiques sans avoir à les modifier:
 - Portée atteignant plus de 100 km, démultipliée à l'infini grâce à la mise en place de répéteurs (équipements permettant de dupliquer et réadapter le signal)
 - Vitesse de transmission quasi sans limite, la limite théorique de la fibre optique étant la vitesse de déplacement de la lumière dans la silice
- Frais d'entretien et d'exploitation inférieurs aux autres types de câblage
- Facilité d'usage: faible poids, pas d'échauffements à haute fréquence, pas de problème de mise à la terre puisque le câble ne conduit pas l'électricité
 - ↳ autorise des usages nouveaux dans les zones enclavées comme le « triple play » (Internet, téléphone et télévision par Internet)
 - ↳ permet le développement d'applications nouvelles (télétravail, télé médecine, domotique...)

• Les inconvénients:

- technologie coûteuse à déployer
- techniquement plus difficile à installer

↳ **En raison de ses nombreux atouts, c'est la technologie qui est privilégiée actuellement en matière de déploiement du (très) haut débit.**

- Au niveau national
- **Loi du 21 juin 2004** pour la **confiance dans l'économie numérique (LCEN)** codifiée à l'**article L 1425-1** du Code général des collectivités territoriales (**CGCT**):
 - Possibilité pour les collectivités et leurs groupements d'intervenir dans le domaine des communications électroniques afin de pallier un éventuel déficit d'offres privées sur leurs territoires:
 - ↳ Possibilité d'établir:
 - des **infrastructures passives**, c'est-à-dire du génie civil destiné à recevoir des réseaux (fourreaux, chambres de tirage, pylônes, etc...) et des câbles (fibres optiques principalement)
 - des **équipements actifs** (équipements électroniques) permettant au réseau de fonctionner.
 - ↳ en vue de:
 - les **mettre à disposition** d'opérateurs de service
 - les **exploiter directement** et d'en commercialiser les services à des opérateurs, ou à l'utilisateur final (abonné, entreprise ou particulier) en cas d'insuffisance avérée (par une procédure formelle) d'initiative privée.

- **Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008**

↳ mesures destinées à favoriser le développement de la fibre optique:

- **Obligation** pour les immeubles neufs regroupant des logements ou locaux professionnels **d'être équipés** en fibre optique (pré-câblage) jusqu'à chaque logement ou local

- Cette obligation est valable pour les demandes de permis de construire qui ont été déposées à compter du 1^{er} avril 2012.

↳ *La fibre optique est ainsi placée sur le même plan que d'autres services essentiels tels que l'eau et l'électricité.*

- **Obligation de mutualisation** de la partie terminale des réseaux: la loi envisage la création d'un réseau unique de fibre optique ouvert à tous les opérateurs et fournisseurs d'accès Internet dans les immeubles existants afin de limiter les travaux et coûts de déploiement. Ainsi un exploitant ou un propriétaire d'un réseau de fibre optique ne peut refuser les demandes « raisonnables » d'accès d'autres opérateurs à cette ligne en vue de desservir un utilisateur final. Il s'agit donc d'un déploiement concurrentiel des réseaux FTTH.
De plus, dans un objectif d'aménagement du territoire, les gestionnaires d'infrastructures de communications électroniques et les opérateurs devront fournir aux collectivités toute information utile sur les réseaux installés.

- **Obligation de convention**: la mise en place et la gestion d'un réseau en fibre optique dans un immeuble est encadrée par une convention entre l'opérateur et le propriétaire (ou le syndicat de copropriété).

- **Loi du 17 décembre 2009** dite « loi Pintat » **relative à la lutte contre la fracture numérique** :

- ↳ Vise notamment à faciliter le déploiement des réseaux à très haut débit sur tout le territoire, à travers :
 - La création de **Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN)** établis à l'initiative des collectivités territoriales. Ils doivent recenser les infrastructures et réseaux numériques, publics et privés existants sur le territoire concerné (à minima le département), et doivent présenter une stratégie de développement des réseaux très haut débit en fibre optique.
 - La création d'un **fonds d'aménagement numérique des territoires** pour aider au déploiement des infrastructures nécessaires pour l'accès au haut débit "à un coût raisonnable" dans les zones difficiles d'accès ou très peu peuplées (éligibilité subordonnée à l'existence d'un SDTAN).
 - L'obligation de **mutualisation des travaux** pour favoriser la pose de fibre optique à l'occasion de travaux sur les infrastructures des réseaux aériens et souterrains.
 - La possibilité pour une collectivité ayant financé partiellement ou totalement des nouvelles infrastructures d'accueil (chambres, fourreaux...), lors d'une opération d'enfouissement conjointe de réseau électrique et de câbles de télécommunication, d'avoir un droit d'usage ou d'en devenir propriétaire.

↳ La loi du 17/12/2009 a été transcrite dans l'article L 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Programme National Très Haut Débit (PNTHD)**

- En juin 2010, lancement du **programme national très haut débit (PNTHD)**

↳ Objectifs: une couverture de 70 % de la population d'ici 2020 et de 100 % d'ici 2025.

Il privilégie l'aide au déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), technologie considérée comme la plus performante et la plus pérenne en matière de très haut débit.

Au travers du **fonds national pour la société numérique (FSN)**(financé par le Grand Emprunt National), l'Etat mobilise 900 millions d'euros de subventions pour abonder les ressources mobilisées par les collectivités territoriales pour le déploiement de réseaux à très haut débit passifs, neutres et ouverts dans les zones moins denses du territoire.

- Le gouvernement a lancé un **appel à manifestations d'intentions d'investissement (AMII)** pour connaître les intentions d'investissement des opérateurs privés en matière de déploiement de réseau très haut débit. Ces manifestations d'intention ont valeur d'engagement pour les opérateurs de réseaux et les fournisseurs d'accès à Internet. Le recueil des intentions d'investissement a donné lieu à une publication en avril 2011.
- Le 27 juillet 2011, suite aux retours d'expériences issus de projets pilotes, un arrêté du premier ministre a approuvé le cahier des charges de l'appel à projets "**programme national très haut débit - réseau d'initiative publique** " (PNTHD - RIP).

Contexte réglementaire

- **La Loi Grenelle II et l'aménagement numérique des territoires**

- ↳ Introduction de nouvelles dispositions dans le **Code de l'Urbanisme** qui annoncent la prise en compte d'objectifs et d'orientations de développement des communications électroniques au sein de plusieurs dispositifs:
- **les Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durables** (Art. L.113-1 du CU) peuvent déterminer les objectifs et orientations de l'État en matière de développement des communications électroniques dans des territoires présentant des enjeux nationaux dans un ou plusieurs de ces domaines.
- **les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales** (Art. L.121-1 du CU) déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable : (2°) La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière de développement des communications électroniques.
- **le Schéma de Cohérence Territoriale**
 - (Art. L.122-1-3 du CU) Le **projet d'aménagement et de développement durable** fixe les objectifs des politiques publiques de développement des communications électroniques.
 - (Art. L.122-1-5 du CU) Le **document d'orientation et d'objectifs** peut définir des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à l'obligation pour les constructions, travaux, installations et aménagements de respecter (critères de qualité renforcés en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques).
- **le Plan Local d'Urbanisme:**
 - (Art. L.123-1-3 du CU): Le **projet d'aménagement et de développement durable** arrête les orientations générales concernant le développement des communications numériques retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
 - (Art. L.123-1-5 du CU): Le **règlement** peut, notamment dans les secteurs qu'il ouvre à l'urbanisation, imposer aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques des critères de qualité renforcés qu'il définit.

- Au niveau départemental
- **Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Haute-Savoie**
 - Élaboré dans le cadre de la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique
 - **Approuvé le 16 décembre 2011** par le comité du SYANE
 - Élaboré à partir de l'étude de faisabilité haut et très haut débit réalisée par le SYANE, en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, en 2009.
- **Synthèse du document:**
 - La Haute-Savoie présente une situation concurrentielle faible et une couverture en services et réseaux de communications électroniques limitée, pour les entreprises comme pour les particuliers.
 - La Haute-Savoie dispose de plusieurs réseaux publics déjà en exploitation :
 - Réseau câblé de l'ex CZA
 - Réseau câblé d'Annemasse
 - Réseau câblé de Rumilly
 - Réseau en fibre optique de la Régie Gaz/Electricité de Bonneville
 - Réseau en fibre optique de la Régie d'Electricité de Sallanches
 - Réseau en fibre optique de la Régie « Chamonix Télécom »
 - **Orientations** pour l'aménagement numérique très haut débit en fibre optique pour la Haute-Savoie :
 - **Priorité au monde économique pour permettre au tissu économique de rester concurrentiel. Cette orientation doit répondre aux objectifs suivants:**
 - 90% des entreprises de plus de 6 salariés raccordables au très haut débit sous 5 ans, à des conditions tarifaires satisfaisantes
 - raccordement en fibre optique, sous 5 ans, de l'ensemble des stations de ski avec capacité d'hébergement
 - raccordement en très haut débit, des lycées, des collèges, des sites d'enseignement supérieur et de recherche.

• SDTAN de la Haute-Savoie

- Orientations (suite):
 - Initier au plus tôt le raccordement en très haut débit de l'ensemble des foyers haut savoyards. Cette orientation passe notamment par la prise en compte systématique du FTTH (installation de la fibre jusque chez l'abonné) dans tout projet d'aménagement numérique.
 - Réduire dans les meilleurs délais les inégalités que subissent les foyers quant aux débits et aux offres de service fournis par les technologies actuelles.
 - Assurer l'équité territoriale en veillant à ce que chacun des territoires et des communes du département soit pris en compte dans un programme de déploiement du très haut débit, conformément aux orientations précédemment citées.
 - Plusieurs **projets** de réalisation d'un réseau très haut débit en fibre optique permettront d'atteindre ces objectifs:
 - Projet public départemental du SYANE qui permettra de couvrir 255 communes
 - 3 projets publics portés localement par des collectivités:
 - Communauté de Communes Faucigny-Glières
 - Commune de Sallanches
 - Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix
 - Projets liés à des opérateurs privés dont les intensions d'investissements concernent les communes suivantes:
 - Cluses
 - Thonon-les-Bains
 - Communes de l'agglomération d'Annecy (13 communes)
 - Communes de l'agglomération d'Annemasse (12 communes)
- Des concertations sont en cours entre ces collectivités et les opérateurs privés afin de conventionner ces engagements d'investissements

- **Le RIP – Réseau d’Initiative Publique très haut débit de Haute-Savoie**
- Le SYANE, porteur du projet de réseaux d’initiative publique très haut débit sur le territoire haut-savoyard, bénéficiera de l’accompagnement financier de différents partenaires publics:
 - L’Etat via le Fonds National pour la Société Numérique (FSN)
 - Le Département de la Haute-Savoie
 - La Région Rhône-Alpes
 - Les intercommunalités du territoire haut-savoyard
- La définition du territoire concerné par le projet du SYANE reprend les dispositions du Schéma Directeur Territorial d’Aménagement Numérique de Haute-Savoie (SDTAN), à savoir l’ensemble des communes du département à l’exception:
 - des communes pour lesquelles au moins un opérateur a annoncé des déploiement FTTH en propre et dont le démarrage interviendra avant l’horizon 5 ans
 - des communes de la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG)
 - des communes de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix (CCVC)
 - de la commune de Sallanches.
- Un périmètre conditionné s’ajoute à la liste précédente: il s’agit des communes pour lesquelles des projets privés sont prévus, dans le cas où les engagements des opérateurs ayant annoncé le déploiement de la FTTH ne seraient pas respectés.

- **Le RIP – Réseau d’Initiative Publique très haut débit de Haute-Savoie**

- Les objectifs:

- **phase 1 (2015 - 2019) : 90% des entreprises**

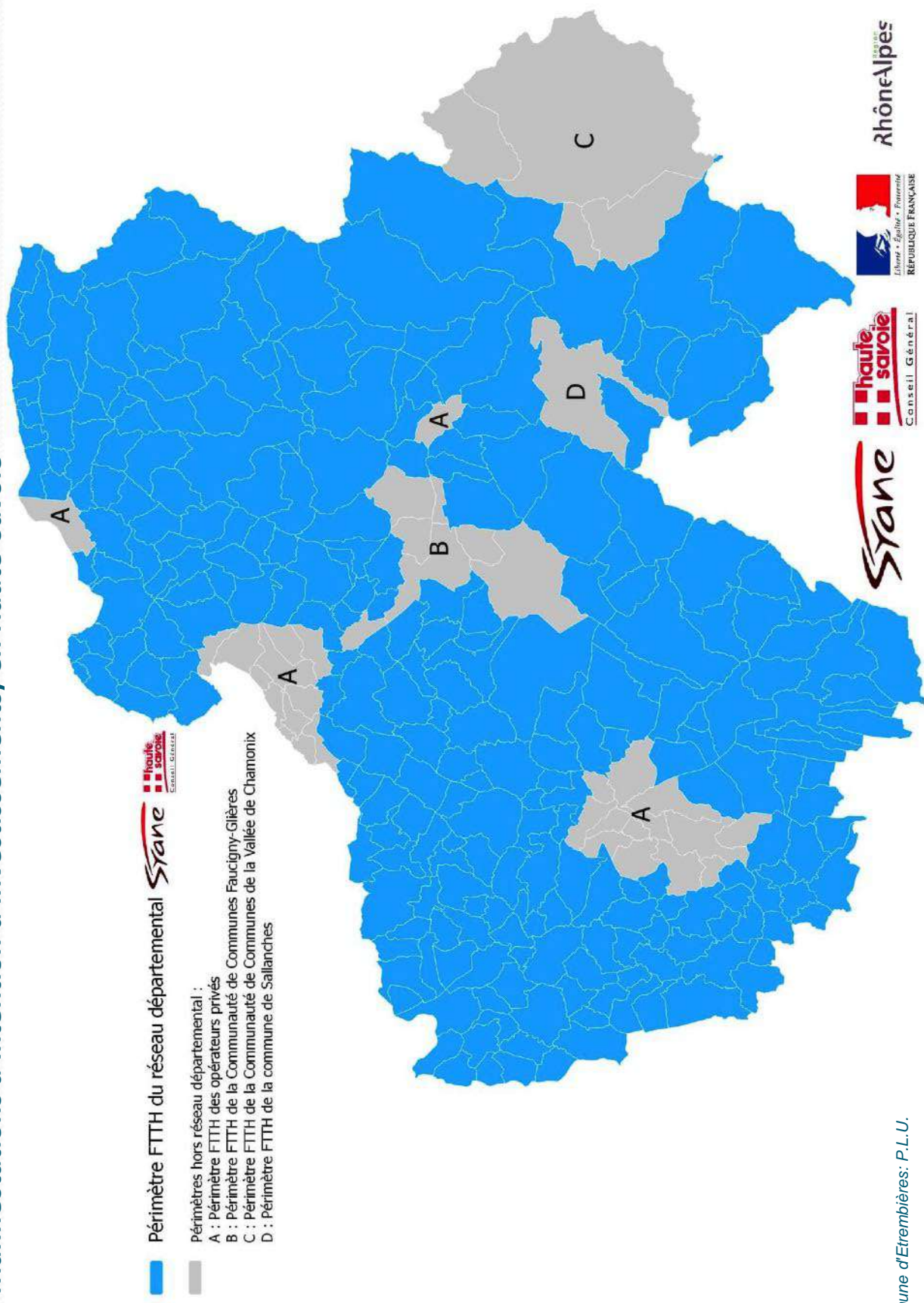
90% des entreprises de plus de 6 salariés, les zones d’activités, les principaux sites d’enseignement et de santé, les bâtiments publics situés à proximité du réseau (lycées, collèges, hôpitaux,...) **et près de la moitié des foyers haut-savoyards du périmètre du SYANE.**

- **phase 2 (2019 - 2025) : 90% des foyers**

La desserte fibre optique des logements à couvrir dans la phase 2 sera étudiée lors de la mise à jour du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d’Aménagement Numérique de la Haute-Savoie). Dans l’attente, les solutions satellitaires peuvent permettre de répondre aux problèmes de débits limités.

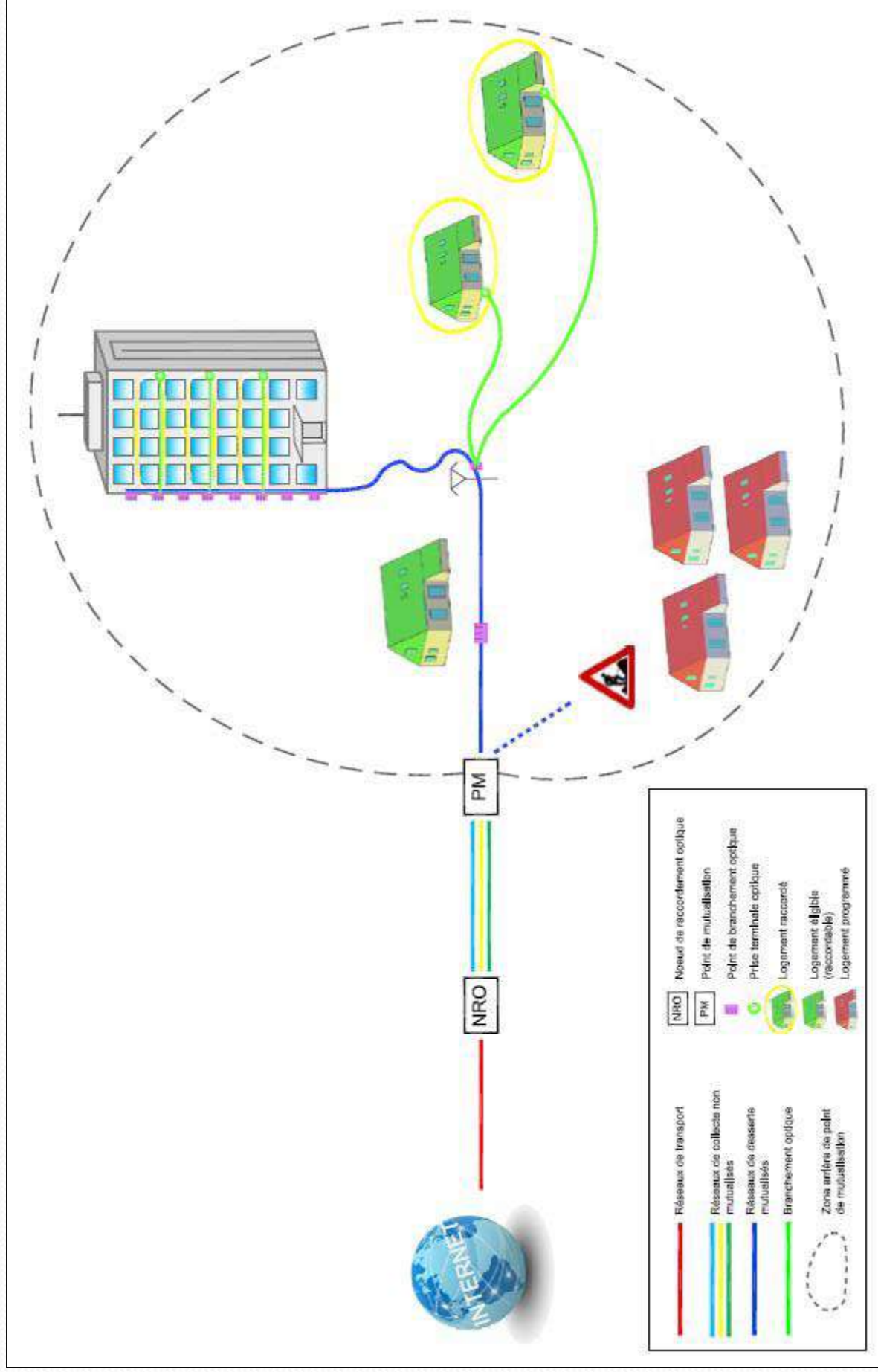
Les Outils

- Périmètre de déploiement de la fibre optique avec les initiatives publiques et zones AMII (Appel à Manifestations d'Intention d'Investissements) en Haute-Savoie



Mise en œuvre et stratégies de déploiement de la fibre optique

• Schéma de principe d'un réseau de fibre optique



- **Principe d'un réseau de fibre optique**
 - Un réseau de communications électroniques s'articule autour de 3 niveaux:
 - Les **réseaux de transport**, gérés par de grands opérateurs nationaux ou internationaux, qui structurent le territoire français en reliant les grandes agglomérations et maillent l'ensemble des continents
 - Les **réseaux de collecte**, de niveau régional ou départemental, qui se branchent sur les réseaux de transport pour amener les flux de données jusqu'à des points de desserte. Ils sont gérés par des opérateurs nationaux ou de réseaux d'initiative publique.
 - Les **réseaux de desserte** ou **d'accès** qui assurent le raccordement de l'utilisateur final au réseau de collecte.
 - Le lien entre les différents niveaux s'effectue à travers plusieurs organes:
 - Le **noeud de raccordement optique (NRO)**: point de concentration d'un réseau en fibre optique où sont installés les équipements actifs à partir desquels l'opérateur active les accès de ses abonnés
 - Le **point de mutualisation (PM)** : point de concentration d'un réseau en fibre optique au niveau duquel l'opérateur de point de mutualisation donne accès à d'autres opérateurs aux lignes de la zone arrière
 - Le **point de branchement optique (PBO)**: dans le cas d'un immeuble, point d'interconnexion du réseau vertical de l'immeuble et du câble servant au raccordement final des abonnés. Dans d'autres cas de figures, le PBO peut se trouver à l'extérieur de l'habitat ou à proximité immédiate du logement
 - La **prise terminale optique (PTO)** située à l'intérieur du logement sur laquelle l'abonné branche la box de l'opérateur

• Déploiement horizontal/vertical

- Dans le déploiement des réseaux en fibre optique, il convient de distinguer:
 - le déploiement dit « horizontal » correspondant au déploiement dans les rues qui emprunte essentiellement des infrastructures de génie civil situées sur le domaine public (fourreaux et chambres mis en place par France Télécom ou par les collectivités territoriales)
 - le déploiement dit « vertical » correspondant à l'équipement des immeubles en fibre optique.

• Particularités des zones rurales (/vs zones urbaines)

- De manière générale, le déploiement en fibre optique des zones rurales présente 2 caractéristiques principales:
 - Une densité de population faible, avec un impact sur les conditions économiques et techniques du déploiement de réseaux (impact sur les conditions de mutualisation de la partie terminale). C'est surtout la répartition de la densité qui a un impact sur l'ingénierie et les coûts de déploiement. Ainsi, une répartition en « bourg » est plus favorable qu'un habitat dispersé.
 - Une disponibilité des infrastructures de génie civil variable, avec un usage plus fréquent d'appuis aériens et dans certains cas l'indisponibilité des fourreaux.

⇒ Il en résulte des particularités sur les choix d'ingénierie (structure du réseau) et le positionnement de point de mutualisation.

⇒ Le coût du déploiement dépend principalement des facteurs suivants:

- La densité de la zone considérée en aval du point de mutualisation (nombre de mètres linéaires de câble de fibre optique à déployer par logement)
 - La densité de l'habitat (nombre moyen de logements par immeuble)
 - La position de la zone par rapport aux déploiements existants (longueur de la collecte en fibre optique pour raccorder le point de mutualisation).
- ⇒ La variation de ces paramètres peut faire varier le coût par logement en zones rurales de **300 à plus de 2000 €/prise** (rapport de l'ARCEP « La montée vers le très haut débit », sept. 2010).

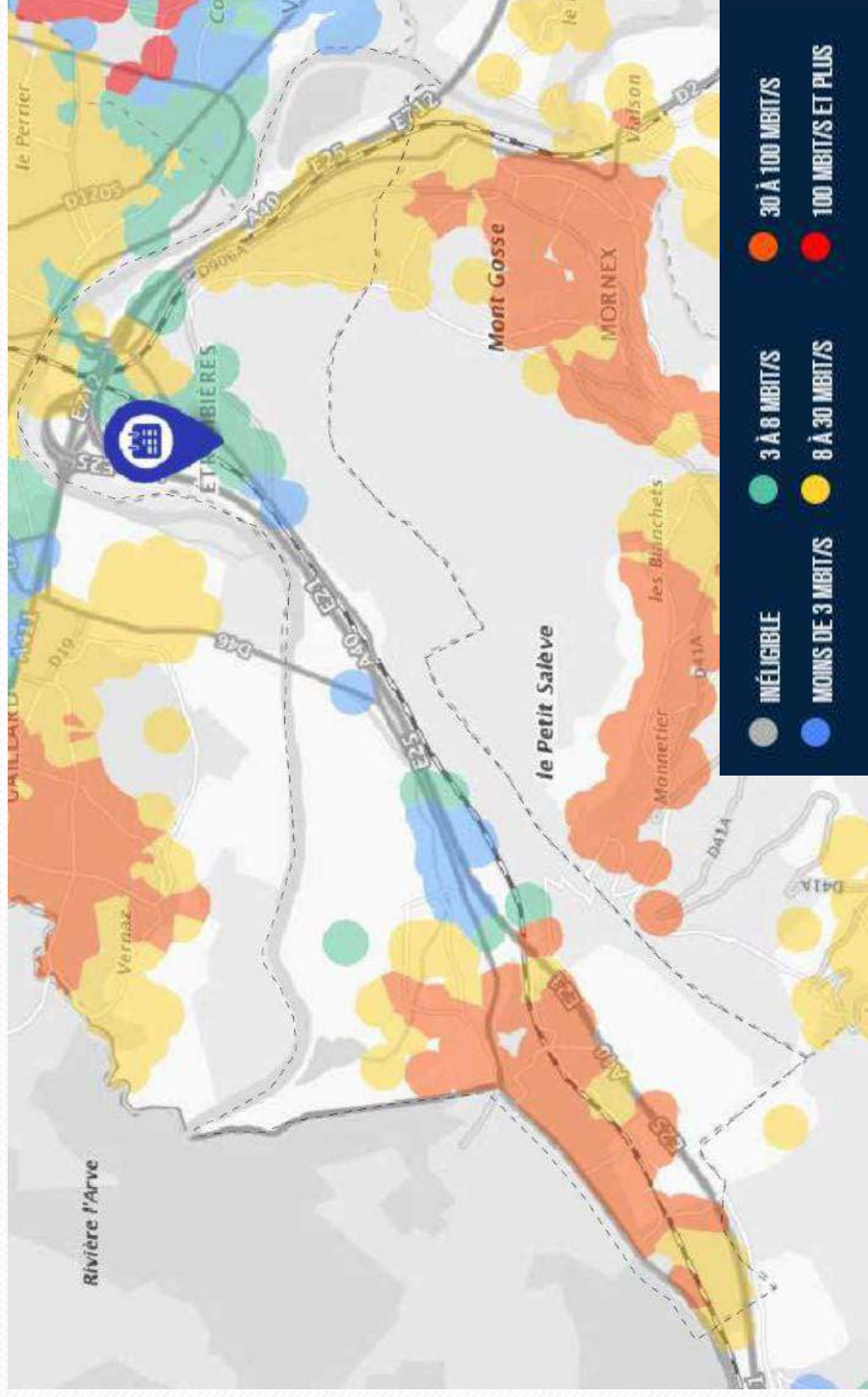
- **Les technologies alternatives pour le développement du (très) haut débit**

- La technologie FTTH / FTTLA
 - La technologie FTTH (*Fiber to the Home*) consiste au déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné
 - La technologie FTTLA (*Fiber to the Last Amplifier*) consiste au remplacement par de la fibre optique d'une partie des câbles coaxiaux situés sur le domaine public jusqu'à la partie terminale qui reste en câble coaxial
- La montée en débit sur cuivre
- Les réseaux câblés
- Le satellite

↳ en 2010-2011, le SYANE et le Conseil Général de la Haute-Savoie ont lancé un programme d'aide à l'équipement par satellite afin de compléter la couverture haut débit du territoire. Il s'agissait de résorber les « zones blanches », c'est-à-dire les secteurs isolés ou trop éloignés des centres numériques au sein desquels les particuliers et les entreprises restaient inéligibles à toute offre haut débit. Ce programme qui a permis de raccorder plus de 1 900 lignes au haut débit est désormais achevé.

↳ en 2012, le SYANE et le Conseil Général de la Haute-Savoie ont lancé un plan d'aide à l'équipement par satellite. Destinés aux logements et entreprises trop isolées ou trop éloignées des centraux téléphoniques pour recevoir le haut débit ADSL, ce plan permet d'attribuer une aide jusqu'à 300 € pour l'achat et l'installation d'un kit satellitaire.

Situation actuelle sur la commune d'Etrembières



Source: <http://observatoire.francethd.fr/>

- **Compétences**

→ Le réseau du SYANE est exploité par la société TUTOR dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 15 ans.

Compétences	
Le Syane	DSP Tutor
Est le propriétaire du réseau	Exploite le réseau afin de satisfaire les clients opérateurs qui desservent les utilisateurs finaux
Construit le réseau, dans le cadre des marchés publics	Installe les équipements de communications électroniques qui permettent le fonctionnement du réseau
Remet les infrastructures à Tutor pour les exploiter et les commercialiser. Tutor versera au SYANE une redevance pour l'utilisation du réseau	Réalise les raccordements finaux des usagers grand public/professionnels
	Commercialise le réseau auprès des fournisseurs d'accès internet et opérateurs de télécommunications professionnels et grands publics

- **Chez les professionnels**

- L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels a démarré au 1er semestre 2016.
- Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites sont les premières éligibles. Les sites d'enseignement et de santé ainsi que les bâtiments publics situés à proximité peuvent également bénéficier des services numériques très haut débit.
- Les raccordements des professionnels se feront progressivement, au fur et à mesure de la construction des artères principales et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications professionnels.

Définition :

- artères principales : les artères principales relient les 255 communes du périmètre du SYANE et traversent toutes les zones d'activités économiques du département ; elles permettent de desservir en très haut débit les entreprises, bâtiments publics, sites d'enseignement et de santé situés à proximité.
- réseaux de desserte : les réseaux de desserte sont les raccordements depuis les artères principales jusqu'aux prises à l'abonné ; ils permettent de desservir en très haut débit les logements et entreprises isolées

- **Chez les professionnels**

- L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels a démarré au 1er semestre 2016.
- Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites sont les premières éligibles. Les sites d'enseignement et de santé ainsi que les bâtiments publics situés à proximité peuvent également bénéficier des services numériques très haut débit.
- Les raccordements des professionnels se feront progressivement, au fur et à mesure de la construction des artères principales et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications professionnels.

Définition :

- artères principales : les artères principales relient les 255 communes du périmètre du SYANE et traversent toutes les zones d'activités économiques du département ; elles permettent de desservir en très haut débit les entreprises, bâtiments publics, sites d'enseignement et de santé situés à proximité.
- réseaux de desserte : les réseaux de desserte sont les raccordements depuis les artères principales jusqu'aux prises à l'abonné ; ils permettent de desservir en très haut débit les logements et entreprises isolées

- **Sur la commune d'Etrembières**
 - Parmi les communes de la Haute-Savoie, Etrembières fait partie des communes où les travaux de déploiement de la fibre optique seront engagés à court terme. En effet, le territoire communal pourra bénéficier des initiatives:
 - Du SYANE, avec les travaux de déploiement du réseau de collecte, réseau structurant à l'échelle départementale,
 - Du SYANE, avec une part du déploiement du réseau de desserte FttO (Fiber to the Office) qui concerne les bâtiments publics (établissements d'enseignements, institutions publiques, bâtiments hébergeant les centres d'incendie et de secours, établissements de santé...) et les entreprises (zones d'activités en particulier),
 - Des opérateurs privés qui se sont engagés à déployer le réseau de desserte FttH (Fiber to the Home) jusque chez l'abonné notamment au sein des communes du territoire d'Annemasse Agglo.

Mise en œuvre et stratégies de déploiement de la fibre optique

- Chez les professionnels

COUVERTURE PREVISIONNELLE FTTO

Planning prévisionnel d'ouverture à la commercialisation des offres à destination des entreprises et sites publics nécessitant une qualité de service élevée

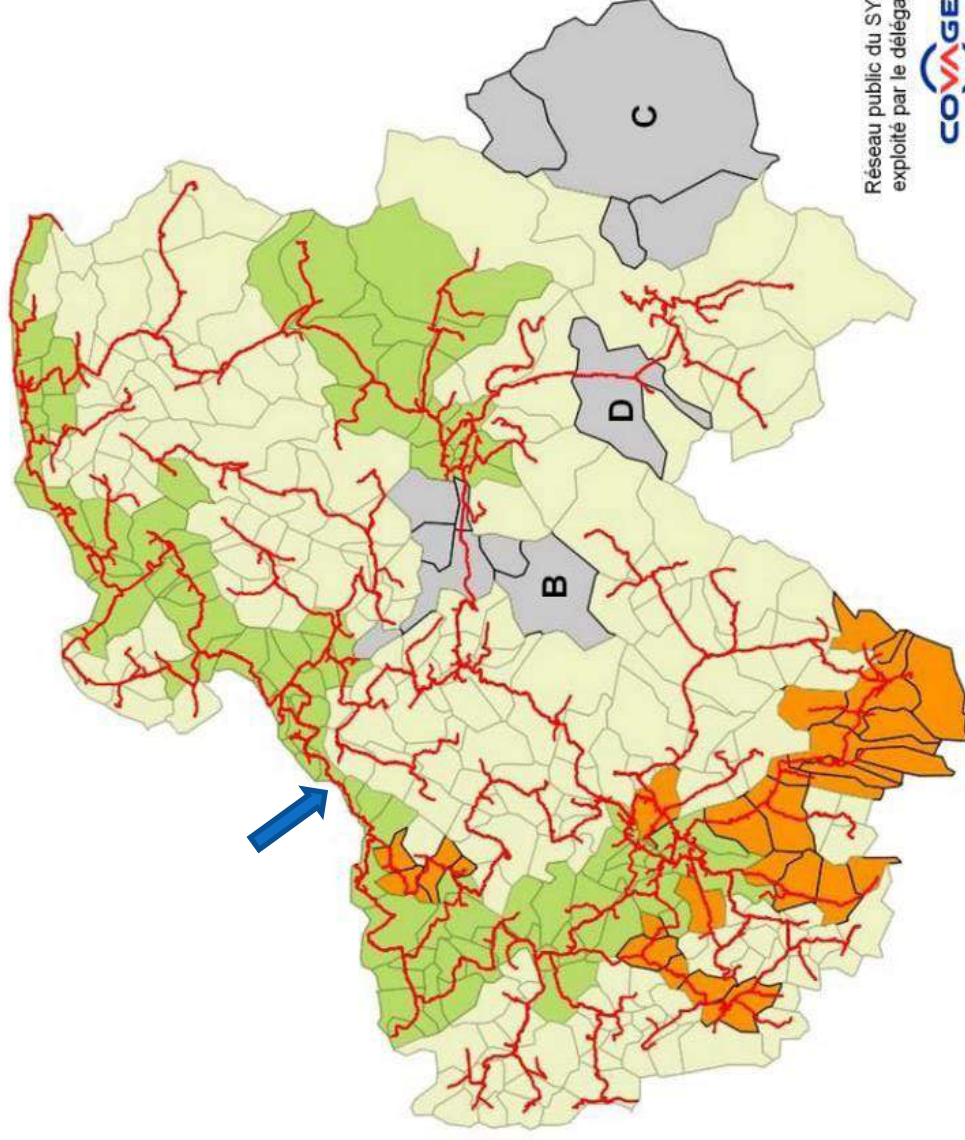
Ouvertures à la commercialisation

-  Ouvert à la commercialisation
-  2018 - Semestre 1

Secteurs hors périmètre FTTO du SYANE*

- B : Communauté de communes Faucigny-Glières*
- C : Communauté de communes de la Vallée de Chamonix*
- D : Commune de Sallanches*

*Le SYANE ne déploiera pas le FTTO sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toute question concernant les plannings.



Réseau public du SYANE exploité par le délégataire



Source des fonds de

cartes :

IGN / RGD 73-74

Copie et reproduction interdite



Les offres FTTO sont destinées aux entreprises ou sites publics qui ont besoin d'un niveau de qualité de service élevé, notamment en termes de débits et de délais de rétablissement en cas de coupure. Ces offres sont généralement utilisées par les grandes ou moyennes entreprises ou sites publics. Les tracés et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Ce planning ne concerne pas la couverture des logements.

Mise en œuvre et stratégies de déploiement de la fibre optique

• Chez les particuliers

COUVERTURE DES LOGEMENTS

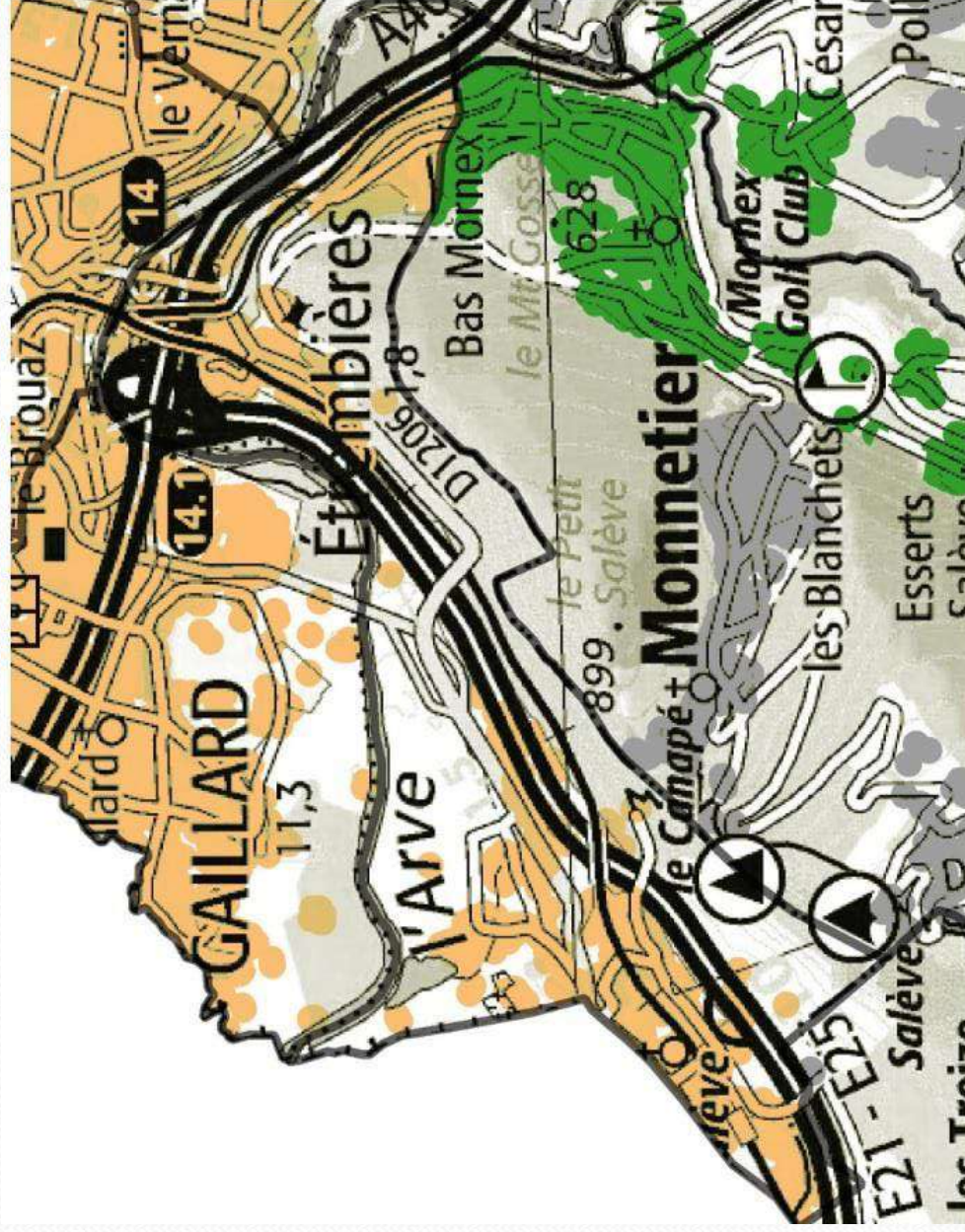
Plannings prévisionnels des travaux du SYANE pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

■ SYANE : 2019

■ SYANE : 2019-2025

■ A: Opérateurs privés: **



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL.

Source des fonds de cartes :
IGN / RG0 73-74
Copie et reproduction interdite

Mise en œuvre et stratégies de déploiement de la fibre optique

Chez les particuliers:

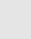
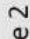
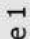
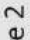
COUVERTURE DES LOGEMENTS

Plannings prévisionnels des travaux du SYANE pour l'amélioration des débits

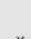



Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

-  SYANE : 2018-Semestre 1
-  SYANE : 2018-Semestre 2
-  SYANE : 2019
-  SYANE : 2019-2025
-  SYANE - zonages non finalisés

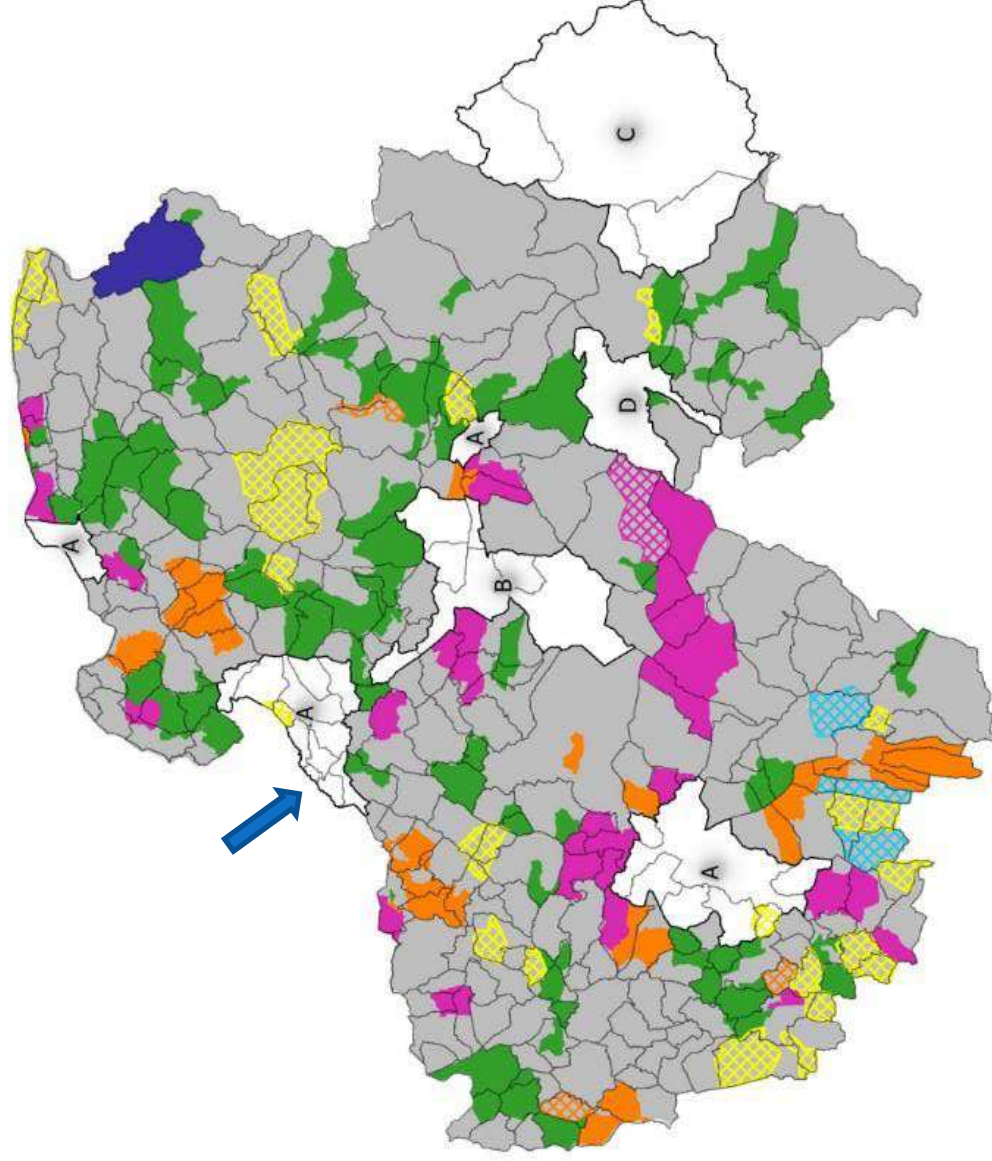
Amélioration des débits ADSL

-  SYANE : EN SERVICE
-  SYANE : 2017-Semestre 2
-  SYANE : 2018-Semestre 1
-  SYANE : 2018-Semestre 2

Secteurs hors périmètre FTTH du SYANE**

-  A:Opérateurs privés:**
-  B:Communauté de communes Faucigny-Glières:**
-  C:Communauté de communes de la Vallée de Chamonix:**
-  D:Commune de Sallanches:**

* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures



** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL.

Source des fonds de cartes :
IGN / RGD 73-74
Copie et reproduction interdite



Commune d'ÉTRÉBERIES

ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Legende:
- Radio Mobile (Télécom)
 - Fibrille (Fibre Optique - Orange / SFR)
 - Appareils de Télécommunications
 - Courbes de Niveau (m)
 - Courbes de Niveau (m)

Carte réalisée par le Service de l'Urbanisme de la Commune d'Étréberies le 15/05/2019.



Date: Octobre 2019
Echelle: 1:5000
Dessiné: M. B. B. B.



DONNÉES STATISTIQUES

Dossier complet

Commune d'Étrembières (74118)

Évolution et structure de la population en 2014

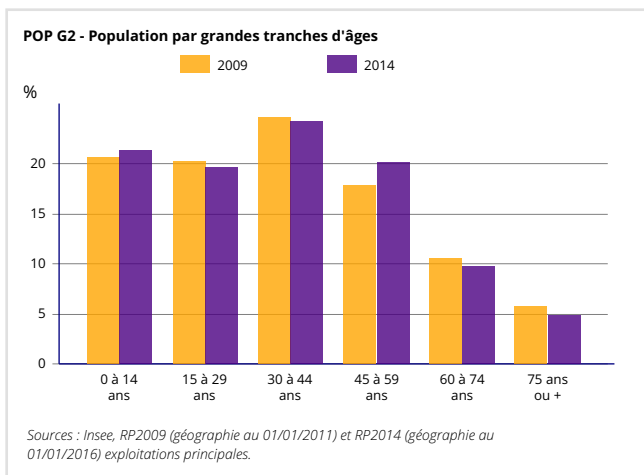
Commune d'Étrembières (74118)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2014	%	2009	%
Ensemble	2 304	100,0	1 857	100,0
0 à 14 ans	491	21,3	385	20,7
15 à 29 ans	451	19,6	377	20,3
30 à 44 ans	560	24,3	459	24,7
45 à 59 ans	463	20,1	333	17,9
60 à 74 ans	227	9,8	196	10,5
75 ans ou plus	112	4,8	108	5,8

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



POP T3 - Population par sexe et âge en 2014

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1 179	100,0	1 125	100,0
0 à 14 ans	279	23,7	212	18,8
15 à 29 ans	227	19,3	224	19,9
30 à 44 ans	282	23,9	278	24,7
45 à 59 ans	239	20,3	224	19,9
60 à 74 ans	108	9,1	119	10,6
75 à 89 ans	43	3,6	60	5,3
90 ans ou plus	1	0,1	9	0,8
0 à 19 ans	335	28,4	274	24,4
20 à 64 ans	735	62,3	717	63,7
65 ans ou plus	109	9,2	134	11,9

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

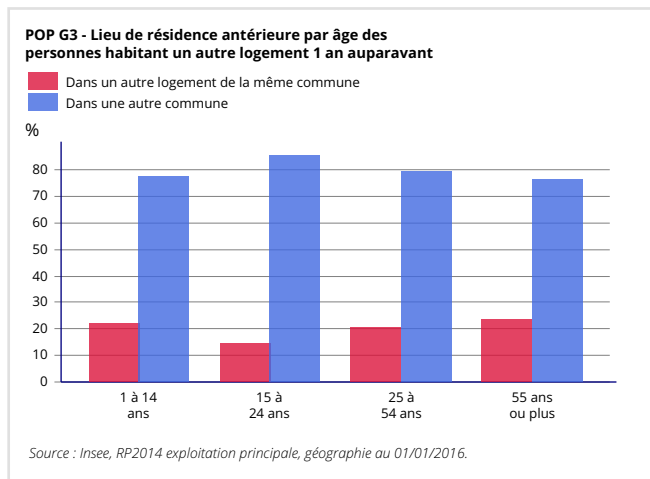
POP T4 - Lieu de résidence 1 an auparavant

	2014	%

Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	2 276	100,0
<i>Dans le même logement</i>	1 939	85,2
<i>Dans un autre logement de la même commune</i>	67	2,9
<i>Dans une autre commune</i>	269	11,8

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

POP G3 - Lieu de résidence antérieure par âge des personnes habitant un autre logement 1 an auparavant



POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2014	%	2009	%
Ensemble	1 792	100,0		
<i>Agriculteurs exploitants</i>	0	0,0		
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprise</i>	109	6,1		
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	180	10,0		
<i>Professions intermédiaires</i>	232	12,9		
<i>Employés</i>	477	26,6		
<i>Ouvriers</i>	303	16,9		
<i>Retraités</i>	246	13,7		
<i>Autres personnes sans activité professionnelle</i>	246	13,7		

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2014

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	856	936	100,0	100,0	100,0
<i>Agriculteurs exploitants</i>	0	0	0,0	0,0	0,0
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprise</i>	76	33	0,0	7,2	6,3
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	113	66	0,0	14,0	5,3
<i>Professions intermédiaires</i>	114	118	10,2	16,6	5,3
<i>Employés</i>	137	340	32,7	31,5	11,6
<i>Ouvriers</i>	222	80	12,2	22,5	5,3
<i>Retraités</i>	104	142	0,0	0,0	54,7
<i>Autres personnes sans activité professionnelle</i>	90	156	44,9	8,1	11,6

Source : Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.

Couples - Familles - Ménages en 2014

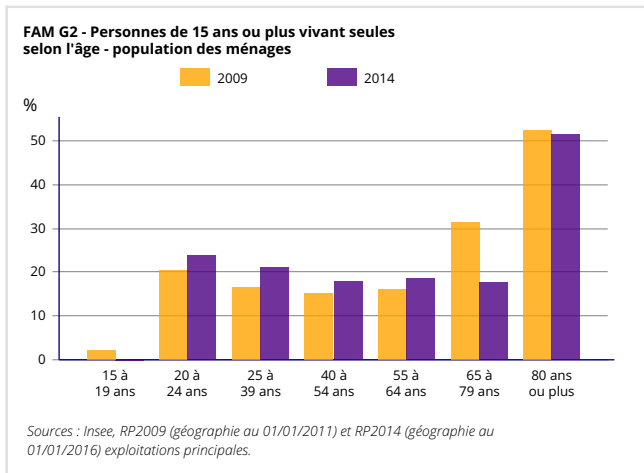
Commune d'Étrembières (74118)

FAM T1 - Ménages selon leur composition

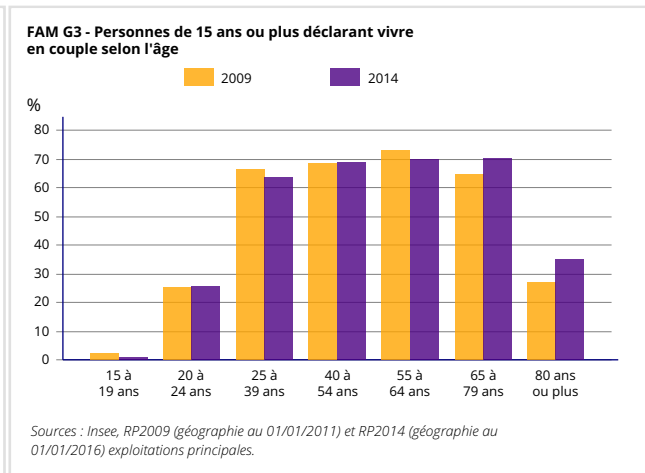
	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2014	%	2009	%	2014	2009
Ensemble	988	100,0			2 264	
Ménages d'une personne	350	35,4			350	
hommes seuls	161	16,3			161	
femmes seules	189	19,1			189	
Autres ménages sans famille	47	4,8			113	
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	591	59,8			1 801	
un couple sans enfant	194	19,6			388	
un couple avec enfant(s)	274	27,8			1 087	
une famille monoparentale	123	12,4			326	

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

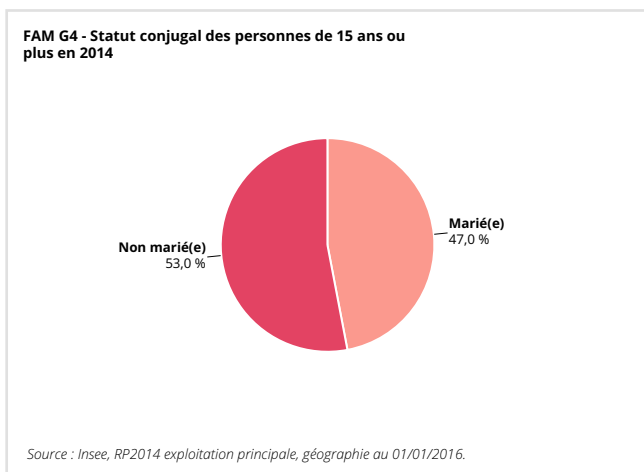
FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2014



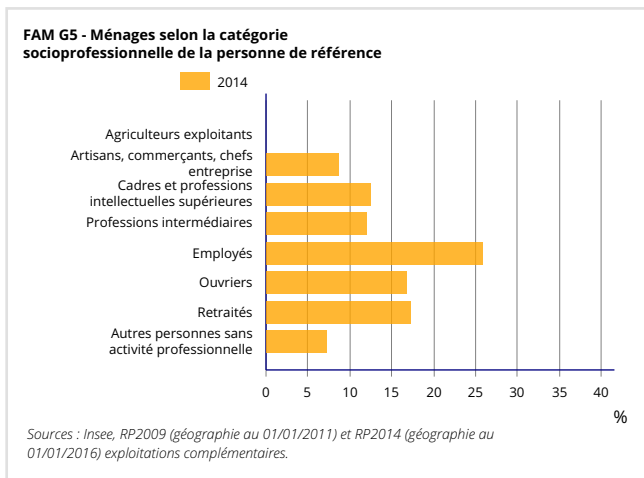
FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2014

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	988	100,0	2 264	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0,0	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	85	8,6	279	12,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	123	12,4	307	13,6
Professions intermédiaires	118	12,0	265	11,7
Employés	255	25,8	529	23,4
Ouvriers	165	16,7	430	19,0
Retraités	170	17,2	307	13,6

Autres personnes sans activité professionnelle	71	7,2	147	6,5
--	----	-----	-----	-----

Source : Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



FAM T3 - Composition des familles

	2014	%	2009	%
Ensemble	610	100,0		
Couples avec enfant(s)	279	45,7		
Familles monoparentales	132	21,7		
hommes seuls avec enfant(s)	24	3,9		
femmes seules avec enfant(s)	109	17,8		
Couples sans enfant	199	32,6		

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2014	%	2009	%
Ensemble	610	100,0		
Aucun enfant	246	40,3		
1 enfant	184	30,2		
2 enfants	113	18,6		
3 enfants	52	8,5		
4 enfants ou plus	14	2,3		

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2014	2009
Ensemble	1 570	1 252
<i>Actifs en %</i>	<i>79,6</i>	<i>76,6</i>
<i>actifs ayant un emploi en %</i>	<i>68,6</i>	<i>67,0</i>
<i>chômeurs en %</i>	<i>11,0</i>	<i>9,7</i>
<i>Inactifs en %</i>	<i>20,4</i>	<i>23,4</i>
<i>élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</i>	<i>7,9</i>	<i>9,1</i>
<i>retraités ou préretraités en %</i>	<i>3,7</i>	<i>4,9</i>
<i>autres inactifs en %</i>	<i>8,9</i>	<i>9,4</i>

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2014

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	1 570	1 249	79,6	1 077	68,6
<i>15 à 24 ans</i>	<i>270</i>	<i>143</i>	<i>52,8</i>	<i>101</i>	<i>37,4</i>
<i>25 à 54 ans</i>	<i>1 097</i>	<i>982</i>	<i>89,6</i>	<i>862</i>	<i>78,6</i>
<i>55 à 64 ans</i>	<i>202</i>	<i>124</i>	<i>61,2</i>	<i>113</i>	<i>56,1</i>
Hommes	791	663	83,8	580	73,3
<i>15 à 24 ans</i>	<i>146</i>	<i>78</i>	<i>53,9</i>	<i>56</i>	<i>38,3</i>
<i>25 à 54 ans</i>	<i>548</i>	<i>518</i>	<i>94,6</i>	<i>462</i>	<i>84,3</i>
<i>55 à 64 ans</i>	<i>97</i>	<i>66</i>	<i>68,0</i>	<i>62</i>	<i>64,1</i>
Femmes	779	586	75,2	497	63,8
<i>15 à 24 ans</i>	<i>125</i>	<i>64</i>	<i>51,5</i>	<i>45</i>	<i>36,3</i>
<i>25 à 54 ans</i>	<i>549</i>	<i>464</i>	<i>84,5</i>	<i>401</i>	<i>73,0</i>
<i>55 à 64 ans</i>	<i>105</i>	<i>58</i>	<i>55,0</i>	<i>51</i>	<i>48,6</i>

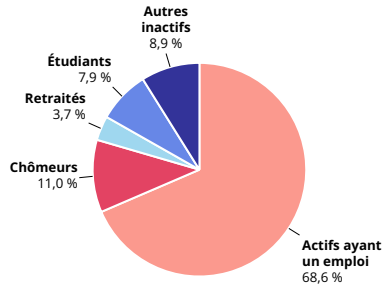
Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2014	dont actifs ayant un emploi	2009	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	1 286	1 064		
dont				
<i>Agriculteurs exploitants</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprise</i>	<i>99</i>	<i>85</i>		
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>170</i>	<i>156</i>		
<i>Professions intermédiaires</i>	<i>232</i>	<i>199</i>		

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014



Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

Employés	477	383	
Ouvriers	303	241	

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

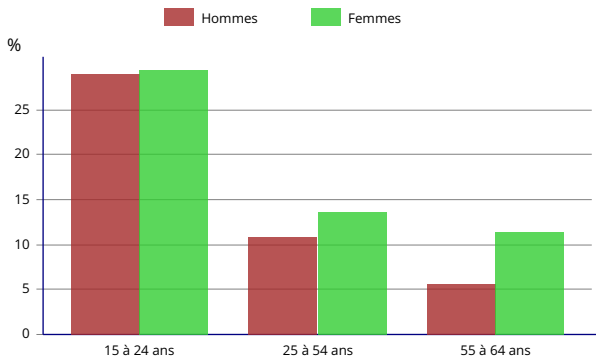
EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2014	2009
Nombre de chômeurs	172	121
Taux de chômage en %	13,8	12,6
Taux de chômage des hommes en %	12,6	12,0
Taux de chômage des femmes en %	15,2	13,3
Part des femmes parmi les chômeurs en %	51,6	48,8

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2014

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2014



Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

EMP T5 - Emploi et activité

	2014	2009
Nombre d'emplois dans la zone	795	802
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 085	845
Indicateur de concentration d'emploi	73,3	94,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	69,3	65,6

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2014	%	2009	%
Ensemble	795	100,0	802	100,0
<i>Salariés</i>	<i>723</i>	<i>90,9</i>	<i>723</i>	<i>90,1</i>
<i>dont femmes</i>	<i>392</i>	<i>49,3</i>	<i>398</i>	<i>49,6</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>191</i>	<i>24,0</i>	<i>177</i>	<i>22,1</i>
<i>Non-salariés</i>	<i>72</i>	<i>9,1</i>	<i>79</i>	<i>9,9</i>
<i>dont femmes</i>	<i>24</i>	<i>3,0</i>	<i>20</i>	<i>2,6</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>10</i>	<i>1,3</i>	<i>9</i>	<i>1,1</i>

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales lieu de travail.

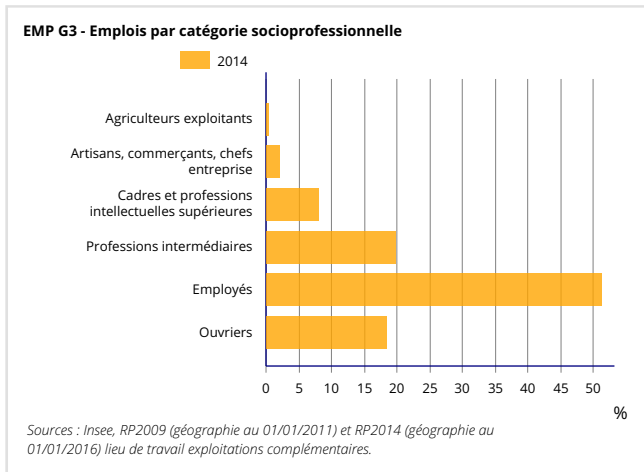
EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2014

	Nombre	%

Ensemble	706	100,0
Agriculteurs exploitants	4	0,5
Artisans, commerçants, chefs entreprise	14	2,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	57	8,0
Professions intermédiaires	140	19,8
Employés	361	51,2
Ouvriers	130	18,4

Source : Insee, RP2014 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2016.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle

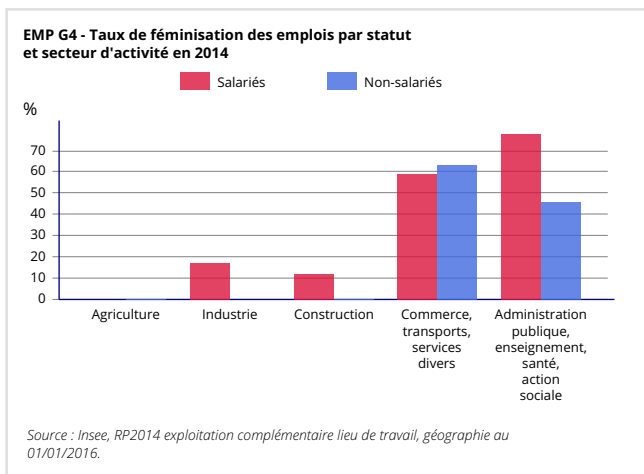


EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2014				2009	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	706	100,0	53,3	94,7		
Agriculture	4	0,5	0,0	0,0		
Industrie	82	11,6	17,2	100,0		
Construction	33	4,6	9,1	75,4		
Commerce, transports, services divers	511	72,4	59,2	96,7		
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	77	10,9	74,3	88,7		

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires lieu de travail.

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2014



Caractéristiques de l'emploi en 2014

Commune d'Étrembières (74118)

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2014

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	1 085	100,0	20,0	46,0
Salariés	993	91,5	20,4	47,3
Non-salariés	92	8,5	15,5	31,9

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2014

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	585	100	499	100
<i>Salariés</i>	<i>523</i>	<i>89,3</i>	<i>470</i>	<i>94,1</i>
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	455	77,7	406	81,2
Contrats à durée déterminée	41	6,9	40	8,0
Intérim	12	2,1	15	3,0
Emplois aidés	1	0,2	1	0,2
Apprentissage - Stage	14	2,4	9	1,7
<i>Non-Salariés</i>	<i>62</i>	<i>10,7</i>	<i>29</i>	<i>5,9</i>
Indépendants	33	5,7	19	3,8
Employeurs	29	5,0	10	2,1
Aides familiaux	0	0,0	0	0,0

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2014

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	522	8,3	469	33,7
15 à 24 ans	56	8,5	43	30,4
25 à 54 ans	417	6,6	379	32,7
55 à 64 ans	49	23,1	46	44,9

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

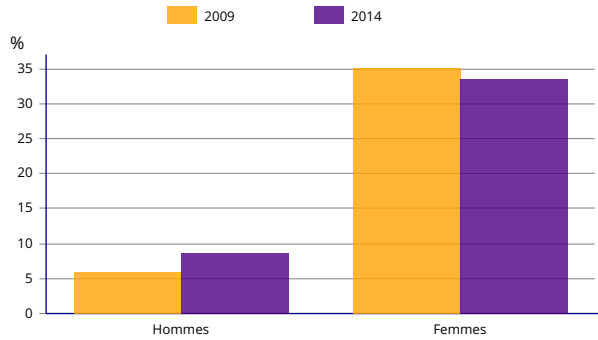
ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe**ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone**

	2014	%	2009	%
Ensemble	1 085	100	844	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	146	13,4	141	16,7
dans une commune autre que la commune de résidence	939	86,6	704	83,3

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au

01/01/2016) exploitations principales.

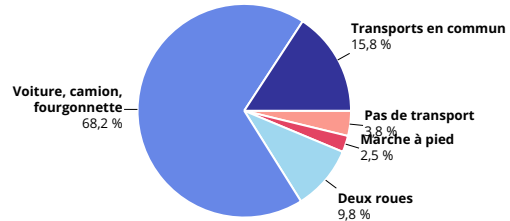
ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2014

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2014



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

Logement en 2014

Commune d'Étrembières (74118)

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2014	%	2009	%
Ensemble	1 213	100,0	880	100,0
<i>Résidences principales</i>	992	81,8	767	87,1
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	102	8,4	58	6,5
<i>Logements vacants</i>	119	9,8	56	6,4
<i>Maisons</i>	548	45,2	520	59,1
<i>Appartements</i>	657	54,2	347	39,5

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2014	%	2009	%
Ensemble	992	100,0	767	100,0
<i>1 pièce</i>	57	5,7	50	6,5
<i>2 pièces</i>	225	22,7	130	16,9
<i>3 pièces</i>	199	20,0	134	17,5
<i>4 pièces</i>	199	20,1	182	23,7
<i>5 pièces ou plus</i>	312	31,5	271	35,3

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2014	2009
Ensemble des résidences principales	3,7	4,0
<i>maison</i>	4,9	4,9
<i>appartement</i>	2,6	2,6

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

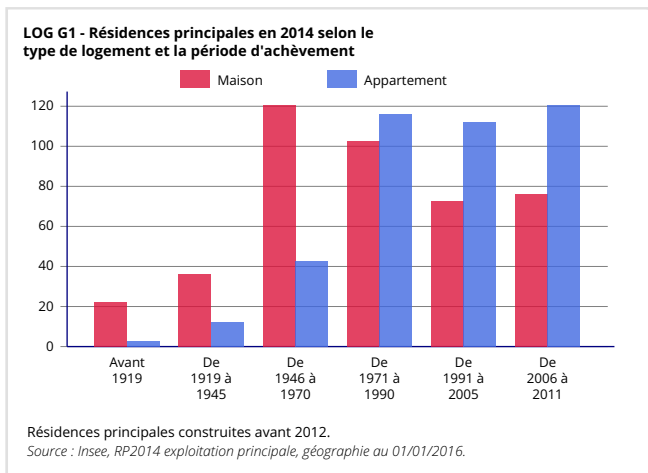
LOG T5 - Résidences principales en 2014 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2012	844	100,0
<i>Avant 1919</i>	25	2,9
<i>De 1919 à 1945</i>	48	5,7
<i>De 1946 à 1970</i>	165	19,5
<i>De 1971 à 1990</i>	219	26,0
<i>De 1991 à 2005</i>	191	22,6

De 2006 à 2011	197	23,3
----------------	-----	------

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

LOG G1 - Résidences principales en 2014 selon le type de logement et la période d'achèvement

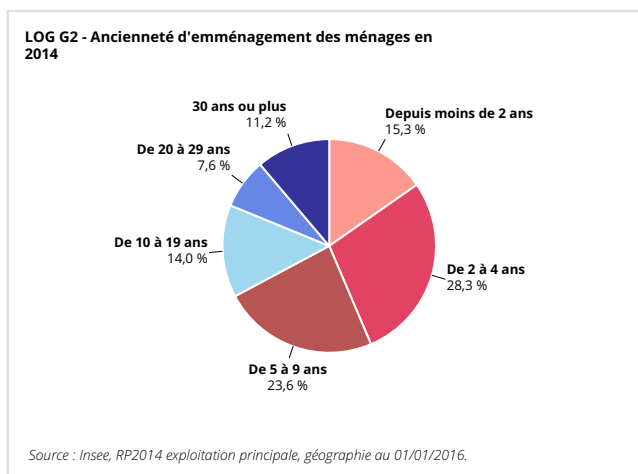


LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2014

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	992	100,0	2 286	3,7	1,6
Depuis moins de 2 ans	151	15,3	293	2,8	1,5
De 2 à 4 ans	281	28,3	615	3,3	1,5
De 5 à 9 ans	234	23,6	620	3,8	1,4
10 ans ou plus	325	32,8	757	4,5	1,9

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2014



LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2014				2009	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	992	100,0	2 286	11,2	767	100,0
Propriétaire	540	54,4	1 400	16,0	462	60,3
Locataire	434	43,8	849	5,0	284	37,1
dont d'un logement HLM loué vide	131	13,3	308	6,2	104	13,6
Logé gratuitement	18	1,8	37	14,1	20	2,6

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2014	%	2009	%
Ensemble	992	100,0	767	100,0

<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	946	95,4	735	95,9
<i>Chauffage central collectif</i>	139	14,0	98	12,8
<i>Chauffage central individuel</i>	399	40,2	346	45,2
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	379	38,2	249	32,5

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2014	%	2009	%
Ensemble	992	100,0	767	100,0
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	820	82,7	590	77,0
<i>Au moins une voiture</i>	878	88,6	688	89,7
<i>1 voiture</i>	520	52,4	374	48,8
<i>2 voitures ou plus</i>	358	36,1	314	40,9

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Diplômes - Formation en 2014

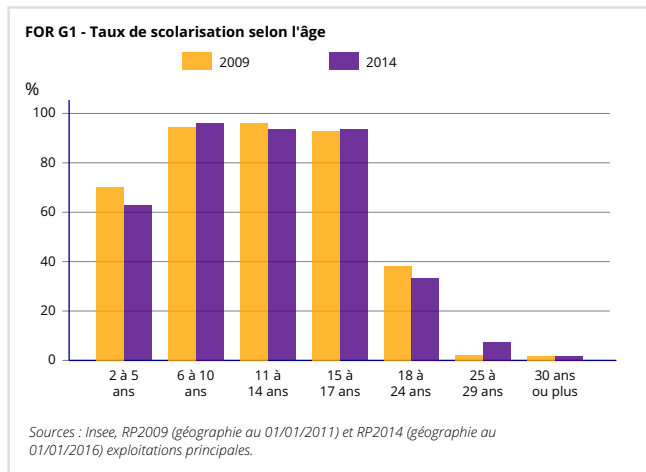
Commune d'Étrembières (74118)

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2014

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	149	93	62,5	58,3	68,2
6 à 10 ans	169	162	96,1	95,9	96,3
11 à 14 ans	116	109	93,5	97,1	89,1
15 à 17 ans	72	67	93,4	94,6	92,3
18 à 24 ans	199	66	33,3	32,5	34,4
25 à 29 ans	181	13	7,3	9,3	5,7
30 ans ou plus	1 362	22	1,6	1,7	1,5

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge

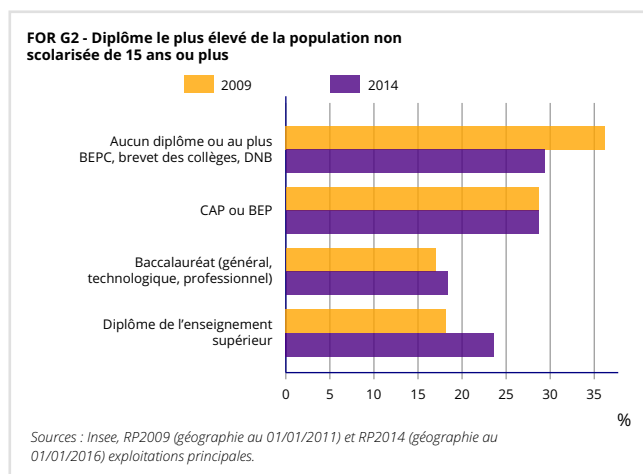


FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2014

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	1 644	811	833
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	29,4	27,2	31,6
d'un CAP ou d'un BEP	28,7	32,7	24,7
d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	18,3	18,0	18,7
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	23,6	22,1	25,0

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Commune d'Étrembières (74118)

POP T1 - Population

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014
Population	1 187	1 314	1 200	1 374	1 430	1 857	2 304
Densité moyenne (hab/km ²)	218,6	242,0	221,0	253,0	263,4	342,0	424,3

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2016.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 et RP2014 exploitations principales.

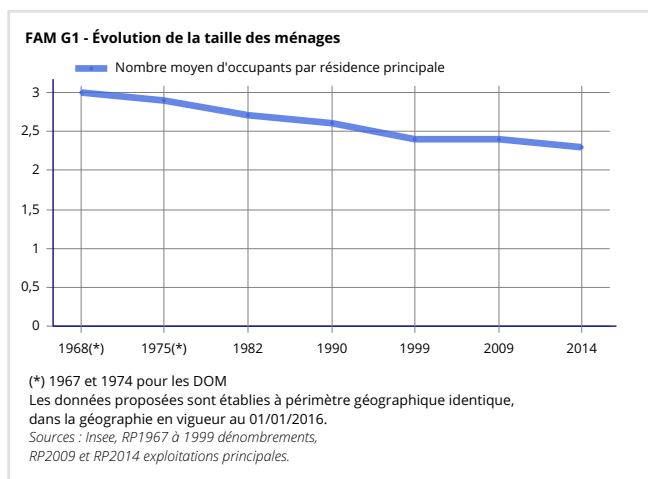
POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,5	-1,3	1,7	0,4	2,6	4,4
<i>due au solde naturel en %</i>	0,7	0,2	0,1	0,2	0,5	0,6
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	0,7	-1,5	1,6	0,2	2,2	3,8
Taux de natalité (‰)	15,3	8,8	9,0	10,8	10,0	11,0
Taux de mortalité (‰)	8,0	7,1	7,8	8,3	5,2	5,0

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2016.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2009 et RP2014 exploitations principales - État civil.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014
Ensemble	425	464	499	571	696	880	1 213
<i>Résidences principales</i>	381	433	446	503	594	767	992
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	20	17	20	28	40	58	102
<i>Logements vacants</i>	24	14	33	40	62	56	119

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2016.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 et RP2014 exploitations principales.

Tourisme en 2018

Commune d'Étrembières (74118)

TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2018

	Hôtels	Chambres
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2017.

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2018

	Terrains	Emplacements
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2017.

TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2018

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	0	0
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2017.

Démographie des entreprises en 2016

Commune d'Étrembières (74118)

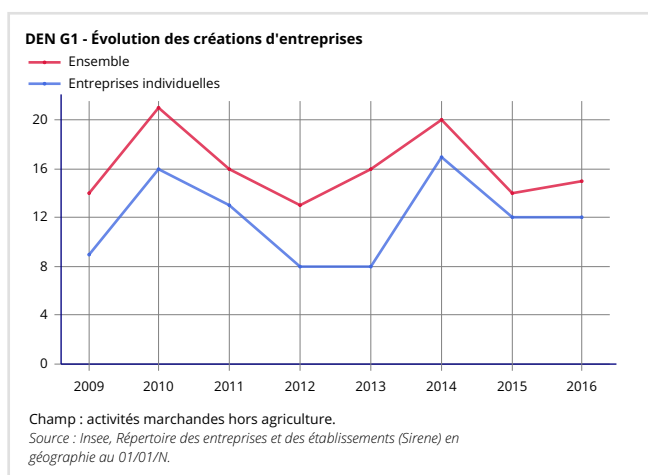
DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2016

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Tous secteurs	15	100,0	12	80,0
Industrie	0	0,0	0	
Construction	4	26,7	4	100,0
Commerce, transport, hébergement et restauration	4	26,7	4	100,0
Services aux entreprises	5	33,3	3	60,0
Services aux particuliers	2	13,3	1	50,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2016.

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Nombre	%
Ensemble	127	100,0
Industrie	15	11,8
Construction	16	12,6
Commerce, transport, hébergement et restauration	48	37,8
Services aux entreprises	23	18,1
Services aux particuliers	25	19,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2016.

DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2016

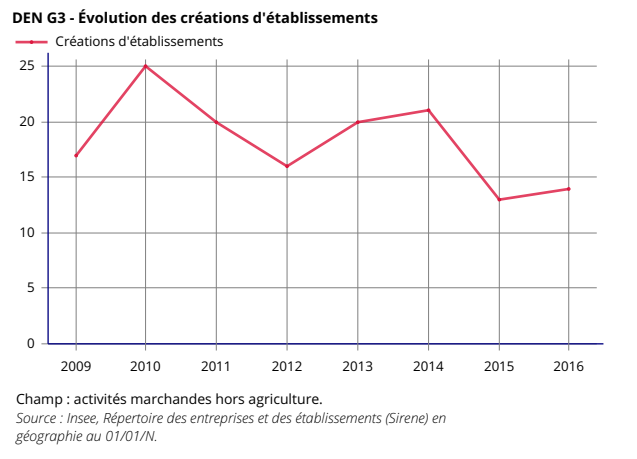
	Ensemble	%
Ensemble	14	100,0
Industrie	0	0,0
Construction	4	28,6
Commerce, transport, hébergement et restauration	4	28,6
Services aux entreprises	4	28,6
Services aux particuliers	2	14,3

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2016.

DEN G3 - Évolution des créations d'établissements

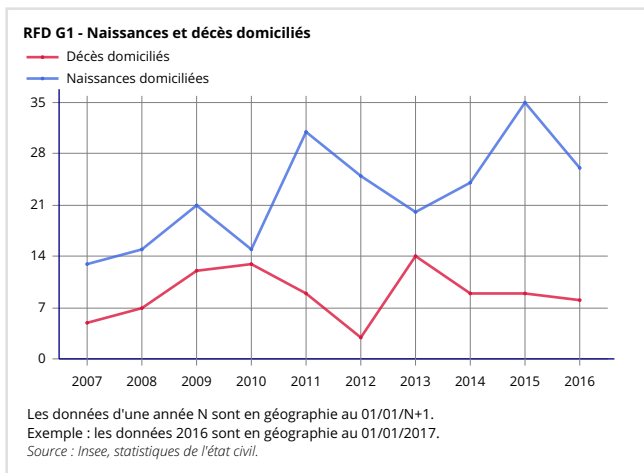
DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2015



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2016.

	Nombre	%
Ensemble	179	100,0
Construction	17	9,5
Commerce, transport, hébergement et restauration	87	48,6
Services aux entreprises	33	18,4
Services aux particuliers	27	15,1

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	203	100,0	117	70	7	7	2
Agriculture, sylviculture et pêche	2	1,0	2	0	0	0	0
Industrie	15	7,4	7	5	1	2	0
Construction	17	8,4	9	7	0	1	0
Commerce, transports, services divers	154	75,9	87	56	5	4	2
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	69	34,0	24	40	1	3	1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	15	7,4	12	2	1	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

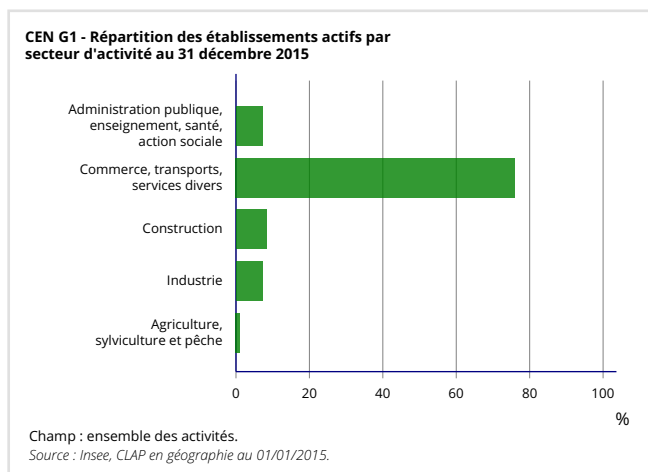
CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	832	100,0	272	94	195	97	174
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	77	9,3	12	11	54	0	0
Construction	59	7,1	15	0	44	0	0
Commerce, transports, services divers	671	80,6	235	68	97	97	174
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	443	53,2	183	15	71	0	174
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	25	3,0	10	15	0	0	0

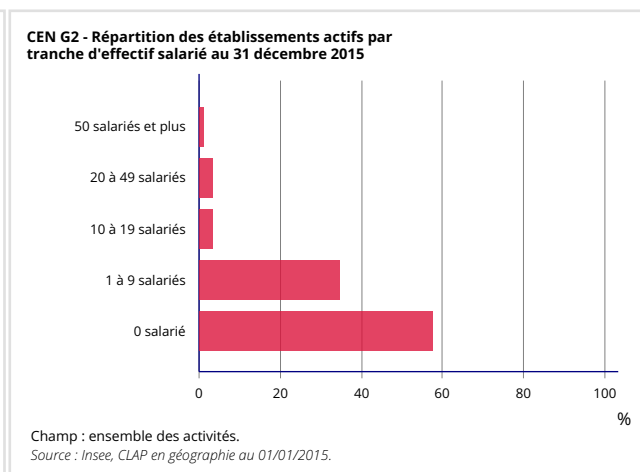
Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015



CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2015



CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2015

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Champ : ensemble des activités				
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.				
Ensemble	203	100,0	832	100,0
Sphère productive	61	30,0	114	13,7
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	142	70,0	718	86,3
<i>dont domaine public</i>	3	1,5	24	2,9

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2014

	2014
Nombre de ménages fiscaux	842
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	1 960,5
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	26 916
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	

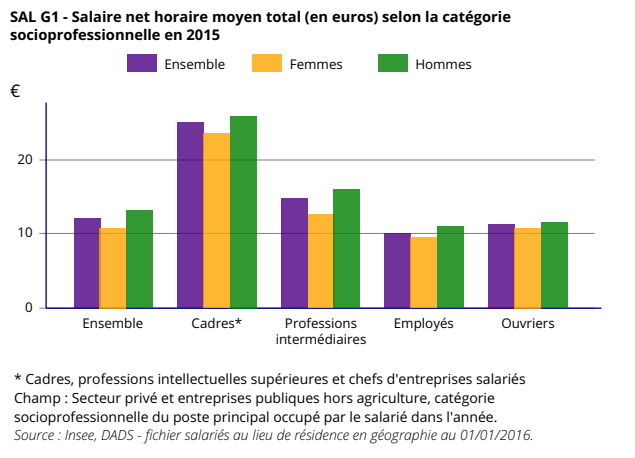
Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2015.

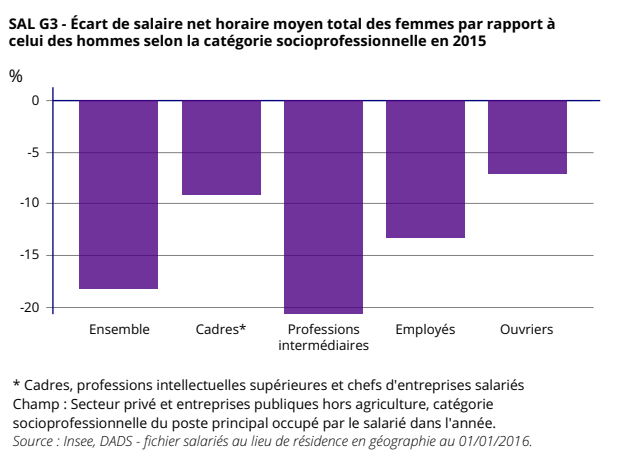
Salaires et revenus d'activité en 2015

Commune d'Étrembières (74118)

SAL G1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015



SAL G3 - Écart de salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015



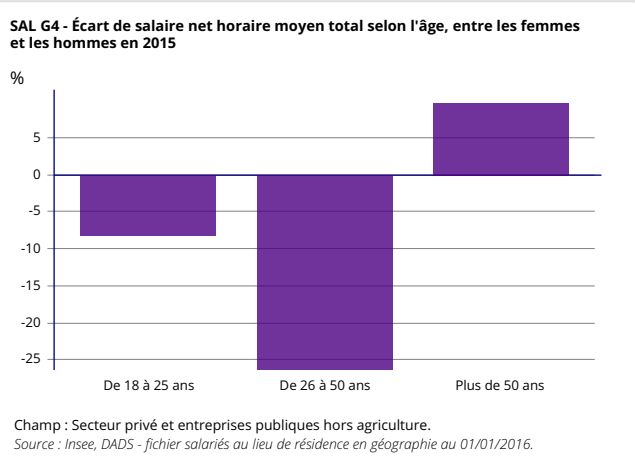
SAL T1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2015

	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	9,2	8,8	9,6
De 26 à 50 ans	12,9	10,8	14,7
Plus de 50 ans	13,0	13,7	12,5

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2016.

SAL G4 - Écart de salaire net horaire moyen total selon l'âge, entre les femmes et les hommes en 2015



Communes : 74 - ETREMBIERES

Population

Source INSEE	2008	2014	Var 08-14 (%)
Population totale	1 827	2 304	+ 26,1 %
Nombre d'hommes	901	1 179	+ 30,8 %
Nombre de femmes	926	1 125	+ 21,6 %

Source INSEE 2014	2014
Population municipale	2 304
Densité de population (Hab/km ²)	424,3

Source INSEE	99-08*	08-14*
Solde naturel	70	69
Solde migratoire**	327	408
Taux de variation annuel moyen	+ 1,6 %	+ 3,9 %

* : période intercensitaire. ** : solde apparent des entrées sorties.

Source INSEE 2014	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
Répartition par tranches d'âge (valeur absolue)	609	726	631	227	112
Répartition par tranches d'âge (%)	26,5 %	31,5 %	27,4 %	9,8 %	4,8 %

Source INSEE expl. principale	2008	2014	Var 08-14 (%)
Nombre de ménages	755	988	+ 30,9 %

Source INSEE expl. complémentaire	2008	2014	Var 08-14 (%)
Population active des 15-64 ans	925	1 286	+ 39,0 %
Taux d'activité des 15-64 ans	75,1 %	81,9 %	

Source DGI	2015
Part des foyers imposés	35,4 %
Revenu imposé net moyen (en €)	64 014,53

Logements (Source INSEE)	2014
Résidences principales	992
Résidences secondaires et logements occasionnels	102

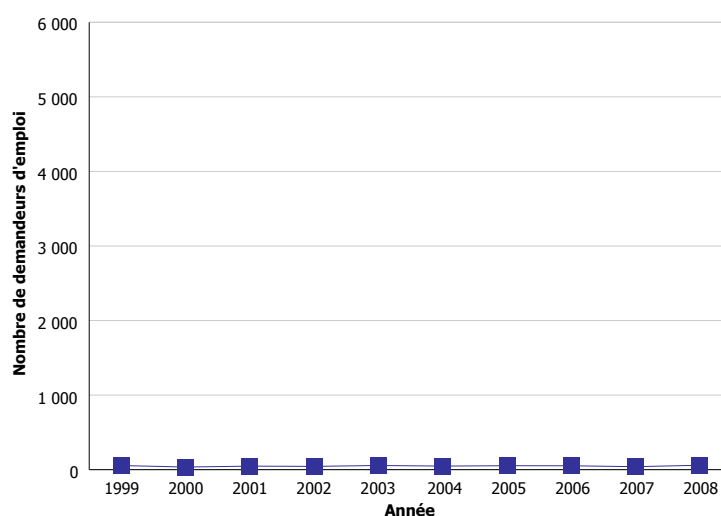
* : image de la taxation des revenus de l'année 2015 à la date du 31/12/2016

Communes : 74 - ETREMBIERES

Emploi

Source INSEE expl. complémentaire lieu de travail	2014
Emploi total	795

Source INSEE DEFM (au 31 Décembre)	2010	2011	Var 10-11 (%)
Nombre de demandeurs d'emploi Cat. A	87	88	+ 1,1 %



■ Nombre de demandeurs d'emploi Cat. 1, 2, 3

Actifs de 15-64 ans /PCS (Source 2014 INSEE expl. complémentaire)	Répartition en %
Agriculteurs exploitants	0,0 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	7,7 %
Cadres, professions intellectuelles sup.	13,2 %
Professions intermédiaires	18,0 %
Employés	37,1 %
Ouvriers	23,5 %

Communes : 74 - ETREMBIERES

Tissu économique

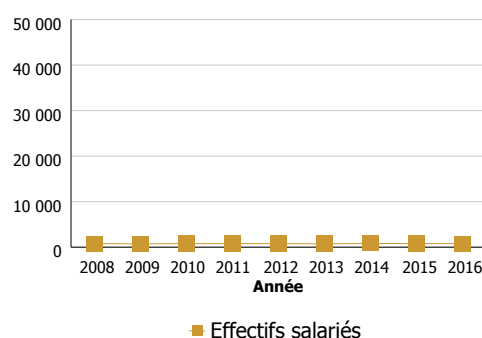
Nombre d'établissements en fin d'année	2012	2013	2014	2015
Inscrits au RCS (ressortissants CCI)	110	116	111	115
INSEE REE	166	174	174	178

INSEE REE : Ensemble des établissements du champ marchand non agricole
Ressortissants CCI : Source, fichier des CCI de Rhône-Alpes. Etablissements hors NPAI et Codes NAF 0000Z et 6820B (702C et 000Z avant 2007).

	Nb d'étab. INSEE REE au 31/12/2015	Nb d'étab. employeurs URSSAF au 31/12/2016	Effectifs salariés URSSAF au 31/12/2015	Effectifs salariés URSSAF au 31/12/2016	Var 15-16 (%)
Industrie	14	5	73	76	+ 4,1 %
BTP	17	9	61	60	- 1,6 %
Commerce	67	43	434	440	+ 1,4 %
Services aux entreprises	38	11	44	56	+ 27,3 %
Autres services	42	14	182	171	- 6,0 %
Total*	178	82	794	803	+ 1,1 %

Champ URSSAF : Etablissements du secteur privé employant au moins une personne sous contrat de travail.
INSEE REE : Ensemble des établissements du champ marchand non agricole.
Commerce y compris charcuterie, boulangerie et pâtisserie.
Services aux entreprises y compris transports, information et communication.
Autres services y compris hébergement-restauration, santé humaine, services personnels.
* : y compris agriculture, activités des ménages et activités extraterritoriales et établissements dont l'activité est inconnue.

5 principales activités NAF 88 (Eff. salariés)	2015	2016	Var 15-16 (%)
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	411	423	+ 2,9 %
Restauration	133	123	- 7,5 %
Autres industries extractives	59	64	+ 8,5 %
Autres services personnels	37	43	+ 16,2 %
Génie civil	44	41	- 6,8 %



Source : URSSAF.
Champ URSSAF : Etablissements du secteur privé employant au moins une personne sous contrat de travail. Données provisoires pour l'année 2010.
Commerce y compris charcuterie, boulangerie et pâtisserie.

Communes : 74 - ETREMBIERES

Tissu économique

Nombre d'établissements actifs* inscrits au RCS au 30/06/2016 par tranches de taille	0 Sal.	1-9	10-19	20-49	50-99	100 et plus	Total
Industrie		6					10
BTP							6
Commerce	23	33					61
Services aux entreprises	6	10					18
Autres services	6	12					22
Total**	39	64	7	4			117

Source : Fichier des CCI de Rhône-Alpes

Commerce y compris charcuterie, boulangerie et pâtisserie.

* : établissements ressortissants au 30/06/2016, hors NPAI et Codes NAF 0000Z et 6820B. ** : y compris agriculture, activités des ménages et activités extraterritoriales et établissements dont l'activité est inconnue.

Secret statistique : nombre d'établissement < à 3.

Nombre de créations d'entreprises INSEE REE par secteur*	2014	2015	Var 14-15 (%)
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0	1	
Construction	2	0	- 100,0 %
Commerce de gros et de détail, transports et entreposage, hébergement et restauration	6	8	+ 33,3 %
Activités financières et d'assurance	1	0	- 100,0 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	5	3	- 40,0 %
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	3	1	- 66,7 %
Autres activités de services	3	1	- 66,7 %
Total	20	14	- 30,0 %

Champ REE : ensemble des établissements du secteur marchand non agricole.

* : Secteurs d'activité INSEE en nomenclature agrégée - NA 2008 : A10.

Commerce y compris charcuterie, boulangerie et pâtisserie.

A partir de 2009, les données intègrent les créations d'entreprises réalisées sous le régime de l'auto-entrepreneur.

Communes : 74 - ETREMBIERES

Tourisme

Hôtels classés (source Atout France au 1er Janvier)	2017
2 étoiles	1
3 étoiles	1
Total	2

Pas de camping classé sur ce territoire en 2017.
(source Atout France au 1er Janvier)